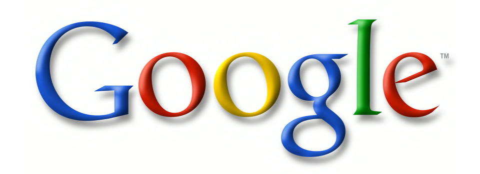





SIGILLVM ACADEMIAE HARVARDIANAE IN NOV ANG
CHRISTO ET ECCLESIAE
VE RI TAS

Publication trimestrielle. Fascicule supplémentaire.

BULLETIN ET MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME

MÉMOIRES 1896



PARIS

C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCVIII

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

TOME CINQUANTE-SEPTIÈME

SIXIÈME SÉRIE, TOME VII

Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur.

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ NATIONALE

DES ANTIQUAIRES

DE FRANCE

SIXIÈME SÉRIE

TOME SEPTIÈME



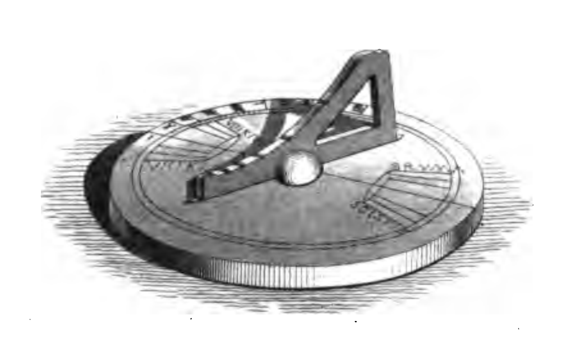
PARIS

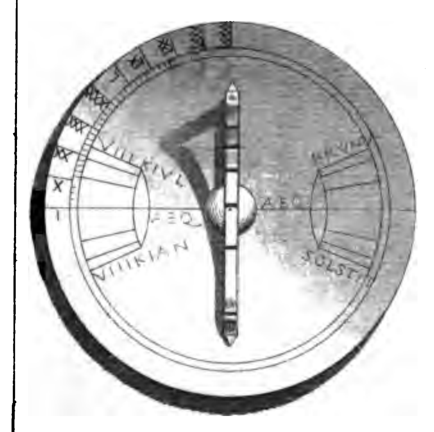
C. KLINCKSIECK

LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ

11, RUE DE LILLE, 11

M DCCC XCVIII

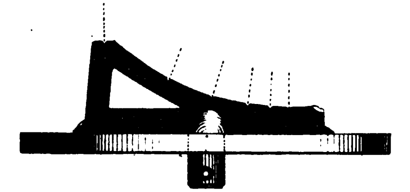




Face Supérieure



Face Inférieure



Face Latérale

Fig. 1

CADRAN SOLAIRE
TROUVÉ AU CRÊT CHÂTELARD

CADRAN SOLAIRE PORTATIF

TROUVÉ AU CRÊT-CHATELARD

COMMUNE DE SAINT-MARCEL DE FELINES (LOIRE).

1° DESCRIPTION

Par M. Vincent Durand, associé correspondant national.

2° RESTITUTION ET MODE D'EMPLOI

Par le général de la Noë, membre résidant.

Lu dans les séances des 24 et 31 mars et 28 avril 1897.

I. Description.

Auguste Chaverondier se proposait de décrire, dans le mémoire qu'il préparait sur l'oppidum du Crêt-Châtelard, le curieux cadran solaire portatif antique dont je publie le dessin, jadis exécuté par moi à son intention.

Cet objet fut trouvé, il y a quelque soixante ans, par M. Antoine Fabre, cultivateur au lieu de Cis, commune de Saint-Marcel de Felines (Loire),

dans une terre portant le n° 25, section A du cadastre, à l'extrémité méridionale du plateau central de l'oppidum du Crêt-Châtelard. Il gisait à $0^{m}33$ environ de profondeur, dans des terrains de remblai remplissant une excavation que M. Fabre supposait avoir été un petit réservoir. Toujours d'après M. Fabre, il existait à proximité des substructions, par lui détruites. J'ai pu, sur ses indications, fixer très approximativement le lieu de la découverte sur le plan général de l'oppidum, à 10 mètres de la limite méridionale du champ n° 25 et $14^{m}80$ de la borne séparant celui-ci des parcelles n°s 6 et 28.

Il est utile de constater qu'au moment où il a été exhumé, l'instrument était dans l'état où il est venu plus tard entre mes mains, c'est-à-dire qu'il se composait, au témoignage de M. Fabre, d'une plaque ronde de bronze (il disait de cuivre) grande à peu près comme un écu de six livres et sur laquelle tournait une aiguille.

M. Fabre vendit, au prix de deux francs, sa trouvaille à M. Irénée Brot, propriétaire aux Formes, commune de Piney, limitrophe de celle de Saint-Marcel, et, peu avant ou après 1840, ce dernier la revendit dix francs à M. Micol, inspecteur de l'armement des gardes nationales, qui profitait de ses tournées pour colliger des objets d'art et particulièrement de vieilles armes[1].

1. M. Micol, de Saint-Maurice-sur-Dargoire (Rhône), fut quelque temps directeur du Musée de Bordeaux, auquel il

M. Micol fit à cette époque, et probablement à l'occasion de son achat, quelques fouilles au Crêt-Châtelard, où il employa M. Brot à vider un ou deux puits antiques.

M. Micol ne garda que peu d'années le cadran solaire et, vers 1852, il le céda à M. Botton, marchand d'antiquités à Lyon, place Bellecour, n° 36; mais il en conserva un dessin fait par son fils peu après qu'il l'eut acheté de M. Brot.

Ce dessin, dont je possède un calque, ne laisse aucun doute sur l'identité de l'objet, encore qu'il se soit glissé plus d'une erreur dans la copie des inscriptions gravées sur l'une et l'autre face de l'instrument. S'il pouvait s'élever un soupçon sur l'authenticité de ce dernier, cette copie l'attesterait par son imperfection même : un faussaire n'eût pas manqué de donner une transcription exacte d'un texte que lui-même aurait inventé de toutes pièces.

Lorsque Auguste Chaverondier entreprit, en 1872, ses belles fouilles de l'oppidum du Crêt-Châtelard, auxquelles il voulut bien m'inviter à assister, il se préoccupa de retrouver le cadran solaire, dont la découverte sur cet emplacement avait été déjà signalée par Alphonse Coste dans un mémoire sur quelques positions fortifiées des

avait cédé sa collection d'armes. Il a publié à Bruxelles les trois premières livraisons d'un grand ouvrage illustré, *La Panoplie européenne*, que sa mort et la déconfiture de son éditeur laissèrent inachevé.

bords de la Loire[1]. Il apprit de la bouche de MM. Fabre et Brot les circonstances de cette découverte et la vente faite à M. Micol. Celui-ci était mort et sa famille ignorait en faveur de qui il s'était dessaisi du cadran. Une indication de M. Martin-Danssigny, alors conservateur des antiques du musée de Lyon, qui avait vu cet objet entre les mains de M. Botton, permit d'en retrouver la trace. M. Botton l'avait vendu à un amateur dont il s'obstinait à taire le nom. Auguste Chaverondier finit cependant par apprendre que cet amateur n'était autre que M. Francisque Villard, marchand de fontes de fer à Lyon et possesseur d'une belle collection de bronzes d'art. Par l'intermédiaire de notre ami M. Maurice de Boissieu, neveu du célèbre épigraphiste, il en obtint communication en décembre 1874. C'est alors qu'il me pria de lui en faire le dessin que je publie aujourd'hui. L'objet resta à ma disposition pendant deux mois entiers, j'eus tout le loisir désirable pour l'examiner, et je crois l'avoir très fidèlement reproduit.

En 1881, Auguste Chaverondier fit prier M. Villard de lui confier de nouveau le cadran pour quelques jours. Mais M. Villard ne se rappelait plus dans quel meuble il l'avait serré et il le rechercha vainement. Il est à croire qu'il l'avait

1. *Description de plusieurs anciens camps près des bords de la Loire*, p. 10. Les circonstances de la découverte y sont inexactement rapportées.

véritablement égaré, car il n'a pas reparu dans la vente publique de sa collection faite après son décès, survenu il y a environ trois ans.

Mes démarches pour découvrir ce qu'il est devenu sont demeurées infructueuses : je souhaite que la publication de mon dessin contribue à le faire retrouver.

Je me suis arrêté un peu longuement à ces détails préliminaires, mais ils étaient indispensables pour bien établir l'origine de l'objet qui nous occupe, qu'ils permettent de suivre de mains en mains depuis le moment où, sous la pioche de M. Fabre, il a revu le jour au Crêt-Châtelard, jusqu'à celui où il nous a été communiqué. Il me reste à en donner la description exacte.

En l'état où il est parvenu jusqu'à nous, cet instrument se compose : 1° d'un disque circulaire de bronze argenté, large de 0^m0565, épais de 0^m003[1]; 2° d'un triangle de bronze tournant très librement sur ce disque. Je vais décrire séparément ces deux pièces (pl. I).

Le disque. — Sa face principale, celle sur laquelle tourne le triangle mobile, est divisée en deux parties égales par un diamètre et, à partir de l'une des extrémités de celui-ci, un des quadrants est lui-même subdivisé en 45 parties égales.

1. Le lecteur doit être prévenu que les dessins du cadran du Crêt-Châtelard, ainsi que de celui de Rome, décrit par Baldini et signalé plus loin, ont été légèrement réduits sur les planches annexées à ce mémoire.

Ces divisions, valant chacune deux degrés, sont numérotées de cinq en cinq et de I (les anciens ne connaissaient pas le zéro) à LXXXX. En outre, chaque extrémité du diamètre est accompagnée d'un faisceau de six rayons symétriques deux à deux, trois d'un côté, trois de l'autre, formant avec lui des angles qui, lus sur le quart de cercle divisé, sont respectivement de 12°, d'un peu plus de 19° et d'un peu moins de 24°[1]. L'un des plus extérieurs de ces rayons porte gravée au pointillé la légende VIII K(*alendas*) IAN(*uarias*). Sur le rayon qui lui sert de prolongement de l'autre côté du centre, on lit BRVMA. Les deux autres rayons extérieurs portent respectivement les inscriptions VIII K(*alendas*) IVL(*ias*) et SOLSTIT(*ium*). Enfin, le diamètre lui-même est accompagné de l'indication deux fois répétée, AEQ(*uinoctium*). Ces légendes et la valeur des arcs interceptés montrent sans équivoque que les rayons dont j'ai parlé se rapportent à la déclinaison du soleil le VIII des calendes de chaque mois.

La face opposée du disque porte, en seize lignes disposées comme les rayons d'une roue, une liste d'autant de noms géographiques. Quinze sont des noms de province, le seizième est celui d'une ville,

1. Les mêmes angles mesurés directement ont été trouvés de 11° 59', 19° 3' et 23° 28', mais la précision de ces chiffres est évidemment fort supérieure à celle apportée par l'artiste dans son tracé.

Ancône. Chaque nom est suivi de la latitude moyenne de la région à laquelle il s'applique.

Voici cette inscription, sur laquelle j'aurai à revenir plus loin :

1	ITALIAE	XLII
2	NASVMIEN(*ae*)	XXIIII
3	ANCONIS	XLIV
4	GALLIAE	XLVIII
5	GERMANIAE	L
6	BRITANNIAE	LVI
7	AETHIOPIAE	XXX
8	AEGYPTI	XXXIII
9	HISPANIAE	XXXV
10	BABYLONIAE	XXXV
11	ILLYRICI	XXXVII
12	SYRIAE	XXXVIII
13	ARABIAE	XXVIIII
14	AFRICAE	XLII
15	MAVRETAN(*iae*)	XL[1]
16	BITHYNIAE	XLI

J'ai dit que le disque est de bronze plaqué d'argent. Ce dernier métal a noirci, et peut-être, sous l'influence du milieu ambiant, a formé un couple galvanique avec le bronze sous-jacent, d'où de nombreuses piqûres en criblant la surface. Ces piqûres rendent fort laborieuse la lecture de cer-

1. A la suite de ce chiffre on croit apercevoir les vestiges d'un caractère ressemblant à une S et sur lequel je n'ose faire aucune hypothèse.

taines parties de l'inscription, parce que, à l'œil nu, elles se confondent avec le pointillé des lettres. Il faut le secours d'une loupe pour distinguer les petites cavités produites par l'oxydation, lesquelles sont ternes et rugueuses à l'intérieur, des points frappés par le graveur, qui apparaissent comme des cupules brillantes. Le travail, sur l'une et l'autre face, est très fin, et il est tel caractère, tel trait de burin qui échapperait aisément à un œil peu attentif.

Le triangle mobile. — Long de $0^{m}04$, haut de $0^{m}014$, épais de $0^{m}0025$, ce triangle est évidé en son milieu et se termine aux deux bouts par des pointes assez courtes. Il tourne sur le disque en lui restant toujours perpendiculaire. Il n'y a pas contact parfait entre sa tranche inférieure et le plan du disque, mais les deux pointes du triangle sont un peu relevées et il ne repose sur le disque que par la partie plane d'une petite demi-sphère avec laquelle il fait corps et qui fait corps elle-même avec l'axe qui traverse le disque. Cet axe, qui ballotte un peu dans le trou où il est engagé, est retenu en place par une goupille transversale qui lui laisse un certain jeu, deux millimètres, de va et vient. Cette circonstance me porte à supposer qu'une pièce aujourd'hui perdue était prise entre le triangle et le disque.

Le côté supérieur du triangle est creusé en arc de cercle. L'amplitude de cet arc est d'environ 50°, son rayon a été trouvé de $0^{m}0398$. Sur la tranche,

six crans transversaux sont profondément gravés. En appelant zéro celui de ces crans voisin de l'extrémité la plus effilée du triangle, les arcs successifs interceptés par chacun des crans suivants ont été trouvés, par le calcul de leurs cordes, de 4° 14', 9° 30', 17° 6', 27° 45' et 43° 33'. Il faut remarquer que le cran qui correspond à ce dernier angle, au droit du côté le plus court du triangle, est un peu extérieur à l'arc lui-même.

J'ai trouvé $0^{m}044$ pour la perpendiculaire abaissée du centre de l'arc sur le plan du disque, perpendiculaire qui passe fort près du cran que j'ai appelé zéro, et $0^{m}0113$ pour la distance de son pied au centre du même disque.

Le triangle est en bronze revêtu d'une belle patine, sans piqûre; il ne paraît pas avoir été jamais argenté. Cette pièce semble intacte, sauf un léger accident qu'on observe à l'extrémité la plus voisine du premier cran, et que je croirais peu nécessaire de signaler, si l'on ne pouvait supposer qu'il marque le point d'attache d'un appendice quelconque qui aurait disparu.

A première vue, le travail du triangle mobile a l'air moins soigné que celui du disque, sur lequel d'ailleurs il est assez mal ajusté. Lorsque j'ai dessiné et mesuré l'instrument du Crêt-Châtelard, je ne connaissais pas d'objet similaire. J'aurais donc été tenté de suspecter l'authenticité de l'aiguille, si son existence au moment de la découverte n'eût été bien établie par le témoi-

gnage de l'inventeur, témoignage d'autant plus probant qu'il émanait d'un paysan sans lettres et qui, s'étant dessaisi depuis longtemps de sa trouvaille, n'avait aucun intérêt à altérer la vérité. Toutefois, même aujourd'hui, je ne voudrais pas jurer que le triangle mobile de l'instrument du Crêt-Châtelard est celui que lui avait donné l'artiste, italien probablement, qui l'a construit, et non point une réparation due aux mains moins habiles d'un *horloger* gallo-romain.

C'est bien en effet à une horloge solaire portative que nous paraissons avoir affaire, et le nom de *montre de César*, que lui donnait plaisamment un de ses premiers possesseurs, est plus vrai que celui-ci ne le pensait peut-être. L'indication, sur l'une des faces du disque, de la déclinaison du soleil pour chaque mois de l'année; les six crans qui divisent l'arc mobile en parties de grandeurs croissantes et qui paraissent se rapporter aux six heures qui, dans le jour romain, précèdent et suivent celle de midi, la hauteur du soleil au-dessus de l'horizon variant d'autant moins qu'il est plus rapproché du méridien; une certaine ressemblance de forme et de dimensions avec d'autres cadrans portatifs antiques; tout concourt à faire reconnaître la véritable destination de l'objet, encore qu'il semble incomplet d'une ou de plusieurs pièces et spécialement de celle faisant office de style. D'autre part, l'inscription géographique du revers fait voir que le cadran a été construit

de manière à s'accommoder non seulement à toutes les saisons, mais encore à toutes les latitudes. C'est donc probablement un exemplaire portatif d'une variété de ces instruments dont Vitruve attribue l'invention aux géomètres Théodose et André et dont la propriété était de donner l'heure sous une latitude quelconque, πρὸς πᾶν κλῖμα[1].

Je crois cet objet d'une rareté insigne. Il n'est pas unique toutefois. En 1741, le P. Gianfrancesco Baldini a décrit et figuré, dans les *Saggi di dissertazioni accademiche pubblicamente lette nella nobile Accademia Etrusca dell' antichissima città di Cortona*, t. III, p. 185, un instrument analogue trouvé à Rome; et, depuis, le même instrument a été commenté, avec peu de succès du reste, par Wœpke, dans ses *Disquisitiones archeologicæ mathematicæ circa solaria veterum*. Berlin, 1847, p. 14. Ces ouvrages étant difficiles à rencontrer

1. « Hemicyclium excavatum ex quadrato ad enclimaque succisum Berosus Chaldaeus dicitur invenisse. Scaphen sive hemisphaerium Aristarchus Samius, idem etiam discum in planitia. Arachnen Eudoxus astrologus, nonnulli dicunt Apollonium. Plinthium sive lacunar, quod etiam in circo Flaminio est positum, Scopinas Syracusius; πρὸς τὰ ἱστορούμενα Parmenion, πρὸς πᾶν κλῖμα *Theodosius et Andreas*, Patrocles pelecinum, Dionysodorus conum, Apollonius pharetram, aliaque genera et qui supra scripti sunt, et alii plures inventa reliquerunt, uti conarachnen conatum (conicum?) plinthium, antiboreum; item *ex his generibus viatoria pensilia* uti fierint plures scripta reliquerunt. » (Vitruv., IX, c. 9.)

en France, je crois devoir reproduire la gravure jointe au mémoire de Baldini. La ressemblance avec le cadran du Crêt-Châtelard est frappante. Même disque gradué sur lequel tourne un triangle dont la tranche concave est divisée par six crans en parties de plus en plus grandes. Même faisceau de lignes droites correspondant à la déclinaison solaire en chaque mois de l'année. Au revers du disque, inscription géographique presque identique et semblablement disposée sur seize lignes divergentes. Il n'est pas jusqu'aux dimensions des deux instruments qui ne soient exactement pareilles, $0^{m}565$ de diamètre. Évidemment ils dérivent d'un même prototype.

On peut relever néanmoins quelques différences de détail. La plus considérable est la présence dans le cadran de Rome, sur le diamètre perpendiculaire à celui représentant l'équinoxe, à une distance du centre égale aux trois quarts du rayon d'après le texte de Baldini, aux trois cinquièmes d'après sa figure, d'une espèce de bouton, de saillie rugueuse et présentant comme un arrachement à son sommet[1], qu'il a prise pour l'amorce d'une tige servant de style. Rien de semblable n'existe et ne paraît avoir existé sur l'instrument du Crêt-Châtelard.

Sur le cadran de Rome, une première division

1. « Un semi-globetto, o sia bottoncino scabbro, lacero, e strappato nella sua cima. »

du limbe de quatre en quatre degrés s'étend de part et d'autre de la ligne équinoxiale, mais ne dépasse pas celles des solstices, comprenant ainsi un arc de 48° seulement. Une seconde division de deux en deux degrés extérieure à la première embrasse un arc encore moindre, divisé en deux parties inégales par la ligne des équinoxes. Je crois, avec M. le général de la Noë, qu'à l'origine la graduation s'étendait sur un quadrant entier, comme dans l'instrument du Crêt-Châtelard, et qu'elle a disparu partiellement par suite de l'usure ou de l'oxydation du métal.

En regard de cette partie divisée, le cadran romain porte sur son bord extrême les deux chiffres XXX et XI, gravés, le premier à la hauteur de la ligne correspondant au solstice d'été, le second de l'autre côté de la ligne équinoxiale et sensiblement à la hauteur du 11e degré à partir de cette ligne. Baldini et Wœpke ont donné de ces chiffres, dont les analogues n'existent pas sur le cadran du Crêt-Châtelard, des explications d'une inadmissible bizarrerie. Pour mon compte, je ne puis voir dans le chiffre XI que la valeur en nombre rond de la déclinaison solaire un mois avant et un mois après l'équinoxe. Quant au chiffre XXX, c'est probablement une erreur de gravure ou de lecture pour XXIV, qui est, aussi en nombre rond, la valeur adoptée par le constructeur pour la déclinaison solaire au solstice. Si cette explication est la bonne, il est vraisemblable qu'un troisième

chiffre, XIX, effacé ou non déchiffré, accompagnait les deux premiers et indiquait la déclinaison du soleil deux mois avant et après l'équinoxe.

Selon Baldini, les segments successifs de l'arc mobile de son instrument seraient, à commencer par le plus grand, dans le rapport des nombres 10, 6, 4, 3 et 2[1]. Dans le cadran du Crêt-Châtelard les segments correspondant décroissent à peu près comme les nombres 9, 6, 4, 3 et 2 1/2.

J'ai dit que l'inscription gravée au revers du cadran de Baldini est presque identique à celle du cadran du Crêt-Châtelard. Voici cette inscription :

1	ITALIAE	XLII
2	NARBON(*ensis*)	XLIII
3	ANCON(*is*)	XLV
4	GALLIAE	XLVIII
5	GERMA(*niae*)	L
6	BRITAN(*niae*)	LVII
7	AETIOPI(*ae*)	XXX
8	AEGYPTI	XXXIII
9	HISPAN(*iae*)	XXXX
10	BABYLON(*iae*)	XXX
11	ILLYRI(*ci*)	XXXVII

1. Baldini compte pour un sixième segment, auquel il assigne une valeur de 1 1/3, la partie de l'arc comprise entre le bout le plus effilé du triangle mobile et le cran voisin.

12	SYRIAE	XXXVIII
13	ARABIA(*e*)	XXVIIII
14	APHRICE	XXXX
15	MAVRE(*taniae*)	XXX
16	BITHYNI(*ae*)	XLI

Sauf la Nasumiénie, qui est remplacée ici par la Narbonnaise, ce sont, comme on le voit, les mêmes noms et rangés dans le même ordre. Cependant, quelques latitudes diffèrent et c'est ici le lieu d'étudier de plus près et de comparer les deux textes.

1. ITALIAE XLII. — C'est très approximativement la latitude de Rome, qui est de 41° 54', et c'est aussi la latitude moyenne de l'Italie.

2. NASVMIEN(*ae*) XXIIII. — Ce chiffre inscrit sur le cadran du Crêt-Châtelard est certainement erroné. Les Nasamons paraissent avoir habité au midi de la Grande-Syrte, à proximité des côtes, car Lucain (IX, v, 438-445) dit qu'ils n'ont de commerce avec le reste du monde que par les naufrages. Le fond du golfe de la Grande-Syrte, qui est en même temps le point le plus méridional de la Méditerranée, est à plus de 30° de latitude. Ptolémée assigne celle de 28° au pays de Nasamons. Il est probable que c'est ce chiffre, ou plutôt peut-être celui de XXVII, que portait le cadran prototype.

A la Nasumiénie, le cadran de Rome substitue

la Narbonnaise, NARBON(*ensis*) XLIII. C'est la latitude que Ptolémée attribue à Narbonne; c'est aussi, en arrondissant le chiffre, celle qu'il donne pour la Narbonnaise elle-même (43° 30').

3. ANCONIS XLIV. — Le cadran de Baldini porte XLV, par omission probable de l'I. Selon Ptolémée, la latitude d'Ancône est de 43° 40', chiffre très peu différent du véritable, qui est 43° 37.

Ancône est la seule ville dont nos deux cadrans donnent la latitude, et cette circonstance est de nature à faire croire qu'ils ont été fabriqués dans cette ville, ou du moins d'après un original en provenant.

4. GALLIAE XLVIII. — C'est la latitude moyenne que Ptolémée assigne à la Gaule lyonnaise et elle est assez exacte.

5. GERMANIAE L. — Latitude de Mayence, que Ptolémée place par 50° 15' (la latitude vraie est 49° 59'), et aussi latitude moyenne entre celles données par le même géographe pour la bouche occidentale du Rhin, à l'extrémité nord de la Germanie (53° 20') et pour la ville d'Argentuaria, à son extrémité sud (47° 40').

6. BRITANNIAE LVI, et LVII dans le cadran de Baldini. — Ces chiffres sont beaucoup trop forts, et cependant ils se rapprochent de la vérité plus que ceux de Ptolémée qui met la Bretagne entre 59° 40' et 61° de latitude. Je ne crois guère pourtant à une correction raisonnée, et soupçonne

plutôt une erreur de gravure consistant à substituer LVI à LXI.

7. AETHIOPIAE XXX. — Encore un chiffre beaucoup trop fort. Selon Ptolémée, l'Éthiopie est comprise entre 1° et 22° 30' de latitude; mais il est à croire que le pays dont il s'agit ici est cette partie de la haute vallée du Nil soumise à la domination romaine, qui forma une province sous le nom d'*Æthiopia supra Egyptum*. L'instrument prototype devait porter XXII.

8. AEGYPTI XXXIII. — Ptolémée place l'Égypte entre les 23° et 30° 50' de latitude et ces chiffres ne sont pas trop inexacts. L'erreur est donc considérable. Peut-être faut-il corriger XXVIII, chiffre qui est à peu près la moyenne entre ceux de Ptolémée.

9. HISPANIAE XXXV, et mieux XXXX dans le cadran de Baldini. — Ptolémée donne pour la latitude de l'Espagne les chiffres extrêmes 37° 30' et 38° 55', dont la moyenne est 38° 33', mais le chiffre XXXX est beaucoup meilleur.

10. BABYLONIAE XXXV et dans le cadran de Rome XXX. — Il est probable qu'il faut corriger l'un et l'autre chiffre par XXXII, moyenne approximative entre les latitudes extrêmes de 30° 50' et 34° fournies par Ptolémée.

11. ILLYRICI XXXVII. — A ce chiffre très inexact paraît devoir être substitué celui de XXXXII. Ptolémée 41° 20'.

12. SYRIAE XXXVIII. — Ici encore une cor-

rection semble nécessaire. La plus probable consiste à lire XXXIIII, moyenne entre les chiffres 31° et 37° 30' donnés par Ptolémée pour la latitude de la Syrie.

13. ARABIAE XXVIIII, et seulement XXVIII dans le cadran de Rome. — Le premier chiffre semble devoir être préféré. D'après Ptolémée, l'Arabie est comprise entre 29° 40' et 31° 30' de latitude.

14. AFRICAE XLII, et XXXX seulement dans le cadran de Baldini, ce qui laisse encore subsister une erreur énorme, en rangeant sous un même parallèle l'île de Sardaigne et Carthage. Ptolémée place l'Afrique entre 29° et 33° 15', et Carthage par 32° 40'. Ces déterminations ne sont guère exactes non plus; mais de la comparaison des chiffres fautifs de Ptolémée avec ceux fautifs aussi de nos deux cadrans on peut, ce me semble, déduire ce qui était inscrit sur le cadran prototype. Ce devait être XXXII. L'artiste auteur du cadran décrit par Baldini aura remplacé II par X, lettre qui présente le même nombre de jambages; celui qui a gravé l'inscription du cadran du Crêt-Châtelard aura mal lu XXXXII pour XXXII sur l'original qu'il copiait.

15. MAVRETAN(*iae*) XL, et XXX sur le cadran de Rome. L'un de ces chiffres est trop fort, l'autre est trop faible et cependant mérite la préférence, car il se rapproche de 31°, moyenne générale entre les latitudes extrêmes de 28° 15' et 35° 55',

25° 30' et 35°, indiquées par Ptolémée pour les deux Maurétanies Tingitane et Césarienne.

16. BITHYNIAE XLI. — Latitude exacte et qui se rapproche de la moyenne entre 40° 30' et 43° 31', latitudes extrêmes de la Bithynie selon Ptolémée.

Baldini croit pouvoir attribuer son cadran aux temps de Septime-Sévère, vers l'an 200 de J.-C. J'incline, par des considérations épigraphiques, à faire remonter un peu plus haut celui du Crêt-Châtelard. Les L et les T à barre horizontale assez longue, les N carrés, les O encore presque ronds, les S à boucles d'égale grandeur et bien développées, sont des formes qui rappellent la bonne époque. D'autre part, le G à barre oblique projetée en avant se rencontre dès le Ier siècle dans les textes gravés sur métal; le Q et l'R à queue allongée remontent l'un à Claude et à Néron, l'autre à Trajan. La longueur des barres obliques du K, la légère inégalité entre les deux barres horizontales de l'unique F de l'inscription sont à peu près les seuls caractères où se trahisse l'approche de la décadence. Tous ces indices réunis me portent à attribuer le cadran du Crêt-Châtelard au troisième quart, sinon au milieu du IIe siècle, peu après Ptolémée, à qui, selon toute apparence, ont été empruntées les latitudes gravées sur le cadran qui a servi de modèle à ceux parvenus jusqu'à nous.

Je devrais, pour que cette étude fût complète,

exposer la théorie mathématique de l'instrument, restituer les pièces qui lui manquent, donner enfin le moyen de s'en servir pour obtenir l'heure. Je n'entrerai point ici dans le détail des tentatives que j'ai faites pour lui arracher son secret. J'aime mieux avouer franchement mon insuccès. Plus habile que moi, M. le général de la Noë est parvenu à une solution de ce difficile problème, *cosa di disperata spiegazione*, selon une expression de Baldini, et il ne me reste qu'à lui céder la parole.

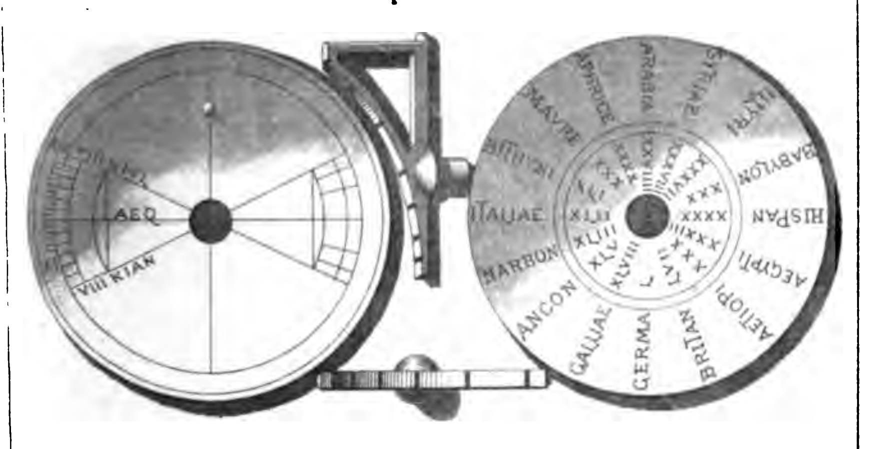
II. Restitution et mode d'emploi du cadran solaire du Crêt-Chatelard.

Vitruve (livre IX, ch. IX) énumère les cadrans solaires connus de son temps. Après avoir cité les cadrans établis à demeure, il nous apprend que les anciens employaient également des cadrans portatifs, *viatoria pensilia*, qu'on suspendait pour l'observation.

Nous avons décrit un cadran de cette espèce[1]; il ne répondait pas toutefois à un emploi aussi large que semble l'admettre l'expression de Vitruve, parce que, construit pour une latitude déterminée, il ne pouvait donner l'heure que dans une région de latitude peu différente et par consé-

1. *Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, t. LIII. Paris, 1894.

Fig. 2 Cadran
décrit par Baldini



Restitution.

Fig. 3

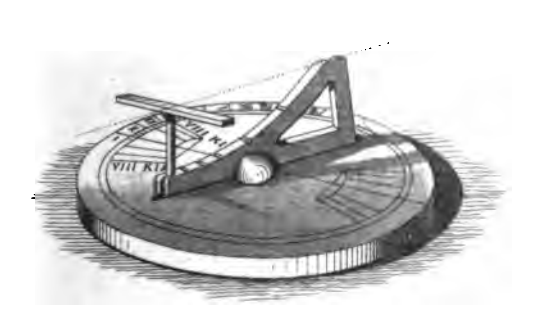
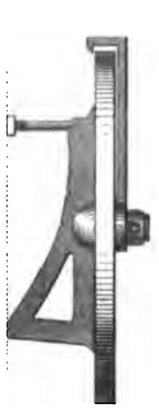


Fig. 4



Cadran du Crêt-Châtelard *(Restitution).*

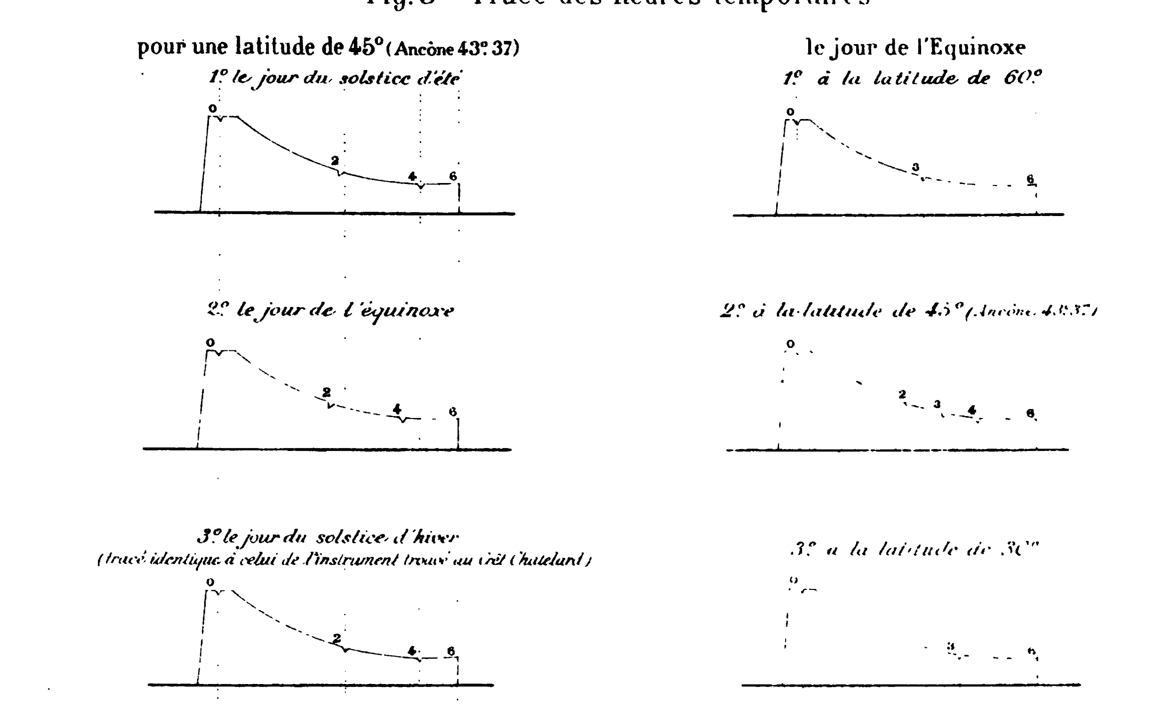


Fig. 5 Tracé des heures temporaires

quent ne pouvait servir à un voyageur parcourant des contrées très diverses.

L'instrument d'un genre analogue trouvé au Crêt-Châtelard répond mieux sous ce rapport à la mention de Vitruve; en revanche, on ne peut lui appliquer l'épithète de *pensilia* comme nous le verrons. Il rentre dans la catégorie des cadrans mixtes, portatifs et destinés aux voyageurs, mais basés sur le même principe que certains cadrans fixes cités par l'auteur latin comme donnant l'heure à une latitude quelconque, πρὸς πᾶν κλῖμα[1].

Le père Baldini[2] a décrit un instrument presque identique (voir pl. II); mais il s'est trompé grossièrement dans l'explication qu'il a donnée de son emploi. Il nous paraît inutile de la reproduire ici.

L'instrument du Crêt-Châtelard (voir pl. I) se compose d'un disque en bronze de petit diamètre au centre duquel peut se mouvoir une aiguille dont le profil, dans le sens perpendiculaire à la surface du disque, est un triangle rectangle à hypoténuse curviligne.

La face correspondante du disque présente plusieurs divisions :

1° Sur la circonférence extérieure et dans toute

1. Les anciens partageaient la terre en zones de latitude, définies par la longueur du plus long jour de l'année; ils désignaient les zones par les noms de « climat de 13 heures, de 14 heures, etc... ».

2. *Saggi di dissertazioni accademiche pubblicamente lette nella nobile accademia Etrusca dell' antichissima città di Cortona,* tomo III. In Roma, MDCCXLI.

l'étendue d'un quadrant règne une graduation en parties égales dont chaque intervalle correspond à deux degrés. Les dizaines de 0° à 90° sont marquées en chiffres romains.

2° A l'intérieur est tracé le diamètre qui aboutit au zéro de la graduation précédente; et, de part et d'autre, symétriquement placés, mais à des intervalles inégaux, des rayons qui ne se continuent pas jusqu'au centre. Le diamètre est accompagné de l'inscription AEQ, les rayons extrêmes sont désignés, l'un par la mention VIII K IVL.. SOLSTIT..., l'autre par la mention VIII K IAN... BRVMA. Les angles formés par ces rayons avec le diamètre AEQ sont égaux à 24°. C'est la valeur que les anciens donnaient à l'inclinaison de l'écliptique. Les angles des rayons intermédiaires avec le même diamètre sont ceux qui correspondent à la déclinaison du soleil aux différents mois de l'année.

Il résulte de ce tracé que si, à midi, on place le disque, tenu vertical, dans le plan du méridien, en faisant en sorte que la division du quadrant qui correspond à la latitude du lieu soit sur la verticale du centre, le prolongement du rayon qui marque la déclinaison le jour de l'observation passera par cet astre. Le jour de l'équinoxe, c'est le diamètre marqué AEQ qui satisfera à cette condition; ce sera le rayon marqué VIII K IVL le jour du solstice d'été, le rayon marqué VIII K IAN le jour du solstice d'hiver, etc., etc.

Par conséquent, connaissant la date du jour de l'observation, on peut déterminer la latitude du lieu et la direction de la méridienne.

A cet effet, on place le triangle sur la ligne de déclinaison qui correspond à la date connue et, aux environs de midi, tenant vertical le disque, on le dirige vers le soleil : en même temps on le fait tourner dans son plan jusqu'à ce que la face du triangle aille passer également par le soleil : on est assuré que cette double condition est remplie lorsque le disque et le triangle se portent ombre à eux-mêmes. Un peu avant midi, le soleil n'ayant pas encore atteint sa plus grande hauteur, le triangle fait avec l'horizon un angle trop faible et la graduation du quadrant située sur la verticale du centre du disque n'indique pas la latitude exacte. Mais, au fur et à mesure que le soleil se rapproche du méridien, pour le suivre dans son mouvement on doit faire varier en azimut la direction du disque en même temps qu'on le fait tourner dans son plan, en donnant ainsi au triangle une inclinaison de plus en plus grande. Après midi, le soleil redescendant vers l'horizon, pour le suivre dans son mouvement il faut faire tourner le disque dans son plan en sens inverse. Si on a noté les divisions du quadrant qui sont venues se placer successivement sur la verticale dans ces diverses positions, on a le moyen de déterminer celle qui correspond à la plus grande hauteur du soleil; d'où l'on conclut la latitude.

Si, en même temps, on a marqué sur le sol, ou sur une planchette, la trace du plan prolongé du disque dans ces diverses positions, on connaîtra celle qui correspondait au moment du passage du soleil au méridien, c'est-à-dire la direction de la méridienne du lieu. On peut, au lieu de noter la position du disque, tracer sur le sol la direction de l'ombre portée par un fil à plomb ou par une tige verticale au moment des diverses observations.

On sait qu'aux environs de midi la hauteur du soleil varie très lentement. L'observation précédente peut donc donner la latitude avec une certaine approximation ; mais il n'en est pas de même pour le tracé de la méridienne sur lequel peut régner une assez grande incertitude.

Si l'on veut une précision convenable, il faut recourir à la méthode des hauteurs correspondantes en opérant de la façon suivante : quelques heures avant midi, à la troisième heure, par exemple, on place le disque tenu verticalement et le triangle dans la direction du soleil, on note exactement la division du quadrant qui se trouve alors sur la verticale du centre du disque. On marque sur le sol ou sur une tablette la direction du disque, ou celle de l'ombre d'un fil à plomb, ou d'une tige verticale. Puis, à la neuvième heure, c'est-à-dire lorsque le soleil est distant du méridien de la même quantité qu'au moment de la première observation, on répète l'opération en

ayant soin de placer la même graduation du quadrant sur la verticale : au moment où le disque et le triangle se portent ombre à eux-mêmes, on marque, comme dans l'observation du matin, la direction du disque ou de l'ombre d'un fil à plomb. La ligne ainsi tracée fait avec la précédente un angle dont la bissectrice donne la direction de la méridienne. On peut dans la même journée faire des observations semblables à des heures également distantes de midi, avant et après le passage du soleil au méridien ; on a ainsi plus de précision et on est plus assuré d'obtenir un résultat, parce que, si le soleil doit être caché par les nuages à midi, ou pendant l'une des observations conjuguées, on peut espérer qu'il ne le sera pas pendant les autres.

A ce point de vue, il serait avantageux de pouvoir déterminer la direction de la méridienne à l'aide d'une seule observation, parce qu'il suffirait que le soleil brillât un seul instant dans la journée. On le peut, mais à la condition que l'observateur soit muni de tables spéciales donnant la direction de l'ombre d'un style vertical pour une hauteur déterminée du soleil à un moment quelconque de la journée, lorsqu'on connaît la latitude du lieu et la déclinaison du soleil. Nous trouvons dans Ptolémée des tables analogues ; il ne serait donc pas impossible que les voyageurs et surtout les navigateurs de l'antiquité en aient possédé. Dans ce cas, ils pouvaient, les jours de

soleil, déterminer à tout instant la direction de la méridienne et s'orienter par conséquent comme le font aujourd'hui nos marins à l'aide de la boussole.

Peut-être prêtons-nous à notre instrument plus d'avantages que ne lui en attribuaient les anciens; il n'en est pas moins vrai qu'il pourrait servir aux usages que nous venons d'indiquer, et là ne se bornaient pas ses propriétés comme on va le voir.

La tranche du côté curviligne du triangle porte une division en parties inégales qui décroissent de la partie la plus élevée à la plus basse, comme varie, entre le lever du soleil et son passage au méridien, la longueur de l'ombre portée par un style; cette remarque conduit à penser que cette partie de l'instrument a pu servir de cadran solaire. On sait que les anciens, au lieu de partager le jour en vingt-quatre heures égales, divisaient toujours en douze parties l'intervalle compris entre le lever et le coucher du soleil : les traits marqués sur le triangle au nombre de six peuvent donc correspondre aux six heures de la demi-journée. Mais ces heures avaient une valeur différente suivant l'époque de l'année; aussi, dans les cadrans connus, les lignes horaires varient-elles suivant la date. Notre cadran présentant une seule série de lignes horaires, on ne voit pas immédiatement comment il pourrait donner l'heure toute l'année. Ce ne pouvait être à l'aide des dis-

positions ordinaires. Il nous a donc fallu en essayer de nouvelles et voici celle à laquelle nous nous sommes arrêté, qui paraît résoudre le problème, non seulement pour les différents jours de l'année en un même lieu, mais aussi pour des latitudes très diverses (voir pl. III et IV).

Plaçons à l'extrémité la plus basse du triangle un style ayant la forme d'un T, dont la branche supérieure sera parallèle à la face du disque et en même temps perpendiculaire à la longueur du triangle. Donnons à ce style une hauteur telle que sa branche supérieure soit située dans le plan parallèle à la face du disque qui passe par la division la plus élevée du triangle. Tenons le disque horizontal et le triangle orienté exactement suivant la ligne est-ouest, le côté le plus bas tourné vers l'Orient au moment du lever du soleil; quelle que soit la date et quelle que soit la latitude du lieu de l'observation, l'ombre de la branche horizontale du style se projettera sur le trait supérieur de la division. Le soleil s'élevant ensuite au-dessus de l'horizon, l'ombre de cette même tige se rapprochera de plus en plus du style : à midi, quelle que soit l'époque de l'année et quelle que soit la latitude, elle se projettera au pied, se portant ombre à elle-même. Dans l'intervalle, l'ombre de la tige horizontale aura coïncidé successivement avec les divisions du triangle. Mais les coïncidences n'auront pas pu se produire en tout lieu et en tout temps aux heures vraies. L'ac-

cord n'existe, comme nous l'avons vérifié, que dans le voisinage du 45e degré de latitude et le jour du solstice d'hiver. Mais on conçoit que, la coïncidence se faisant exactement au lever du soleil et à midi, les différences dans l'intervalle puissent être peu sensibles, et que dès lors l'heure donnée par la lecture du cadran puisse être suffisamment exacte, du moins pour les besoins ordinaires de la vie. Tel a dû être le raisonnement de l'auteur de notre instrument; de nos jours on ne s'y serait pas arrêté un instant. Reste donc à savoir jusqu'à quel point son inspiration se trouve justifiée.

A cet effet, nous avons tracé les lignes horaires pour la latitude de 45° et à trois époques très différentes de l'année, savoir aux solstices d'hiver et d'été et à l'équinoxe; de même, nous avons déterminé la troisième heure pour les latitudes de 30°, 45° et 60° que les anciens ne dépassaient guère dans leurs pérégrinations. Le résultat de cette recherche nous a montré (voir pl. V) que l'erreur commise dans la lecture de l'heure, quel que fût le jour de l'année et quelle que fût la latitude (dans les limites ci-dessus), ne dépassait pas la demiheure.

On reconnaîtra que cette exactitude était bien suffisante pour les besoins de la pratique. Nos cultivateurs apprécient l'heure d'après la hauteur du soleil avec moins de précision peut-être, sans que leurs travaux en soient troublés : à Brest,

qui a adopté l'heure de Paris, la différence entre l'heure vraie et l'heure des horloges est de vingt-huit minutes, et personne ne s'en aperçoit. Qu'était enfin cette erreur en comparaison des différences produites par la variation de longueur des heures suivant le jour de l'année, variation qui, à la latitude de Paris, donnait, le jour du solstice d'été, des heures deux fois plus longues que le jour du solstice d'hiver?

On a vu comment on obtenait l'heure entre le lever du soleil et midi; pour l'avoir dans la seconde moitié de la journée, on faisait tourner le triangle de 180° exactement, de façon à amener la pointe la plus basse vers le couchant; l'ombre de la tige horizontale remontait en sens inverse vers la division supérieure avec laquelle elle coïncidait au moment du coucher du soleil.

Il fallait donc, pour se servir du cadran, connaître exactement la direction de la méridienne, afin de placer le triangle suivant la ligne est-ouest. Nous avons vu plus haut comment l'instrument permettait de la déterminer.

La précision relative, mais suffisante, avec laquelle on obtenait l'heure, nous paraît justifier l'hypothèse que nous avons émise sur la forme et la position du style. Deux preuves matérielles la corroborent. Sur le dessin dont nous disposons, on voit très bien, à l'extrémité du côté le plus bas du triangle, une petite éraflure qui devait

être le point d'attache de la pièce aujourd'hui disparue.

En second lieu, le nombre des traits gravés sur le triangle est de six; ils définissent par conséquent cinq intervalles et non pas six comme il le faudrait, puisque la demi-journée comprenait six heures. On doit en conclure que le sixième intervalle correspondait à la partie comprise entre le sixième trait et le pied du style, où il n'était plus nécessaire dès lors de marquer une division. Il est facile de calculer, en effet, que la distance correspondante est bien celle que parcourait l'ombre du soleil pendant la sixième heure (comme d'ailleurs pendant la septième), le jour du solstice d'hiver, à la latitude de 45° : l'absence du septième trait s'explique donc naturellement, et la position du pied du style se trouve exactement définie.

Dans le cadran du P. Baldini, on ne remarque sur le triangle aucune trace qui puisse faire supposer qu'il ait été jamais surmonté d'un style. En revanche, on voit très nettement sur la face du disque le point d'attache de la petite tige qui devait en tenir lieu. D'autre part, la distance comprise entre le centre du disque et cette tige est précisément égale à la longueur, à partir du centre également, de la branche la plus basse du triangle. Celle-ci pouvait donc, pour l'observation de l'heure, s'appliquer exactement contre le style.

Avec cette disposition, on ne pouvait pas terminer le triangle en pointe, comme cela a lieu dans le cadran du Crêt-Châtelard : sa position sur les lignes de déclinaison était donc moins bien assurée. C'est peut-être pour cette raison que le style aura été placé sur le triangle dans le cadran du Crêt-Châtelard, qui serait dès lors un perfectionnement du modèle primitif; nous le croirions d'autant plus volontiers que le style ainsi placé facilite l'observation de la hauteur du soleil : sur la face courbe du triangle éclairée par le soleil, alors que toutes les autres restent dans l'obscurité, l'ombre portée par la tige verticale se détache très bien et montre, par son parallélisme avec les deux bords de la tranche, que le triangle est exactement orienté vers le soleil.

Dans le cadran du P. Baldini la division en doubles grades s'arrête au 22e degré; mais le chiffre XXX, inscrit un peu au delà, indique qu'elle devait se continuer. Tout le quart de cercle devait être divisé, et l'oxydation aura sans doute fait disparaître la trace des divisions.

D'après M. Vincent Durand, qui a eu entre les mains le cadran du Crêt-Châtelard, une goupille traversait le cylindre, auquel est fixé le triangle, dans la partie située de l'autre côté du disque, et l'empêchait de s'échapper de son logement. Mais cette goupille n'était pas exactement placée contre la face postérieure : le cylindre pouvait par suite prendre un petit mouvement de va et vient. Ce

serait pour M. Vincent Durand la preuve qu'il existait entre la goupille et le disque une pièce aujourd'hui disparue. Cette supposition nous paraît fondée (voir pl. IV). Nous avions pensé, en effet, avant de connaître ce détail, que sur le cylindre devait être monté à frottement dur un anneau auquel était fixée une tige qui, dirigée suivant un rayon du disque, devait, après avoir dépassé la circonférence de ce dernier, se recourber deux fois et fournir un repère devant la division en doubles degrés. A l'aide d'un fil à plomb, on vérifiait que ce repère était exactement sur la verticale du centre du cadran et on était ainsi assuré que la division en regard marquait bien la latitude cherchée.

On remarquera que le triangle est monté sur une pièce en forme de demi-sphère, qui devait avoir son utilité. Elle servait à rendre l'observation plus facile et plus sûre. Lorsque l'instrument est placé de façon que le disque et le triangle se portent ombre à eux-mêmes, leurs faces perpendiculaires sont dans la pénombre; il est dès lors assez difficile d'apprécier le moment précis où aucune de ces pièces ne porte ombre sur l'autre sans la présence de la petite sphère en saillie qui, alors, doit être éclairée complètement sur la moitié de sa surface tournée vers le soleil; c'est lorsque cette condition est remplie que l'on est assuré que le disque et le triangle sont bien placés.

Enfin la forme donnée à la tranche du triangle

sur laquelle sont tracées les lignes horaires s'explique facilement par cette considération que, si l'on s'était contenté de recevoir l'ombre du cadran sur la face horizontale du disque, on n'aurait pas pu marquer ces lignes vers le commencement et vers la fin de la journée, parce que les ombres très allongées du style seraient sorties du cadran.

La seconde face du disque porte gravés les noms de seize régions géographiques accompagnés de nombres qui expriment, sans doute possible, des latitudes.

Suivant M. Vincent Durand, ces nombres donneraient la latitude moyenne de chaque région. Mais, pour satisfaire à cette condition, il propose de corriger six ou sept d'entre eux qui auraient été mal transcrits. Comme, d'autre part, il est certain que des erreurs de copie ont été commises sur les latitudes de l'Éthiopie, de la Maurétanie, de l'Afrique et de la Nasumiénie, nos cadrans porteraient dix à onze inscriptions fausses sur un total de seize nombres. Il nous paraît difficile d'admettre que le graveur ait pu se tromper un aussi grand nombre de fois. Nous croyons plus volontiers que les latitudes indiquées doivent être conservées pour la plupart et qu'elles se rapportent à des points remarquables des côtes ou à des ports des régions nommées.

Dans cet ordre d'idées, on peut, en conservant les chiffres des cadrans, à l'exception de quatre d'entre eux notoirement faux, dresser la liste

suivante dans laquelle les localités désignées ont une latitude qui diffère de la véritable de un à deux degrés, différence qui ne doit pas nous arrêter, car nous savons que les tables de Ptolémée en présentaient de plus fortes encore. (Voir le tableau ci-contre.)

D'après cette manière de voir, les cadrans auraient été construits pour les navigateurs.

On comprend dès lors quel pouvait être leur utilité : permettant de déterminer la latitude en chaque point, ils indiquaient aux navigateurs à quelle distance ils se trouvaient du port ou du cap le plus voisin ; ils leur faisaient connaître la direction de la méridienne et leur fournissaient par conséquent les moyens d'orienter leur navire ; enfin ils leur donnaient l'heure en un lieu quelconque avec une approximation suffisante.

Cependant, si l'on considère les erreurs commises dans la transcription de quelques latitudes et le manque de précision de plusieurs autres, on peut douter que nos cadrans aient eu pour but la mesure de cette donnée, en vue de calculer les distances parcourues. Le résultat de cette opération eût été extrêmement grossier et aurait exposé les navigateurs à commettre, sur la position de la côte d'Afrique, par exemple, des erreurs de plusieurs centaines de kilomètres. Il aurait fallu d'ailleurs connaître en même temps la longitude que les cadrans ne donnent pas. Il paraît plus vraisemblable d'admettre que ces nombres étaient

Noms des régions	Latitudes		Latitudes adoptées	Identifications proposées et observations
	Cadran du Crêt-Châtelard	Cadran de Rome		
Éthiopie	XXX	XXX	?	Erreur manifeste.
Égypte	XXXIII	XXXIII	XXXIII	Bouches du Nil, avec une erreur de + 1° 24'.
Espagne	XXXV	XXXX	XXXV	Cap de Gibraltar, avec une erreur de — 1° 7'.
Babylonie	XXXV	XXX	XXX	Extrémité septentrionale du golfe Persique.
Illyrie	XXXVII	XXXVII	XXXVII	Un port de la Grèce, ou le cap Matapan, avec une erreur d'environ — 1/2°. Sous Adrien, l'Illyrie comprenait toute la Grèce.
Syrie	XXXVIII	XXXVIII	XXXVIII	Port d'Alexandrette, avec une erreur de + 1° 44'.
Arabie	XXXIII	XXXIII	XXXIII	Extrémité septentrionale du golfe Arabique.
Afrique	XLII	XXXX	?	Erreur manifeste.
Mauritanie	XL	XXX	?	Erreur manifeste.
Bithynie	XLI	XLI	XLI	Un port du rivage septentrional de la Bithynie, avec une erreur de — 1°.
Italie	XLII	XLII	XLII	Rome ou le port d'Ostie.
Nasumiénie	XXIII		?	Erreur manifeste.
Narbonnaise		XLIII	XLIII	Narbonne ou son port.
Ancône	XLIX	XLV	XLIV	Le port d'Ancône.
Gaule	XLVIII	XLVIII	XLVIII	Le Sicor portus ou l'embouchure de la Loire.
Germanie	L	L	L	Embouchure occidentale du Rhin, avec une erreur de — 2°.
Bretagne	LVI	LVII	LVI ou LVII	Embouchure de l'Humber, à laquelle Ptolémée attribue 56° 30' de latitude.

fournis, à titre d'indication seulement, dans le but d'abréger les tâtonnements lorsqu'il s'agissait de déterminer la direction de la méridienne. L'observateur plaçait le triangle d'après la déclinaison connue du soleil et orientait le disque tenu vertical vers cet astre en maintenant sur la verticale du centre du cadran la division du quadrant qui correspondait à la latitude du lieu. Dans cette position, le soleil, avant midi, éclairait la face inférieure du triangle et, par la position de l'ombre portée par ce dernier sur le disque, indiquait à l'observateur si un temps plus ou moins long le séparait de l'heure du passage au méridien, c'est-à-dire du moment où il devait se mettre en observation.

L'instrument aurait donc été disposé de façon à permettre la détermination de la méridienne en vue *principalement* et peut-être *uniquement* de donner l'heure en un lieu quelconque. Il réalisait cette dernière condition par une disposition originale et nouvelle pour nous, qu'il était intéressant de faire connaître.

Hipparque, le premier, imagina de fixer la position d'un lieu par sa latitude et par sa longitude. Il avait donné la hauteur du pôle pour un petit nombre de villes. Quelques-uns de ses successeurs avaient ajouté à sa liste quelques lieux placés sur les mêmes méridiens, d'après des navigations faites par un vent du sud ou du nord. Mais c'est Ptolémée, venu plus de 260 ans après Hipparque,

qui a fourni ces données pour un très grand nombre de points. On peut donc dire qu'antérieurement à ce dernier, c'est-à-dire antérieurement au IIe siècle de notre ère, l'usage des degrés de longitude et de latitude pour fixer l'emplacement des divers lieux de la terre n'était point établi. Si l'on considère, d'autre part, que la vulgarisation d'un instrument aussi répandu que devait l'être notre cadran, basé sur l'emploi des latitudes, exige un certain nombre d'années, on estimera que sa construction remonte à la fin du IIe siècle au plus tôt, et peut-être à une époque plus reculée.

En comparant les latitudes de nos cadrans à celles de la géographie de Ptolémée, on constate des désaccords nombreux. On serait donc fondé à croire que les auteurs de nos instruments n'ont pas eu entre les mains les données de Ptolémée. Cependant, on ne peut rien conclure à cet égard; il faudrait avant tout savoir ce qui est erreur de transcription et, d'autre part, avec quelle fidélité avaient été copiées les tables de Ptolémée dont le graveur disposait : les manuscrits qui nous sont parvenus sont remplis de fautes.

Enfin, on remarquera que les régions inscrites sur les cadrans se suivent dans l'ordre croissant des latitudes, sauf en ce qui concerne le groupe formé par l'Arabie, l'Afrique et la Maurétanie. Il est donc à présumer que ces trois noms en ont remplacé d'autres inscrits sur un modèle anté-

rieur, — ce qui expliquerait jusqu'à un certain point les erreurs des latitudes de l'Afrique et de la Maurétanie. — En outre, le cadran du Crêt-Châtelard a remplacé la Narbonnaise par la Nasuménie : la substitution est manifeste, puisque la latitude donnée pour la Nasumiénie rompt la progression croissante des nombres. Celle de Narbonne, au contraire, arrive parfaitement à son rang. Le cadran du Crêt-Châtelard serait donc postérieur à celui de Rome.

LA QUESTION DES PILES

ET

LES FOUILLES DE CHAGNON (SAINTONGE).

Par M. Camille JULLIAN, associé correspondant national.

1er MÉMOIRE

Lu dans la séance du 14 avril 1897.

Il existe dans le Sud-Ouest une « question des piles, » qui agite fort, présentement, les sociétés archéologiques de Saintonge et de Gascogne.

On appelle « piles » des tours « pleines, généralement quadrangulaires, composées d'un épais blocage avec un simple parement en appareil ou en briques[1]. » Toutes sont de construction gallo-romaine. On en a compté une vingtaine, situées dans le territoire ou aux frontières de l'ancienne province aquitanique. La plupart sont fort délabrées; quelques-unes ne sont connues que par des textes ou des dessins; les deux plus intactes

1. J'emprunte cette définition à M. Lièvre, *Les Fana ou Vernemets* (Angoulême, 1888), p. 6.

sont la tour de Pirelongue, en Saintonge[1], et celle de Cinq-Mars-la-Pile, dans l'Indre-et-Loire[2]. Celle-là est terminée par un cône à imbrications[3]; celle-ci, par cinq tourelles quadrangulaires[4].

Quelles étaient la destination et la nature de ces monuments?

Le nom de « piles », qu'on leur donne actuellement et qui peut être, au moins pour quelques-uns[5], fort ancien, n'a aucune importance et l'examen n'en fournit aucune solution[6]. Les hommes du moyen âge et de la Renaissance appelaient *pila*, *pilarium*, « pile » ou « pilier », tout ce qui, de près ou de loin, ressemblait à une colonne ou à un pilier. La plupart des ruines romaines qui formaient pilier ou colonne recevaient ce nom-là. Les « Piliers-de-Tutelle[7] » à Bordeaux

1. Sur la route de Saintes à Royan et à peu près à égale distance de ces deux points; Lièvre, *La question des piles* (1896, *Congrès archéologique de France*, 1894), p. 211.

2. Sur la route de Tours à Angers, et à égale distance de Tours et d'Ingrande, la frontière commune des deux *civitates*. Lièvre, *Congrès*, p. 220.

3. D'après le dessin donné par Lièvre, *Fana*, p. 6. Cf. La Sauvagère, p. 81; Bourignon, p. 205.

4. Photographie *apud* Jullian, *Gallia*, p. 284. Le nom primitif est Saint-Mars ou Saint-Mard, pour Saint-Médard (*Sancti Medardi de Pila*). La Sauvagère, *Recueil d'antiquités*, 1770, p. 161 et suiv.; *Antiquaires*, t. XI, 1835.

5. Je n'attache aucune valeur au fait que *pilum*, au moyen âge, a pu désigner un tombeau (voy. Du Cange, *s. v.*).

6. En Agenais, la ruine d'Aiguillon, qui ressemble assez aux piles de Saintonge, s'appelle *la Tourrasse*.

7. *Los Pilars*, les *Pillas*, dans les anciens documents. Dans

étaient les restes d'un temple à colonnades.

M. Lièvre, bibliothécaire de la ville de Poitiers, a eu la très ingénieuse idée de rechercher les noms anciens qu'ont portés quelques-unes de ces piles[1]. Il a constaté que, dès le XIII[e] siècle, on les trouve dénommées *fana*[2], nom que quelques-unes d'entre elles ont conservé sous la forme *Fa*, *Faniaulx*[3], etc. Or, dit M. Lièvre, *fanum* désignant un temple païen, les piles seraient les ruines d'édi-

la commune de Causses-et-Veyran près Béziers, le tènement de *las Pilos* doit son nom à quatre tourelles de l'époque gallo-romaine, qu'il faut rapprocher de nos piles. — Il existe dans la Gironde une paroisse de Saint-Denis-de-Piles, et l'on vient précisément d'y découvrir des fragments de colonnes romaines. — Au reste nombre de piles ou de piliers ne paraissent pas d'origine romaine (par exemple les Trois-Piliers près de Nîmes). — Cf. encore le *prioratus de Pilis* (doc. de 1244), aujourd'hui port de Piles (La Sauvagère, p. 170).

1. Outre les deux mémoires cités plus haut, voy. aussi *Une fête solaire en Agenais au V[e] siècle*, dans les *Annales de la Faculté des Lettres de Poitiers*, 1892. De son mémoire intitulé *Les évolutions d'un fétiche : le menhir, la pile, la tour aveugle*, lu dans le congrès de la Sorbonne de 1896, je ne connais que l'analyse publiée par la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 1896, p. 158, et le *Bulletin du Comité*, 1896, p. XXXV.

2. Les textes les plus significatifs sont ceux qui concernent le Fa, ou pile de Sireuil (Charente), qui formait une seigneurie (*domini de Fano*, etc.; *Fana*, p. 10; *Congrès*, p. 224). — M. Guillaud me communique que la pile de Chagnon est dénommée au XV[e] siècle (dans un acte de confrontation du comté de Matha, *Archives départementales* à la Rochelle) *fanau de Persac*. Cf. page 59, n. 1.

3. Voy. l'énumération faite par M. Lièvre, *Fana*, p. 27.

fices destinés au culte des idoles[1]. M. Lièvre a développé cette théorie dans d'assez nombreux mémoires, avec beaucoup de textes et une très grande force de raisonnement. Ce sont ces travaux qui sont le point de départ des dernières études provoquées par les piles.

Un assez grand nombre d'érudits d'autrefois et de nos jours voient dans les piles des constructions d'origine militaire[2] : ce qui les a surtout frappés, c'est leur situation au bord des grandes voies romaines, c'est encore, maintes fois, leur place à mi-distance de deux lieux importants, ou d'une grande ville et d'une frontière[3].

1. Du Mège voyait dans les piles (*Archéologie pyrénéenne*, t. III, 1re partie, 1862, p. 294; cf. *Monuments religieux des Volces*, p. 231) des « monuments itinéraires élevés en l'honneur de Mercure. »

2. C'était à peu près l'opinion de La Sauvagère, p. 81 et suiv., p. 85, p. 161. « Souvenir d'une bataille, » dit de la Saussaie à propos de la pile de Cinq-Mars, *Mémoires des Antiquaires*, XI, 1835, p. 40. « Élevées pour l'ornement des chemins, » dit de Caumont, *Cours d'antiquités monumentales*, t. II, 1831, p. 114. Je crois que l'opinion qui en fait des trophées militaires, déjà courante au temps de La Sauvagère, est encore fort répandue. C'est par une même tendance d'esprit que l'on appelle *les trophées de Marius* en Provence des monuments plus récents, qui sont, soit des restes de tombeaux, soit, plutôt, des pierres de bornage (cf. *Corpus*, XII, nos 560-2). Même attribution militaire (arcs triomphaux) aux piles biterroises (Sabatier, *Histoire de Béziers*, 1854, p. 27).

3. Cf. ici, p. 40, notes 1 et 2. La remarque a été du reste expressément faite par M. Lièvre.

J'ai toujours pensé[1], après[2] et avec d'autres, que les piles étaient des monuments funéraires. En réponse à une lecture de M. Lièvre, M. Musset, bibliothécaire de la ville de la Rochelle, a rappelé[3] cette opinion. Il me paraît que les dernières fouilles faites au pied des piles l'ont fortement confirmée.

M. Lièvre a eu le très grand mérite de provoquer ces fouilles par ses travaux et par les appels pressants qu'il a faits au bon vouloir des sociétés savantes[4].

En 1894 d'abord, la Société archéologique de Saintes, autrement dit la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, a déblayé la tour de Pirelongue[5]. M. le commandant Cantaloube et M. le docteur Guillaud, ce dernier professeur à la Faculté de médecine de

1. Cf. *Gallia,* 1892, p. 284.

2. Surtout après Bourignon, *Recherches topographiques sur les antiquités de Saintonge* (an IX), qui appelle très nettement Ebéon et Pirelongue des « mausolées, » et les rapproche de la Tourmagne de Nîmes et de la Pyramide d'Autun (p. 202, 205, 211).

3. Je ne sais s'il l'a acceptée; *Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1896, p. 159; *Bulletin du Comité,* 1896, p. XXXVI.

4. *Les Fana,* p. 28. Il a dû également en parler dans le *Cours d'archéologie régionale* qu'il a professé à la Faculté des Lettres de Poitiers.

5. Voy. les résultats de ces fouilles dans le travail de M. Lièvre sur *La question des Piles.*

Bordeaux, ont très intelligemment dirigé les fouilles, qui ont permis de reconnaître autour de la pile l'existence de constructions annexes et en particulier d'un mur de clôture : les murs de clôture se remarquent du reste dans la plupart des piles conservées[1].

Cette année 1897, à la suite d'un vœu émis par la Société française d'archéologie[2], la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure a exploré les ruines de la pile de Chagnon ou de Villepouge. M. le docteur Guillaud, assisté de M. Musset, a conduit la campagne, et c'est d'après ses notes que j'en indique ici les résultats. — Cette fois, nous sommes en présence de résultats inattendus.

Cette pile[3] est, ou plutôt était située tout près de la gare actuelle de Chagnon, sur la voie ferrée de Cognac à Saint-Jean-d'Angély, sur la route romaine de Saintes à Poitiers. Elle existait encore vers 1655, car, à cette date, Claude Chastillon, dans sa *Topographie françoise*[4], en donne un dessin fort précis (fig. 1).

1. Lièvre, *Congrès*, p. 216 et suiv.

2. La Société a alloué cent francs pour commencer les fouilles; elles ont été continuées et achevées aux frais de M. le docteur Guillaud et d'un de ses amis.

3. Sur le nom ancien de cette pile, cf. p. 59, n. 1.

4. Planche 102. Chastillon publie sur la même planche la pile d'Ebéon qui subsiste encore (à cinq kilomètres et demi de là, dans le même canton, celui de Saint-Hilaire). Il les réunit toutes deux sous la rubrique : LES FANIAVLX

Tombée en ruines après 1655, la pile de Chagnon a été rasée et déblayée il y a une quaran-



Fig. 1.

taine d'années. Mais les fondements ont été retrouvés intacts. — Les fondations de la pile elle-même forment un carré de 10m40 environ de côté. Elles n'ont que 0m50 de profondeur jusqu'au roc. Elles

RVINES ENTIQVES DE VAREZE AV PAIS DANGOVMOIS. Varaize, qui est du reste en Saintonge, est une commune du département à deux kilomètres au nord. Comme me le fait remarquer M. Musset, il serait préférable de conserver à cette pile le nom de Villepouge : c'est celui de la commune sur laquelle elle est située, et Villepouge est à moins d'un kilomètre de là. Chagnon est un hameau important de la commune d'Aumagne, à près de trois kilomètres au sud.

sont en blocages cimentés enfermant des moellons libres. — A 7 mètres de distance de ces fon-



Fig. 2.

dations, on a retrouvé celles d'une enceinte murale, également quadrangulaire, et mesurant 26^{m}25 sur chaque face. L'une des faces, celle qui suit la voie romaine, présente à ses extrémités des renforcements destinés à recevoir une superstructure particulière.

Dans le fossé longeant le mur d'enceinte et dans la terre de l'espace compris entre ce mur et la pile, on a rencontré des débris de poteries, samiennes ou autres, des cendres, des ossements, des squelettes presque entiers. — En outre, il y a été trouvé les objets suivants :

1° Deux monnaies romaines, dont l'une, je crois, est un Marc-Aurèle de 172.

2° De nombreux débris sculptés, en pierre dure du pays ou en pierre des environs de Saintes : ce sont des fragments de corniches, oves, moulures, palmettes, etc. (fig. 2 et 3).

3° Une tête colossale de femme, en pierre du pays, haute de 0^m65, large de 0^m50 ; au sommet, un trou semble avoir servi à fixer quelque ornement[1]. — La coiffure, ondulée en boucles tombantes, la présence d'un ornement au sommet de la tête, ont fait supposer à M. Lièvre qu'elle représente une Isis. Cela est fort possible[2] ; mais Diane ou Hécate auraient pu être représentées de la

1. Il ne me paraît pas probable que la palmette reproduite plus bas (fig. 3) ait pu faire partie de la coiffure de cette tête. L'ouverture du trou est rectangulaire, mesure 0^m08 sur 0^m03 ; le trou est profond de 0^m15 à 0^m20.

2. Communication de M. Lièvre. Il ajoute : « La tête de Chagnon, œuvre d'un artiste qui s'est apparemment conformé à un type adopté, a une singulière ressemblance avec un bronze du Cabinet des antiques. » Il doit s'agir du bronze n° 639 du catalogue Babelon et Blanchet.

même manière[1]; après tout, ces trois divinités



Fig. 3.

1. *Dictionnaire des antiquités*, fig. 3744. Je n'exclus pas la possibilité qu'il s'agisse d'une tête de simple mortelle.

étaient souvent confondues ou identifiées par les sculpteurs comme par les dévots dans leur figure et dans leur rôle. — Il est à remarquer que cette tête a été retrouvée, non pas gisant à terre, mais cachée, enfouie à dessein dans un trou de rocher[1] (fig. 4).



Fig. 4.

1. Il est impossible d'affirmer qu'elle ait ou non appartenu à la décoration primitive de l'édifice : on ne voit pas tout de suite à quelle place elle aurait été mise. On peut supposer qu'elle a été cachée à dessein, par quelque dévot païen, au temps de la persécution des idoles.

4° Un morceau triangulaire d'ustensile en bronze, présentant en léger relief un trèfle d'assez grossier dessin (fig. 5).

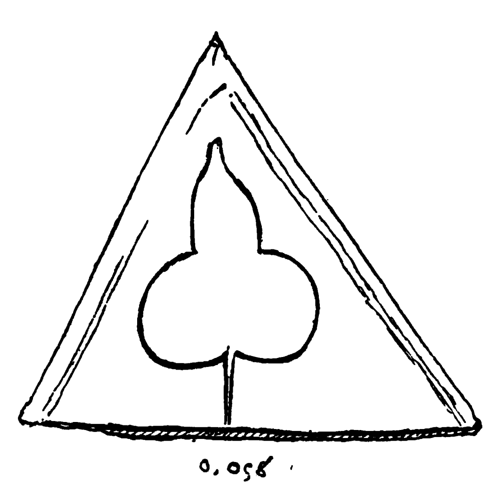


Fig. 5.

5° Une bague en cuivre, d'une seule pièce, sur le chaton de laquelle je lis, en creux, le monogramme : *C(aius) Publ(ius)* (fig. 6).



Fig. 6.

6° Un fragment de cueillerette en cuivre, que

je n'ai point vu, mais où M. Musset a lu le *graffito* LIVIA.

7° Enfin le morceau capital de ces fouilles a été une diptyque en plomb, renfermant une longue exécration magique[1].

Si nous ne nous trompons pas, les fouilles de M. le docteur Guillaud résolvent, au moins pour la pile de Chagnon, la question de l'origine.

C'est un tombeau élevé sous les Antonins[2], en l'honneur de quelque propriétaire gallo-romain. Les cendres, les ossements, la tablette magique ne laissent aucun doute à ce sujet. Les *exsecrationes* de ce genre étaient toutes placées dans les sépultures et destinées aux dieux infernaux, que l'on chargeait d'exécuter la sentence prononcée par le sorcier[3].

A moins que des preuves contraires ne soient apportées par des fouilles ultérieures, je n'hésite pas à voir dans toutes les piles autant de tombeaux.

1. Communiquée à l'*Académie des inscriptions*, c.-r., 1897.

2. L'âge des caractères de la tablette de plomb correspond bien à la date fournie par la monnaie.

3. Voy. les preuves nombreuses fournies par M. Wuensch, *Defixionum tabellae*, 1897, p. IV. D'autres textes chez Marquardt, *Staatsverwaltung*, III, p. 111-112. Notre tablette invoque Pluton et Proserpine, et il y est question, je crois, d'un *monumentum*, c'est-à-dire du tombeau où elle a été déposée.

Le mur extérieur qui enveloppe le terrain sur lequel elles sont bâties est la clôture, *maceria*, ordinaire à toutes les concessions funéraires[1]. Le corridor que ce mur protège et qui entoure le tombeau est cette galerie, *ambitus*[2], que l'on retrouve autour des monuments sépulcraux, en particulier à Pompéï. Les feuilles imbriquées qui semblent couronner la pile de Pirelongue sont chose consacrée dans l'ornementation funéraire[3]. Comme tous les tombeaux, les piles sont placées sur les grandes voies[4]. Aussi bien ne diffèrent-elles des mausolées sculptés, comme celui d'Igel, que par leur apparence plus grossière et leur forme plus massive[5].

M. Lièvre a vu en elles les héritières immé-

1. Cf. *Corpus,* XII, 5244 : *Maceria*[*m*] *clusit circum monumentum suum; Corpus,* VI, 14823 : *Area materia cincta.*

2. *Digeste,* XLVII, XII, 5. *Corpus,* III, 2072 : *Ambitus monumenti;* d'après les indications de cette dernière inscription, on a pu retrouver le plan du tombeau auquel elle se rapporte : c'est bien, à peu près, les dispositions des piles et de leurs annexes.

3. Les mausolées d'Igel et de Saint-Rémy sont terminés par des imbrications. Les tombeaux monumentaux de Bordeaux semblent l'avoir été également.

4. Quant à la situation particulière de quelques-unes d'entre elles (voy. p. 40, n. 1 et 2), je ne vois là, jusqu'à preuve du contraire, qu'une simple coïncidence.

5. N'oublions pas qu'il est possible que les piles fussent revêtues d'ornements, de sculptures ou de bas-reliefs, et que nous ayons sous nos yeux seulement le massif intérieur du mausolée.

diates des menhirs[1]. — Si nous acceptons les menhirs comme des monuments funéraires, il a raison. La pile est un menhir en blocage ; le menhir est une pile d'un seul bloc.

Est-ce à dire que nous repoussons entièrement la thèse de M. Lièvre, qui voit dans les piles autant de *fana* ou de temples païens ? Nullement. Les textes qui donnent ce nom aux piles sont trop nombreux et trop formels pour ne pas en tenir le plus grand compte. Mais on peut tout concilier.

Depuis la conversion du monde romain au christianisme, la langue latine a appelé *fana* tous les sanctuaires des idoles[2], tout ce qui était l'objet d'un culte païen, et sans doute le tombeau comme le temple ; et si tous les *fana* n'étaient pas des tombeaux, toutes les tombes païennes ont pu être, pour un chrétien, des *fana*, rendez-vous de mystères démoniaques[3].

On peut même accepter davantage des théories de M. Lièvre. Il ne serait pas impossible que, du IIIe au Ve siècle, le caractère funéraire de nos

1. *Les Fana*, p. 25.

2. Saint Ambroise, *Epist.* XXIX (Migne, *Ep.* XL, 16) : *Quid est enim nisi fanum, in quo est conventus gentilium ?* Isidore de Séville, *Etymol.* XV, IV, 8 : *Fana dicta a faunis, quibus templa error gentilium construebat, unde consulentes daemonum responsa viderint.*

3. Je considère en revanche l'identification des *fana*, des piles et des vernemets, à laquelle M. Lièvre me paraît trop tenir, comme une hypothèse inutile, que le texte célèbre de Fortunat ne suffit pas à justifier (*Carmina*, I, IX).

monuments ait été peu à peu oublié. On songeait moins aux morts qu'ils renfermaient qu'aux dieux infernaux auxquels ils donnaient accès. Les dernières pratiques du paganisme expirant, — culte de Diane et d'Hécate, les déesses infernales, magie et sorcellerie, — ont pu se réfugier autour des tombeaux, qui étaient leur asile préféré au second siècle[1]. La tombe de Chagnon, où l'on déposait, sous Marc-Aurèle, une tablette magique à destination de Pluton et de Proserpine, a fort bien pu devenir, sous les derniers Flaviens ou sous les Francs, un lieu de réunions de sorciers. Au pied de ces vieilles tombes des siècles païens, les derniers adorateurs ruraux de Diane et des dieux d'en-bas ont continué leurs pratiques.

Voilà qui nous expliquerait bien des choses : pourquoi la plupart des *fana* rustiques sont des piles tombales; pourquoi saint Martin et les convertisseurs de la Gaule se sont acharnés contre ces piles[2], et pourquoi la sorcellerie de la Diane souterraine et infernale a été le dernier mystère du culte païen[3]. — De toutes les formes et de

1. Il en est ainsi dans bien des pays et bien des religions. C'est le plus souvent autour des tombes que se réfugient les derniers mystères des cultes démodés.

2. Le *fanum* d'Amboise détruit par saint Martin (Sulpice Sévère, *V. Mart.*, III, 8, amplifié par Fortunat, *V. Mart.*, IV, 210, édit. Leo) est bien une pile, comme l'a conjecturé M. Lièvre : *Politissimis saxis moles turrita surrexerat, quae in conum sublime procedens*, etc.

3. Voy. dans Du Cange les mots *Diana, Dianaticus*.

toutes les divinités de la religion, les plus vivaces sont les dieux des sépulcres et les puissances miraculeuses des tombeaux.

Il me reste à remercier M. Guillaud de ses notes et de ses communications, à le féliciter de ses fouilles, aussi fructueuses que désintéressées, et à souhaiter que, sur tous les points de l'Aquitaine, son exemple soit suivi. Comme tous les tombeaux, les piles ont leurs secrets et leurs trésors : mais il suffit de quelques coups de pioche pour les leur arracher[1].

1. Un compte-rendu sommaire de ces fouilles a paru dans le *Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure*, janvier 1897, p. 29, et avril, p. 89; il est dû à M. Guillaud.

IIe MÉMOIRE

Lu dans la séance du 26 mai 1897.

La question des piles divise et agite de plus en plus les archéologues. Les fouilles de Chagnon lui ont donné un regain d'actualité. Elle a occupé près d'une séance entière au Congrès des Sociétés savantes d'avril 1897[1]. Voyons quel bénéfice nouveau elle a retiré des communications qu'elle a provoquées.

Je ne vois pas qu'on ait songé un seul instant à la solution que je persiste à croire la bonne : les piles sont des tombeaux de l'époque romaine, et vraisemblablement de construction antérieure à l'an 300[2]. — En revanche, la thèse de M. Lièvre[3], que les piles sont des monuments religieux, a reçu deux adhésions nouvelles et l'appui de quelques arguments. — M. Musset s'y est rangé, précisément à la suite des fouilles de Chagnon. Il me semble, au contraire, que les fouilles de Chagnon

1. Séance du 21 avril 1897; *Journal officiel* du 22; cf. *Revue de Saintonge et d'Aunis,* 1er mai 1897, p. 155 et suiv.

2. M. l'abbé Bossebœuf a développé quelques arguments pour prouver que la construction des piles est antérieure au VIe siècle. Nul, que je sache, n'avait dit ou supposé le contraire.

3. Que lui-même a de nouveau développée dans la séance du 21 avril.

ont infirmé la doctrine de M. Lièvre : les ossements indiquent un lieu de sépulture, et la tablette d'exécration était adressée aux dieux infernaux qui gouvernent les tombes. — Il est vrai qu'on a également découvert une tête de statue, de déesse sans doute, et M. l'abbé Bossebœuf, le second des défenseurs de M. Lièvre, en conclut que les piles sont des piédestaux de statues, soit de divinités soit de personnages historiques. Mais les piles, qui sont toutes fort allongées, fort hautes par rapport à leur base (voyez la pile de Cinq-Mars), ne ressemblent à rien moins qu'à des socles : au reste, quelques-unes d'entre elles, comme celles de Cinq-Mars et de Pirelongue, ont leur couronnement en forme de cône[1] ou de tourelles[2], ce qui exclut complètement la présence d'une statue.

Au surplus, ma conviction actuelle est que la tête a fait partie du tombeau de Chagnon même : il n'est point rare de voir des figures de divinités orner des monuments funéraires. Regardez le mausolée d'Igel, dont la structure et le squelette ne diffèrent point de nos piles saintongeaises : le fronton de la face orientale[3] a pour principal motif une tête de Diane, haute de deux pieds

1. Pirelongue; cf. *Congrès archéologique*, p. 212 ; Amboise, Sulpice Sévère, *V. Martini*, III, VIII, 4.

2. Cinq-Mars.

3. Le fronton septentrional du mausolée d'Igel présente une tête d'Apollon, du même style.

environ et assez semblable, comme forme et dimensions, à celle qui nous occupe[1].

Au cours de cette discussion, une remarque importante a été faite. M. Musset a noté que la pile de Chagnon a servi de limite à trois comtés[2]. Saisissant au vol ce détail, M. Nicolaï a généralisé : « Les piles, » a-t-il dit, « étant du reste placées sur les bords des voies romaines, ont pu servir de limites avant d'avoir été vouées à telle ou telle divinité[3]. »

1. Le trou que l'on constate au sommet de la tête de Chagnon a pu servir à fixer un croissant : le croissant est fréquent dans l'ornementation funéraire.

2. « Et peut-être à plusieurs *pagi,* » ajoute-t-il. — Au sujet de cette communication de M. Musset, M. Guillaud m'écrit : « Voici la copie exacte de la note que j'ai prise, il y a sept ou huit ans, aux Archives départementales, à La Rochelle, dans une liasse de pièces non classées : *Confrontations du comté de Matha, levées à la Chambre des Comptes, en mai 1730. Elles commencent dès le carrefour qui est assis au-dessus du fanau qui est appelé* LE FANAU DE PERSAC, *qui* [il s'agit du carrefour, note de M. G.] *départ la terre d'Aunay, celle de Taillebourg et celle de Matha, lequel carrefour est assis au grand chemin par lequel l'on va de Matha à Saint-Jean d'Angely et le chemin de Varèze à Saintes.* Ces confrontations proviennent sans doute d'un aveu ou dénombrement et reproduisent des termes et des désignations d'un aveu antérieur plus ancien que 1730... Je trouve encore dans les notes prises à cette époque l'indication suivante : « 1417. *Aveu par Perrotin Estachebeuf d'un fief près du fannau Parsac en Villepouge...* Le carrefour en question est à 500 mètres au moins de la pile. »

3. Au sujet de la présence, au pied de la pile, d'une

Je suis convaincu qu'on trouvera bien d'autres piles que celle de Chagnon ayant servi de limite à des comtés ou à des *pagi*, et on a déjà constaté la position singulière de quelques-uns de ces monuments, placés à égale distance de deux centres d'habitation[1] ou d'une frontière et d'un chef-lieu[2]. Je sais beaucoup de gré à M. Musset d'avoir rappelé ces particularités ; il a montré par là l'intérêt que les textes du moyen âge pouvaient ajouter à l'étude des ruines anciennes, et il a (peut-être sans le vouloir) fourni une preuve nouvelle à la thèse que les piles sont des tombeaux.

Les hommes du moyen âge utilisaient les mausolées anciens comme bornes ou moyens de délimitation : il y a à ce sujet un texte significatif, du XIe siècle, dans le Cartulaire de Saint-Victor[3]. J'ajoute que les tombeaux ont souvent servi de limites à l'époque antique : il suffit de mentionner les mausolées des Horaces sur la *fossa Cluilia*, à

tablette magique, le rédacteur anonyme de la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (1897, p. 175) remarque : « C'est l'usage des sorciers d'opérer en un carrefour, *trivium*, à l'intersection de trois chemins, » et semble trouver au contraire dans cette tablette la confirmation de la thèse de M. Musset.

1. Pirelongue (Lièvre, *Congrès*, p. 213).

2. Sireuil (Lièvre, *Congrès*, p. 224) ; Cinq-Mars (*id.*, p. 221) ; Ebéon (*id.*, p. 222).

3. Édit. Guérard, t. I, p. 38 : *Terminatio... ab ipsa ripa fluviali, ubi videntur antiquitus fundati mausolei... linea recta per loca arentia, usque in ipsius montis cacumina eminentia*, etc.

la limite des territoires d'Albe et de Rome[1], et les tombes des Philènes, qui séparaient, en Afrique, les domaines de Cyrène et de Leptis[2]. Ce n'était pas tout à fait par hasard que les tombes se trouvaient ainsi à des frontières. « Quand les soldats mouraient sur le champ de bataille, » dit un écrivain latin, « on les enterrait près des limites de la cité[3]. » — Je ne crois pas cependant, tant s'en faut, que la pile de Chagnon soit la tombe d'un chef tué à l'ennemi. Elle a dû avoir une origine plus civile et un rôle plus modeste. A l'époque classique, le tombeau, quel qu'il soit, est regardé par les arpenteurs comme un excellent moyen de délimitation[4]. Il a plusieurs avantages : il borde la voie publique[5]; il présente le nom gentilice des possesseurs du bien[6] : il est respecté et l'objet d'un

1. Tite-Live, I, xxv.

2. Salluste, *Jugurtha,* LXXIX. Méla, I, 7, etc.

3. *Gromatici veteres,* t. I (Lachmann), p. 306 : *Quando milites occidebantur in bello publico... alibi quam maxime non ponebantur nisi circa fines.* Cf. le commentaire de Rudorff, t. II, p. 264.

4. *Gromatici,* p. 139 : *Quoniam sepulcra in extremis finibus facere soliti sunt,* et les passages cités plus bas.

5. *Gromatici,* I, p. 272 : *Monumentum... ad itinera publica;* p. 273 : *Sunt etiam monumenta in itineribus constituta quae fidem publicam tenent. Monumentum* a bien, dans ces passages, le sens de *sepulcrum;* voy. p. 272-273 tout le morceau *de sepulcris.*

6. P. 272 : *Omne monumentum dominorum nomina testatur, quae ad jura possessionum pertinere noscuntur;* de même p. 401.

culte. Aussi les Romains l'ont-ils volontiers accepté comme signe et terme de finage, et, dans le recueil des *Gromatici*, une place spéciale est faite au *finis sepultuarius*[1] ou à la *sepultura finalis*[2], « où aboutissent les lignes droites qui séparent les propriétés. » Parmi les différentes espèces de bornes dont les traités d'arpentage donnent le dessin, se trouve un mausolée avec la dédicace : « Aux dieux mânes[3]. »

Dans ce même recueil des *Arpenteurs romains*, encore aujourd'hui trop peu étudié, on pourra lire sur la législation des tombeaux bien des règles qui conviennent à nos piles. Les mausolées, y est-il dit, sont loin de toute habitation[4], le long des routes, sans doute à cinq pieds de la voie[5]; ils déterminent, par leur forme ou leur orientation, le croisement de plusieurs lignes, c'est-à-dire la limite de plusieurs champs[6]. Tout cela se rapporte fort bien au tombeau de Chagnon.

1. *Finos sepultuarios sive cineraticios sic intelligis, quo vadunt rigores inter possessiones*, p. 303.

2. *Ibidem*.

3. Figure 228. Cf. l'énumération de la p. 406.

4. *Longe ab aedibus constitutum*, p. 271.

5. *Ut invenias si finalis est sepultura, quaeris longe ab ea pedes quinque*, p. 303. Les cinq pieds sont d'ordinaire la *latitudo intra quam finis* (cf. Rudorff, II, p. 435).

6. P. 272 : *Eorum igitur sepulcrorum sequenda est constitutio, quae extremis finibus concurrentibus plures decursus agrorum spectant adque multo longiores discretiones linearum perennes admittunt; ibid.*, p. 401.

Cet emploi des tombeaux dans la délimitation des terres est donc fort ancien. Rome l'a légué au moyen âge, et il n'y a pas grande différence dans les manières dont les finages sont indiqués et par les *Gromatici*[1] et par le Cartulaire de Saint-Victor. De même que les frontières des peuples, les bornes des terres sont longtemps demeurées les mêmes. Si la pile de Chagnon a servi à marquer des limites au XV[e] siècle, il est vraisemblable que ces limites sont fort anciennes. — Il y a toujours grand profit, dans ces sortes d'études, à étudier de pair les ruines anciennes et les documents du moyen âge, et nos érudits locaux rendent service à la science de nos antiquités en suivant leurs destinées dans les cartulaires médiévaux.

1. Comparez au texte du Cartulaire celui des *Gromatici*, p. 224 : *Ex colliculo qui appellatur ille ad flumen illud,* etc., *et inde per monumentum illius.*

ARMERIE

DES DUCS DE LORRAINE

EN 1629.

Par M. J.-B. Giraud, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 12 mai 1897.

Dans la collection dite de Lorraine, la Bibliothèque nationale possède deux registres, nos 462 et 463, réunion factice composée presque uniquement d'inventaires ayant trait à la maison ducale de Lorraine pour les xvie et xviie siècles. Vingt et une pièces, choisies parmi les plus intéressantes, ont été publiées en 1880 et 1891 dans les *Mémoires de la Société d'archéologie lorraine*. L'inventaire que nous empruntons aux documents encore inédits contenus dans ces deux volumes est celui de l'armerie de l'hôtel de Salm, qualifiée d'arsenal de Son Altesse; il est de 1629, quatre ans après l'accession de Charles IV au trône ducal.

Notre texte est donc contemporain du gouvernement de Richelieu, de ce véritable tournant de l'histoire, contre lequel viennent se briser les dernières résistances de l'armure et de la lance, défi-

nitivement vaincues par l'arquebuse et le canon. A ce titre, il nous présente un ensemble rendu bien suggestif par le tableau des panoplies aux origines chevaleresques cantonnées dans leur dernier asile, et subissant dans l'arsenal même du prince le contact humiliant des armes nouvelles.

Comme de juste, l'inventaire s'ouvre par les armures du duc : « Paires d'armes[1] à l'usage de Monseigneur. » Les unes sont couvertes « de lames d'argent avec les filetz dorez, » ou décorées de feuillages bleutés, ou encore couvertes de velours. Le plus grand nombre, c'est-à-dire cinq, sont « à l'espreuve[2] » et deux « à demye espreuve. » Avec les premières on était à l'abri des effets de l'arquebuse; mais, comme pour atteindre ce résultat le métal devait être très

1. Pour armures, expression peu usitée avant le XVIIe siècle. 1638, 9 juillet : « J'ai fait armer la cavalerie à Saint-Quentin. Pour la cavalerie légère et quelques gendarmes l'on a pris 1891 paires d'armes, et pour les carabines l'on en a délivré à M. Arnaud deux cens cinquante paires. » Lettre du maréchal de Chastillon à M. de Noyers. *Mém. d'Aubery*, t. II, p. 326. — A rapprocher un texte du 20 juillet 1248 : « Cum LX paribus armorum, scilicet scutorum et capellinarum, et cum XIIII balistis cum carellis sufficiente, et cum LX lanceis, et cum X garnizonibus ferri... » L. Blancard, *Doc. inéd. sur le commerce de Marseille au moyen âge*, t. II, p. 293.

2. 1602-14 : « Leurs armes (des gendarmes) seront complettes, et useront de greves et genouillères, dedans et dessus la botte, la cuirasse à preuve d'acquebuse devant et derrière... » Montgommery, *La milice françoise*, p. 180.

épais et le harnais par conséquent fort lourd[1], on prenait souvent un moyen terme, comme pour les « curaces » du n° 22, dont le devant seulement est à l'épreuve, ou on se contentait de la « demye espreuve, » suffisante pour les engagements de cavalerie, dont les pistolets et les arquebuses courtes avaient une bien moindre force de pénétration[2]. Remarquons en passant que, suivant les modes nouvelles, grèves et sollerets ne sont mentionnés nulle part.

Il y a plusieurs armures « à combattre à la barrière; » deux d'entre elles, qui sont argentées, ont dû figurer aux réjouissances que deux années auparavant donnèrent à Nancy le duc Charles et son séduisant cousin le prince de Phalsbourg[3].

1. 1575-90 : « Or comme ils ont eu bonne raison à cause de la violence des harquebuseries et pistoles de rendre les harnois plus massifs et à meilleure espreuve qu'auparavant, ils ont toutefois si fort passé mesure que la pluspart se sont chargés d'enclume... » Lanoue, *15e disc.*, p. 285.

2. 1627, 29 juin : « Premierement pour des armes de cavalerie. Scavoir le devant à la preuve du pistolet et le reste légier, dix ducatons; plus pour des armes de carabins, scavoir le devant à preuve de carabine et le dernier légier, avec le chaspeau et la barre devant, ensemble les moignons, sept florins; plus pour des plastrons à preuve du mousquet avec les courroies comme il appartient, deux ducatons et demy... » *Propositions faites par André Cronier, armurier à Chambéry... Les armuriers en Savoie...* Dufour et Rabut, *Soc. savois. d'archéol.*, t. XXII, p. 191.

3. Une troisième (n° 14) est « argentée par un peintre. » Nous renvoyons au pompeux lyrisme de Vulson de la Colombière pour leur description; il y est spécifié que les gentils-

Au XVIIe siècle, le combat à la barrière n'était plus l'ancienne lutte à pied entre deux combattants ou deux petites bandes armées; tout au moins n'en trouvons-nous guère d'exemple dans nos pays postérieurement à François Ier. Les deux armures que Charles IV conserve à l'hôtel de Salm « pour son usage » étant dépourvues de tassettes, cuisseux et genouillères, ne peuvent évidemment servir à ces combats de jadis dont l'issue était souvent sanglante, et pour lesquels toutes les parties du corps devaient être efficacement défendues. Si les deux armures en question ne possèdent pas de harnais de jambes, par contre on donne une mention spéciale à « l'habillement de teste de Monseigneur à combattre à la barrière » qui, par sa construction et ses pièces de renfort, est un des éléments essentiels d'une armure de joute. Au XVIIe siècle, le combat à la barrière n'était donc plus que le choc de deux cavaliers courant l'un contre l'autre la lance en arrêt, à la droite d'une barrière qui empêchait leurs chevaux de se heurter; c'est ainsi que nous les représentent les gravures de Crispin de Pas dans l'ouvrage de Pluvinel[1].

Signalons en passant dans le chapitre des singularités le n° 81, rondache avec quatre canons,

hommes acteurs de ces fêtes guerrières panachées de mythologie étaient couverts d'armures argentées. *Théâtre d'honneur*, p. 494.

1. *Manège royal*... Paris, 1623, fig. 38.

le 118, « épée à pistollet, » le 123, « une espée qui s'agrandit[1], » et le 109 une « sanguedey. » On ne rencontre presque jamais dans les inventaires[2] cette belle arme d'origine vénitienne, dont la courte et large lame montrait souvent ces gravures de grand style qui ont rendu célèbre le nom d'Hercule de Ferrare[3]. La description bien sommaire libellée par le scribe concorde avec les précieux spécimens conservés dans les grandes collections et les Musées. Nous savons qu'au-dessous de la « poignée de nacque de perle, » la sanguedey des ducs de Lorraine portait sur son pommeau en disque aplati la petite plaquette où Giovanni Fiorentino groupa les élégants personnages figurant le dialogue scénique de Pâris et des trois déesses[4]. Quant au « poignart à l'ingloise » n° 84, nous n'osons rien affirmer, mais peut-être n'était-il pas sans analogie avec la dague à couillette dite aussi « dague à façon d'Escosse. »

Les armes d'hast sont extrêmement variées : l'épieu, la pique, le javelot, la pertuisane, la fourche, le breindestoque, la corsesque, le ran-

1. Le Musée d'artillerie possède une très belle arme de ce genre. L. Robert, *Catal.*, J. 883.

2. C'est peut-être la même arme mentionnée en 1530 dans l'inventaire de Nancy : « une sang dedez. » *Invent. des ducs de Lorraine*, p. 11, n° 133.

3. Cf. J. B. G. Préface descriptive des armes de la collection Spitzer, t. VI, p. LXIX.

4. E. Molinier, *Les plaquettes*, n° 134. Il en existe deux autres de Valerio Belli; *ibid.*, nos 296 et 297.

con, la hallebarde. Cette dernière nous indique une provenance locale patronnée par le souverain, la fabrique de Ramberwiller, et spécifie d'une façon claire une des principales différences qui existaient entre le type suisse et le type français[1] (nos 41 et 42).

L'artillerie de l'hôtel de Salm comprend des pièces de petit calibre et des armes à main très diverses. A part un fauconneau de cuivre monté sur roues, les premières sont toutes montées sur chevalets; deux se chargent par la culasse et six plus petites sont munies d'un serpentin. C'est le dernier calibre avant d'arriver à l'arquebuse à croc, la plus légère des armes de rempart. De celles-ci, l'arsenal en possède onze, dont une « qui se charge par le derrier avec quartouches[2]; » la longueur de leur canon varie entre quatre et huit pieds de longueur.

1. La hallebarde française était aussi plus légèrement construite que la hallebarde suisse; mais la hallebarde italienne était encore plus légère que la nôtre. 1535 : « Les hallebardes sont armes nouvelles inventées par les Suisses, comme ie croy, lesquelles sont très bonnes, mais qu'elles soient fortes et bien tranchantes, et non légères comme le sont celles que les Italiens portent plus pour faire belle monstre, comme ie cuyde, que pour bonté qu'ils y treuvent, pour raison de leur foiblesse... » *Guill. de Langey*, p. 21.

2. 1636 : « Plus trois charriots chargés de boetes de fer blanc chargées pour demi-canon de balles de fer, chacune d'une demi ou trois quarts de livre; pour les quarts de canon faut charger lesdites cartouches de balles tant d'une demi-livre que d'un quart de livre, de morceaux de fer, quarreles

La multiplicité des types est encore plus accusée pour les armes à main : mousquets à l'allemande, poitrinaux, carabines « de Gascogne, à l'allemande, à la milanaise, à l'usage de païs, à fuzy, à bouloir, à canon rayé en estoille, arquebuses à rouet, à mesche,... » etc. Deux arquebuses, l'une à rouet, l'autre à mèche, sont conservées comme « venant du feu roy Charles. »

Avec les armes à feu sont les pièces d'artifice préparées pour les sièges : douze pétards de grandeurs différentes et pour la plupart en bronze[1]. Ces engins, dont le poids ne dépassait guère soixante-dix livres[2], étaient destinés à faire sauter les portes ou clôtures contre lesquelles on les

et autres férailles ; les cartouches pour les faucons se chargent de doubles balles d'arquebuses à croc, ou aussi de morceaux de fer; et pour chaque canon une vingtaine de boetes, ci 18 chevaux. » *Traité de l'artillerie allemande.* Bibl. nat., mss. S. F. 285, ap. Napoléon Bonaparte, *Le passé et l'avenir de l'artillerie,* t. I, p. 286.

1. 1623 : « Les pétards doivent estre faicts de fine rosette ou cuivre rouge, avec une dixiesme partie de cuivre jaune. » Du Praissac, p. 61. — 1694-1732 : « Machine de guerre qui est une pièce de métal creusée et à peu près de la forme d'un chapeau... » D. Corneille, *Dictionnaire des sciences et des arts.* — D'après d'Aubigné, leur invention ne remonte guère au delà de 1580 : « Voici les premières nouvelles de ces pétards qui ont tant fait parler d'eux et qui n'avoyent encore esté essayez, sinon en un meschant chasteau de Rouargue qui n'a peu nous donner son nom... » Liv. IV, chap. VII, p. 996.

2. Cf. Du Praissac, p. 61, et D. Corneille, v° Pétard, *op. cit.*

appliquait à l'aide de fourchettes[1]. Deux de ces ustensiles accessoires sont inventoriés au n° 142.

Des explosibles de plus grande puissance sont les saucisses; la saucisse de l'hôtel de Salm est en cuivre et pèse quatre cents livres. Pour faciliter la manœuvre d'une pareille masse, dont le nom indique suffisamment la forme allongée, on avait confectionné une « balle[2] » cylindrique sectionnée en « quatre quartiers » distincts venant se rejoindre pour constituer une armature ligneuse capable de protéger l'engin pendant son transport, lequel, au dernier moment, pouvait s'effectuer à bras d'homme au moyen des « quatre grandes amxes[3]. »

Les armes de l'hôtel de Salm forment un arsenal aussi bien qu'une collection, et, pour complé-

1. 1636 : « Un chariot pour deux grands pétards, deux moyens et deux petits avec leurs madriers, tire-fonds, fourchettes et autres choses nécessaires pour leur service, comme aussi pour le bagage des pétardiers; ledit chariot doit être fait à dos d'âne et fermer à clef; ci 6 chevaux. » *Art. allem.*, Bibl. nat., mss., ap. Napoléon Bonaparte, *Le passé et l'avenir de l'artillerie,* t. I, p. 286, *op. cit.*

2. Les balles étaient d'un usage courant dans les sièges. 1574 : « Les habitants de la ville avoient le soin des plates formes devers le parc, encores choisirent-ils gens pour faire basles pour porter vivres aux quartiers, et y départir poudres et munitions selon qu'il estoit ordonnée... » D'Aubigné, liv. II, chap. XIII, col. 726.

3. Ou *anixes (?),* lecture douteuse à cause des trois jambages précédant l'*x*. Les pétards étaient munis d'anses qui servaient en même temps à les transporter et à les fixer.

ter cette dernière, le duc y a joint toute une série d'armes exotiques : paires d'armes venant des Indes, rondache, marteau d'armes, hache, lance à la turquesque, carabine d'Égypte; il y a même jusqu'à « deux espée de Sauvage, bois de Brésy » pour les amateurs d'ethnographie.

« Le cinquiesme jour de novembre mil six cents vingt neuf, » porté en toutes lettres dans le dernier alinéa, est la vraie date de notre inventaire. Le 1620 en chiffres arabes qui se lit au recto du premier feuillet est d'une écriture bien postérieure. C'est ce qui a occasionné l'erreur dans laquelle sont tombés différents auteurs qui ont eu connaissance du document, notamment V. Gay, qui en outre a lu « hôtel de Salin » au lieu d'hôtel de Salm (voir Arquebuse, Bouloir, Brandestoc, Carabine, Fusil, Fourchette, etc.), et le *Recueil des Inventaires des ducs de Lorraine*, publié en 1891 par la Société d'archéologie lorraine, Introd., p. XVII.

1650 : « Chacuns (pétard) ayant deux ou trois anses pour les attacher aux madriers. » Malthus, 179. — 1623 : « Il (le pétard) doit avoir dix pouces de bouche, trois ances, et la fusée joignant la culasse. » Du Praissac, 61.

COPIE DE L'INVENTAIRE

Inventaire des armes qui sont au cabinet de l'Hostel de Salm, à la charge et garde du s^r^ Parisot Hermant[1]*, concierge de l'Arcenal de Son Altesse, demeurant à Nancy, duquel inventaire luy a esté donné en double, ainsy qu'il est dit à la fin d'iceluy.*

Au premier :

1. Une paire d'armes à l'usage de Monseigneur, couverte de lames d'argent avec les filetz dorés, scavoir : le devant derrier, l'habillement de teste, les brassars et ganteletz, etc.

2. Une autre paire d'armes noir à l'espreuve, garnie de velour tanné avec gallon d'argent, scavoir : la cuirasse i. e. devant derrier à l'espreuve, le casque, les brassars, le hausse col[2], les moignons[3], les grandes gantelet[4] et le boucquelier.

1. Ce Parisot Hermant était armurier; un pistolet de sa façon est inventorié au nº 68.

2. Haussecol. 1678 : « Le col a pour sa deffense le gorgerin ou le hausse-col. » De Gaya, *Traité des armes,* p. 54.

3. Moignons, partie d'armure protégeant l'arrière-bras, de l'épaule au coude; expression qu'on ne trouve guère avant le XVIIe siècle. 1621 : « Bracciali o almeno li mognoni, che è una parte d'armatura, che cupre la meta del braccio dal gomito esclusive fino alle spalle. » Bonav. Pistofilo, *Oplomachia...,* p. 35.

4. Grandes gantelet, probablement dans le genre de ces

3. Une paire d'armes noir à l'espreuve, scavoir : les devant derrier, l'habillement de teste couvert de velours violet garny de clous dorées, les taxettes, genouillières et ganteletz.

4. Une autre paire d'armes noir dernière faicte à Monseigneur à son usage à l'espreuve, garnie de velours violet et cloux dorés, scavoir : le devant derrier, l'habillement de teste, les brassartz, genouillières et taxettes.

5. Deux autres paires d'armes en feuillage bleu à demye espreuve complettes, scavoir : devant derrier, l'habillement de teste, les brassars, taxettes et genouillières.

6. Une autre paire d'armes à l'usage de feu Monsieur le Comte de Salm[1], en feuillage bleu avec une croix de l'ordre de Saint-Jacque[2], sca-

gantelets à coude que portaient les carabins. 1602-04 : « Les carabins avoient pour armes une cuirasse échancrée à l'épaule droite afin de mieux coucher en joue, un gantelet à coude pour la main de la bride... » Montgommery, *La milice françoise*, p. 190.

1. Paul, comte de Salm, était grand-père maternel du duc Charles IV, par le mariage de sa fille unique Christine de Salm (12 mai 1591) avec François, comte de Vaudémont, lequel, ayant succédé au duc Henri II, son frère, ne régna que quelques jours sous le nom de François II, et abdiqua en faveur de son fils, qui régna en Lorraine sous le nom de Charles IV (1624-1675). Cf. *Abrégé chronol. de l'hist. de Lorraine...*, par Henriquez, p. 316, 345 et *passim*. — Dom Calmet, t. II, col. 1382, 1437, 1447, et t. III, 191 et suiv.

2. Saint-Jacques-de-l'Épée, en Espagne et en Portugal.

voir : le devant dernier, le plastron, l'habillement de teste, les taxettes, genouillières et ganteletz.

7. Deux paires d'armes à la Rheistre complettes, l'une à l'espreuve à courir en lisse et l'autre simple.

8. Une barde de cheval gravée.

9. Deux chauffreins de cheval noirs.

10. Deux armes de combat à la Barrière argentées, le devant derrier, les salade, les haussecolz, brassartz et ganteletz.

11. L'habillement de teste de Monseigneur à combattre à la Barrière.

12. Une vielle paire d'armes noir parrée à l'usage de feu Monsieur le Comte de Salm, scavoir : le devant derrier, le plastron et l'habillement de teste.

13. Un autre habillement de teste à l'usage dudit feu Sieur Comte.

14. Un autre paire d'arme de combat de Barrière à l'usage de Monseigneur, argentée par un

Fondé en 1170 par treize gentilshommes pour servir des hôpitaux et défendre contre les Maures les pèlerins se dirigeant à Saint-Jacques de Compostelle. Depuis 1483, les rois d'Espagne en étaient les grands maîtres. La croix est en forme d'épée, le pommeau en cœur et les bouts de la garde en fleur de lys. 1594 : « Demi-canon aux armes de S. M. Philippe II parsemées des croix de Saint-Jacques, et ayant sur la culasse : *Jaspar van den Niewelenhuisse me fecit Mechliniæ*, et en chiffres : 1594. » *Inv. des pièces d'artillerie exist. à Montmédy*. Van Vinkeroy, *Catal. des armes et armures... de Bruxelles*, p. 336.

peinctre[1], scavoir : le devant derrier, brassards et ganteletz.

15. Deux paires d'armes venant des Indes, de fer blanc esmaillées de noir, garnies de ruban de soie et dorée, scavoir : le devant et derrier, les moignons, les taxettes, l'habillement de teste et un bouquelier.

16. Dix huict vielles paires de ganteletz blancs gravés, et quelques autres vielles pièces d'armures qui ne sont appropriées.

17. Une chemise de petite maille[2] à l'usage de feu Monsieur le comte Salm.

18. Un prepoint de boucassin[3] noir garny de grosses mailles aussy à l'usage dud. Seigneur Comte.

19. Deux vielles manches de maille.

20. Un morion doré à l'usage dud. feu sieur Comte sur lequel ses armes sont empreinctes.

1. L'intervention des peintres dans la décoration des armes de joute et de tournoi est fréquente. Dans le cas présent, c'était un moyen économique de figurer dans une fête chevaleresque à côté d'armures argentées à la feuille ou damasquinées.

2. Harnais de défense occulte qu'on pouvait mettre sous des vêtements civils. Pour armer les hommes de pied et les arquebusiers, la chemise de maille remplace le haubergeon avec lequel elle n'offre pas de sensible différence. Cf. Langey, p. 20 et 24.

3. Boucassin, étoffe de coton ou de lin qui était mise en œuvre comme la laine. 1627 : « Menue étoffe de lin, foulée à guise de drap de laine et teint en couleur. » Ph. Monet.

21. Cinquante et un vieux corceletz à la rheistre tant blancs que noirs, gravés non assortis.

22. Dix vielles curaces[1] à la rheistre, la busque à la Saxonne, scavoir : le devant derrier, le hausse-col, les moignons et l'habillement de teste, le devant à l'espreuve et le derrier non.

23. Quarante deux morions blancs gravés.

24. Trente deux autres morions gravés de cuivre.

25. Huict pièces de fonte[2] montées sur chevalotz[3], sur lesquelles les armes de Salm sont empreintes[4], scavoir : deux qui se chargent par

1. Nouvel exemple du mot *cuirasse* employé pour l'ensemble des pièces défensives.

2. Fonte pour bronze. 1495 : « Au passage des Appennins par Charles VIII, M. de la Trémoïlle « mettoit la main à « porter grosses boules de fonte, de plomb et de fer. » *Vergier d'honneur* d'André de la Vigne, ap. Cimber et Danjou, t. I, p. 377. Cependant, on trouve des exemples dans le sens de fonte de fer. 1603 : « Boulets de fer, de fonte et aussi de fonte de métal. » *Artifices du feu,* par J. Boillot, fol. 110, ap. L. Napoléon, t. I, p. 128.

3. Les pièces de petit calibre et les arquebuses à croc étaient montées sur chevalet. 1594 : « A la maison de M. de Liergues avons trouvé une petite pièce de fert montée sur un cavalet... A la maisons du sieur Allard avons trouvé deux petites pièces sur cavallets qui luy appartiennent, et les a faict apporter d'une sienne maison de Rivedigier, et oultre ce a en garde ung petit faulconneau sur roues appartenant à M. le trésorier Barallon, auquel son ses armoyries. » *Arch. com. de Lyon,* 198 F, IV, non invent.

4. Une ordonnance de Charles IX, datée de Blois, mars 1572, déclare la fabrication des poudres et canons droit sou-

le derrier, et ont chacune trois charges de cuivre[1].

26. Un fauconneau[2] de cuivre monté sur roues portant environ demy llv de balles avec son moulle à chargeoir[3].

verain, défend aux particuliers d'en fabriquer et d'en vendre sans sa permission; et, afin que les pièces se pussent mieux reconnaître, il ordonne qu'elles soient marquées des armes de ceux qui les feront faire, avec la marque du fondeur et la date de l'année. Bibl. nat., mss., fonds Saint-Germain, nos 374-516, fol. 7, ap. L. Napoléon, *Le passé et l'avenir de l'artillerie,* t. I, p. 232. Cf. nos notes 2, p. 73, et 2, ci-dessous.

1. Ces charges de cuivre, qui vont avec les deux dernières pièces, doivent s'entendre dans le sens de *chambre, charge,* et non de *chargeoir*. 1628 : « De cet ordre sont les pièces de Braga..., esquelles la chambre, qui est une pièce à part faite de fer ou de bronze en forme de petit mortier, comme aussi on s'en sert pour faire des saluts, est enchassée et affermie de chevilles à coups de marteau, afin qu'elles ne soient repoussées. » Diego Ufano, *Artillerie,* p. 20.

2. Dans l'artillerie française, le fauconneau est une pièce de calibre inférieur, entre la couleuvrine moyenne et le mousquet de rempart. 1594 : cf. p. 78, note 1. — 1623 : « Il y a six calibres d'artillerie, qui sont le canon, la coulevrine, la batarde, la moyenne, le faucon et le fauconneau... Le canon de France a 10 pieds..., la coulevrine 11..., la batarde 9..., la moyenne 8..., le faucon 7..., le fauconneau près de 5. » Du Praissac, p. 121.

3. Le chargeoir est un ustensile longuement emmanché servant à insérer la poudre au fond de la pièce. 1540 circ. : « Chascune pièce doibt estre garnie de son chargeoir faict d'une lanterne de cuivre, laquelle doibt contenir la quantité de pouldre à quoy reviendra la tierce partie du poids du boulet du calibre de ladicte pièce, afin que le canonnier se puisse régler en chargeant sa piece d'y mettre deux ou troys lanternes, ayant esgard à la bonté de la pouldre, à esploit qu'il veult faire pour tirer loin ou près. » Abra de Raconis,

27. Six petittes pièces de fer montées sur chevalotz bois noir, avec serpentins[1].

28. Une saussice[2] de cuivre pesant environ quatre centz libvres, avec les quartiers de balle.

29. Les quatre faisant la balle ronde entière avec quatre grandes anixes d'un pied de long chacune ou environ à porter ladite saulcice.

30. Unze arquebuzes à croc[3], scavoir : sept

Traité de l'artillerie. Bibl. nat., mss., nos 2499 et 1801, ap. L. Napoléon, *Le passé et l'avenir de l'artillerie*, t. II, p. 243.

1. Ces petites pièces, avec leur monture de bois et leur serpentin, se rapprochent du mousquet de rempart ou de l'arquebuse à croc. 1608 : le serpentin est une « pièce recourbée dont l'extrémité, en forme de tête de serpent, s'ouvre pour recevoir le bout de la mèche et la serrer ensuite au moyen du vérin. » J. de Gheyn, nos 6 et 7.

2. 1677 : « L'artillerie est une provision de toutes les armes et outils nécessaires à la guerre, tels que sont les canons et leurs affuts, les boulets, les bombes, les mortiers, les pétars, les grenades, les cartouches, les bariques de poudre, de bales et de mesche, les saucissons, les boulets rouges, les gaudrons... » De Gaya, *L'art de la guerre*, p. 38.

3. L'arquebuse à croc était ainsi nommée d'un crochet qu'elle portait sous le canon et qui servait, au moment du tir, à la faire basculer sur l'appui fixe, chevalet ou muraille. 1537-1569 : « Et sur les bastions (Saint-Paul en Flandre) avoient mis bon nombre d'arcbuses à croc ès lieux qu'ils iugeoient pouvoir plus offenser leur enemy. » Du Bellay, p. 441. — 1745 : « L'arquebuse à croc est une espèce d'arme qui fait le même effet que le canon du plus bas calibre. Elle est entre le canon et le mousquet, et l'on s'en sert dans les flancs bas et dans les tours sèches où il y a ce qu'on appelle des meurtrières... Elles sont de différentes longueurs. » Surirey de Saint-Remy, t. II, p. 82 et pl. XXXIII.

montées sur bois noir, aiant environ sept piedz de long de canon, dont cinq sont avec serpentins[1] et deux à rouetz[2], deux autres plus courtes à serpentins, l'une de cinq pieds et l'autre de quatre, une autre qui se charge par le derrier avec quartouches[3], l'autre montée sur un bois blanc avec filetz d'or de la longueur de cinq piedz.

31. Une longue arquebuze à rouès et à bouloir[4] aians huict piedz de canon, le bois ossé[5].

1. 1745 : « Le serpentin du mousquet est rallongé afin que le feu ne gâte pas le bois; il est composé d'un ressort que la clef fait jouer pour baisser la chèvre sur le bassinet où est le poulvrin ou l'amorce, et de deux vis. » Ibid., p. 87.

2. Roue en acier, striée ou cannelée, tournant rapidement au moment où la détente fait abaisser contre elle à frottement la pyrite maintenue par les mâchoires du chien. 1678 : « Rouet sur lequel, quand on veut tirer, on abaisse le chien qui doit estre garny, au lieu d'un caillou, d'une véritable pierre de mine. » Gaya, *Traité des armes,* p. 29.

3. 1745 : « On se sert indifféremment des mots « car« touche, gargouge, gargousse, gargouche » pour signifier une espèce de boîte faite d'un parchemin, ou d'un papier en plusieurs doubles, ou d'une feuille de fer blanc, ou même de bois, qui renferme la charge de poudre et le boulet, et qui se met dans une pièce lorsqu'on est tellement pressé de tirer que l'on n'a pas le temps de s'ajuster... Les meilleures et les plus sûres sont celles qui sont faites de parchemin, parce que le feu ne s'y attache point, le parchemin ne fait que griller sans s'attacher à la pièce. » Surirey de Saint-Remy, p. 181 et 190, pl. XVII. — Cf. 1678, Gaya, p. 109.

4. Le *Glossaire* de V. Gay confond le bouloir avec le rouet denté d'une arquebuse à pyrite. D'après notre texte, le bouloir semble être une pièce parfaitement distincte du rouet.

5. Ossé, décoré d'un travail en incrustations d'os.

32. Dix pétardtz de bronce tant grand que petitz.

33. Un autre pétart de moitange[1] et d'estain.

34. Un autre petit de fer.

35. Six mousquetz, scavoir : deux à l'allemande[2] à rouès ossés, dont l'un desquelz porte un calibre extraordinaire. Les quatre autres sont aussy ossés et à roues.

36. Deux poitrinaux[3] aussy ossés partout avec leurs custodes[4] et esquipages[5].

1. 1336 : « Bled moitangé, moitange, » blé mélangé, méteil, ap. Ducange, voy. *Mixtum*. Par extension, métal mélangé de bronze et d'étain.

2. Certains mousquets à forte crosse, presque droite et sans poignée, présentent, à la place de cette dernière, un étranglement en gorge profonde, et large seulement de trois centimètres pour la prise du pouce. Cette disposition se rencontre parfois dans les mousquets français et italiens, mais elle est plus spéciale aux armes allemandes. Cf. L. Robert, *Cat. Mus. artillerie,* t. IV, p. 9. — Le mousquet à rouet est exceptionnel; dans les ouvrages militaires du temps, le mousquet, arme plus lourde que l'arquebuse, est décrit comme étant à mèche. Cf. 1647, de Lostelnau, *Le maréchal de bataille,* p. 6 à 75, et 1678, Gaya, *Traité des armes,* p. 25.

3. 1606 : Le poitrinal « est une espèce de harquebuse plus courte que le mosquet, mais de plus gros qualibre, qui, pour sa pesanteur, est portée à un large baudrier pendant en escharpe de l'espaule, et couché sur la poitrine de celui qui le porte quand il le veut tirer, pour ce a-il tel nom. » Jean Nicot, *Thrésor de la langue françoyse.*

4. Custode, pris dans son acception générale d'étui, enveloppe, fourreau.

5. 1745 : « L'équipage du mousquet est le talon qui est au bout de la crosse, un écusson qui embrasse la clef des portebaguettes, la sous-garde et le collet qui est à l'extrémité du

37. Quatorze carabines[1] de diverses facons, scavoir : deux à l'allemande ossées, l'une raiée[2] et l'autre non, deux autres sur bois simple l'une aussy raiée et l'autre non, à bouloir, une autre montée sur bois simple raiée en estoille, une autre à la Milanoise, le canon et le rouet dorré, une autre mOntée sur bois noir à fuzy[3], deux carabines de Gascongne, les bois taillés et les canons gravés, quatre autres simples à l'usage du païs, une autre venant d'Egipte[4].

fût du mousquet. » Surirey de Saint-Remy, p. 86, 87, et pl. XXXV.

1. Carabine, arme de cavalerie tenant le milieu entre la pistole et l'arquebuse; c'était l'arme des carabins, auxquels du reste elle doit son nom, au lieu de leur avoir donné le sien, comme l'ont dit certains auteurs. 1602-1614 : « Les carabins sont instituez pour entamer le combat... Ils sont nommez carabins par les Espagnols, qui en ont esté les auteurs. *Cara,* c'est-à-dire visage en espagnol, et de *binus, bina, binum,* qui signifie double; comme qui les diroit à deux visages, tantost fuyant, tantost tournant teste comme les Parthes. » L. de Montgommery, *La milice françoise,* p. 193.

2. Sur les armes à feu rayées, cf. A. Angelucci, *Di uno schiopetto di ferro fatto a lumaca...* Torino, 1873; — Surirey de Saint-Remy, *Mém. d'artill.,* t. II, p. 92, pl. XXXIX; — L. Robert, *Cat. Mus. artillerie,* t. IV, p. 13 et suiv.

3. Avant le XVIIe siècle, fusil ne s'entend que dans le sens de briquet ou de pièce à affûter. Notre texte de 1629 mentionnant une arme munie d'une pièce d'acier ou fusil destinée à faire jaillir le feu d'un caillou est un des plus anciens que l'on connaisse.

4. 1615 : « Les mousquets montez à la turque sont les meilleurs, parce que le ressort en joue mieux que celuy des

38. Deux arquebuses de Sibe montées sur bois noir, l'une à bouloir et l'autre à mesche.

39. Vingt neuf arquebuses tant à rouès qu'à mesche, scavoir unze qui se débandent par le milieu, deux venant du feu roy Charles, l'une à rouès, l'autre à mesche, dont une est dorée; six autres ossées en d'aucuns endroictz; sept autres arquebuses fort vielles montées sur bois simple à rouès.

40. Quantité d'équipages servant aux arquebuses et pistoletz.

41. Cinquante hallebardes façonnées à jour faictes à Ramberviller[1] du commandement de Monseigneur le duc.

42. Dix autres hallebardes, scavoir : six à la Suisse toute plaines et quatre à la françoise, percées à jour.

43. Deux pertusanes dont l'une a la hampe couverte d'un passement de velour noir avec crépines de soie jaune et bleüe, et l'aut d'une houppe de soie noire.

autres, et ne se perd aucun clou ou ferrure. » De Billon, 111 v°.

1. Ramberviller, ville sur la montagne, à six lieues de Lunéville, chef-lieu d'une châtellenie considérable, et qui n'entra dans la souveraineté de Lorraine qu'en 1718. Porte : « D'argent, à la croix de Lorraine de gueules, aux deux lettres I. R. brochant sur le tout, et côtoyées de deux croissants montants de gueules. » Cf. Expilly, *Diction. géogr.*, 1761, et Henriquez, *Diction. topogr. des duchés de Lorraine et de Bar*, 1775, p. 354.

44. Une partusane à Langue de Beuf[1], la lame en feuillage couleur bleüe.

45. Deux marteaux d'armes[2].

46. Un espieux[3] à lame dorée, la hampe noir.

47. Deux picques, les fers dorés avec les fouraux velours bleu, les houppes de soie de mesme couleur à crépines d'or.

48. Deux breindestocques[4] barbés.

49. Six masses d'armes de bois avec les poinctes de fer[5].

1. Langue de bœuf, nom donné à tort aux *cinque dea* ou *sang dedez*. D'après l'Anonyme du *Costume militaire des Français en 1446*, c'est « une arme d'hast des coustillers. » — 1441 : « Icelui Perinet s'en alla en la ville de Hebonnières atout une guisarme ou langue de bœuf. » *Arch. nat.*, JJ, 176, p. 15, ap. Lac. de Sainte-Palaye.

2. Dans son *Traité des armes et des machines de guerre...* (Paris, 1678), L. de Gaya, ci-devant capitaine dans le régiment de Champagne, donne la reproduction de deux marteaux d'armes différents, fig. 6, p. 35.

3. Epieu, arme d'hast à fer court et robuste. Il en est de deux sortes, pour la guerre et pour la chasse.

4. Brindestoc; les auteurs ne sont pas d'accord sur ce mot, qui paraît avoir changé de signification. Le *Glossaire* de Gay y voit d'abord une canne à épée à simple ou à triple dard; puis, avec Franqueville, vers 1690, c'est un marteau d'armes; enfin, en 1745, Surirey de Saint-Remy dit : « Les brind'estoc sont de grands batons en forme de petites piques ferrées par les deux bouts, » p. 102.

5. 1678 : « La première sorte est comme l'on pourrait dire un hampe de pertuisane, au bout de laquelle il y a une boule de bois de la grosseur d'un boulet de huit livres, d'où sortent plusieurs pointes de fer longues d'un grand doigt. » De Gaya, *Traité des armes*, p. 37, fig. VII.

50. Deux lances peinctes avec les trompes[1] à courir en lice.

51. Cent soixante neuf brindestocques.

52. Ung javelotte[2] montée sur bois de Biscaie[3] avec les houppes de soie incarnat et crépines d'or.

53. Un autre javelot la lame dorée percée à jour avec les houppes de soie incarnat et crépines d'argent, aussy bois de Biscay.

54. Un autre javelot doré sans crépines monté sur bois de Biscaie.

55. Un autre javelot tout blanc monté sur un bois simple.

56. Deux coresques[4] dorées, les houppes de soie incarnat à crépines d'argent, bois de Biscaie.

57. Un autre coresque la lame dorée, la hampe de Brézy[5].

1. Trompe de lance, pièce d'armure en forme de pavillon d'instrument à vent, au milieu de laquelle passait le bois de la lance et qui protégeait le bras droit. On lui donnait plus communément le nom de rondelle.

2. 1530 : « Launce gay. — Javelyne, s. f. » Palsgrave, p. 238. — 1606 : « Sergeans portant iavelines dont la haulteur aveit cinq pieds et demi de long, et le fer fait à trois quarrés, pesant trois quarterons de livre. » I. Nicot.

3. 1660 : « Ce pays (la Biscaye) abonde en bois dont ils font faire navires, comme aussi quantité de piques, lances et flèches. » Pierre Davity, *Description générale de l'Europe*, t. I, p. 126.

4. Corsesque, corseque. 1606 : « C'est une iaveline ayant le fer longuet et larget à deux oreillons. » I. Nicot. — D'aucuns tirent son origine de la similitude de son nom avec celui de la Corse ou Corsègue.

5. Bois teint en rouge au moyen de la substance végétale

58. Un autre coresque venant des Indes[1] dorée, la hampe de Brézy, avec une custode de bois.

59. Deux petitz espieux, la hampe noir et l'autre de fresne, que feu Monsieur le Comte Salm faisoit porter après soy.

60. Trois autres petitz espieux, dont deux sont garnis de veloux noir et l'autre de cuir.

61. Une autre coresque simple toute blanche, la hampe de bois de Biscaie, qui est rompue, garnie de houppes noir.

62. Quatre noir rondaches à l'espreuve[2].

63. Sept marteaux d'armes de fer, à porter à l'orçon de la celle du cheval, les manches garnis de trippé[3] de velour noir.

qui porte ce nom. 1400-1661 : « Bresilium est arbor quædam e cujus succo optimus fit color rubeus. Medula huius arboris non est bona pictoribus, sed tinctoribus pannorum et scriptoribus, ex quâ faciunt rosettam. » C.-F. Ménestrier, *L'art du blason justifié,* cap. II, p. 45, d'après un manuscrit de 1400 circ. : *Libellus de distemperandis coloribus.* — Inutile d'ajouter que la contrée sud-américaine découverte, en 1500, par Cabral n'a pas donné son nom à l'arbre brésil, mais que c'est tout le contraire. 1385 : « Et pour XXIV lances faites de vermeillon, et glacées de brésil et vernissées. » Arch. nat., KK 34, fol. 61.

1. Coresque des Indes ; la triple lame de la corsesque est une forme assez commune parmi les armes d'hast orientales.

2. 1615 : « Quatre vingts ou cent picquiers, armez comme ils sont maintenant d'armes noires... Il faudroit après que de vingt hommes qui restent, que dix portassent des rondaches à l'espreuve du mousquet. » De Billon, p. 92.

3. D'après Francisque-Michel, la tripe ou trippe serait une sorte d'étoffe veloutée qui se fabrique au métier comme le velours ou la peluche ; le poil qui fait le côté de l'endroit

64. Deux espée de Sauvage, bois de Brézy.

65. Deux fourches de fer[1], les hampes rompues.

66. Trois bastons en forme de hachettes montées sur bois simples à porter en main.

67. Trois rançons[2] en forme de haches dont une est dorée, la hampe couverte de velour noir avec crépines d'or.

68. Quarante cinq pistolletz tant à la rheistre qu'à la françoise, outre lesquelz y manque deux rouetz, scavoir : vingt six montés sur bois noir, neuf ossés, trois à la françoise montés sur bois simples, deux autres de fer aiant chacun deux rouetz et deux canons, un autre tout de fer, une paire de fer doré et avec quelques pièces d'argent, le callibre carré, un autre pistollet ossé le canon noir, un autre gros pistollet doré, façon du concierge de l'arcenal.

69. Un rondache blanc avec le pot[3], dorés et gravés, à l'espreuve, garny de velour noir.

est tout de laine, et la tissure qui forme le fond est entièrement de fil de chanvre. *Étoffes de soie, d'or et d'argent*, t. II, p. 250.

1. Fourche, arme d'hast à deux pointes, qui tire son nom de sa ressemblance avec la fourche du cultivateur. Cf. J. B. G., *Invent. d'un fourbisseur lyonnais en 1555*, p. 23, et 1678. Gaya, p. 36, fig. 7.

2. Rançon, arme d'hast dont la forme essentielle dérive de la faux. Le nom italien du fauchard, *roncone*, s'acclimata chez nous au XVIe siècle.

3. Casque très épais employé surtout dans les sièges. 1623 : « La bresche estant faite, il la faut recognoistre par des hommes choisis à cet effect, avec un pot de teste à l'es-

70. Un autre rondache de Turquie doublé de velour rouge avec une platine dorée enrichie de plusieurs petittes turcoises sur laquelle il s'y en trouve plusieurs qui manquent.

71. Quatre sables[1] simples.

72. Deux goubeletz de cuir doré à la hongroise.

73. Une masse à la turquesque.

74. Un fer de picque et de lance à la turquesque.

75. Une hache à la turquesque.

76. Un marteau d'arme aussy à la turquesque.

77. Un arc doré avec le carcois et quelques fleiches.

78. Deux fourchettes pour mettre à la ceinture[2] servant à tirer longues arquebuses.

79. Deux vieux fléaux avec pointes de fer[3].

preuve du mousquet, et un rondache percé d'une fente fort longue et d'une autre qui la croise. » Du Praissac, p. 76.

1. Sable pour sabre, de l'allemand *sabel; sable* en espagnol, 1615 : « Quant à son espée (du mousquetaire), j'estime le meilleur, qu'elle soit courte comme un coustelats, ou sable, qui ne soit outre trois pieds de long, pendant à son costé, de peur qu'es escarmouches l'un n'empesche l'autre, et qu'il ne puisse plus aisément tourner. » Walhausen, *Art. milit. pour l'inf.*, p. 36.

2. Cette manière de porter la fourchette à la ceinture n'était pas réglementaire. 1614 : « Les soldats ayant le mousquet sur l'espaule peuvent porter la fourchette de deux façons : soit en la tenant de la main droite, ou bien en la main gauche, de laquelle on tient le mousquet sur l'espaule, joignant la fourchette à la crosse du mousquet en la faisant passer de la grandeur du fer. » Montgommery, p. 109.

3. 1745 : « Les fléaux sont de fer à peu près ressemblans aux fléaux qui servent à battre le bled. » Surirey de Saint-Remy, p. 102, pl. XLIX.

80. Deux happe vilain[1] de fer.

81. Un rondache avec quatre canons.

82. Un cor de chasse avec deux virolles d'argent.

83. Quatre lames et poignars.

84. Un poignart à l'ingloise.

85. Un vieux fers de picques.

86. Un fourniment[2] doré avec son pulvérin[3], les houppes de soie incarnat, et crépines d'or.

87. Un autre fourniment doré avec son pulvérin couvert de velour verd, le cordon et houppes de soie bleue et crépines d'or.

1. Happevilain, instrument composé de lames jouant sur des écrous qui les maintiennent au centre et aux extrémités; elles se rejoignent et s'écartent pour donner un système de *va et vient*. C'est d'après ce principe qu'on a établi des portes ne pouvant évoluer sur des gonds, comme les portes d'ascenseurs, etc. 1596 : « A la dicte teste de la balance se tiennent deux arcs, ès bouts desquels sont quelques bastons, mis l'un sur l'autre en forme de croix : et d'iceux l'assemblage pour ce qu'il semble les pieds d'un sautereau, je veux l'appeler d'un tel nom... L'assemblage de ces bastons en croix, que nostre Interprête nomme Sautereau, combien qu'en françois se dient Happevillain. » Jacques Besson, *Théâtre des instruments mathématiques*... Explic. de la pl. X.

2. Fourniment, flasque à poudre dont le goulot est muni d'un ressort pour mesurer les charges. 1615 : « En Flandre, ils portent de grands fournimens de corne pendans à un porte flasque de cuir; car ils tiennent beaucoup de poudre dedans. » De Billon, fol. 111 v°.

3. Pulvérin, petite flasque destinée à contenir la poudre d'amorce. 1608 : « Portera aussi tousjours, pardessus son furniment ou charges, un pulvérin furny d'amorce, pour de là, et non du furniment ou charges, amorcer l'harquebuse. » J. de Gheyn, n° 1.

88. Un autre fourniment doré avec son pulvérin, cordons et houppes de soie noir, crépines d'or.

89. Un autre fourniment doré avec le pulvérin, garny de velour verd, le cordon de soie et or.

90. Un autre façon de Milan[1] avec son pulvérin garny de velour jaune relevé en bosse, le cordon de soie bleüe.

91. Un autre avec son pulvérin ossé sans cordon.

92. Un autre aussy avec son pulvérin cuir noir sans cordon.

93. Un fourniment doré avec son pulvérin, cordon et houppes de soie bleüe et crépines d'or.

94. Une cartouche[2] couverte de velour noir.

95. Quatre vielles cartouches, dont une est ossée, barrée de fer.

96. Trois fournimens à la rheitre de nulle valeur, ossés.

1. 1570 circ. : « M. de Strozze aymant fort les soldats qui avoient et s'aydoient de belles harquebuses et fournimens de Milan, desdaignant ceux qui se faisoient ailleurs, disant qu'en lieu de France jamais ouvrier n'avoit pu atteindre à la perfection de faire bien un fourniment à sa vuideure ny à sa charge comme à Milan, ainsy qu'il est vray; car le François, en toutes armes, a très bien imité l'estranger, fors qu'au fourniment de l'harquebuse. » Brantôme, *Les couronnels*, éd. Buchon, p. 648.

2. Cartouche pour cartouchière, étui à cartouches; on disait aussi : tasche, de l'allemand *taschel, patroner taschel*, pochette à cartouches. 1615 : « En lieu de flasque, il aura un estuy de cuir lié à la cuisse droite, avec douze patrons chargés et ayans la balle liée au bout; et autre tel estuy, avec six patrons de mesure attachés à l'arçon. » G. Basta, p. 17.

97. Un fuzy de fer à allumer du feu, faisant rouet, pulvérin et bandage[1].

98. Un fourniment, cartouche et pulvérin de cuivre doré et figuré.

99. Un petit pulvérin de cuivre doré servant de bandage, enrichy de meuffles.

100. Un pulvérin de fer doré servant de bandage.

101. Un cartouche de cuivre doré avec la gipsière de velour verd.

102. Un fourniment d'os taillé, la ferrure dorée servant de bandage.

103. Unze fournimens de cuivre.

104. Un coutelas façonné avec feuillages, la garde dorée.

105. Un autre coutelac la garde dorée.

106. Un espée et poignard[2], les gardes dorées.

107. Une espée d'arme[3] la garde dorée percée à jour.

1. Bandage, clef à carrés servant à monter ou bander le rouet. 1576 : « Vingt quatre pistolletz tant grans que petitz à l'ancienne façon, desquelz les fustes sont ossés, pour la plupart garnis de leurs bendaiges et molles. » Guyot, *Invent. des ducs de Lorraine,* p. 248. — Le mot clef est bien plus usité. 1616 : « Et la clef luy (carabin) servira aussi de petit flasquet pour le pulvérin ou allumette. » G. Basta, p. 17.

2. Cf. J. B. G., *Invent. d'un fourbisseur lyonnais en 1555,* p. 22, note 1.

3. L'homme d'armes portait l'épée d'armes au côté et l'estoc à l'arçon. 1535-1592 : « Ces hommes d'armes doyvent avoir l'espée d'armes au costé, l'estoc à l'arçon de la selle d'une part et la masse de l'autre. » Langey, fol. 50 v°. — 1616 : « Son espée (au cuirassier) est une pédarme (pour

108. Un espée et poignard les gardes dorées.

109. Une sanguedey la garde dorée, la poignée de nacque de perle, le pommeau plat enrichy de l'histoire de Pâris.

110. Une espée d'arme, la lame et garde dorée, la poignée de soie et argent.

111. Une espée, la lame et garde dorée, façonnée à carreaux.

112. Un couctelat à porter à cheval, la garde en couleur d'eau.

113. Une espée et poignart, les gardes dorées et taillées.

114. Un estocque d'arme[1], la garde à coquille.

115. Une espée d'arme, la poincte rompue.

116. Un poignard, la garde dorée, avec le ceinturon de velour noir.

117. Une espée de Suisse[2], la poignée garnie d'argent.

118. Une espée à pistollet.

épée d'armes) ou espée courte et tranchante, avec la poincte forte, et propre tant au tranchant qu'à l'estoc. » Walhausen, *Art. milit. à cheval,* p. 30.

1. Le texte ci-après démontre qu'estoc, pris dans son sens général, s'applique à l'épée offensive par la pointe plutôt que par le tranchant. 1602-1614 : « L'estoc au coté, de la longueur qu'il (le gendarme) le pourra tirer hors des pendans..., car l'espée un peu longuette et roide est fort bonne à cheval, et n'est point besoin qu'elle tranche beaucoup, car en un combat à cheval les estramassons ne vallent rien. » Montgommery, p. 180.

2. Cf. *Invent. d'un fourbisseur lyonnais en 1555,* p. 22, note 5.

119. Une espée, la garde noire, marquée du monde[1].

120. Une autre espée marquée à Vieux Loup[2], la garde grise et poignée à fil d'argent.

121. Une espée de piquié[3].

122. Trois espées à deux mains dont l'une a la garde dorée, l'autre avec taxettes de Chamoy, et l'aut simple.

123. Une espée qui s'agrandit.

124. Trois espées à deux mains batardes[4].

125. Un poignard suivant de bandage et de fourniment.

126. Quatre vieux poignars.

127. Cinq floretz fort vieux.

128. Huict vielles espées.

129. Neuf lames d'espées de touttes sortes.

130. Une moufflette de fer[5].

131. Deux vielles couctelaces de nulle valeur.

132. Trois cors de chasse et cuivre.

133. Une garde dorée avec son pommeau.

1. « Espée, . . . marquée du monde; » le disque surmonté d'une croix se rencontre sur des lames vénitiennes et sur des lames allemandes. Cf. L. Robert, *Cat. Mus. artillerie,* J, 174, et J, 355.

2. La marque « au Vieux Loup » est adoptée, dès le XIVe siècle, par les armuriers de Passau et ceux de Solingen. Cf. Boeheim, *Waffenkunde...,* p. 257.

3. L'épée de piquier était courte et large. Cf. 1615, de Billon, p. 112, et 1621, Bonav. Pistofilo, *Oplomachia...,* p. 36.

4. Épée à deux mains bâtarde, c'est-à-dire de dimension intermédiaire entre l'épée ordinaire et l'épée à deux mains.

5. Moufflette, miton ou gantelet sans doigts séparés.

134. Une lampe de cuivre en forme de boulle.

135. Deux boucqueliers de fer, dont l'un a l'histoire de David et Golias.

136. Deux fournimens d'estain servans de flacons[1].

137. Un flaccon de fer blanc servant à mettre huille ou vinaigre.

138. Six vielles arballettes.

139. Un pourtraict de feu Monsieur d'Andelot.

140. Deux vielles platines de fer[2] à faire cuiraces.

141. Plusieurs vieux fouraux tant de carabines, de pistolletz qu'espées.

142. Deux fourchettes de pétards.

143. Un petit moulin à la forme d'un lion à moudre blé.

144. Le pourtraict d'un Géant.

145. Plusieurs vielles fauconnières[3], coletz de chiens, leure d'oiseaux[4] et porte espées.

1. Nouvelle preuve contre les auteurs qui confondent le fourniment du xvie siècle, ou récipient portatif à poudre, avec le fourniment moderne comprenant la réunion de plusieurs parties concourant à l'équipement.

2. Fer en feuilles, préparé pour faire des cuirasses. 1624, 26 août : « Nomme à présent ledict Jean Milan comme fort entendu à faire les plattines servant pour cuyrasses. » *Arch. royales de Turin, Arrêts de la Chambre*, vol. 153, p. 185 des originaux. Communiqué par M. le comte X. de Collegno.

3. Fauconnière, gibecière de fauconnier accrochée à la ceinture; c'est aussi un sac à hardes qu'on fixait à l'arçon de la selle.

4. Leurre, 1627 : « Outil de fauconnier façonné, à guise

146. Trois vielles paires d'esprons à la turquesque.

Ce jourdhuy cinquiesme jour de Novembre mil six cents vingt neuf, le Sieur Parisot Herman, concierge de l'arcenal de Son Altesse, a affirmé le présent Inventaire et recongneu que les pièces y portées sont entre ses mains, lesquelles il promect de représenter toutes et quantes fois qu'il plaira à Monseigneur, pour tesmoignage de quoy il a signé led. Inventaire en la Chambre des Comptes de mond. Seigneur. Les Sieurs président Rousselot, Salmon, Silly, Maujan auditeurs et le soubscrit Greffier présens.

P. Harmant. (paraphe). J. Barrois. (paraphe).

d'oiseau, d'un cuir rouge garni de bec et d'ailes, qu'on jette en l'air pour rappeler l'oiseau de fauconnerie qui de son gré ne revient pas sur le poing, mais y doit estre convié par le leurre. » Ph. Monet. — 1628, cf. Guill. Bouchet, *Recueil des oiseaux de proie,* ap. I. de Franquières, *La fauconnerie,* fol. 124. Sur le frontispice, on voit un leurre tenu à la main droite d'un chasseur qui lance un faucon.



LES MANUELS

POUR

L'ILLUSTRATION DU PSAUTIER

AU XIIIe SIÈCLE.

Par M. Samuel BERGER, membre résidant.

Lu dans la séance du 10 novembre 1897.

L'art du moyen âge a été avant tout un art industriel. Les artistes qui ont exécuté les plus belles œuvres de cette époque étaient des ouvriers d'art, et ils recevaient d'un entrepreneur la commande et les instructions nécessaires. Il était rare qu'ils eussent toute leur liberté : la tradition la plus rigoureuse leur servait le plus souvent de loi et, alors surtout qu'ils avaient à décorer un livre nouveau ou à exécuter une œuvre étrangère à la manière habituelle, ils avaient à recevoir des directions qui étaient impératives. Il ne suffisait plus ici, comme lorsqu'il s'agissait d'enluminer, par exemple, une bible latine, de mettre entre les mains de l'ouvrier un exemplaire conforme à la tradition. Il fallait des instructions écrites et

très précises. Le plus souvent, le libraire écrivait sur les marges du manuscrit à enluminer l'objet de chaque miniature ou même la manière de traiter le sujet. Quand l'œuvre était inédite et difficile à interpréter, l'auteur rédigeait une sorte de programme destiné à l'enlumineur. On croirait que des notes aussi fugitives, destinées à être effacées aussitôt qu'elles étaient devenues inutiles, devaient disparaître comme le souvenir des entretiens du maître et de l'ouvrier. Il n'en est rien. Les notes pour l'enlumineur qui nous sont conservées sont extrêmement nombreuses. Tel était l'empressement des acheteurs, ou surtout des grands seigneurs qui avaient commandé ces beaux volumes, à entrer en possession de l'objet d'art si longtemps attendu, que les manuscrits étaient très souvent enlevés et jetés dans la circulation avant d'avoir été parés, revisés et dépouillés de ces marques de l'atelier. D'autres fois, les notes pour l'enlumineur nous ont été conservées à la suite d'une confusion étrange, mais fort heureuse pour nous. La note destinée à l'enlumineur était très souvent prise pour un projet de rubrique et reproduite en une belle écriture et avec de vives couleurs. Sans doute, un peu d'intelligence chez l'ouvrier lui aurait épargné cette erreur énorme et vraiment ridicule, mais les copistes du XIV[e] siècle nous ont accoutumés à ne nous étonner de rien. C'est ainsi que le volume que nous avons à faire connaître n'était nullement destiné à par-

venir à la publicité, tel que nous le possédons. C'est par un pur malentendu qu'il a été copié avec luxe et qu'il est ainsi parvenu dans la bibliothèque d'un roi d'Espagne ou d'un infant. De toute manière, nous sommes parfaitement informés de la manière dont le sujet de la peinture était transmis à l'enlumineur, et ceci est, dans l'histoire de l'art industriel, un résultat qui a son intérêt.

Des méthodes de travail analogues ont été pratiquées depuis des temps très anciens. Le fameux *Manuel de la peinture byzantine* que Didron a rapporté du Mont-Athos n'est pas autre chose qu'une tradition écrite relativement à la décoration des églises et à la reproduction des sujets religieux. Les notes que j'ai relevées sur un manuscrit de Saint-Gall nous montrent comment, au IXe siècle, dans cette célèbre abbaye, on s'appliquait à décrire les miniatures des manuscrits grecs des Évangiles pour fournir un modèle à la décoration des manuscrits latins[1]. Quant aux « notes pour l'enlumineur, » telles que je les ai définies tout à l'heure, nous nous sommes appliqués, M. Paul Durrieu et moi, à en réunir un certain nombre dans un mémoire que la Société des Antiquaires a bien voulu accueillir[2]. Déjà auparavant, j'avais noté, dans mon livre sur *la*

1. *Mémoires de la Société des Antiquaires,* t. LII, p. 144 et à part, 1893.
2. *Mémoires,* t. LIII, p. 1 et à part, 1893.

Bible française au moyen âge, un assez grand nombre de notes de ce genre, et des plus caractéristiques[1]. Plusieurs textes de cette nature ont été publiés dans ces dernières années; je citerai seulement le plus important. Le Dr James, ce chercheur toujours si heureux, a mis la main sur un manuel complet pour l'enluminure du Psautier, tiré d'un manuscrit conservé à Cambridge et rédigé en entier en français[2].

Le texte découvert par ce savant est tiré d'un Psautier des environs de l'an 1300, conservé à la bibliothèque de l'Université de Cambridge sous le n° Ee IV 24. M. Durrieu s'est empressé de mettre l'intéressante publication de M. James sous les yeux des membres de la Société des Antiquaires[3].

J'ai à mettre à côté du texte publié par M. James un traité d'un caractère analogue, mais encore plus étendu. Au lieu d'une seule série de peintures, nous en avons deux, l'une complète, sauf deux numéros, et l'autre qui s'applique à soixante-huit psaumes. Les peintures sont décrites avec beaucoup plus de détail que dans le Psautier de Cambridge. Quant à la langue, elle est en partie latine, en partie castillane, le latin étant seul employé pour la série principale et les peintures de

1. Pages 287 et suiv.
2. *Cambridge Antiquarian Society's Communications*, t. VIII, 1895, p. 146.
3. *Bulletin de la Société des Antiquaires*, 1895, p. 83.

la série complémentaire étant décrites à la fois dans les deux langues. A tous égards, notre texte mérite d'être publié.

Le manuscrit auquel ce manuel est emprunté faisait partie naguères encore de la bibliothèque d'Osuna. Il occupe le numéro 26 dans le catalogue qui en a été imprimé en 1882. Il est récemment entré, avec le plus grand nombre des manuscrits de cette célèbre collection, à la Bibliothèque nationale de Madrid, où il porte la cote I. i. 77. On y reconnaît un manuscrit royal, car les armes de Castille et de Léon se distinguent encore, à moitié effacées, sur la première garde. J'espère trouver prochainement une autre occasion d'en parler, dans l'étude sur les bibles castillanes que je désire publier dans la *Romania*. L'écriture est fort belle; elle paraît dater au plus tard du commencement du xv[e] siècle. La décoration est très soignée, mais sans miniatures. C'est un manuscrit d'amateur.

Ce beau manuscrit n'a pas échappé à l'attention de J.-M. de Eguren, l'auteur de la *Memória descriptiva de los códices notables conservados en los archivos ecclesiásticos de España* (Madrid, 1859). A la page 37 de son livre, cet auteur donne une bonne description et des extraits assez étendus de notre manuscrit. Ces extraits piquent la curiosité et font désirer de mieux connaître un livre dont le caractère est un véritable problème. En effet, malgré le mot de *Biblia* que le duc d'Osuna a fait mettre sur le titre, il y a ici tout

autre chose qu'une bible. Ce sont d'abord, réunies en tête de l'Ancien et du Nouveau Testament, les préfaces traditionnelles du plus grand nombre des livres de la Bible, en castillan, puis une longue suite d'extraits de la Bible en latin, écrits sur trois colonnes. Le texte occupe la colonne du milieu, tandis que celles de droite et de gauche sont remplies par un commentaire allégorique, écrit à gauche en latin et à droite en castillan. Dans un seul endroit, en dehors du Psautier, il est fait allusion à l'enluminure projetée : c'est en tête des Proverbes, comme si le copiste avait été tenté de continuer la série commencée avec le livre des psaumes[1].

Il m'a semblé qu'il y aurait intérêt à reproduire les notes relatives à l'illustration du Psautier. J'y ai joint quelques extraits du texte ou du commentaire, lorsque ces extraits m'ont paru nécessaires pour l'intelligence des projets de miniatures. J'ai séparé, à chaque psaume, par un alinéa et un tiret, les notes allégoriques, qui sont tirées de la colonne de gauche, de celles de la colonne du milieu, laquelle contient, à la suite des premiers mots du psaume, un projet d'illustration selon le sens historique. J'ai supprimé la traduction castillane des notes allégoriques qui occupe la colonne de droite, en me bornant à en donner un spécimen.

1. Fol. 95 v°. *Christus docet apostolos et pueros cathecumenos.*

BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DE MADRID. Ms. I. i. 77.

Ps. I. FIGURA : Dolet David Adam et Evam ejectos de paradiso.

— In psalmo isto agitur de preeminenti conversatione Christi in mundo, qui nec abiit a Deo Patre sicut Adam peccatum cogitando, neque stetit malum sperando, neque sedit malam doctrinam docendo. Hoc figuratur in predicatione Christi[1].

Ps. II. FIGURA : David miratur reges rixantes.

— Hic increpat episcopus vel propheta milites romanos qui fremuerunt in Christum ut fere sine ratione. Fremere enim ferarum est. Increpat etiam Judeos qui meditati sunt falsa in scripturis dum expectant adhuc Messiam. Ipsi enim sunt pueri Abrahe expectantes cum asino. Hoc figuratur Christi passione.

Ps. III. « TITULUS : Psalmus Davit cum fugeret a facie Absalon filii sui... » Figura per titulum.

— In psalmo isto agitur de passione et resurrectione Christi. Primo ponit propheta duas partes oppositas a simili preliantium. Ex una parte preliancium multitudinem et ex alia parte Christum oratione armatum et Deo susceptore securum. Secundo finis rei ostenditur in resurrectione que est consummatio finis id est passionis. Unde proponit non esse timendum, ibi : Ego dormivi.

Ps. IV. « Cum invocarem... » Hoc ita figurabis : Mali

1. En este psalmo se tracta de la conversacion mas excelente de Cristo en el mundo, el qual nin se partio de Dios Padre asy commo Adan pensando el peccado, nin estovo en pie obrando mal, nin se asento ensennando mala doctrina. Esto es figurado en la predicacion de Cristo.

invocant Deum et non exaudiuntur. Justi invocant et salvi fiunt.

— FIGURA : In primo predicator increpat ydolatram. In medio fac fratrem minorem, in ultimo beatum Laurentium in craticula.

Ps. V. FIGURA : David orat in medio et Moyses a dextris et Susanna a sinistris.

— In hoc psalmo orat primo propheta reddi sibi hereditatem id est libertatem ecclesie et emulam id est synagogam excludi. Secundo petit auxilium contra ea que emula ingerit ei. Tertio ostendit premia bonorum ut sicut terret pena ita alliciant premia. Figura primum et secundum mutua oratione ecclesie contra synagogam, tertium per predicatorem qui ostendit paradisum electis.

Ps. VI. FIGURA : David infirmatur in lecto et Dominus tenet coram eo ensem et virgas et ostendit se iratum sicut in die judicii.

— In hoc psalmo monet primo propheta ad penitentiam. Secundo exponit erumpnas penitentis. Tercio ostendit qualiter correcti separentur a malis. Quarto orat pro inimicis convertendis. Figura primum et secundum per predicatorem et penitentem, tertium per penitentem glorificatum, quartum per prophetam orantem pro persecutoribus.

Ps. VII[1]. Chusi dat consilium Absolon pro David et Achitophel suspendit se ipsum.

— Christus stat ante Pilatum et Judas laqueo se suspendit.

Ps. VIII. David stupens stat coram torcularibus.

— Episcopus excommunicat hereticos et expellit de ecclesia.

1. Je supprime désormais le mot FIGURA.

Ps. IX. David cogitans meditatur in infante Christo quem videt natum in nubibus quasi absconditum.

— Ecclesia stat ex una parte. Christus natus in medio. Synagoga ex altera parte ceca et despecta.

Ps. X. David admirans. Mons in medio. Homines quidam ostendunt ei montem et passerem.

— Agit hic propheta de hereticis... Figura levis et plana est[1].

Ps. XI. Helyas conqueritur Domino quod derelictus sit solus in mundo, et sepulcra sunt ex utraque parte ejus.

— Videns quilibet justus multiplicatam seculi vanitatem primo petit ab adversitatibus liberari, secundo predicat Christum missum in terris...

Ps. XII. David orat Dominum et Ipse avertit faciem suam ab eo.

— Christus superius cum angelis in nube. Sancti in medio rogant ut descendat. Diabolus ex una parte, Antichristus ex altera.

Ps. XIII. « Dixit insipiens... » Hoc figuratur per Nabal qui contempsit nuncios David et conminatur ei David set per Abigail pepercit ei.

Ps. XIV. David querit a Deo quales homines vel albi vel nigri monachi vel jacobite sint digni regno Dei, et Deus illi respondet quod virgines et justi et illi qui non conmodant ad usuras et illi qui faciunt elemosinas et hujusmodi.

— Hoc figuratur per Dominum qui mittit sagenam in mare captis phariseo et publicano. Phariseum proicit in mare, publicanum autem recipit in celum.

Ps. XV. « Conserva me Domine... » Hoc dicit David sedens in paupere habitu ad Dominum sedentem super solium excelsum sicut resurrexit a mortuis.

— Christus in cruce alloquitur Patrem et orat pro apos-

1. Ms. 11560 : Des hérétiques discutant devant Dieu.

tolis circumstantibus et gratias agit pro confirmatione ecclesie.

Ps. XVI. David prostratus orat coram altari.

— Orant apostoli et Titus et Vespasianus occidunt Judeos.

Ps. XVII. Saul nititur confodere David citharizantem hasta et David declinante inde fixa est hasta in pariete.

Ps. XVIII. David videt in visione apostolos predicantes verbum Dei.

— Christus liberat Adam et Evam et refrenat dyabolum.

Ps. XIX. David revestit Jhesum Christum quasi sacerdotem ad missam celebrandam.

Ps. XX. David contemplatur Christum sedentem in throno indumenta habens pontificalia et coronam regiam super caput suum et scriptum in manu sua.

— Hoc figuratur in transffiguratione Christi.

Ps. XXI. Dominus qui lamentatur et dolet pro peccatis populi sui Judeorum scilicet et gentium.

— Christus crucifigitur et milites partiuntur vestimenta sua.

Ps. XXII. David sub figura judaici populi de captivitate babilonica reversi sub Zorobabel et Jhesu sacerdote magno.

Ps. XXIII. David stat ad pulpitum et clamat quasi preco et populus applaudit manibus.

— In prima sabbati mundus conditus est et lux divisa a tenebris et eadem die D. N. J. C. a mortuis resurrexit... Figura plana est[1].

Ps. XXIV. Ecclesia offert Deo animam unius monachi vel unius heremite.

— Christus flagellat quendam clericum et ipse postea predicat verbum Dei.

1. Ms. 11560 : Le Christ ressuscité apparaît aux disciples à genoux en présence de Dieu accompagné de deux anges.

Ps. XXV. David expellit homicidas et feneratores a domo sua.

— Psalmus iste monet vitari consortia malorum quantum ad Ecclesiam militantem ex una parte. In secunda vero petit vir perfectus et innocens separari a malis... Prima pars superius figurata est. Secunda figuratur per judicium.

Ps. XXVI. David a Samuele propheta inungitur in regem.

— Christus indutus casula coronatus ut rex pendens in cruce alloquitur Patrem pro apostolis circumstantibus.

Ps. XXVII. Quidam rex precipitatur in infernum et David orat ne et ipse precipitetur.

— Intentio psalmi hujus monet nos adversa tolerare si volumus cum Christo regnare. Figura plana est[1].

Ps. XXVIII. David perfecto tabernaculo sacrificat arietes coram archa Domini.

— Episcopus facit ordines et ordinati cantant : Veni creator Spiritus.

Ps. XXIX. David voluit (*ms.* : noluit) hedificare domum Domini set Nathan propheta prohibet eum mandato Domini.

— Christus cum sanctis ascendit ad Patrem. Judei cum demonibus precipitantur in infernum.

Ps. XXX. Diabolus ostendit David gladium et ille perterritus clamat ad Dominum.

— Ecclesia flet pro martiribus.

Ps. XXXI. Penitentes verberantur ab episcopo et Deus eos protegit.

— Si vere penitens es et penitereris, primo intellige te peccatorem esse... Hoc figuratur per phariseum et publicanum.

Ps. XXXII. David citharizat et invitat alios ad laudem Domini cum diversis instrumentis.

1. 11560 : Le Christ montre le ciel à deux religieux.

— Propheta in prima parte psalmi istius monet justos et rectos laudare Deum. Hoc figuratum est. In secunda parte dicit illos fore beatos qui ad cultum Dei perveniunt... Hoc figuratur in baptismo.

Ps. XXXIII. David quasi furiosus stat coram quodam rege.

— David figurat Christum...

Ps. XXXIV. Homines armati impugnant David.

— Christus armatus cum cruce sua frangit caput diaboli.

Ps. XXXV. Monachus quidam osculatur mulierem clausus in thalamo.

— Paulus cadit de equo et Dominus eum relevat.

Ps. XXXVI. David docet filium suum ne sequatur captores luxuriosos homicidas et hujusmodi.

— Intentio prophete in hoc psalmo est monere nos ut in mundo spreto Christo autem (*sic*) hereamus... Figura plana est[1].

Ps. XXXVII. David aspiciens gaudium angelorum depellit Bersabee.

— Job jacet in sterquilinio et alii per exemplum ejus sustinent martirium.

Ps. XXXVIII. David coram quatuor cantoribus Asaph Eman Ethan et Ydithum ponit digitum super os suum.

— Duo aleatores rixantur et duo alii eos separare conantur.

Ps. XXXIX. David in sompnis videt annunciationem.

— Intentione monet propheta relictis ceremoniis legis et ydolatrie superstitione ad Novum Testamentum accedere... Ffigura plana est.

Ps. XL. David timens diem judicii dat elemosinas pauperibus.

1. 11560 : Un religieux fuit le monde et se réfugie auprès du Christ.

— Paulus elevans signum crucis predicat populis.

Ps. XLI (néant)[1].

— Clerici cantant dum baptizatur puer et dum sepelitur senex.

Ps. XLII. Diabolus seminat in agro zizania in medio tritici.

— Sanctus Sebastianus confortat Claud[i]um et Nicostratum in martirio qui voluerunt resilire a proposito suo propter blandimenta uxorum suarum et filiorum suorum.

Ps. XLIII. Deus armatus protegit Judeos et dat eis affluenciam temporalium.

— Christus pauper instituit ordinem fratrum minorum.

Ps. XLIV. David citharizat coram Beata Virgine in puerperio.

— Christus et ecclesia sedent in modum regis et regine in medio omnium sanctorum.

Ps. XLV. Christus nascitur. Templum corruit. Faber facit vomerem de gladio.

Ps. XLVI. Helyseus calvus ascendit in montem. Pueri clamant : Ascende calve, et duo ursi devorant pueros.

— Christus ascendit. Apostoli predicant, miracula faciunt.

Ps. XLVII. David laudat Dominum pro mundi creatione et pro pulcritudine Jherusalem.

— Papa consecrat episcopos abbates presbiteros et clericos.

Ps. XLVIII. David clangit buccina coram Judeis.

— Princeps vel rex vel episcopus moritur. Diabolus capit animam et fures asportant thesaurum suum et predicator hec ostendit populo pro exemplo.

1. 11560 : Un roi prie Dieu, qu'on voit entre deux anges, auprès d'un cerf qui boit à un ruisseau.

Ps. XLIX. Deus coram ydolis gencium alloquitur terram stans super muros Jherusalem.

Ps. L. Nathan ostendit ovem David. Urias ex una parte interficitur et Bersabee sedet juxta David.

— Penitentes humiliant se qui vident David proicere coronam de capite suo vestitum sacco vel silicio.

Ps. LI. Abimelech sacerdos tradit David ensem Golie et panes propositionis coram Doech ydumeo pastore Saulis.

— Antichristus pugnat contra Helyam et Enoch et interficit eos.

Ps. LII. Amalechite succenderunt civitatem David et ipse eos insequitur et occidit.

— Christus occidit Antichristum et dyabolum et suos qui sunt insipientes, dicentes Jhesum Christum non esse Deum.

Ps. LIII. Saul intravit speluncam in deserto Ziph ut purgaret ventrem et David qui ibi erat absconditus abscidit clamidie (*sic*) Saul.

— Dacianus sedet in solio. Vincentius jacet in carcere super fragmenta testarum et cantat hymnum letus Domino et angeli cum eo.

Ps. LIV. David est in mari in navi et tempestas oritur et ipse orat Dominum.

— Ecclesia flagellatur et Petrus plorat.

Ps. LV. Homines armati ponunt David in torcular.

— Laurentius dicit Valeriano imperatori : Assatum est, jam versa et manduca.

Ps. LVI. Puelle faciunt chorum contra David et laudant eum pro occisione Golie, et Saul iratus conatur extinguere titulum et laudem ejus[1].

1. La peinture du ms. 11560 ne répond pas à cette description.

— Judei irrident crucem et Christiani (*ms.* : Christum) adorant.

Ps. LVII. David docet Judeos juste judicare.

Ps. LVIII. Servientes Saul custodiunt domum David et Nichol (*sic*) emisit eum per fenestram.

Ps. LIX. David succendit urbem et Joab occidit homines.

Ps. LX. David cantat coram Domino.

— Quidam sanctus verberatur et cantat.

Ps. LXI. David citharizat vel psalterizat et quidam saltat coram eo.

Ps. LXII. David absconditus latet in deserto.

Ps. LXIII. David in visione videt Judeos qui machinantur capere Christum.

Ps. LXIV. Adam expellitur de paradiso.

Ps. LXV. Judeus surgens ex mortuis petit a Deo ut det sibi uxorem.

Ps. LXVI. David orat et Deus ostendit illi Filium suum.

Ps. LXVII. Archa testamenti elevavit (*sic*) in altum coram filiis Israhel et hostes eorum fugiunt.

Ps. LXVIII. David nudus in aqua clamat ad Dominum.

Ps. LXIX. David gratias agit Deo et facit ei sacrificium quia liberavit eum Dominus de manu inimicorum ejus.

Ps. LXX. Multi captivi clamant ad Dominum.

Ps. LXXI. Salomon sedet in throno et David tradit ei sceptrum et legem.

— Christus venit ad judicium.

Ps. LXXII. Asaph cantat et ludit coram Judeis tenentibus legem et sedentibus ad mensam.

Ps. LXXIII. Multi prophete prophetant in synagoga.

— Christiani adorant Christum in summitate virge Jesse[1].

Ps. LXXIV. David primo confitetur coram sacerdote

1. Cf. HEBR., XI, 21.

extra ecclesiam et postea stans invocat nomen Domini in ecclesia.

— Rex quidam nobilis prostratus in terra, et pauper quidam nudus erigit scalam ut ascendat in celum.

Ps. LXXV. Assirii pugnant contra Judeos.

— Judei in synagoga verberant apostolos Christum adorantes et Christus (*ms.* : Christum) exprobrat Judeis.

Ps. LXXVI. Moyses rogat Dominum ut ostendat ei faciem suam et Deus respondet : Non videbit me homo et vivet [1].

Ps. LXXVII. David legit in libro legis coram omni multitudine filiorum Israhel.

— Christus abscidit ramum de oliva et inserit oleastrum id est alterius generis ramum [2].

Ps. LXXVIII (néant) [3].

Ps. LXXIX. David custodit oves et plantat vineam.

Ps. LXXX. Judei cum instrumentis stant coram torcularibus.

Ps. LXXXI. Christus stat in synagoga armatus et pugnat contra ydola.

Ps. LXXXII. Propheta orat Deum venientem ad judicium.

Ps. LXXXIII. David videt celos apertos et gloriam sanctorum.

Ps. LXXXIV. Christus nascitur et Deus Pater de celo prospiciens benedicit Mariam.

— Sacerdos celebrat. Populus adorat. Christus benedicit.

Ps. LXXXV. Christus orat et fluunt gutte sanguinis de eo et angelus de celo confortat eum.

Ps. LXXXVI. Deus stat super turres civitatis Jherusalem.

1. Ex., XXXIII, 20.
2. Cf. Rom., XI, 17.
3. 11560 : Scène de massacre et de viol dans une ville prise d'assaut.

Ps. LXXXVII. Unus cantat et alius citharizat.

— Canticum notat exultationem mentis. Psalmus notat bonam operationem... Hoc figuratur per Mariam et Martham. Maria orat, Martha dat elemosinam.

Ps. LXXXVIII. Deus ponit David in throno et ostendit ei solem et lunam.

Ps. LXXXIX. Moyses tenet tabulas in una manu et evangelium in alia.

Ps. XC. Dyabolus temptat Christum super pinaculum templi.

Ps. XCI. David orat ex una parte et ex alia elemosinas distribuit.

Ps. XCII. Deus format (*ms.* : fremat) Adam et Evam.

— Presbiteri orant pro mortuis presentibus.

Ps. XCIII. Deus extracto gladio judicat ecclesiam.

Ps. XCIV. David invitat milites suos ad mensam.

Ps. XCV. Judei de precepto Cyri regis Persarum reedificant templum.

Ps. XCVI. Absalon pendet in arbore et Judei ferunt claves ad David.

Ps. XCVII. Deus extendit brachium suum et terra tremuit. Mare superundat.

Ps. XCVIII. Deus Christus judex in celo super angelos et Judei rixantur.

Ps. XCIX. Unus cantat et unus confitetur.

— Magister legit discipulis et fratres minores dant elemosinas.

Ps. C. David tenet vinum et oleum.

Ps. CI. David afflictus et verberatus orat.

— Quidam respicit hominem concubentem (*sic*) cum muliere et fugit in claustrum.

Ps. CII. David tenet animam suam et saltat coram Domino.

— David cantat in medio claustralium.

Ps. CIII. Deus facit mundum et David laudat Deum.

Ps. CIV. Johannes evangelista videt angelos cum tubis canentes Alleluia.

Ps. CV. Judei faciunt vitulum aureum et adorant.

Ps. CVI. Deus ex una parte tenet Judeum et ex alia gentilem.

Ps. CVII. Angelus predicit Abrahe de Ysaac.

— Paulus predicat Athenis et convertit Dionysium Ariopagitam.

Ps. CVIII. Dyabolus vult deglutire David.

— Judas tradit Dominum.

Ps. CIX. David in virga virtutis sue regnat in Syon.

— Deus Pater tenet crucifixum.

Ps. CX. David in medio multorum confitetur.

Ps. CXI. Duo prophete liberantur de captivitate sub Dario rege.

Ps. CXII. Pueri cantant coram Jhesu sedente super asinum.

Ps. CXIII. David miratur quod mare divisum est ubi populus transit.

— Peccator evadit nudus a diabolo.

Ps. CXIV. Deus portat ovem in humeris suis ad ovile.

— Propheta de fovea peccatorum extractus et in petra constitutus gratias agit quia est exauditus.

Ps. CXV. David humiliatus jacet ante crucifixum.

— Angelus solvit Petrum a vinculis.

Ps. CXVI. Judei et gentes baptizantur ad predicationem Pauli.

Ps. CXVII. Propheta David sicut rex petit portas Jherusalem sibi aperiri, et omnis populus prestolatur adventum suum[1].

Ps. CXVIII. Pueri adiscunt (*sic*) alphabetum.

1. Ce sont deux peintures.

— Christus in monte docet apostolos de octo beatitudinibus.

Ps. CXIX. David flet et respicit .xv. gradus templi.

Ps. CXX. David in visione videt apostolos tenentes gladios et scuta.

Ps. CXXI. David hylaris intrat domum Domini.

Ps. CXXII. Ancilla quedam respicit dominam suam et David respicit Christum.

— Job sedet in sterquilinio.

Ps. CXXIII. David fugit et multi armati persequuntur eum et ipse cadit in aquam.

Ps. CXXIV. David monstrat Judeis montem et Christum in civitate Jherusalem.

Ps. CXXV. David consolatur captivos.

Ps. CXXVI. Salomon edificat templum et Christus adjuvat eum.

Ps. CXXVII. David cum uxore et filiis comedent (*sic*) sub oliva.

Ps. CXXVIII. David incurvatur et alii verberant eum.

Ps. CXXIX. Jonas de ventre ceti clamat ad Dominum.

Ps. CXXX. Femina quedam ablactat puerum et ipse deponit coronam suam.

Ps. CXXXI. David facit sibi fieri sepulcrum in domo Domini.

Ps. CXXXII. Duo fratres ludunt simul.

— Spiritus sanctus descendit in apostolos.

Ps. CXXXIII. David cum multis aliis offert sacrificium in templo.

Ps. CXXXIV. David increpat ydolatras.

Ps. CXXXV. Josue occidit reges.

Ps. CXXXVI. David suspendit organa in salice super fluvium et Jheremias tenetur in vinculis.

— Angelus liberat homines orantes a demonibus.

Ps. CXXXVII. David applaudit cum angelo.

— Unus cantat. Unus predicat. Unus elemosinas dat.

Ps. CXXXVIII. David ostendit Deo celum mare et infernum, et David coronatus habet alas.

Ps. CXXXIX. Diaboli et homines armati persequuntur David.

Ps. CXL. David tenet thuribulum cum incenso et gloria Domini operit tabernaculum.

Ps. CXLI. David orat in spelunca.

Ps. CXLII. Angelus ducit David in paradisum.

— Christus eicit septem demonia de Magdalena.

Ps. CXLIII. David occidit Goliam.

Ps. CXLIV. David coram populo exaltat Christum.

— Albus monachus pulsat campanam et conversus flectit genua.

Ps. CXLV (néant)[1].

— Angeli et homines tripudiant coram Christo.

Ps. CXLVI. David et alii plurimi tenentes instrumenta laudant Dominum.

Ps. CXLVII. Duo prophete redeunt a captivitate ad Jherusalem nobiliter hedificatam.

— Episcopus dedicat ecclesiam et clerici cantant.

Ps. CXLVIII. Angeli homines et bestie et aves pisces dracones femine et omnes creature saltant coram Domino.

Ps. CXLIX. Moyses solus vel Josue fugat multos armatos.

Ps. CL. David et socii cum omnibus instrumentis suis stant coram archa Domini.

— Omnes sancti in albis sedent cum Christo ad mensam in celo.

Il nous suffit, pour comprendre le texte qu'on

1. 11560 : Un roi lève les bras en présence de deux rois et de la foule, où se trouve un prêtre, et devant Dieu qu'accompagnent deux anges.

vient de lire, de jeter les yeux sur l'admirable mémoire de M. Delisle relatif aux *Livres d'images destinés à l'instruction religieuse et aux exercices de piété des laïques*[1]. La description des figures des dix premiers psaumes, que M. Delisle donne d'après une bible moralisée, se rencontre presque mot pour mot avec nos projets de miniatures. Le manuscrit de Madrid est une bible moralisée, mais sans images et où il n'y a pas même place pour les peintures qui pourtant forment le fond de ce célèbre manuel de piété. Ces images sont, il est vrai, remplacées, pour le Psautier, par une description si exacte, qu'on ne pourrait désirer mieux. Telle en est la précision, que nous pouvons dire sans hésiter à quelle famille de manuscrits se rattache notre Psautier moralisé. Nous savons, en effet, par l'étude de M. Delisle, qu'il y a deux recensions dans le groupe des bibles moralisées : la plus ancienne est représentée par la grande bible du XIIIe siècle en trois volumes, dont l'un est le ms. 11560 du fonds latin de la Bibliothèque nationale (les deux autres sont à Oxford et à Londres); l'autre nous est conservée dans le ms. français 167 de la Bibliothèque nationale, ce chef-d'œuvre de la peinture en grisaille du XIVe siècle. C'est sans contredit dans la famille la plus ancienne qu'il faut faire rentrer notre texte

1. *Histoire littéraire de la France*, t. XXXI, 1890, p. 213.

descriptif. Telle est la ressemblance, qu'on pourrait se demander si notre description n'est pas prise directement sur le ms. 11560. Il n'en est pourtant rien. Un grand nombre de petites différences de détail, dont chacune est insignifiante en elle-même, montrent qu'ici le texte descriptif est le plus ancien et que les peintures du manuscrit de Paris ont été exécutées d'après un thème manuscrit absolument semblable à notre texte. Seulement, par une circonstance regrettable, le copiste a laissé de côté la description d'un assez grand nombre de miniatures. Une telle omission n'est pas rare, et nous en montrerons d'autres exemples. Un assez grand nombre de titres, ou, si l'on veut, de projets de miniatures ont pu facilement être coupés par le relieur sur la marge du manuscrit original ou disparaître par tout autre accident. Il faut naturellement aussi faire la part de la négligence du copiste.

Le reste du manuscrit ne contient plus de descriptions de figures; c'est tout simplement le texte de la Bible moralisée, selon la recension du ms. 11560. Pour le montrer, je vais mettre en regard le texte castillan (le seul que j'aie copié) du ms. de Madrid et le texte latin du ms. 11560, pour les premiers mots des moralités relatives à quelques-uns des livres de la Bible.

Manuscrit de Madrid.	Bibl. nat. Ms. lat. 11560.
Fol. 95 v°. Proverbes. Las palabras de Salamon que provecho tengan mostrase en el titulo, quando se dize : para saber la sciençia e la disciplina...	Ostenditur in titulo quantam utilitatem habeant Parabole Salomonis, ubi dicit : ad sciendam sapientiam et disciplinam...
Fol. 104. Ecclésiaste. El cielo e la tierra podemos dezir verdaderamente por sy ser buenas obras...	Celum et terra in se bona sunt...
Fol. 105 v°. Cantique des cantiques. La generacion humanal alongada de Dios por el peccado...	Humanum genus quod per peccatum recesserat procul a Deo...
Fol. 117 v°. Esaïe. Esto significa que alguno predestinado, que quier dezir anteordenado o prometido, fuerte en la fe...	Hoc significat quod aliquis fortis in fide...

Il y a donc, tant pour les peintures projetées que pour le texte, identité entre notre texte et la Bible moralisée, telle que nous la possédons dans le ms. 11560. Si nous étendons notre examen aux parties de la Bible qui ne sont pas représentées dans le ms. 11560 et si nous comparons nos moralités avec celles du ms. fr. 167, nous trouverons bien des différences. Les premiers mots du Commentaire des Rois, des Actes des Apôtres,

des Épîtres de saint Paul et de l'Apocalypse répondent exactement aux moralités du ms. 167, mais il n'en est pas ainsi pour la Genèse, pour Job et les Évangiles; quant aux Épîtres catholiques, elles ne semblent pas même se trouver dans le ms. 167. Pour permettre la comparaison, je copie ces quelques mots, comme j'ai fait des précédents, dans le texte castillan, en ajoutant seulement le texte latin des premiers mots du Commentaire de la Genèse.

Fol. 8. Genèse. Faciamus hominem... Hoc significat quia illi qui habent similitudinem Dei et sunt discretiores preesse debent aliis dignitate in sancta Ecclesia.

Aquesto significa que aquellos que han semeiança de Dios, son mas discretos e mas sabios, deven ser antepuestos a los otros omnes en la santa Eglesia.

Fol. 70. Job. Job se interpetra aquel que se duele. Hus se interpreta conseio...

Fol. 172. Évangiles. Dixit Maria ad angelum... Esto significa que el anima fiel obedesca humilmente a los prometimientos de Jhesu Cristo e cree que non es sobre sus fuerças...

Fol. 203 v°. Actes. Duxit autem eos foras... Aquesto significa quel Sennor quita e saca a los que ama del estruendo e ruydo del siglo...

Fol. 222 v°. Romains. Por la altercacion e contienda escrive el apostol a los Romanos...

Fol. 233 v°. Jacques. Esta epistola es puesta primera de las canonicas de sant Iago non porque fuera escripta primeramente mas por la dignidat...

Fol. 236. Apocalypse. Johannes apostolus fuit in insula...

Por sant Johan son significados los perlados losquales oyen la palabra de Dios e la entendien e la canplen por obra e por su enxenplo...

Fin (fol. 239). Et ipse calcat torcular... Esto que pisa el lagar de la yra de Dios significa quel mesmo sufrio el dolor de la cruz por alimpiar al omne de los peccados e por lo librar de las penas del infierno.

Il est fort probable que, si l'on se transporte aux deux volumes de la Bodléienne et du Musée britannique qui complètent le ms. 11560, on y trouvera l'équivalent des passages ci-dessus, de ceux mêmes qui ne correspondent pas au texte du ms. 167.

Le manuscrit de Madrid se distingue de toutes les bibles moralisées par une addition singulière, c'est celle des préfaces des divers livres de la Bible. Ces préfaces sont reproduites (d'une autre main, si j'ai bonne mémoire) sur les sept premiers feuillets du manuscrit et en tête du Nouveau Testament (ff. 167-170). C'est une idée assez malencontreuse qu'a eue le libraire d'accoler à une bible moralisée des préfaces qui n'ont pas d'autre raison d'être que d'accompagner le texte biblique complet. Ceci, du reste, est une légère erreur en regard de la faute qu'il a commise, de copier le manuscrit lui-même. Que signifie une bible moralisée sans images? C'est un corps sans âme, à moins qu'on n'aime mieux dire une âme sans corps. Mais ce qu'il y a de plus

étrange dans le procédé du libraire castillan, c'est qu'au lieu de figures, il nous a donné, pour le Psautier, le thème de ces figures, tel qu'il a certainement été mis en écrit par le théologien qui a conçu la Bible moralisée. Il a fait, en grand, ce qu'ont fait les copistes parisiens lorsqu'ils ont écrit en une belle rubrique, dans les bibles françaises, « Ci a prologue, » à l'endroit où justement il manquait une préface, ou, dans les Établissements de saint Louis, « Ci a grant letre, » là où il aurait dû y avoir une grande initiale[1]. Grâce à cette singulière manie de copier ce qui ne devait pas être copié, les copistes nous ont conservé, ce qui est d'un grand prix à nos yeux, un texte d'auteur qui n'était destiné qu'au libraire et à ses ouvriers et qui nous montre comment le théologien comprenait l'exécution de son œuvre et comment il la dirigeait. Ce texte, s'appliquant à l'une des œuvres les plus célèbres de la littérature chrétienne du moyen âge, est d'une réelle importance.

Maintenant que nous savons à quel texte se rapportent nos « notes pour l'enlumineur, » nous pouvons rechercher si elles ont eu quelque relation avec la tradition de l'illustration du Psautier.

Il y a, en effet, une tradition très stricte dans

1. *La Bible française au moyen âge*, p. 197. P. Viollet, *Les Établissements de saint Louis*, t. I, p. 471.

l'illustration du livre des psaumes. Le plus grand nombre des psautiers enluminés n'ont de miniatures qu'au commencement des nocturnes, c'est-à-dire aux psaumes I, XXVI, XXXVIII, LII, LXVIII, LXXX, XCVII et CIX. Les types des miniatures qui accompagnent ces psaumes sont tellement fixes qu'on peut à peine y relever quelques variantes et que celles-ci marquent un changement d'époque[1]. Les psautiers entièrement illustrés, c'est-à-dire ayant au moins 150 miniatures, sont plus rares. Les plus anciens d'entre eux se rattachent à la famille du Psautier d'Utrecht, que Springer a étudiée dans un travail vraiment magistral[2]. Cette famille de manuscrits illustrés, la plus belle de toutes et la plus riche, est française par l'origine (car nous savons par M. Durrieu que le Psautier d'Utrecht a été copié à Reims)[3] et anglo-normande par l'adoption : c'est en effet d'Angleterre que nous viennent le Psautier d'Eadwin et les autres du même type. Je ne parle pas en ce moment du curieux groupe des psautiers enluminés qui sont du nombre des plus beaux produits de l'art allemand du XIIe siècle et qui dépendent du magnifique Psautier du landgrave Hermann de Thuringe[4]. Ce ne

1. Voyez *La Bible française au moyen âge*, p. 289.
2. *Die Psalter-illustrationen im früheren Mittelalter. Abhandlungen* de l'Académie de Leipzig, t. VIII, 1881.
3. *Mélanges Julien Havet,* 1895, p. 639.
4. A. Haseloff, *Der Bildschmuck der Psalterien des Land-*

sont pas des psautiers complets, et ils appartiennent à une école tout à fait différente de celle qui nous occupe. L'École française, ou franco-anglaise, est représentée dans l'histoire du Psautier complet par un petit nombre de monuments qui sont du plus vif intérêt. Je mentionnerai d'abord le Psautier anglo-normand, des environs de l'an 1300, que le Dr James a fait connaître par le travail cité plus haut. Nous avons là une série complète de peintures, doublée d'une table de 184 miniatures, exactement décrites. Mais voici qu'à ce moment même M. Delisle vient de publier la notice d'un psautier appartenant à lord Crawford et qui a dû être exécuté, sous le règne de saint Louis, par des artistes de l'école parisienne, pour un membre de la famille royale ou pour un des grands seigneurs du royaume[1]. Une grande partie des miniatures de ce beau volume ont malheureusement disparu, mais ces pertes intéressent uniquement les peintures de l'histoire évangélique qui précèdent le Psautier et la miniature du psaume Ier. Ce qui nous intéresse particulièrement en cet instant, c'est que chacune des initiales des psaumes est accompagnée d'une charmante petite miniature, dont le sujet est à

grafen Hermann von Thüringen, I. Strasbourg, 1897 (thèse de Munich).

1. *Bibliothèque de l'École des chartes*, t. LVIII, 1897, p. 381 et à part : *Notice sur un Psautier du XIIIe siècle appartenant au comte de Crawford*, in-4° (planche).

chaque fois indiqué par une légende marginale tracée en rouge ou en bleu. Or, ces légendes reproduisent exactement en latin le texte français que M. James a publié. On en jugera :

Psautier Crawford.	Psautier de Cambridge.
Ps. II. Pilatus et Herodes fiunt amici in captione Christi.	Pilates et Herodes sunt fet amis en la prise Jhesucrist.
Ps. III. Absalon pendet duabus lanceis transfixus.	Absalon pent a .i. arbre par les chevels et a .ii. lances parmi le cors.
Ps. IV. Rex hic dormit in pace.	Uns rois se dort en un lit.
Ps. V. Abraham expellit ancillam cum filio.	Abraham debout l'ancele et son filz.
Ps. VI. David infirmans orat ad Dominum.	David malades prie Nostre Seineor.
Ps. VII. Quidam a monte proicit lapides contra David.	Uns homs giete les pierres d'un mont encontre David.
Ps. VIII. Quidam erigit torcularia.	Uns homs dressce .i. pressoir.
Ps. IX. Sacerdos indutus confitetur coram altari.	Uns prestre revestuz se confesse devant .i. autel.
Ps. X. Quidam respicit corniculam vel corvum.	Uns homs regarde .i. corbel.
Ps. XI. Angelus canit buccina et mortui resurgunt.	Uns angles busine et li mort resordent.
Ps. XII. Quidam induit pauperem nudum.	Uns homs revest .i. provoire[1] nu.

1. Remarquez la différence et comparez le ms. Bibl. nat. fr. 10435.

Ps. XIII. Quidam judeus respiciens terram flet.	Uns juis regarde la terre qi pleure.

Nous possédons un troisième manuscrit du même texte. C'est un texte français qui s'accorde presque en tous points avec celui du manuscrit de Cambridge. M. Delisle l'a fait connaître et il en a cité quelques lignes[1] : nous parlons du ms. lat. 10435 de la Bibliothèque nationale. C'est un charmant petit psautier dans lequel chacun des psaumes, y compris les vingt-deux divisions du Ps. CXVIII, est accompagné d'une petite initiale très finement enluminée. L'écriture, aussi bien que l'art de ce manuscrit, indiquent la seconde moitié du XIIIe siècle. Le manuscrit n'a pas été décoré à Paris, mais dans les pays picards et pour une famille de cette région, car les petites rubriques dont la miniature de chaque psaume est accompagnée sont en dialecte picard. Des notes d'une autre écriture, également en picard et qui sont de même écrites en rouge, accompagnent un grand nombre de petits personnages masculins et féminins qui sont figurés, au milieu des grotesques, sur les marges, et leur donnent des noms qui appartiennent tous au nobiliaire de la Picardie.

Au bas de la première page, on voit figurés deux chevaliers qui joutent; l'un porte les armes de la famille de Mailly et l'autre un blason : d'ar-

1. *Histoire littéraire, l. l.*, p. 279.

gent, à la fasce d'azur (Clary). Un très grand nombre de petits blasons ornent les différentes pages de ce manuscrit et celui d'entre eux qui revient le plus souvent est encore : d'argent, à la fasce d'azur.

Les petites rubriques en dialecte picard s'arrêtent malheureusement avec le Ps. CXXI. Cette lacune est moins regrettable, puisque le manuscrit de Cambridge permet de la combler. On remarque également quelques omissions dans le reste du Psautier, en particulier en tête des nocturnes, où les initiales, qui sont plus grandes, sont divisées en deux registres et devraient être toujours accompagnées d'une double rubrique.

Le lecteur a compris aussitôt que les deux textes, le latin de lord Crawford et les français de Paris et de Cambridge, sont en réalité un seul texte. L'original est-il le français? est-il le latin? L'étude du manuscrit de lord Crawford pourrait peut-être nous l'apprendre; toutes les probabilités, et avant tout l'antériorité du manuscrit, sont en faveur du latin. Il y a donc eu à Paris, au milieu du XIII[e] siècle, une tradition, et une tradition écrite, pour l'illustration du Psautier complet. Cette conclusion, qui est certaine, n'est pas de peu d'intérêt pour l'histoire de l'art industriel.

Une question se pose ici. Le petit texte, soit latin soit français, que nous ont conservé les manuscrits, doit-il être classé parmi les « notes pour l'enlumineur, » ou simplement parmi les séries

de titres destinés à accompagner les miniatures et tels que nous en avons beaucoup? Notre texte a été l'un et l'autre, l'un par destination, l'autre en effet, mais c'est avant tout un manuel destiné à diriger l'enlumineur. Il faut pourtant faire ici une distinction. Dans le manuscrit de Cambridge, et dans celui-là seulement, nous trouvons en tête de tous les nocturnes, c'est-à-dire des psaumes I, XXVI, XXXVIII, LII, LXVIII, LXXX, XCVII et CIX, des notes beaucoup plus détaillées, qui sont un parfait exemple d'un programme destiné à l'ouvrier et qui n'ont été recopiées dans le manuscrit que par un malentendu qui, nous l'avons vu, est fréquent. On en jugera par la description de la peinture du psaume Ier :

Sera coment Samuel li prophetes met sa mein sur la tete David et el elist a estre roi, et David sera en estant u mileu de ses freres et sera li plus petis. En cele meime letre par desous coment David ocist Golie.

Voici encore la miniature du psaume LXVIII :

En la letre sera l'arche Nostre Seigneur sus .i. char qe diec bof meneront et David harpera par devant l'arche et sera vestus d'un rochiet blanc. E par desus sera Michol, la fame David, qui esgardera David par une fenestre e fera une contenance qele le despise.

Pour reconnaître qu'il y a là une deuxième main, une interpolation, il n'y a pas même besoin de remarquer que ces notes, de même que celles

des autres nocturnes, qui sont rédigées dans le même style, ne se trouvent pas dans les autres manuscrits. En effet, le ms. 10435 n'a pas, à cet endroit, ces descriptions plus longues, et le psaume I[er], par exemple, y est simplement accompagné des mots : « David tue Golie. » Quant au Psautier Crawford, nous avons tout lieu de supposer qu'il appartient à la même famille que l'original du ms. 10435. Il est assez probable qu'un texte semblable à celui-là a été l'original, et que la traduction du ms. 10435 est, des deux textes français, le plus rapproché de l'original.

Nous pouvons maintenant revenir à la question posée tout à l'heure : y a-t-il une relation entre la tradition parisienne de l'illustration des Psautiers complets et la tradition, également parisienne selon toute apparence, de la Bible moralisée? J'exclus de mon examen tous les psaumes dont la miniature est à peu près la même, mais où elle semble commandée par le récit du psaume ou par les premiers mots de son texte. Il reste encore une trentaine de psaumes, ou tout au moins une vingtaine, qui nous montrent une ressemblance trop étroite pour être explicable autrement que par l'imitation directe d'un modèle figuré. Je cite les psaumes VI, X (?), XV, XVI, XVIII, XIX, XX, XXII, XXXV, XLIV, XLVI (?), LII, LIII, LIV, LVIII (?), LXVII, LXXIII (?), LXXIV (?), LXXIX (?), LXXXI, LXXXIV, LXXXVIII, CV, CXVIII, CXIX, CXXVII, CXXIX, CXXX,

CXXXV, CXLVII (?), etc. Je n'insiste pas. Dans une matière où la tradition régnait en maîtresse, il n'était pas possible, même aux plus indépendants, d'y échapper entièrement. Il en a été ainsi pour la Bible moralisée.

Les « notes pour l'enlumineur » du manuscrit de Paris différant en plus d'un point de celles du manuscrit de Cambridge, il m'a semblé utile d'en reproduire le texte.

Bibliothèque nationale. Ms. lat. 10435.

Ps. I. David tue Golie.

Ps. II. Pilates et Herodes sont fait ami en le prise Jhesucrist (*sic*).

Ps. III. Absalon pent a un arbre par les caveus, .ii. lanches en son cors.

Ps. IV. Uns rois se dort en un lit.

Ps. V. Abrahans deboute l'anchele et sen fil.

Ps. VI. David est malades et prie Diu.

Ps. VII. Uns hons ki giete le piere du mont el val.

Ps. VIII. Uns hons se dreche sur un pressoir.

Ps. IX. Uns prestres est revestus et se confesse devant l'autel.

Ps. X. Uns hons regarde .i. corbel.

Ps. XI. Uns angles buisine et li mort relievent.

Ps. XII. Uns hons revest .i. povre nu.

Ps. XIII. Uns juis regarde la tere qui pleure.

Ps. XIV. Saint Eglise tient un galisse.

Ps. XV. Jhesucris (*sic*) relieve du sepulcre.

Ps. XVI. David est as mains jointes et a genoul et Nostre Sires le couronne.

Ps. XVII. Uns enfés porte le couronne David.

Ps. XVIII. Li Sains Esperis deschent sur les apostres.

Ps. XIX. David est couvers de le main Diu.

Ps. XX. David est en estant et Dix le couronne.

Ps. XXI. Le cruchefiement Jehucrist (*sic*).

Ps. XXII. Li pueples repaire de caitivisons de Babilone.

Ps. XXIII. Jhesucris brise les portes d'enfer.

Ps. XXIV. Doi houme batent le tierch et il regarde le chiel.

Ps. XXV. Uns angles ist d'une fontaine renouvelés.

Ps. XXVI. Le Maistre[1]. — Samiel enoint David.

Ps. XXVII. David weure le tabernacle.

Ps. XXVIII. Li prestres sacrefie le mouton devant l'autel.

Ps. XXIX. Li prestres sacrefie[2] le temple.

Ps. XXX. Li oisel escapant del gron a l'omme.

Ps. XXXI. Uns prestres baptisse .i. enfant.

Ps. XXXII (néant)[3].

Ps. XXXIII. David se fait fol devant Abimalech.

Ps. XXXIV (néant)[4].

Ps. XXXV. Uns hons fiert .i. autre d'un coutel en baisant.

Ps. XXXVI. Uns quiert herbe.

Ps. XXXVII. David regarde le coutel sanglant en plourant.

Ps. XXXVIII. Dix fait le lune et le solel. — David met se main a se bouce[5].

Ps. XXXIX. Dix trait David de le boe a une main et a l'autre tient le couronne.

Ps. XL. David doune le pain as povres.

1. La miniature représente, en haut, le Christ.
2. *Cambr.* : sacre.
3. *Cambr.* : Jhesucrist brise les portes de infier.
4. *Cambr.* : Jhesucrist tient la croiz et la lance.
5. *Ms.* : bonbe *ou* boube.

Ps. XLI. Uns hons ochist .i. chierf qui boit.

Ps. XLII. Li prestres est revestus a l'autel.

Ps. XLIII. Li juis buisine de joie ke ses ennemis fuie.

Ps. XLIV. Marie est sauvée par deseur et les pucheles timbrent par desous[1].

Ps. XLV. Le signagogue est avulée et Sainte Eglise est toute droite.

Ps. XLVI. L'acencion Nostre Segneur.

Ps. XLVII. Herodes frenist sen nés[2].

Ps. XLVIII. Li riches muert et li deable enportent l'arme.

Ps. XLIX. Li juis sacrefient et Nostre Sires le refuse.

Ps. L. Natan demoustre l'oelle a David.

Ps. LI. Uns hons ochist .i. prestre.

Ps. LII. David ochist les Malachiens et delivre leur femes.

Ps. LIII. David trenche a Saul l'ourle de son mantel.

Ps. LIV. Une nef en peril et chil dedens crient merchi a Diu.

Ps. LV. Saul dort et David tient le hanap et le lanche.

Ps. LVI. David ment en tapinage et uns mesagés le conte a Saul.

Ps. LVII. Un encanteur desus et desous .i. aspis qui tient se queue a dens.

Ps. LVIII. Michol met Saul (*sic*) hors par le fenestre.

Ps. LIX. David enbrase une contre.

Ps. LX. David couronné fole le deable.

Ps. LXI. Li tours kiet seur les orgueleus.

Ps. LXII. David est repus el desert.

1. *Ms.* : par deseur les pucheles et...

2. Le peintre semble avoir représenté Hérode qui se brise le nez. C'est un contresens. Cambridge : « Herodes frei[n]t les nés. » La miniature du manuscrit de Cambridge représente en effet deux « nefs ; » dans l'une est un roi, dans l'autre deux hommes qui brisent les vaisseaux. M. James rappelle à cette occasion le v. 8 : *conteres naves Tharsis.*

Ps. LXIII. Li archiers agaite David.

Ps. LXIV. Li rois trait les juis caitis.

Ps. LXV. Li lions resucite ses faons.

Ps. LXVI. Aaron tient le vergue foillie.

Ps. LXVII. Moises et Aaron drechent l'arche.

Ps. LXVIII. Dix fait bestes et oisiaus. — David el boier et prie Diu.

Ps. LXIX. Doi larron [copent] le chief Ibosect et l'aportent a David.

Ps. LXX. David est en le hauteche de le tour et si ennemi desous.

Ps. LXXI. .iii. houme aourent les idoles.

Ps. LXXII. Moises depieche ses tavles.

Ps. LXXIII. Dix deboute le sinaguogue.

Ps. LXXIV. Uns hons se confesse a .i. prestre.

Ps. LXXV. Dix oste la couverture de sus le sinagogue.

Ps. LXXVI. Dix couronne David.

Ps. LXXVII. Moises fiert le pierre de le vergue et l'iave en issi.

Ps. LXXVIII. Les bestes menjuent les cors des sains.

Ps. LXXIX. Dix plante le vigne.

Ps. LXXX. Coument Dix fait Adam. — David jue de simbales.

Ps. LXXXI. Les idoles trebuskent devant Jhesucrist.

Ps. LXXXII. Delbora fiche cleus el temple a un martel.

Ps. LXXXIII. Li prestres tous revestus vient a l'autel.

Ps. LXXXIV. Nostre Dame qui gist et l'enfant en la creche.

Ps. LXXXV. Uns [oisiaus] est sacreflés, son chief a aers a son pis et l'autre s'envole.

Ps. LXXXVI. L'asoncion Nostre Dame.

Ps. LXXXVII. Coré art son fil.

Ps. LXXXVIII. Li Fix est a latre son Pere, le lune et le solel sous ses piés.

Ps. LXXXIX. Uns hons depart le palle de formient.

Ps. XC. Jehuscris (*sic*) a desous ses piés le lion et le dragon.

Ps. XCI. David est en la hauteche de la vitore.

Ps. XCII. Jesucris (*sic*) est armés.

Ps. XCIII. Uns hons ochist .i. autre et il [est] enflambé de Diu.

Ps. XCIV. La virge fole dehors a qui Dix dist : je ne vous sai pas.

Ps. XCV. Li prestres tient l'oiste el sacrement.

Ps. XCVI. Tous li pueples va alencontre David qui vient.

Ps. XCVII. Dix fait Eve del costé Adan. — Li prestre qui cantent en sainte eglise.

Ps. XCVIII. Dix parole ad Moisem en la columbe.

Ps. XCIX. Crist pastour et garde les oelles.

Ps. C. Uns homs est couronnés de Diu et .i. autres embrasés.

Ps. CI. Le pellicane sussite ses oisiaus de sen sanc.

Ps. CII. Li aigles fiert le pierre de son bec sor le fontaine.

Ps. CIII. Li agnes muert de soif delés le fontaine.

Ps. CIV. Pharaon doune ses os [1] a Yosepf.

Ps. CV. Li juis aourent le veel.

Ps. CVI. Li angles anonche as pastouriaus.

Ps. CVII. Jacob beneist son fil [2].

Ps. CVIII. Judas pendu crevé par mi.

Ps. CIX. Le Pere et le Fil et Saint Esperit.

Ps. CX. Abraham veut sacrefier sen fil et li angles li moustre .i. mouton.

Ps. CXI. Uns hons doune les aumognes as povres.

Ps. CXII. Samiel oint David qui garde les brebis.

1. *Cambr.* : ses clefs.
2. *Cambr.* : ses filz.

Ps. CXIII. Li idolatres aoure le idere.

Ps. CXIV. Sanson porte les portes.

Ps. CXV. Li prestres doune a boire a .i. houme a un galisses.

Ps. CXVI. Doi houme portent une grape.

Ps. CXVII. Uns hons monte par une eskiele sur une tour.

Ps. CXVIII. Aleph (néant)[1].

Beth. Uns hons parole a Diu.

Gimel. Uns hons qui a un loien el col rekiert loier de Diu.

Daleth. David dort, un orelier sous son chief.

He. Une puchele en estant et uns hons li tourne le fache.

Vau. David prie comme rois a genous.

Zain. Uns hons qui veut ochirre .i. aautre (*sic*) enbrasés par deriere.

Heth. Uns hons se tue d'un coutel, les mains loiés deriere le dos[2].

Teth. Uns bouchiers veut ochirre .i. martir.

Iod. Dix fait Adan.

Caph. Le purificacion Nostre Dame.

Lamed. Dix fait le solel et le lune et les estoiles.

Mem. Uns hons qui seet en une kaiere et ensegne un viellart.

Nun. Uns hons porte une lanterne devant .i. autre.

Samech. Les colunbes regardent l'iave.

Ain. Crist parole as juis et il li tournent le dos.

Pe. Li angles salue le Virge Marie.

Sade. Li Sains Esperis deschent sur le apostres.

Coph. .I. joines moines prie.

1. *Cambr.* : Uns homs estudie sus .i. livre.

2. *Cambr.* : Uns s'estudie, ses mains liés deriere le dos. Cf. v. 61.

Res. Uns hons ki veut ochirre .i. serpent et il repout son chief.

Sin. Uns martirs est batus tous nus.

Thau. Uns hons porte une outre[1] sur ses espaules.

Ps. CXIX. Uns hons prie el premier autel des .xv. degrés.

Ps. CXX. Uns hons touche le buisine de le tour.

Ps. CXXI. Nostre Dame qui tient sen Fil[2].

Je ne terminerai pas ce travail sans exprimer l'espoir que M. Guesnon, à la science duquel je dois d'avoir pu déterminer l'origine du Psautier picard, continuera à appliquer son étude à ce précieux manuscrit. Il y a là un beau sujet pour un aussi parfait connaisseur de l'histoire de nos provinces du nord, et l'histoire de l'art en tirera son bénéfice.

1. *Ms.* : oulre. *Cambr.* : une oeille. Cf. v. 176.

2. *Cambr.* : Uns homs entre el temple.

FOUILLES

DANS

L'AMPHITHÉATRE DE CARTHAGE

(1896-1897).

Par le R. P. DELATTRE, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 19 janvier 1898.

En entreprenant de grandes fouilles dans l'amphithéâtre, je n'avais nul espoir d'y recueillir beaucoup d'objets ni beaucoup d'inscriptions. Je désirais surtout mettre à jour ce qui restait de l'arène, me réservant d'achever plus tard le déblaiement complet du monument lorsque je pourrais disposer de fonds suffisants.

Le déblaiement de l'arène était déjà une entreprise considérable, car il s'agissait de déplacer plusieurs milliers de mètres cubes de terre et de décombres. Depuis le mois de juillet dernier, ce premier travail est à peu près terminé, et les fouilles n'ont pris fin qu'avec la dernière pièce de monnaie.

Les résultats ont dépassé les prévisions. Tout le sol et le pourtour de l'arène ont été mis à jour.

On a découvert les substructions renfermant des *carceres*, des souterrains, une citerne. Au niveau de l'arène, on a reconnu les arceaux destinés à soutenir les pièces de charpente d'un plancher. Des dalles du *podium*, des gradins marqués de barres distinguant les places, des sièges en marbre, réservés aux personnages sénatoriaux, des rampes de *vomitoria* ornées de dauphins, des portions de chancels, des colonnes et des chapiteaux ont été retrouvés. Nous avons rencontré une porte secondaire qui devait servir à l'entrée ou à la sortie des bestiaires et des condamnés. C'était peut-être la *porta Libitinensis*. Elle était située dans la partie nord et s'ouvrait sur un passage aboutissant vers un des cimetières des *officiales* que nous avons exhumé tout près de là.

Quelques marbres sculptés ont été rencontrés dans les fouilles. Un grand bas-relief très mutilé semble avoir représenté Neptune assis. Je citerai encore une tête de femme, une statuette de Diane d'un beau travail[1], un torse d'empereur ou de simple guerrier d'exécution assez molle, un pied de table à tête de lion de style héraldique, et divers fragments tels que pieds, jambes, débris de vêtements, etc.

1. Cette statuette est reproduite dans les *Comptes rendus de l'Académie*, mai-juin 1897, p. 319.



GRADINS DE L'AMPHITHÉATRE ROMAIN DE CARTHAGE PORTANT DES INSCRIPTIONS.

Comme menus objets, il convient de citer un beau et grand camée portant une tête d'empereur laurée, de profil. On a surtout trouvé beaucoup de lampes, la plupart de basse époque. Il y en a quelques-unes de païennes avec l'image de Junon Céleste assise sur le lion, de juives au candélabre à sept branches, de chrétiennes portant des emblèmes connus, auxquels cependant vient s'ajouter la représentation d'Ève, qui n'avait pas encore été trouvée à Carthage. Les moins anciennes, à glaçure jaune et verte, ne portent pas de motifs et doivent être de l'époque arabe. On dirait déjà de la poterie de Nabeul.



Nous avons aussi recueilli bon nombre de monnaies romaines (*Otacille*, *Maximin*, *Maximien*, *Maxence*, *Constance II*, etc.), surtout dans une fosse carrée qui nous a fourni, en outre, des poteries, du verre doré, des bagues, des clous de fer, des stylets en os et en cuivre, des lampes et cinquante-cinq lamelles de plomb couvertes d'inscriptions. Mais, en dehors de ces exécrations déjà signalées à l'Académie des Inscriptions[1], nous avons trouvé, en déblayant l'arène, plus de deux cents pierres portant des inscriptions : marbres de siège, dalles de la balustrade du *podium*, pierres des gradins, etc... Quelques-unes proviennent de textes monumentaux. Nous avons réuni avec soin plusieurs débris d'une grande inscription impé-

1. *Comptes rendus*, séance du 18 juin 1897.

riale mentionnant, en beaux caractères hauts de 0^{m}23, les titres *pontifex maximus*, *imperator*, *consul* ainsi que la *tribunitia potestas*. (Voir le texte des inscriptions, n° 82.)

Les inscriptions des sièges réservés sont peut-être les plus intéressantes. On y lit les noms de *Restitutus*, *Valerianus*, *Gabinianus*, *Firmus*, *Innocentius*, *Flavianus*, *Felix*, *Bonifatius*, *Rufinianus*, etc... Le nom des personnages est accompagné de sigles tels que : CV; VC; CP; PC; PP; PPAKK; T · P · A · K; NPK; DDVV; etc... Le titre *agens in rebus*, AG IN RB se lit également sur une dalle de siège. Outre ces textes, j'en signalerai plusieurs autres.

1° Un ex-voto en l'honneur de trois Augustes (AVG · G · G ·), sans doute de Septime-Sévère, Caracalla et Géta, car le G se rapportant au troisième personnage a été martelé (n° 85).

2° Ex-voto gravé par un bestiaire (*venator votum solvit*) (n° 86).

3° Ex-voto ou dédicace au BONVS EVENTVS (n° 89).

4° Plusieurs dalles sur lesquelles on a gravé l'empreinte de deux pieds. Dans ces empreintes s'adaptaient des pieds, ou plutôt des semelles de bronze, avec le nom de celui qui avait placé ces pierres votives : T · MODIVS FELIX (n° 90).

5° Une colonne porte le mot EVASI gravé en bons caractères (n° 91).

Des fragments épigraphiques, provenant de

divers monuments, permettent de reconnaître, ici la mention d'un temple et de la province d'Afrique (nº 92), là le mot *i*VSTITI*a* (nº 98), ailleurs le titre de FL PP (*flamen perpetuus*) (nº 102) et celui de *vice sac*RA IVDICA*ns* (nº 97). Un débris qui porte le mot VIRGINIS paraît d'époque païenne (nº 100). Enfin BVRSIAN... (nº 101) se lit sur un morceau de *fenestella*.

En terminant ce court résumé, j'ajouterai que les Arabes qui ont détruit l'amphithéâtre en ont fait non seulement une carrière de pierres, mais aussi une mine de plomb et de cuivre. On trouve encore des pierres scellées entre elles à l'aide de languettes de bronze incrustées dans des mortaises à queue d'aronde où elles ont été solidement fixées à l'aide de plomb fondu. Nous avons pu constater, en certaines parties, que l'extraction du double métal a été parfois le but principal des destructeurs du monument. On a même l'impression de l'acharnement qu'ils ont apporté dans l'accomplissement de leur œuvre néfaste.

Malgré tant de ruines, l'amphithéâtre de Carthage, si nous parvenons à déblayer entièrement ce qui en subsiste, sera une des curiosités les plus imposantes de Carthage. Les fouilles, que nous désirons continuer, ne manqueront pas d'ailleurs de nous ménager quelque nouvelle et intéressante surprise.

INSCRIPTIONS TROUVÉES DANS LES FOUILLES[1].

A. *Places réservées.*

Les inscriptions des places réservées étaient gravées sur la tranche de dalles de marbre, quelquefois de pierre, épaisses de 0m10 à 0m12. Plusieurs places que j'ai pu mesurer n'occupaient que 0m35 et 0m38 de largeur.

1.



[. . . *.ebli iun(ioris) c. v.*]

2.

Portion de dalle sur laquelle l'inscription antérieure, martelée et effacée, a fait place à celle-ci :

IENTIPACATIV ⁝ *c*

Hauteur des lettres, 0m047.

3.



1. M. Héron de Villefosse a eu l'extrême amabilité d'examiner ces inscriptions et a bien voulu en accompagner quelques-unes de savantes remarques. Je lui en exprime ici toute ma reconnaissance.

Hauteur des lettres, $0^{m}03$, dans la seconde inscription. Dans la première, elles sont plus grandes. Avant le premier C, amorces de deux lettres qui paraissent être AE. Le nom devait se terminer par AECHI ou être *c*AECILI.

4.

Sur la tranche un peu arrondie d'une dalle de marbre gris :

VALERIANIVC

Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

5.

■■■|GABINIAN*i*
■VC|FIRMIV*c*

Hauteur des lettres, $0^{m}03$ à la première ligne et $0^{m}035$ à la seconde.

6.

Sur la tranche fortement creusée d'une dalle qui a reçu successivement plusieurs noms, effacés tour à tour pour faire place à d'autres :

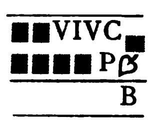

PONPINNOCEN
TIIVNIOR · C P
OCFVINIIC-V-PV

Hauteur des lettres, $0^{m}03$. Les arêtes de la dalle sont très usées. Elle porte sur sa face inférieure les traces de plusieurs autres inscriptions qui ont

été martelées. Dans le second compartiment, les lettres ont $0^{m}055$ de hauteur; la troisième est peut-être un H lié au V qui le suit.

7.

Sur la tranche brisée d'une dalle :



Hauteur des lettres, $0^{m}03$ et $0^{m}04$.

8.

Sur un fragment de dalle :



Hauteur des lettres, aux deux premières lignes, $0^{m}035$. La troisième ligne est gravée sur l'arête inférieure un peu arrondie et les caractères n'ont que $0^{m}02$.

Observations : avant le premier L, amorce d'un R ou d'un X; après la lettre A, il faut peut-être lire E au lieu de L. La dernière est peut-être un C au lieu d'un O.

9.

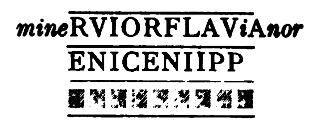
Fragment d'une dalle portant la fin d'une inscription et le commencement de la suivante :



Hauteur des lettres : dans la première inscription, 0m075; dans la seconde, 0m065.

10.

Sur la tranche d'une dalle taillée en biseau :



La troisième ligne qui a été effacée était gravée sur le bord inférieur de la dalle. F a la forme d'un E.

11.

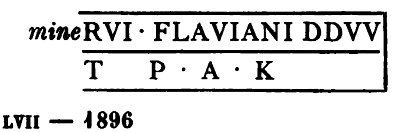
Sur un fragment de dalle :



Dans la première inscription, les lettres ont 0m06 ; dans la seconde, les deux premières lignes sont en caractères de 0m04, et la dernière, qui est gravée sur le rebord inférieur de la dalle, est en lettres de 0m02.

12.

Sur une tranche à demi taillée en biseau :



Hauteur des lettres, à la première ligne, $0^{m}045$; à la seconde, $0^{m}03$.

13.

Sur un fragment de dalle :

■I P K|CEZ·EVS■

Dans la première inscription, les lettres ont $0^{m}07$, et dans la seconde, qui est gravée dans un cartouche large de $0^{m}055$, elles n'ont que $0^{m}04$. Le second E est peut-être un F.

La partie inférieure de la dalle conserve des traces de lettres d'un ou plusieurs noms qui ont été effacés.

14.

Sur une tranche lisse et brillante :

■■\SISPA
■■DOTA■■

Hauteur des lettres, $0^{m}07$ à la première ligne et $0^{m}028$ à la seconde. Avant le D amorce d'un R, et après l'A qui suit, amorce d'un L. Il devait sans doute y avoir le mot *sacer*DOTA*lis*.

15.

Sur la tranche très arrondie d'une dalle en *kadel* de couleur rose :

]ΓELICISN̄II

Hauteur des lettres, 0^{m}06. A gauche, amorce d'un cartouche appartenant à la place voisine. A partir de cette amorce, la dalle mesure 0^{m}38 de longueur. La première lettre est un F.

16.

Sur une dalle de marbre gris-bleuâtre moucheté :

■IVDAGINRB|SEX■

Hauteur des lettres de la première place, 0^{m}05; de la seconde, 0^{m}035. La première lettre (I) n'est peut-être que l'amorce d'une autre lettre.

Au revers de la dalle on lit quatre caractères hauts de 0^{m}04 à 0^{m}05 très espacés : COCN ou COLN.

Le titulaire de la première de ces deux places appartenait au corps des *agentes in rebus*, agents de confiance qui remplissaient l'office de courriers particuliers. (Cf. *Corp. inscr. latin.*, VIII, 989.)

17.

Sur un fragment :

■A BONIFA*tii*

18.

■■|POMPI

Hauteur des lettres, 0m06. Le nom qui se lisait sur cette dalle était *Pompeius* ou plutôt *Pompeianus*.

19.



Hauteur des lettres, dans la première inscription, 0m035, et dans la seconde, 0m035. Au revers de la dalle, une feuille cordiforme.

20.



Hauteur des lettres, 0m03.

21.



Hauteur des lettres, 0m04. La dernière est peut-être un F.

22.

■RIANI■

Hauteur des lettres, 0m055. Avant le R, amorce d'un O ou d'un P. [*Cypriani.*]

23.

■CIANI■
■SYII*I*■

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0^m025; à la deuxième, 0^m035. La dernière lettre doit être un A. [*Fusciani.*]

24.

■H E R■

Hauteur des lettres, 0^m04.

25.

I
A L
A

Hauteur des lettres, 0^m03. Sur le rebord inférieur de la dalle on lit, en caractères bien gravés de 0^m06 :

■AЄRACL■

26.

■■IVC
■■SIC

Hauteur des lettres, 0^m035. La première est peut-être un L. La dernière n'est pas certaine.

27.

■■PA
■XEN

Hauteur des lettres, à la première ligne, $0^{m}045$; à la seconde, $0^{m}035$.

28.



Hauteur des lettres, $0^{m}055$ et $0^{m}045$. La lettre I semble appartenir à la ligne de séparation des deux places.

29.



Hauteur des lettres, $0^{m}055$ à la première ligne et $0^{m}025$ à la seconde, qui était gravée sur l'arête arrondie de la dalle. La première lettre est peut-être un R. [*Gabinii.*]

30.

ANIii

Hauteur des lettres, $0^{m}065$.

31.

■ΛMIi■

Hauteur des lettres, $0^{m}06$.

A la surface de la dalle :

C I·
CRES · L · IN II
■■■■■■■■■■

Hauteur des lettres, $0^{m}035$. La ligne martelée se composait de caractères grêles et serrés, hauts de $0^{m}065$. Ce marbre conserve aussi l'amorce d'une quatrième ligne.

32.

■EILIVCT■

Hauteur des lettres, $0^{m}04$. La première pourrait être un F; la seconde un L. Il faudrait alors lire ELLI, etc...

33.

■·AVXA

Hauteur des lettres, $0^{m}075$. [*Auxanii.*]

34.

Sur la tranche d'une dalle de *saouân* gris, épaisse de $0^{m}065$ et percée d'un trou circulaire de $0^{m}055$ de diamètre :

■TEL■

Hauteur des lettres, $0^{m}04$.

35.

Sur la tranche, taillée en boudin, d'une grosse dalle de marbre gris, épaisse de $0^{m}15$:



Hauteur des lettres, $0^{m}045$.

Sur la face inférieure de cette dalle :

■I
■POSTEVM

Hauteur des lettres, $0^{m}02$.

B. *Inscriptions gravées sur de grosses pierres.*

36.

Sur un bloc de *saouân*, haut de $0^{m}37$:

ΛT

Hauteur des lettres, $0^{m}17$. Sur la face supérieure, un I.

Ce bloc, ainsi que ceux qui suivent, jusqu'au n° 73, est taillé en biseau dans le sens de la longueur. La longueur de ces pierres varie de $0^{m}55$ à $0^{m}75$. La face carrée sur laquelle se trouve toujours l'inscription mesure ordinairement $0^{m}35$ de côté.

37.

B I

Hauteur des lettres, 0^m11 et 0^m12. La barre qui suit les deux lettres est une marque de séparation des places.

38.

Sur un gradin brisé :

C I

Hauteur des lettres, environ 0^m25.

39.

E A I

Lettres de 0^m23.

40.

E E F E I V I L I X

Lettres de 0^m11.

41.

HO

Lettres de 0^m21.

42.

I A N

Lettres de $0^{m}19$.

43.

I B I

Lettres de $0^{m}15$.

44.

■ I EI

Lettres de $0^{m}20$. La première n'a que $0^{m}10$.

45.

I · | F

Première lettre, $0^{m}12$; deuxième, $0^{m}16$. La barre qui les sépare est la marque de distinction des places.

46.

I T I

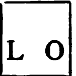
La face supérieure de cette pierre conserve des traces d'autres lettres.

47.

L L I

Lettres de $0^{m}18$.

48.



Lettres de $0^{m}18$ et $0^{m}08$.

49.

LOC

Lettres de $0^{m}26$.

50.

NAP

Lettres de $0^{m}10$. P ou R.

51.

NIP

Lettres de $0^{m}20$. On lit en surcharge : ATIS ou ATAS, en caractères de $0^{m}12$.

52.

NIIII

Lettres de $0^{m}16$. A la partie supérieure de la pierre : AEAN, en caractères de $0^{m}21$.

53.

OK

Lettres de 0m17 et 0m18.

54.

R E C

Lettres très bien gravées, hautes de 0m25. C ou O.

55.

F

Lettre de 0m16. Sur la face supérieure de la pierre : RV en caractères de 0m25.

56.

V L

Lettres de 0m25.

57.

V·M

Lettres de 0m25.

58.

ƆO⅃†

Lettres de $0^{m}08$. Il faut peut-être lire LOC.

59.

II/OBISΛR

Lettres de $0^{m}12$. B et A sont douteux, R est plus grand que les autres caractères. Sur la face supérieure, barre de séparation et à droite P.

60.

VII F

Hauteur des caractères, $0^{m}20$. F mesure $0^{m}23$ et paraît porter en surcharge la moitié d'un O.

61.

XOO

Hauteur des caractères, variant de $0^{m}15$ à $0^{m}17$.

62.

XIH

Hauteur des caractères, 0^{m}21.

63.

X X

Caractères de 0^{m}17.

64.

A (deux fois, 0^{m}25 et 0^{m}16).

65.

E (quatre fois, hauteur variant entre 0^{m}16 et 0^{m}28).

66.

I (une fois, 0^{m}22).

67.

M (une fois).

68.

N (cinq fois, hauteur variant entre 0^{m}12 et 0^{m}16).

69.

O (une fois).

70.

P (deux fois, 0^{m}15 et 0^{m}18).

71.

R (une fois, 0^{m}11).

72.

T (trois fois, hauteur variant entre 0m165 et 0m19).

73.

V (une fois, 0m15).

C. *Balustrade du podium.*

Le parapet du *podium* était formé par des dalles de *saouân* placées verticalement et reliées l'une à l'autre par des crampons.

La tranche supérieure des dalles était arrondie pour former main courante. La face porte des portions d'inscription ou de simples et grandes lettres indiquant l'ordre des divers groupes de places.

J'ai déjà publié plusieurs inscriptions du *podium*[1]. Celles qui suivent ont été découvertes dans nos dernières fouilles.

74.

Sur une dalle de *saouân* bleuâtre :

CAF

Hauteur des lettres, 0m14. La dernière est peut-être un E.

1. *Inscriptions romaines de Carthage.* Épigraphie païenne (1893-1895). Tunis, 1895, p. 15.

75.

Sur une dalle longue de 0m86, également de *saouân* bleuâtre, épaisse de 0m11 :

■■M O N I V |
FLABIO | RVM
■■R E ß M E N T■■

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0m08; à la seconde, 0m04, et à la troisième, 0m17. Sur la main courante on a tracé un X en pointillé.

76.

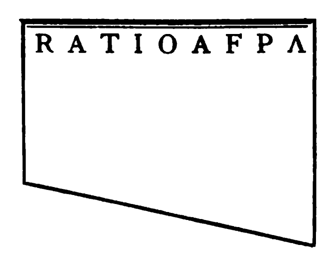
Sur un fragment de dalle de même pierre, épais de 0m10 :

R P

Hauteur du R, 0m10; du P, 0m12.

77.

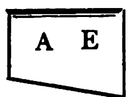
Sur une dalle de *saouân*, longue de 0m58 et épaisse de 0m11 :



Hauteur des lettres, 0m205. La première est incertaine[1].

78.

Sur une portion de balustrade du *podium :*



Lettres bien gravées, peintes en rouge, hautes de 0m165.

79.

Sur une autre portion, épaisse de 0m11 :

C

Hauteur de la lettre, 0m29.

80.

Autre dalle :



1. [Il faut vraisemblablement transcrire : *Ratio A(ugusta) f(isci) p(rovinciae) A(fricae)*. Il existe plusieurs mentions du *fiscus Asiaticus*. (*Corp. inscr. latin.*, VI, n. 8570, 8571, 8572, 8577 ; on connaît aussi le *fiscus Gallicus provinciae Lugudunensis* (*Ibid.*, n. 5197) ; le *fiscus Hispaniarum* (*Ibid.*, n. 11341) ; un *advocatus fisci provinciarum XI* (*Ibid.*, n. 822) ; etc. — A. H. de V.]

Hauteur du C, $0^{m}25$.

81.

Portion de dalle, épaisse de $0^{m}11$:

R

Hauteur, $0^{m}25$. Lettre bien gravée.

D. *Autres inscriptions.*

82.

Fragments d'un texte impérial qui était gravé sur une plaque de marbre blanc, haute de $0^{m}59$ et épaisse de $0^{m}023$:

Fragment *a*.

*po*NT ▾ M*ax*
■NTT■■

Hauteur des lettres, $0^{m}23$. Après le dernier T, amorce d'une lettre qui est peut-être un R.

Fragment *b*.

*tri*B ▾ PO*t*
■$\overline{\text{II}}$ ▾ IM*p*

Fragment *c*.

■$\overline{\text{XX}}$■

Fragment *d*.

*c*OS ▾ ■

Deux autres fragments ne conservent qu'une lettre. Sur l'un O et sur l'autre X.

Un fragment, avec les deux lettres PC, ou plutôt PO, trouvé précédemment à l'entrée de la voûte convertie en chapelle, doit aussi appartenir à cette inscription monumentale. Je l'ai publié dans ma brochure : *Inscriptions romaines de Carthage*, épigraphie païenne (1893-1895), p. 14, n° 48.

83.

Sur un morceau de plaque de marbre blanc, épais de 0^m038, on lit encore :

■OS^v

Hauteur des lettres, 0^m26 à 0^m27.

84.

Sur plusieurs morceaux d'une grosse dalle de *saouân*, à revers lisse, épais de 0^m12, trouvés à l'entrée de l'arène du côté qui regarde la gare :

a	*b*	*c*	*d*
■I R■	■A■	■Q■	■R·C■
■HO■	■$\overline{\text{II}}$■	■R■	

Lettres peintes en rouge, bien gravées, hautes de 0^m14 à la première ligne et de 0^m10 à la seconde. Le C du fragment *d* n'est pas complet. Ce pourrait être un O. Ces débris appartiennent à un texte monumental.

85.

Sur une bande de marbre blanc, large de $0^{m}09$ et épaisse de $0^{m}018$:

*pro salu*TE · AVG · G · G · CL · CLA■

Hauteur des lettres, $0^{m}05$. Le troisième G a été martelé. *Pro salute augustorum trium*...[1].

Ces trois augustes devaient être Septime-Sévère, Caracalla et Géta, qui régnèrent ensemble dans les années 210 et 211.

A la suite du meurtre de Géta, son nom fut martelé sur les marbres qui le portaient. En Afrique, on n'a trouvé qu'une seule inscription où le nom de Géta a été épargné.

1. [Il s'agit évidemment d'un *Cl(audius) Cla[udianus]*. Peut-être on peut songer à un sénateur d'origine africaine, à l'un des officiers qui suivirent avec le plus d'ardeur la fortune de Septime Sévère, *Ti(berius) Cl(audius) Claudianus*, dont l'existence est constatée entre les années 193 et 211. On a déjà trouvé en Afrique, à Calama, une inscription élevée en son honneur (*Corp. inscr. latin.*, VIII, 5349); son nom et ses titres reviennent dans deux inscriptions de Rusicade (*Ibid.*, 7977 et 7978) consacrées à sa femme, Pomponia Germanilla, et à sa sœur, Claudia Gallita; en l'année 193, on le trouve en Dacie à la tête de deux légions, la XIII Gemina et la V Macedonica (*Ibid.*, III, 905); peu de temps après, il devient légat de Pannonie et commande l'armée réunie dans cette province (*Ibid.*, III, 3387, 3745, 10616). Il fut consul suffect au commencement du règne de Septime Sévère. Cf. *Prosopographia imperii romani saec. I, II, III*. — A. H. DE V.]

C'est dans les jeux (*munus castrense*) donnés à l'occasion de l'anniversaire de la naissance de Géta (*natale tunc Getae Caesaris*) que sainte Perpétue et sainte Félicité, avec leurs compagnons, subirent le martyre dans l'amphithéâtre où nous avons trouvé cette inscription.

L'expression *pro salute trium Augustorum* rappelle le *pro salute imperatorum* des Actes des mêmes martyrs. Sainte Perpétue rapporte elle-même que le procurateur Hilarianus, voulant l'obliger à sacrifier, lui dit : *Fac sacrum pro salute imperatorum*.

86.

Sur une autre bande de marbre blanc, large de $0^{m}09$ et épaisse de $0^{m}02$:

■CCHVS·VENATOR VOTVM SOLVIT

Hauteur des lettres, $0^{m}05$. Avant la première, amorce qui paraît appartenir à un A et fait penser au nom de *Symmachus*. V et M sont liés dans VOTVM ; I et T dans SOLVIT.

Le bestiaire (*venator*) qui était nommé dans ce texte avait accompli son vœu.

Cette mention d'un bestiaire sur ce marbre retrouvé dans l'arène de l'amphithéâtre nous remet aussi en mémoire un passage des Actes du martyre de sainte Perpétue et de ses compagnons :

Revocatus, *Saturninus* et *Saturus* passant, dans cette même arène, sous la tribune d'Hilarianus, disaient au procurateur : « Tu nous as jugés, mais Dieu te jugera à son tour. » Le peuple, irrité de cette généreuse hardiesse, demanda qu'ils fussent frappés à coups de fouet dans les rangs des bestiaires : *Ad hoc populus exasperatus, flagellis eos vexari pro ordine* VENATORUM *postulavit.* Les martyrs se réjouirent de participer ainsi à l'un des tourments de la passion du Seigneur.

87.

Dans un petit bassin carré, construit et enduit intérieurement, situé à gauche, dans la seconde moitié de l'arène, on a trouvé plusieurs monnaies constantiniennes et ce débris d'inscription.

Plaque de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}01$:

■RI·AVG■
■T I M I■

Hauteur des lettres, $0^{m}039$. A la seconde ligne, les lettres ne se reconnaissent que par leur moitié supérieure. Avant le T, on aperçoit l'amorce d'un K ou plutôt de l'X, dont la haste qui oblique à droite se prolonge et traverse la barre horizontale du T.

88.

Sur un fragment de tablette de marbre blanc, à revers lisse, épaisse de $0^{m}012$:

FLA■
DI■■

Hauteur des lettres, $0^{m}042$. Cette inscription était entourée de fioritures. Chaque ligne est précédée d'un ornement.

89.

Sur une plaque de marbre gris, à revers lisse, épais de $0^{m}025$:

BONO ❦ EVENTVI ❦ A■
STVDIOSI ❦ ARELLIA■

Hauteur des lettres, $0^{m}025$ à la première ligne et $0^{m}03$ à la seconde.

Les Romains, qui avaient tout divinisé, élevèrent des statues et même un temple au Bon Succès. Il n'est pas étonnant, dès lors, de trouver dans un amphithéâtre une dédicace à ce dieu.

90.

On peut rapprocher du marbre précédent quatre plaques rectangulaires, également trouvées dans l'arène, et portant sur leur face la forme de deux pieds. Ces pieds étaient recouverts d'une lamelle de bronze découpée en forme de pieds. Une paire de ces semelles de bronze a été retrouvée intacte. Chaque pied mesure $0^{m}155$ de longueur. Sur le pied droit on lit :

T · MODIVS
FELIX

Hauteur des lettres, 0^m006.

A Dougga, dans le temple de Saturne, une des dalles du pavage porte aussi deux pieds gravés de la même façon.

91.

Sur un tronçon de colonne en brèche africaine, mesurant 1^m10 de longueur et 0^m43 de diamètre :

EVASIO

Hauteur des lettres, 0^m03. A gauche de cette inscription bien gravée, une autre main a tracé S I en caractères grêles, hauts de 0^m02 et à peine visibles. [*Evasias*, nom répandu en Afrique.]

92.

Sur un morceau de dalle de marbre blanc, épais de 0^m045 :

■■■*u*M TEMPL*um*■
■*provi*NCIAE AFRI*cae*■

Hauteur des lettres, 0^m07. A la première ligne, le sommet des lettres manque.

93.

Sur une dalle de *saouân*, à revers lisse, épaisse de 0^m18 :

////DIS///////////
///S·VIRIVS////
/////VALENS///
///////II///////////

Hauteur des lettres, 0^m06. A la fin de la première ligne, amorce qui paraît appartenir à un A; après I I, dont le bas manque, amorce d'un C ou d'un O.

94.

Sur un marbre blanc veiné, à revers lisse, épais de 0^m15 :

////P · F · S F////

Lettres monumentales, bien gravées, hautes de 0^m12. La dernière doit être un E.

95.

Sur une dalle de *saouân*, brisée, à revers brut :

LVSSI AE
MILIANI

PRVDEN///

Hauteur des lettres, aux deux premières lignes, 0^m03, et à la dernière, 0^m07. [*L. Ussii Aemiliani.*]

96.

Sur une dalle de *saouân*, épaisse de 0^m12 :

LEBVP//////
NIIIRL//////?

Hauteur des lettres, 0m05 à la première ligne et 0m025 à la seconde. Après B, il y a peut-être un signe de ponctuation. P est peut-être un R. La seconde ligne, mal gravée, est d'une lecture douteuse.

97.

Sur un débris de piédestal en *kadel :*

//////////ERVMPRA*ef*
*vice sac*RAIVDICA*ns*
/////////////////OLIN///

Hauteur des lettres, 0m04. A la première ligne, avant E, amorces de deux hastes II. A la troisième, avant O, amorces de plusieurs lettres, dont la dernière est B, P ou R. Cette inscription renfermait le nom d'un proconsul ou d'un procurateur.

98.

Sur un morceau de plaque de marbre blanc, épais de 0m027 :

///VSTITI///

Hauteur des lettres, 0m10. Au-dessus, amorces de deux lettres qui paraissent être NO. Au-dessous, amorces d'autres lettres.

99.

Au revers :

///P T I///

Hauteur des lettres, 0^m11. Au-dessus, amorces des lettres d'une ligne supérieure.

100.

Sur un fragment de marbre blanc, provenant de la face d'un piédestal ou d'une dalle qui était encadrée d'une moulure :

//////·VIRGINIS
////////·
/////////////T////Φ

Lettres bien gravées, hautes de 0^m045. N et I sont liés. A la troisième ligne, Φ est mis pour IO. Ces deux lettres combinées sont précédées d'un C ou d'un S.

101.

Sur le bandeau inférieur, large de 0^m04, d'une *fenestella* ajourée, en marbre blanc, épais de 0^m013 :

///EꟗBVRSIAN///

Hauteur des lettres, 0^m02.

102.

Sur un marbre bleuâtre, épais de $0^{m}12$:

F L P P

Hauteur des lettres, variant de $0^{m}04$ à $0^{m}05$.

103.

Sur un autre fragment de marbre de même couleur :

//////F L P H I|

Hauteur des lettres, $0^{m}05$.

104.

Sur un fragment de marbre blanc :

N

Hauteur, $0^{m}10$.

105.

Sur un fragment de tablette de marbre gris, veiné, à revers lisse, épais de $0^{m}025$:

R

Cette lettre, haute de $0^{m}11$ environ, était peinte en rouge.

106.

Sur une des faces d'un marbre blanc taillé en forme de prisme :

S

Lettre haute de 0m05.

107.

Dans la terre rouge du puits carré aux lamelles de plomb, fragment de plaque de marbre blanc à revers lisse, épais de 0m022 :

*aure*LIOANIO*nino*

Hauteur des lettres, 0m025. Avant L, amorce de deux lettres, dont la seconde paraît être un I ou un P. Après le second O, amorces d'un A ou d'un X.

108.

Sur une dalle de *saouân* :

A N

Hauteur des lettres, 0m15.

109.

Sur une dalle de *saouân*, haute de 0m34 et épaisse de 0m08 :

///ARIO///

Lettres bien faites, 0m13.

110.

Sur une dalle haute de 0^m42 et large de 0^m41 :

AVG

Hauteur des lettres, 0^m12.

111.

Bloc de *saouân*, épais de 0^m35. Sur la face qui mesure 0^m60 de hauteur et 0^m40 de largeur, on lit :

CRE*s*C
TVRV

Hauteur des lettres, 0^m09.

112.

ENII

Hauteur des lettres, 0^m19. Le premier I est peut-être un T.

113.

///ES///

Hauteur des lettres, 0^m16.

114.

Sur une dalle large de 0^m45 :

FAVSI

Hauteur des lettres, 0^m105. Avant la première, ligne de démarcation. La dernière est peut-être un T.

115.

LIX

Hauteur des lettres, 0^m13. Faut-il lire, en complétant, le nom de FELIX, ou lire le nombre 59 ?

116.

Sur une dalle haute de 0^m32 et large de 0^m50 :

FLAR

Hauteur des lettres, 0^m12. La première est peut-être un P.

117.

//////F · P

Hauteur des lettres, 0^m18. La barre est une marque de séparation.

118.

Sur une dalle, épaisse de 0^m10, à revers brut :

////I A N////

Hauteur des lettres, 0^m05.

119.

Sur une dalle à contours informes :

L Λ *I*

Hauteur des lettres, 0^m14.

120.

Sur une pierre haute de 0^m35 :

|L E

Hauteur des lettres, 0^m16.

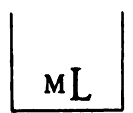
121.

|M A L

Hauteur des lettres, 0^m09. La lettre A est seule certaine.

122.

Sur *saouân* rose :



Hauteur de M, $0^{m}11$; de L, $0^{m}32$.

123.



Hauteur des lettres, $0^{m}09$.

124.

Sur *saouân*, à revers brut, lettre de $0^{m}18$:

R

125.

Sur une autre pierre :

R A

Hauteur des lettres, $0^{m}18$. La première n'est pas absolument certaine.

126.

Sur une pierre, à peine dégrossie, haute de $0^{m}30$ et large de $0^{m}38$:

R I

Hauteur des lettres, 0^m16.

127.

Sur un éclat :

R V

Hauteur de R, 0^m17; du V, 0^m14.

128.

Sur une pierre haute de 0^m69 et large de 0^m30 :

palme	S

Hauteur de la palme, 0^m40; de l'S, 0^m19.

129.

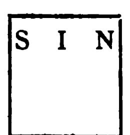
Sur une dalle, large de 0^m57 :

L I V I C
S I P·C·E·T·

Hauteur des lettres, à la première ligne, 0^m15. Le C est peut-être un O. Les lettres de la seconde ligne sont gravées en surcharge. Elles mesurent 0^m13. E ou F, T ou L.

130.

Sur un bloc, épais de 0^m25, haut de 0^m80 et large de 0^m40 :



Hauteur des lettres, $0^{m}16$. Elles doivent peut-être se lire en sens inverse : NIS.

131.

Sur une dalle, à revers brut, longue de $0^{m}55$ et haute de $0^{m}30$:

SVICT

Hauteur des lettres, $0^{m}19$.

132.

Sur un bloc haut de $0^{m}36$ et large de $0^{m}37$:

T Є

Hauteur des lettres, $0^{m}22$.

133.

Sur un bloc épais de $0^{m}35$, haut de $0^{m}80$ et large de $0^{m}63$:

V F

Hauteur des lettres, 0m06.

134.

ⱯIN

Hauteur des lettres, 0m16. VIN, ou en sens inverse NIA.

135.

Sur un bloc :

V M

Lettres liées.

136.

Autre bloc :

VIII

Hauteur des caractères, 0m17.

137.

Angle inférieur d'une dalle épaisse de 0m105 :

IIVX

Hauteur des caractères, 0m025.

138.

Sur un bloc, haut de 0m47 et large de 0m27,

dont la face supérieure porte un trait de démarcation :

Φ

Hauteur, 10^{m}65.

139.

Sur un morceau de ***saouân*** :

\ M

Hauteur des lettres, 0^{m}10.

140.

Sur la face d'un bloc de ***saouân*** :

//////P O//////

Hauteur des lettres, pour la première, 0^{m}075, et pour la seconde, 0^{m}06.

141.

Sur une dalle de ***saouân*** :

N I A G

Hauteur des lettres, 0^{m}08.

142.

Sur un fragment :



143.

Sur une dalle de marbre blanc :

L DIC

Hauteur des lettres, 0^m11. Elles sont mal gravées. La dernière est peut-être incomplète. Ce serait alors un O.

144.

Sur un marbre gris :

//////V N A C//////

Hauteur des lettres, environ 0^m20. La dernière est peut-être un G.

145.

Sur un marbre blanc, lettres brisées par le milieu :

//////M V N//////

ou

///R I A V V///

selon que l'on cherche à déchiffrer ces lettres mal gravées dans un sens ou dans un autre.

146.

Sur un morceau de marbre blanc :

P A

Hauteur des lettres, environ $0^{m}18$.

147.

Sur un morceau de dalle de marbre bleuâtre, à revers lisse, épais de $0^{m}06$:

M

Lettre bien gravée, haute d'environ $0^{m}11$.

148.

Sur une plaque de marbre blanc, épaisse de $0^{m}07$, haute de $0^{m}86$ et large de $0^{m}55$, l'angle inférieur de gauche porte une rainure en arc de cercle, et dans l'angle supérieur de droite, on a gravé une lettre ou un chiffre :

V

Hauteur, $0^{m}03$.

149.

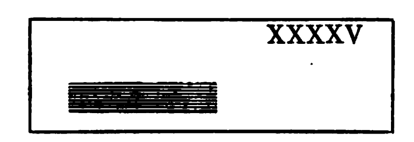
Dans l'angle inférieur de droite d'une plaque de marbre bleuâtre, épaisse de $0^{m}06$:

XXVIII

Chiffres grossièrement gravés, hauts de 0^{m}015.

150.

Sur la face d'une grande pierre (*saouân rose*), longue de 0^{m}82 et haute de 0^{m}26 :



Hauteur des chiffres, 0^{m}07. Sur la gauche, mortaise longue de 0^{m}26, large de 0^{m}04 et profonde de 0^{m}02.

151.

Sur un autre fragment de piédestal en *kadel*, dont la face était ornée d'une moulure large de 0^{m}06 :



Hauteur des lettres, 0^{m}05. Ces trois lettres sont suivies de trois hastes.

Un autre fragment de *kadel* conserve aussi quelques caractères.

152.

Sur une dalle de grès, épaisse de 0^{m}05 à 0^{m}07 :

FVR////

Lettres grêles, hautes de 0m10.

153.

Sur la partie supérieure d'un fragment de corniche de marbre blanc :

O M *I I*

Hauteur des lettres, 0m07.

154.

Sur un second fragment de corniche de marbre blanc :

Λ R N
n

Hauteur des lettres, 0m06.

155.

Sur un autre fragment :

I
▾ S I
K

Hauteur des lettres, 0m06.

156.

Sur un fragment de corniche en *kadel* à simples moulures :

////O N I A////

Hauteur des lettres, 0m10.

157.

Sur un autre fragment de corniche en *kadel :*

S M

Hauteur des lettres, 0m12. M paraît combiné avec un A et suivi d'un I. Cette dernière lettre est en partie détruite par une mortaise.

158.

Sur un fragment de marbre rose, épais de 0m055 :

vix. ann... XXVI
b s E

Hauteur des lettres, 0m035.

159.

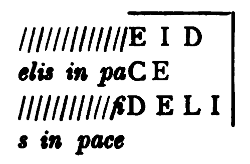
Sur un marbre gris, à revers brut, épais de 0m024 :

B R V Λ//////////////
I N P A*ce vixit an*
N I S////////////////

Hauteur des lettres, 0m048. Après V la lettre est incomplète. Ce devait être un M ou un N.

160.

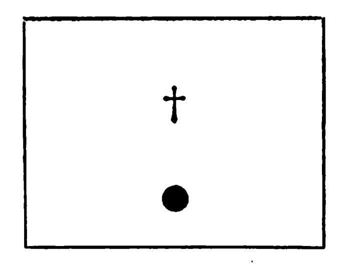
Sur un marbre blanc, à revers lisse, épais de 0m055 :


////////////E I D
*elis in pa*C E
///////////fD E L I
s in pace

Hauteur des lettres, 0m055.

161.

Dalle de *saouân*, longue de 0m62 et large de 0m41 :



Le godet circulaire mesure 0m08 de diamètre. Cette pierre, marquée d'une croix, fait penser à une table d'autel improvisée.

LA

TRAVERSÉE DES CÉVENNES

A L'ÉPOQUE ROMAINE.

Par M. Camille JULLIAN, associé correspondant national.

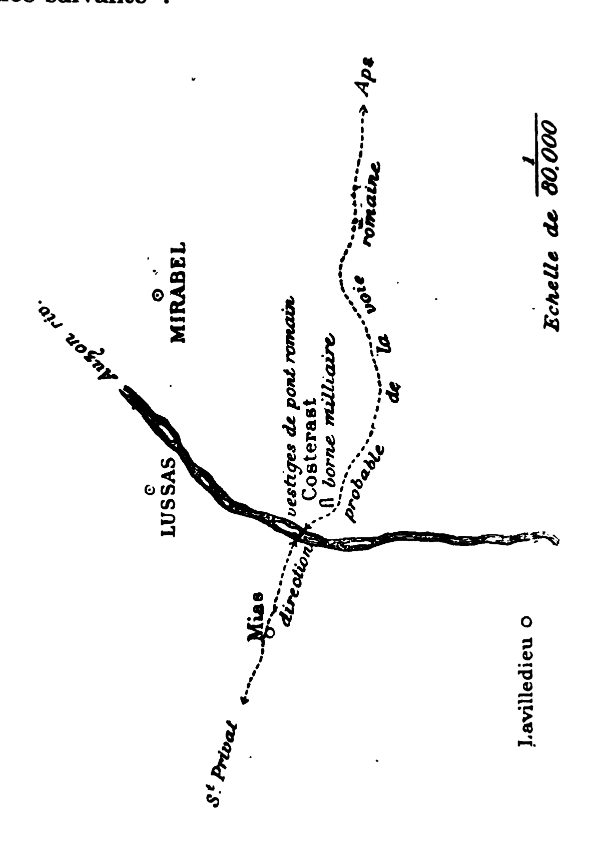
Lu dans la séance du 17 novembre 1897.

Mon confrère au lycée de Bordeaux, M. le professeur P. Martin, me communique aimablement l'estampage d'une intéressante borne milliaire de l'empereur Antonin, borne trouvée dans le département de l'Ardèche :

IMP · CAESARE
T · AELIO · HADR ·
ANTONINO
AVG · PIO ·
PP · TRIBPOT ·
$\overline{\text{VII}}$ · COS ·
$\overline{\text{IIII}}$ · M · P · X

La septième puissance tribunitienne d'Antonin est de 144 et ne correspond pas à son quatrième

consulat, qui est de 145. On peut supposer que la route, commencée en 144, a été terminée l'année suivante[1].



1. Hirschfeld, t. XII, p. 660. M. Allmer (*Revue épigraphique*, t. I, p. 267) suppose les travaux de la route faits dans la seconde moitié de 144, alors qu'Antonin était consul désigné.

La pierre qui porte l'inscription est quadrangulaire dans la partie qui devait être enfouie, légèrement conique dans la partie qui devait faire saillie hors de terre (cette dernière a 1m30 de haut., 0m50 de moindre largeur).

Elle a été trouvée dans un champ, couchée et à environ 1m50 de profondeur, par M. Ducros, cultivateur à Costerast, commune de Mirabel. — Le point où elle a été découverte est à 600m environ de l'Auzon, tout près de la limite des deux communes de Mirabel et de Lavilledieu.

La distance de dix milles ou de 14 kil. 891, marquée sur la borne, ne peut se rapporter qu'à la ville d'Aps, *Alba Helriorum*, le seul grand centre romain de la région, cité sur le territoire de laquelle la borne a été découverte. En droite ligne, par la montagne, il y a un peu plus de 13 kilomètres entre cette borne et Aps.

La borne n'a pas pu être déplacée de beaucoup. Tout indique, aux environs, le passage d'une voie romaine. Vers l'est, il y a un vieux sentier direct du point où elle a été trouvée jusqu'à Saint-Jean-le-Centenier[1] où elle rejoint la grande route de

1. La route romaine me paraît être ce vieux « chemin de Saint-Jean-le-Centenier à Costeraste », dont le tracé est indiqué aux Archives Départementales de l'Ardèche, C, 847. — Je n'exclus cependant pas la possibilité du tracé Costerast-Vernède-Villeneuve qui correspondrait mieux à la distance marquée sur la borne (cette dernière remarque, de M. Martin).

Villeneuve-de-Berg à Aps (ou du Puy à Avignon). Vers l'ouest, ce sentier se continue jusqu'à l'Auzon, et aux bords de la rivière on trouve des restes de maçonnerie qui semblent les vestiges d'un pont romain[1]. Au delà de l'Auzon, il se prolonge par Mias jusqu'à Saint-Privat et la rive gauche de l'Ardèche, en face d'Aubenas[2].

Or, on sait que la vallée de l'Ardèche était remontée par une chaussée romaine qui s'en allait par Aubenas, le Pont-de-la-Baume, Montpezat, le Monastier, dans le Velay et à Saint-Paulien. On connaît cette route soit par des hameaux au nom significatif, comme la Levade[3], soit par des ves-

1. Communication de M. Martin.

2. « Cette voie, » dit Rouchier (*Inscriptions romaines du Pont-de-la-Baume* dans la *Revue des Sociétés savantes*, 1863, p. 160 et suiv.; et *Histoire du Vivarais*, t. I, 1862, p. 119 et suiv.), « au sortir de la ville d'Alba, débouchait dans la vallée de Lussas [vallée de l'Auzon], traversait le bois de Mias, et, après avoir franchi les dernières croupes des monts du Coyron, laissait à droite, sur le plateau qui couronne les rochers de Jastres, un camp ou station romaine, descendait la montagne par les lacets de l'Échelette, traversait l'Ardèche au pont d'Aubenas. » — Il faudrait étudier, pour arrêter le tracé de cette route, les documents conservés aux Archives Départementales de l'Ardèche, C, 846 : « Chemin d'Aubenas à Viviers par l'Échelette et le Buis d'Aps »; cf. 770 : « Plan de la côte de l'Échelette, route d'Aubenas à Villeneuve-de-Berg. »

3. Entre la Baume et Aubenas. Ajoutez, plus près d'Aubenas, la Bégude.

tiges intéressants[1], soit enfin par une borne milliaire au nom de Constantin[2]. Cette route devait traverser les Cévennes au col du Pal et au plan de Bauzon : elle mettait en communication la cité des *Helvii* et celle des *Vellavi*, la Narbonnaise et l'Aquitaine.

Notre borne de Mirabel complète et rectifie le tracé de cette route dans sa partie orientale. Jusqu'ici on la faisait passer par Saint-Didier et Lavilledieu[3], près de laquelle elle rejoignait la route de Nîmes à Aps. C'est maintenant plus au nord qu'il faudra la placer, et c'est beaucoup plus à l'est, vers Saint-Jean-le-Centenier, qu'il faudra amorcer les deux routes l'une à l'autre.

Si je ne me trompe, cette région du Vivarais, formée comme en promontoire par le confluent de l'Ardèche et de l'Auzon, fut, sous la domination romaine, le carrefour le plus important du bassin occidental de la rive droite du Rhône. D'un côté, venant du sud, la route de Narbonne, de Nîmes et d'Uzès ; de l'autre, venant de l'est, celle du Rhône et d'Aps : toutes deux se rejoignant

1. Vestiges d'un « chemin de César » au Pal près du col (Rouchier, *loc. cit.; Histoire du Vivarais,* I, p. 121).

2. *Corpus,* XII, 5584. La colonne milliaire est toujours en place au Pont-de-la-Baume.

3. Kiepert, carte 1 du *Corpus,* t. XII. C'est à tort, je crois, que M. Kiepert fait suivre à cette route, vers l'ouest, au lieu de la vallée de Montpezat, celle de Thueyts et de la haute Ardèche.

dans la plaine d'Aubenas, et réunies d'un autre côté par la voie de l'Auzon, de Saint-Germain à Saint-Jean.

On remarquera que la presque totalité des bornes milliaires du Vivarais sont contemporaines de la nôtre. C'est donc sous l'empereur Antonin, en 144-145 de notre ère, que fut entreprise la grande viabilité de ce pays, déjà du reste fort entamé par la civilisation romaine[1]. Une chose peut demeurer douteuse, c'est que la chaussée ait été dès lors construite jusqu'au col des Cévennes[2]; la borne milliaire d'Antonin la plus septentrionale est celle de Mirabel : au delà nous ne trouvons plus qu'une borne de Constantin, celle du Pont-de-la-Baume.

Ce qui fit l'importance du réseau tracé sous Antonin, ce n'est pas la communication directe qu'il établit entre Aps et Nîmes[3] : c'est la grande route de montagnes ouverte entre Le Puy et les villes de l'Aquitaine, d'une part, Nîmes, Aps et les cités du Rhône, d'autre part. Il n'y a pas trace,

1. Inscr. de Lussas, XII, 2674, 2675 (de bonne époque); Bannes, 2688; Saint-Germain, 2691.

2. Je le crois cependant et ne partage pas l'opinion trop formelle de Hirschfeld, t. XII, p. 660 : *Viam ibi primariam Antonino Pio imperante munitam, ac tertio saeculo longius provectam.*

3. Le fait que sur les bornes milliaires on a marqué les distances depuis Aps, et sans doute jusqu'à Nîmes, ne me paraît pas avoir une grande importance.

au second siècle, d'un autre chemin impérial percé à travers les Cévennes, depuis la région des Causses[1] jusqu'au mont Pilat. La première chaussée que les empereurs aient conduite dans les montagnes, pour réunir sur ce point les vallées de la Loire et du Rhône et les provinces d'Aquitaine et de Narbonnaise, est la voie Antonine du Vivarais.

On se demandera pourquoi les Romains ont choisi, pour la traversée des Cévennes, la vallée de l'Ardèche et le col du Pal et du plan de Bauzon : on songerait plutôt à la ligne en apparence plus courte que suit la grande route du Puy à Nîmes et le chemin de fer de Clermont à Alais. — Mais les raisons du choix fait par les Romains s'aperçoivent aisément.

La vallée de l'Ardèche, plus fertile et plus peuplée que les grandes croupes boisées que traverse le Gardon d'Alais, est devenue de bonne heure un centre actif de vie romaine : du côté du Gardon, les inscriptions dépassent à peine Alais; du

1. Nous ne trouvons, plus au sud, que la route de Lodève à Rodez (très peu fréquentée, je crois), plus au nord, que celle de Lyon à Feurs, l'une et l'autre connues par la Table de Peutinger. — Bien entendu, je n'exclus pas l'existence à l'époque romaine de chemins battus (je ne parle ici que de voie impériale) entre Alais et la vallée de l'Allier (la voie Régordane du moyen âge) et entre Anduse et le Gévaudan; voy. sur ces chemins Charvet, dans la *Société scientifique d'Alais*, 1873, p. 189 et suiv.

côté de l'Ardèche, elles remontent jusque vers Aubenas[1]. — C'est par le Pal que passe la ligne transcévenole la plus courte qui réunisse deux villes municipales, Aps et Saint-Paulien. Elle est sensiblement moins longue que celle qui unit par exemple Nîmes et Saint-Paulien. — Enfin et surtout, la traversée par l'Ardèche a l'avantage de rapprocher les cités du Velay et de l'Auvergne non pas seulement de Nîmes et du pays des Volques, mais aussi des grandes villes peuplées de la vallée du Rhône : elle dessert à la fois la plaine du Languedoc[2] et les cités dauphinoises ou venaissines; aujourd'hui encore, c'est de ce côté que passe la grande route du Puy à Avignon[3].

C'est au Pal et dans l'Ardèche qu'il faut chercher la traversée primitive et classique de la chaîne des Cévennes. Très certainement, c'est par là que Jules César est venu, partant du sud, surprendre à l'improviste, les Arvernes révoltés[4].

1. Voy. *Corpus*, t. XII, carte 1.

2. Remarquez qu'après avoir mis en état la voie Vivaraise, Antonin sépara la voie Domitienne en 145 (Hirschfeld, p. 667).

3. Il faudrait étudier, à propos de cette route, les documents C, 98-101, des Archives Départementales de l'Ardèche, relatifs à la « route de communication du Languedoc avec l'Auvergne. » La grande route actuelle d'Avignon abandonne ce que je crois être la route romaine, au Pont-de-la-Baume, pour filer le long de l'Ardèche sur Thueyts.

4. *De Bello gall.*, VII, 8 : *Est mons Cebenna, qui Arvernos ab Helviis discludit.* L'auteur de l'*Histoire de Jules César* (t. II,

C'est là que passe la chaussée publique chargée sous Antonin. Et encore au temps des Carolingiens, cette route est demeurée une des grandes voies traditionnelles entre le nord et le midi[1].

p. 244) fait avec raison passer Jules César par Aps et Saint-Cirgues [ajoutez -en-Montagne].

1. Voy. dans l'*Atlas historique de la France*, de Longnon, les nombreuses localités citées à l'époque carolingienne sur cette route : *Issartelli* (près d'Issarlès), *Rucis* (le Roux), *Mariate* (Meyras), *Luciate* (Lussas), etc.

LE BRIANÇONNAIS

SA FORMATION ET SON RATTACHEMENT

A L'ARCHEVÊCHÉ D'EMBRUN[1].

Par M. J. ROMAN, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 24 mars 1897.

Le Briançonnais est une région intéressante par son histoire et ses institutions. Situé sur les deux versants des Alpes, partie dans la vallée de la haute Durance en France, partie dans la vallée de la Doire en Italie, il a joui depuis 1343 d'institutions libres qu'il a conservées presque intactes jusqu'en 1789. Il ne payait pour tout impôt direct qu'une somme de 13,000 livres; il était exempt de la gabelle, de la plupart des impôts indirects, de la milice, et était administré par une assemblée librement élue par toutes les communautés, nommée le Grand-Écarton. Si le pays avait été riche par son agriculture ou important par son industrie, l'administration de l'ancien régime

1. M. G. de Mantéyer, mon compatriote et ami, membre de l'École de Rome, a bien voulu m'aider de ses recherches pour ce travail et je me fais un devoir de lui en témoigner ma reconnaissance.

aurait très probablement mis la main sur ces privilèges et les aurait supprimés dans un but de fiscalité; mais comme la population était pauvre et peu nombreuse, le Briançonnais fut oublié et nous le trouvons à peu de chose près en 1789 ce qu'il était en 1343[1].

Grâce à ces institutions libérales qui lui avaient été accordées par le dauphin Humbert II en 1343, le Briançonnais était parvenu, malgré l'aridité du sol et la rigueur du climat, à être l'une des contrées les plus heureuses de France.

Avant le XVII[e] siècle, les communautés avaient déjà racheté tous les droits seigneuriaux possédés par des particuliers; elles s'étaient abonnées pour les dîmes et revenus ecclésiastiques à une somme fixe et modérée; les habitants ne payaient pas plus de deux livres d'impôt par tête et en hiver ils s'expatriaient, se répandaient en France, en Italie, jusqu'en Hollande, et y faisaient un commerce de colportage très rémunérateur. Aussi au XVII[e] siècle la population du Briançonnais, qui était de 12,000 âmes au XV[e], avait doublé et la valeur du sol n'avait cessé de croître.

Il y a intérêt à examiner comment cette principauté s'était formée, tant au point de vue politique qu'au point de vue ecclésiastique; quand

1. Il faut noter que le territoire du Briançonnais avait été diminué de moitié par le traité d'Utrecht, qui avait cédé au Piémont le revers oriental des Alpes, c'est-à-dire toute la partie du Briançonnais située dans la vallée de la Doire.

elle est devenue française; quand elle a fait partie de l'archevêché d'Embrun et ce qu'elle était auparavant[1].

Du Briançonnais et du royaume de Cottius.

Le Briançonnais est une création relativement moderne. Jusqu'en 1032 il n'y a pas eu de Briançonnais, il n'y a eu qu'un petit territoire à cheval sur les Alpes, dont Suze était la capitale, et qui portait le nom de royaume de Cottius, de province des Alpes Cottiennes ou de vallée Cottienne.

Ce petit territoire n'était autre chose que le royaume primitif du roi gaulois Cottius, celui que ce prince avait hérité de son père Donnus.

En effet, il faut se rendre bien compte qu'il y eut deux royaumes de Cottius fort différents l'un de l'autre : celui que ce roi possédait quand il était encore indépendant et celui qu'il eut lorsque, étant devenu l'allié du peuple romain, il reçut de nombreuses faveurs de l'amitié d'Auguste.

Le premier de ces deux royaumes se composait de la Maurienne et du Briançonnais actuel, délimité par la barrière montagneuse que coupent les cols du Lautaret et Agnel et le Pertuis-Ros-

1. Voir sur cette question : Mgr Billiet, *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne.* Longnon, *Atlas historique de France,* texte, p. 142. Abbé Duchesne, *Fastes épiscopaux.* Hauréau, *Gallia christiana ; Vienna et Maurienna.* Desjardins, *Géographie de la Gaule romaine.* Roman, *Tableau historique des Hautes-Alpes,* introduction.

tang; il s'étendait en outre de l'autre côté des Alpes, sur une partie du petit territoire cédé au Piémont en 1713 par le traité d'Utrecht, c'est-à-dire sur les vallées de Cézanne, d'Oulx, de Bardonnèche et d'Exilles, et enfin sur le marquisat de Suze, dont la limite était à mi-chemin entre Suze et Turin.

La capitale de ce petit état était Suze et les deux villes principales Exilles et Briançon; cette dernière, citée comme château fort par Ammien Marcellin et l'empereur Julien, était importante par sa situation, qui commandait la route unissant les deux parties de ce territoire séparées par les crêtes des Alpes, infranchissables sauf par certains cols déterminés.

Voilà, autant que nous pouvons en juger et avec toute la précision que nous permet d'avoir un éloignement de vingt siècles, ce que posséda le roi Cottius, fils du roi Donnus, tant qu'il demeura indépendant.

Mais lorsqu'il eut vu successivement tomber autour de lui toutes les barrières qui séparaient les Romains de la Gaule, César conquérir toute cette immense contrée, ses voisins les Allobroges, les Voconces, les Caturiges, reconnaître la suzeraineté de Rome, il comprit que les jours de son royaume étaient désormais comptés; il se soumit à Auguste, se romanisa, prit le nom de Julius Cottius, et, devenu l'ami de l'empereur, il en reçut de nombreux bienfaits, au nombre desquels une prodigieuse extension de territoire.

Outre ce qu'il possédait déjà comme roi, et qui lui fut laissé, il reçut, en qualité de préfet, l'administration de l'Embrunais, du Gapençais, de l'Oisans, de la vallée de Barcelonnette et de tous les petits peuples qui habitaient le long de la chaîne des Alpes jusqu'au comté de Nice exclusivement.

Cette augmentation territoriale était considérable il est vrai, mais la médaille avait son revers, car c'était un simple usufruit qu'Auguste avait donné à Cottius, et son royaume tout entier devait, après la mort de ce prince, faire retour à l'empire romain. C'est ce qui advint en effet : Cottius mourut en l'an 66 de Jésus-Christ et son royaume disparut avec lui.

Que devinrent les provinces qui le composaient?

Elles se disloquèrent, non pas sans doute de suite après la mort de Cottius, mais dans le siècle suivant. On en forma d'abord, comme le dit avec raison M. Desjardins[1], une province procuratorienne. Cette province existait encore à la fin du premier siècle ou au commencement du second siècle de l'ère chrétienne, témoin les inscriptions suivantes :

D. M.
AVRELI
SIGERI
AVRELIVS

1. *Géographie de la Gaule romaine*, t. I, p. 79.

AVGG· LIB·
APHRBS IVS
TA BVLARIVS
ALPIVM COT
TIANARVM[1]

T · CASSIO T · FIL
QVIR SEXTINO
DEC ET IIVIRO
CIVITATIS
EBRODVNIENSIS
FLAMINI AVG·
PROVINCIAE
COTTIANAE[2]

Mais elle n'existait plus dès l'époque de Trajan, ainsi que le démontrent plusieurs inscriptions, entre autres celle-ci, qui a été découverte à Embrun même au XVIIe siècle :

L · ALLIVS
VERI F · PAP·
VERINVS DEC·
IIVIR FLAM · AVG·
PROVINC · ALP · MAR·[3]

En effet, déjà à cette époque la province Cottienne avait été scindée en deux parties. Tout ce qui se trouvait à l'ouest des Alpes (sauf le Brian-

1. *Corpus inscriptionum*, t. V, nº 7253.
2. *Ibid.*, nº 7259.
3. *Corpus inscriptionum*, vol. XII, p. 13, nº 81.

çonnais) avait été annexé à la province des Alpes Maritimes, qui jusqu'alors comprenait seulement quelques cantons situés au bord de la mer, Nice, Cimiez, Antibes. A la suite de cette annexion, cette petite province devint importante et son chef-lieu administratif fut transféré à Embrun[1].

Quant au pays de Suze, au Briançonnais, à la Maurienne, quant à l'ancien patrimoine de Cottius en un mot, il fut, comme le juge avec raison M. Longnon[2], annexé à la Ligurie, dont la capitale était Turin.

Dès lors, comme les divisions ecclésiastiques furent, au début, absolument calquées sur les divisions administratives romaines, il n'est pas permis de douter que Suze, la Maurienne et le Briançonnais n'aient fait partie, immédiatement après le triomphe de la religion chrétienne, du diocèse de Turin. Cela est hors de doute pour la Maurienne et pour la ville de Suze, ainsi que nous allons le constater, et comme Suze était capitale du Briançonnais, le Briançonnais a dû partager son sort au double point de vue administratif et religieux.

1. Il était probablement auparavant à Cimiez. *Revue des Sociétés savantes*, 1877, t. VI, p. 74.

2. *Géographie de la Gaule au VIe siècle*, p. 430.

CONQUÊTE DE SUZE ET DE LA MAURIENNE PAR LES FRANCS.

Grégoire de Tours et Frédégaire racontent que peu de temps après leur établissement en Italie, les Lombards convoitèrent l'ancienne province romaine et firent de nombreuses tentatives pour s'en emparer. Gontran, alors roi de Bourgogne, leur opposa d'abord le patrice Amatus, qui fut vaincu et tué par eux en 571, puis le patrice Mummol, qui leur fit subir deux sanglantes défaites et les rejeta définitivement de l'autre côté des Alpes.

Cette dernière campagne de Mummol est la seule qui nous intéresse à cause des conséquences qu'elle eut.

En 574 ou 575, Amon, Zaban et Rhodanus, ducs des Lombards, envahirent la Provence. Zaban entra dans la vallée de Barcelonnette, de laquelle il comptait marcher sur Embrun, quand Mummol l'atteignit et le mit en déroute. Où fut exactement livré ce combat, c'est ce qui n'est pas encore parfaitement éclairci. Grégoire de Tours nomme le lieu de la bataille *Mustias* ou *Muscias Calmes*, ce qui semblerait désigner la vallée de Barcelonnette qui, jusqu'à la fin du XIVe siècle, se nomma *vallis Muscia;* mais ceci est secondaire pour la question qui nous occupe. Il importe seulement de constater que le chef lombard fut complètement battu par Mummol et qu'il repassa les

monts en toute hâte et avec un tel effroi qu'il se jeta dans Suze, où commandait pour Justin II, empereur de Constantinople, Sisinnus, maître de sa milice.

Sisinnus n'était sans doute pas de force à repousser l'armée des Lombards, même débandée; aussi usa-t-il d'un stratagème en feignant de recevoir une lettre de Mummol qui lui annonçait son arrivée prochaine. Pris d'une terreur panique, Zaban plia aussitôt bagage et s'enfuit avec ce qui lui restait de soldats [1].

Il faut retenir tout d'abord dans ces récits concordants de deux historiens presque contemporains un fait extrêmement curieux, c'est que les troupes impériales, chassées des Gaules depuis fort longtemps et d'Italie récemment par les Lombards, occupaient encore la ville de Suze et sans doute le territoire environnant en 574. Cette occupation était-elle limitée à Suze et à sa banlieue, s'étendait-elle au contraire encore sur une partie du Briançonnais? Il y a là une question fort douteuse et fort délicate; quant à moi, je me prononcerais plutôt pour la négative. Mais ce qu'il importe surtout de constater, c'est que Suze fut l'un des derniers points occupés en Occident par les Romains.

La déroute des Lombards eut pour eux les plus fâcheuses conséquences. Gontran, bien décidé à

1. Grégoire de Tours, l. IV, § 45. — Paul Diacre, l. III, § 8.

occuper désormais solidement les défilés des Alpes pour prévenir les incursions que les Lombards seraient tentés de faire à l'avenir dans son royaume, les força à lui céder la vallée d'Aoste, la Maurienne, toute une bande de terrain sur le versant méridional des montagnes[1]. Nous savons également par l'historien Procope qu'il traita à cette occasion avec Justin II, empereur de Constantinople, duquel il obtint l'investiture de tout ce qu'il avait conquis. « Les Francs ne pensaient pas, écrit cet historien[2], que ces territoires leur fussent assurés si l'empereur ne les leur confirmait pas, et Justin les leur confirma, jugeant impossible d'échapper à cette nécessité. »

Il fit plus, et sans doute il leur donna ou leur vendit Suze et le territoire qu'il possédait encore autour de cette ville. Frédégaire assure, en effet, que ce fut à la suite de cette campagne malheureuse des Lombards que Gontran acquit Suze et Aoste (*Suisium et Augusta*), et dans un document précieux du VIIe ou VIIIe siècle dont nous parlerons bientôt, il est dit encore : « Seusiam civitatem jamdudum [a Gontramno] ab Italis acceptam[3], » la ville de Suze que Gontran avait naguères acquise des Italiens.

1. Frédégaire, *Chronique*, ch. 45.
2. Procope, l. III, § 33.
3. C'est dans le document *Audiens autem gloriosus*, etc., reproduit textuellement plus loin, que se trouve cette phrase.

On ne peut, il est vrai, préciser si par cette appellation d'Italiens le rédacteur de ce document veut parler des Lombards ou des Grecs, mais je pense qu'il faut entendre plutôt ces derniers, pour mettre d'accord ce texte avec les récits de Grégoire de Tours et de Paul Diacre.

Ce qu'il faut retenir surtout de ces diverses citations, c'est qu'en 574 ou 575 Gontran acquit, partie des Lombards, partie des Grecs, les vallées de Suze et de la Maurienne, c'est-à-dire l'ensemble du royaume primitif de Cottius.

Création de l'Évêché de Maurienne.

Dès que Gontran eut conquis sur les Lombards et les Grecs les marches d'Italie, un de ses premiers soins fut d'y créer un évêché pour soustraire cette région à l'autorité ecclésiastique de l'évêque de Turin. Sur cette création de l'évêché de Maurienne, les documents sont nombreux et précis, mais, comme il faut s'y attendre, ils mettent en pleine lumière la question religieuse pour reléguer dans l'ombre la question politique.

Nous lisons dans Grégoire de Tours[1] qu'une femme de Maurienne nommée Tygris, très dévote à saint Jean-Baptiste, réussit à se procurer un pouce de ce saint. Elle fit construire, pour renfermer cette relique insigne, une église dans le

1. *Gloria martyrum*, l. I, § 14.

chef-lieu de la Maurienne, mais Rufus, évêque de Turin, voulut, à la persuasion d'un de ses prêtres, faire transporter cette relique dans sa ville épiscopale et envoya ce prêtre pour s'en emparer. Au moment où il voulut la saisir, il fut frappé de mort subite. Ce miracle parvint aux oreilles de Gontran, qui envoya quelques-uns de ses familiers en Maurienne pour s'assurer de sa réalité et obtint du pape et des évêques circonvoisins que la Maurienne, détachée du diocèse de Turin, serait érigée en évêché suffragant de celui de Vienne.

L'historien ne nous dit pas tout et ne nous fait pas connaître les raisons toutes politiques qu'eut le roi Gontran en créant ce nouvel évêché et surtout en le rattachant à la province Viennoise, cependant son récit est exact dans son ensemble [1]. Voici un précieux document qui donne des détails plus précis sur la création de l'évêché de Maurienne; je passe le début, qui contient un récit, conforme à celui de Grégoire de Tours, de la dévotion de sainte Tygris à saint Jean-Baptiste et de la construction de son église. Le rédacteur poursuit en ces termes :

« Audiens autem gloriosus Gontramnus rex de reliquiis beati Johannis et de miraculis que ibi dominus ostendebat, legatos suos Morienna direxit, qui ecclesiam in ibi fabricarent cum circum-

1. Il rattacha à la même époque l'évêché d'Aoste, son autre conquête, à la province Viennoise. (Longnon, *Géographie de la Gaule*, p. 430.)

jacentibus episcopis et comitibus, ubi reliquias beati Johannis Babtistae reponerent, eam que perfectam episcopo Viennensi, ad cujus diocesim pertinebat locus, sancto Isychio sacrare praecepit. Sinodum vero postmodum in civitate Cabillonis congregare sanctorum episcoporum fecit, et ibidem sanctum Felmasium episcopum Morigenne ab episcopo Viennensi ordinatum primum constituit et civitati Viennensi ipsam Moriennae ecclesiam, consensu episcoporum subjectam fecit. At quam ecclesiam Moriginensem, ubi beati Johannis Babtistae reliquias posuerat, Seusiam civitatem, jamdudum ab Italis acceptam, cum omnibus pagensibus ipsius loci subjectam fecit, et consensu etiam romani pontificis Viennensi ecclesiae jure perenni episcopum civitatis et vici Maurigenne subditum esse decrevit[1]. »

Une note inscrite en tête du manuscrit qui renferme cette pièce nous apprend qu'il fut donné à l'église du Puy par Adalard, son évêque, qui la gouverna de 919 à 923. Mais il n'avait pas été copié pour Adalard ni pour l'église du Puy, car il ne renferme que des documents relatifs à l'église de Vienne. Il est donc antérieur au x[e] siècle.

1. Ce récit occupe la page 202 du volume des manuscrits latins de la Bibliothèque nationale 1452, ancien 3887. Il vient de Colbert, auquel les chanoines du Puy l'avaient donné, et portait le n° 449 dans sa bibliothèque. Il a été publié par Labbé (t. VI, p. 904), par Hauréau (*Vienna,* p. 613) et Cibrario (*Documenti,* p. 323).

Notre document n'est même pas un original, mais la copie d'un original plus ancien, comme le prouvent certaines fautes commises par le copiste[1]. La composition de ce récit ne peut être fixée à une date postérieure au VIIIe siècle, car il ne donne pas à l'évêque de Vienne le titre archiépiscopal qu'il possédait déjà au IXe.

Il en résulte que Gontran fonda l'évêché de Maurienne et le rattacha à la métropole de Vienne; que l'évêque de Vienne Isychius consacra l'église cathédrale; qu'un synode réuni à Chalon-sur-Saône approuva la création de cet évêché dont Felmacius fut consacré premier évêque par l'évêque de Vienne; que la cité de Suze en faisait partie, et enfin que le pape approuva tout ce qui avait été fait.

Il y a trois inexactitudes dans ce récit.

Le territoire de la Maurienne ne dépendait pas, avant la création de l'évêché, du diocèse de Vienne, mais de celui de Turin. Cela n'est pas douteux; il suffit pour s'en convaincre de se souvenir du rôle que Grégoire de Tours assigne à l'évêque de Turin dans l'incident de la tentative d'enlèvement des reliques de saint Jean-Baptiste. Je donnerai bientôt quelques documents plus probants encore à ce sujet.

L'évêque de Vienne qui consacra l'église de Saint-Jean-de-Maurienne ne se nommait pas Isy-

1. Par exemple *habitalis* pour *ab Italis;* il y a même un mot sauté *in omnibus obsequiis divinis* [*obtemprans*].

chius, mais Philippe. Les procès-verbaux des conciles ne laissent aucun doute à cet égard; Philippe fut évêque de Vienne de 567 à 580 environ[1]. L'erreur de l'auteur du document vient de ce qu'un évêque nommé Isychius gouvernait à la même époque l'église de Grenoble (573-585)[2]; il est probable que Philippe, empêché, délégua pour le remplacer cet évêque de Grenoble, plus rapproché que lui de l'église à consacrer. Isychius signa vraisemblablement les procès-verbaux de consécration qui ont induit en erreur l'auteur de notre récit.

Enfin, loin que le pape ait approuvé ce qui s'était passé, nous allons voir qu'il protesta au contraire jusqu'à la fin du VIe siècle contre la création d'un évêché détaché de celui de Turin. L'auteur de notre document s'est empressé de dissimuler cet incident qui pouvait nuire à l'autorité des évêques de Maurienne.

Un second document, qui n'est que l'amplification du précédent et qui lui est très postérieur, car il ne doit pas dater d'avant le XIe siècle, nous donnera quelques détails nouveaux sur la question qui nous occupe. Je passe le début, qui est relatif à la dévotion de Tygris pour saint Jean-Baptiste et à la manière dont elle se procura de ses reliques.

1. *Monumenta Germaniae. Legum,* sect. III; *Consilia,* t. I.
2. *Ibid.*

« Locus autem Mauriennensis illis temporibus ad Taurinensem urbem pertinebat usque ad vallem qua dicitur Cottiam, in qua urbe domnus Rufus, vir religiosus archiepiscopatus fungebatur... Audiens autem gloriosus Guntramnus rex tanta et talia miracula quae ibi dominus per electum suum Joannem operatus est, legatos Maurianam misit, praecipiens ut confines episcopi et comites, qui in terminis ipsius episcopatus habebantur, quales fuerunt manifestissime declararent, et ecclesiam in honore Dei et sanctae Mariae, sancti que Joannis Baptistae, honorabili structura et ordine competenti christianae religioni, fabricari fecit. Et constructam sancto Ysicio, Viennensi archiepiscopo, consecrare praecepit, et regimen et curam Maurianensis episcopatus sancto Felmasio, scilicet primo episcopo Sancti Joannis Baptistae, commisit, et consultu episcoporum et comitum, ceterumque regni primatum eamdem ecclesiam subjectam esse constituit Viennensi ecclesiae. Insuper eidem ecclesiae Maurianensi, per consensum et consilium romanae et apostolicae auctoritatis et episcoporum ceterorumque ecclesiastici ordinis clericorum et laicalis dignitatis virorum, Secusiam civitatem subjectam esse precepit cum omnibus pagensibus loci illius, qui nominantur publici curiales, et cum duabus clusis sancti Martini, primam que castelli haerentis civitati. Concessit autem vallem Cottianam in gyrum Maurianae structam, et rustes et fivum quae muris et

tectis ecclesiae ministrarent. Concessit autem et leudes et graffiones qui cum comitibus marcam defendebant, ut ab eo die deinceps episcopo Maurianne obedirent et in omnibus subditi essint. Post haec, cum concessu sancte synodi et consultu sacri palatii, ad sopiendas lites in presens, et ad precavendas contentiones in futurum, designavit certos terminos inter parochiam Maurianensem et episcopatum Comacensem[1] ut nullus, propter inverecundiam, cupiditatem vel virtutem potestatis majoris, terminum divisiorum, praesumptive vel forte ignoranter transgrederetur, sed unusquisque contentus sui et cognito limite, sufficientem sibi haberet imperatricem et magistram. Est autem unus terminus in partibus Italiae in loco qui dicitur Vologia; usque in partes Provinciae, uno distans milliario a civitatula nomen illi impositum Rama (qui terminus constitutus propter altercationem Ebredunensis archiepiscopi et domini Leporii, Maurianensis episcopi. Propter hanc altercationem distruendam missus est a rege Mero dux ut ibidem conventum haberet. Beatus Leporius cum Ebredunensi archiepiscopo, laudante duce, plantaverunt crucem unam in supradicto spatio milliario distante a civitatula paulo ante memorata, ut nullus praesumeret alterius

1. Il y a ici une erreur, l'évêché de Maurienne n'étant pas limitrophe de celui de Côme, mais de celui d'Ivrée. Un autre texte donne *episcopatus circumjacentes*, ce qui vaut mieux.

invadere parochiam); a supradicto autem termino, id est milliario distante a civitatula, usque ad flumen quod dixitur Baxera [Baydra]. Est autem aliud a flumine Baydra quod intrat in Isaram flumen usque ad Brigantinum castrum quod Sabaudia vocatur[1]. »

Outre ce que nous savions déjà par le texte extrait du manuscrit latin 1452 de la Bibliothèque nationale, celui-ci nous apprend que la Maurienne et la vallée Cottienne faisaient partie, avant la création de l'évêché de Saint-Jean-de-Maurienne, de l'évêché de Turin; que cet évêché de Maurienne s'étendait par la cité de Suze et sur les vallées Cottiennes, et enfin qu'à deux reprises, d'abord sous Gontran, c'est-à-dire avant 593, année de la mort de ce prince, et vers 650, époque où vivait Leporius, évêque de Maurienne, on délimita cet évêché d'avec les diocèses voisins.

Ce récit renferme trois inexactitudes.

En premier lieu, il suppose que l'évêque de Vienne, consécrateur de l'église de Saint-Jean-de-

1. Ce texte fait partie d'une vie de sainte Tygris ou Thècle publiée par les Bollandistes (juin, t. V, p. 72-75, édition de 1709). Mgr Billiet en a publié la fin dans son opuscule intitulé *Mémoire sur les premiers évêques du diocèse de Maurienne* (s. l. n. d., in-8°, p. 31-32). Ces deux textes offrent quelques variantes dont j'ai choisi les meilleures. Les Bollandistes ne disent pas où ils ont trouvé cette vie de sainte Thècle. Mgr Billiet prétend qu'elle existe dans le manuscrit Colbert 3887 de la Bibliothèque nationale, ce qui est inexact.

Maurienne, se nommait Isychius, tandis que cet Isychius était évêque de Grenoble, comme je crois l'avoir démontré ci-dessus.

En second lieu, il affirme que le pape donna son approbation à ce nouvel évêché, ce qui est erroné, comme je vais le démontrer.

Enfin, il va jusqu'à prétendre que Gontran donna à l'évêque de Maurienne la propriété de la ville de Suze et des vallées voisines et la suprématie sur les leudes et les nobles qui y résidaient, ce qui est une évidente exagération. Le roi de Bourgogne n'avait pas arraché ces territoires aux Lombards pour les remettre dans des mains si peu capables de les défendre. Il donna sans doute à l'évêque des droits utiles, les revenus du fisc peut-être, mais il se réserva certainement la haute main sur cette frontière toujours menacée.

Je laisse de côté pour le moment la question de la délimitation de l'évêché de Maurienne; elle sera traitée dans un chapitre spécial.

La fondation de l'évêché de Maurienne par Gontran pour rattacher à la province Viennoise les vallées de Maurienne, de Suze et de Briançon, enlevées aux Lombards en 574 ou 575, est donc un fait indéniable. Si la démonstration tirée des documents précédents n'était pas suffisante, nous en trouverions une nouvelle preuve dans une bulle de Sergius III, datée de 904, dans laquelle nous lisons : « Utque largiter admodum Guntramnus ecclesiam Maurianensem, per concessum apostoli-

cae sedis, cum omnibus pagis suis subjectam, jure perenni, sanctae Viennensi fecit ecclesiae, ita una cum ecclesia Secusina et ecclesiis de eodem valle ad eam pertinentibus, cum omnibus pagis, integram eam illi subjectam esse firmamus. » Une autre bulle écrite en 1184 par le pape Lucius III à l'évêque de Maurienne Lambert contient des termes à peu près identiques. Donc la fondation de cet évêché par Gontran est certaine.

L'approbation de cette création nouvelle par les évêques de Bourgogne paraît également certaine. « Sinodum vero, » lirons-nous dans le document extrait du manuscrit 1452, « post modum in civitate Cabillonis congregare sanctorum episcoporum fecit et ibidem sanctum Felmasium episcopum Morigenne ab episcopo Viennensi ordinatum primum constituit. » Or, précisément le roi Gontran réunit en 579 un concile à Chalon-sur-Saône (*Acta est ex jussu principis Guntebranni*, lisons-nous dans les actes de cette assemblée), et ce concile paraît bien être celui où l'évêque Felmacius fut consacré.

Quant à l'approbation du pape, c'est tout autre chose, et malgré les affirmations répétées des chroniques et des bulles, il est certain qu'elle se fit attendre. Il est aisé de comprendre que ce démembrement de territoire ne fut aucunement agréable à l'évêque de Turin; l'évêché de Maurienne était fondé depuis vingt-cinq ans et Gontran était mort depuis sept ans qu'il se refusait à

prendre son parti de la perte que son diocèse avait faite, et le pape Grégoire Ier le soutenait dans ses réclamations.

Au mois de juillet 599, ce pape écrit deux lettres décisives à cet égard. La première est adressée à Théodoric et à Théodebert, rois des Francs. « On dit, écrit Grégoire Ier, que notre frère Ursiscin, évêque de Turin, subit un grave préjudice à l'occasion des paroisses de son diocèse qui sont situées dans votre royaume, et que malgré les canons, la discipline ecclésiastique et la dignité du sacerdoce, un autre n'a pas craint de s'y laisser ordonner évêque. » En conséquence il les prie de rétablir les choses dans leur état primitif[1].

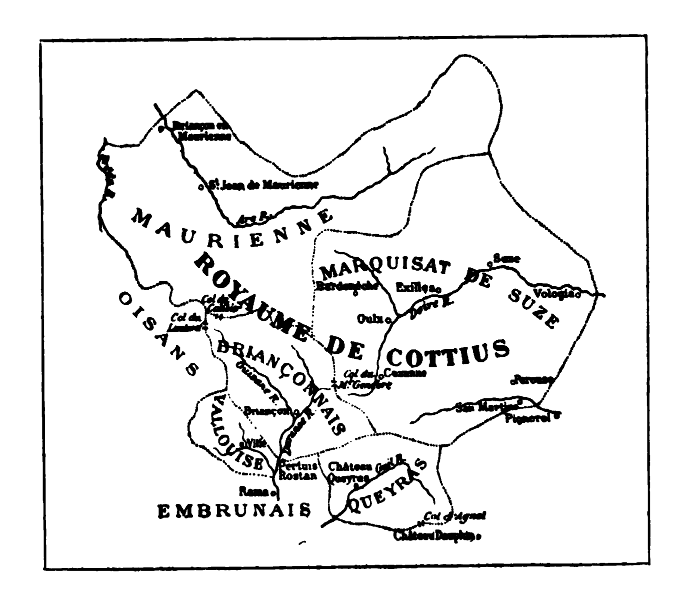
La seconde est adressée à Syagrius, évêque d'Autun. « Nous avons appris, lui dit-il, que notre cher frère Ursiscin, évêque de Turin, après la conquête et le pillage qui ont été si préjudiciables à celles de ses paroisses qui sont situées sur les limites du royaume des Francs, a vu un autre évêque mis à la tête de ces paroisses, sans qu'il y ait eu aucune faute de sa part. » Il le délègue en conséquence pour examiner attentivement les faits[2].

A quoi aboutit cette enquête? à rien probablement, et le choix de Syagrius, évêque bourguignon, délégué pour la faire, était un sûr garant

1. *Monumenta Germaniae. Litterarum,* t. II, pars I, p. 217.
2. *Ibid.,* p. 200.

qu'il devait en être ainsi. Le pape finit par accepter le fait accompli et l'évêque de Turin dut se résigner à la perte de ses paroisses alpestres.

Limites de l'évêché de Maurienne.



Abordons maintenant le problème de la composition et de la délimitation de l'évêché de Maurienne.

Nous savons qu'il se composait de la Maurienne, cela va sans dire; puis de Suze et de son territoire (*Seusiam civitatem cum omnibus pagensibus.* — *Secusiam civitatem cum omnibus pagensibus*

illius loci); puis des deux vallées de San-Martino, non loin de Pérouse et de Pignerol (*cum duobus clusis Sancti Martini*); enfin de ce que le rédacteur de la vie de sainte Tygris nomme la vallée Cottienne (*vallem quae dicitur Cottiam. — Vallem Cottiam in gyrum Maurianae structam*) et qui ne peut être autre chose que le Briançonnais[1]; que le Briançonnais placé dans la sphère de la Maurienne, *in gyrum Maurianae structam*, soit que l'on veuille entendre par ces paroles qu'il adhérait à elle par ses frontières, ou qu'il lui était joint par une tradition historique datant d'avant la conquête des Gaules par les Romains, c'est-à-dire de plus de six siècles. Voilà les trois grandes divisions territoriales qui composaient l'évêché de Maurienne.

Quant à ses limites, nous n'avons qu'à relire la fin de la vie de sainte Tygris pour les reconnaître, non point sans doute avec une précision absolue, mais avec une approximation suffisante. « Est autem, y voyons-nous, unus terminus in partibus Italiae in loco qui dicitur Vologia; usque in partes Provinciae, uno distans milliario a civitatula nomen illi impositum Rama (qui terminus constitutus propter altercationem Ebredunensis archiepiscopi et domini Leporii, Maurianensis episcopi. Propter hanc altercationem distruendam,

1. Il faut remarquer que dans un itinéraire antique la station du Mont-Genèvre est nommée *in Alpe Cottia*, ce qui est décisif.

missus est a rege Mero dux ut ibidem conventum haberet. Beatus Leporius cum Ebredunensi archiepiscopo, laudante duce, plantaverunt crucem unam in supradicto spatio milliario distante a civitatula paulo ante memorata, ut nullus praesumeret alterius invadere parochiam); a supradicto autem termino, id est milliario distante a civitatula, usque ad flumen quod dicitur Baydra. Est autem aliud a flumine Baydra quod intrat in Isaram flumen, usque ad Brigantium castrum quod Sabaudio vocatur. »

En Italie, les limites de l'évêché de Maurienne étaient donc, entre Suze et Turin, la ville de Vologia, et au midi les vallées de San-Martino, non loin de Pignerol.

Du côté de la Gaule, trois limites seulement sont spécifiées, et nous allons voir qu'il n'en faudrait pas moins de cinq pour obtenir une suffisante précision.

La première est placée à *Brigantium* ou *Brientium castrum quod Sabaudia vocatur*, au château de *Briançon qui est dit de Savoie.* Il ne peut être question de Briançon des Hautes-Alpes, qui n'a jamais été nommé Briançon de Savoie; mais il existait à l'entrée de la vallée de Maurienne un château nommé Briançon et qui joua un certain rôle dans les guerres du moyen âge et surtout du XVIe siècle. Il n'est plus représenté aujourd'hui que par quelques ruines et le nom d'un lieu dit, mais le 14 mai 1334 le dauphin Humbert II s'y

arrêta et y signa un acte[1], et en 1550 il renfermait encore une garnison de six hommes d'armes commandée par le capitaine Jean de Guers. C'est à proximité de ce château qu'était placée la première limite du diocèse de Maurienne, celle qui le séparait de la vallée de l'Isère.

La deuxième est à la rivière de Baydra, qui se jette dans l'Isère (car la forme Baxera qu'on lit dans la vie imprimée par les Bollandistes paraît le résultat d'une lecture fautive). Il faut identifier cette rivière avec le Bréda, torrent de la commune d'Allevard, qui se jette dans l'Isère et dont la rive droite appartenait au diocèse de Maurienne, tandis que la gauche était à celui de Grenoble.

La vallée de l'Oisans faisait de toute antiquité partie du diocèse de Grenoble; celui de Maurienne le laissait donc de côté et ses limites suivaient certainement la crête des montagnes qui séparent la Maurienne de l'Oisans. Vers la hauteur du col du Galibier, elles gagnaient celui du Lautaret et entraient en Briançonnais.

De là, vers quel point se dirigeait-elle? Englobait-elle la Vallouise, ou suivait-elle la crête des montagnes qui séparent cette vallée de celle de la Guisane? C'est ce que probablement on ne saura jamais, la vie de sainte Tygris étant muette à cet égard.

Nous abordons la vallée de la Durance, et ici il

1. Archives de l'Isère, B 2962, p. 492.

faut citer encore une fois les termes mêmes du document qui nous guide. « Est unus terminus... usque in partes Provinciae uno distans milliario a civitatula nomen illi impositum Rama. » « Il est une limite du côté de la Provence distant d'un milliaire de la petite ville à laquelle on donne le nom de Rame. » Puis le rédacteur ouvre une parenthèse et s'exprime ainsi : « Qui terminus constitutus propter altercationem Ebredunensis archiepiscopi et domini Leporii, Maurianensis episcopi. Propter hanc altercationem distruendam missus est a rege Mero dux ut ibidem conventus haberet. Beatus Leporius cum Ebredunensis archiepiscopo, laudante duce, plantaverunt crucem unam in supradicto spatio milliario distante a civitatula paulo ante memorat, aut nullus praesumeret alterius invadere parochiam. » « Cette limite fut plantée à cause d'une discussion née entre l'archevêque d'Embrun et le seigneur Leporius, évêque de Maurienne. Pour mettre fin à ce conflit, le duc Mero fut envoyé par le roi avec mission d'avoir une conférence avec eux. Le bienheureux Leporius, d'accord avec l'archevêque d'Embrun, planta, avec l'approbation du duc, une croix à cet endroit, c'est-à-dire à un milliaire de la petite ville dont je viens de parler, pour que l'un d'eux ne pût désormais envahir le diocèse de l'autre. »

Il résulte clairement de ces quelques lignes que la limite séparative des diocèses d'Embrun et de

Maurienne n'avait pas été plantée au temps du roi Gontran, mais au temps de l'évêque Leporius vers 650, c'est-à-dire près de soixante ans après la mort de ce prince, et cela précisément à la suite d'une discussion provoquée entre les deux prélats par le doute qui existait sur les limites précises de leurs diocèses respectifs.

Cette phrase est demeurée incompréhensible pour ceux qui n'ont pas su voir que le duc Mero n'avait pas été délégué par le roi Gontran, mais par l'un de ses successeurs [1]. Gontran étant mort en 593 et l'évêque Leporius vivant en 650, leur existence était séparée par un long intervalle, et si notre document avait prétendu les faire vivre simultanément, cette erreur eût suffi pour lui faire perdre toute autorité historique. Mais il n'en est rien, comme il est facile de s'en rendre compte.

On peut conclure de ce qui précède que jusque vers 650 les limites réciproques des deux diocèses d'Embrun et de Maurienne ne furent pas exactement déterminées. Elles furent fixées à cette époque à un milliaire de la petite ville de Rame [2], c'est-à-dire très vraisemblablement au Pertuis-Rostan, barrière rocheuse qui, de temps immémorial, a servi de limites entre l'Embrunais et le Briançonnais.

A partir de là, quel trajet suivait le diocèse de

1. Voir principalement Hauréau (*Vienna*, p. 613).
2. Aujourd'hui remplacée par un simple lieu dit.

Maurienne pour aller rejoindre les vallées de San-Martino près de Pignerol? S'étendait-il sur le Queyras, ou épousait-il les crêtes des montagnes qui séparent cette vallée du Briançonnais proprement dit? On l'ignore, et là encore il nous faudrait l'indication d'une limite précise pour pouvoir adopter une opinion à ce sujet et la justifier.

Dislocation de l'évêché de Maurienne.

Voilà donc l'évêché de Maurienne créé par Gontran, approuvé par le pape, délimité avec les diocèses voisins. Il dura ainsi près de quatre siècles et demi. Les Mérovingiens s'éteignirent; le deuxième royaume de Bourgogne remplaça dans l'est de la France la dynastie carolingienne; enfin Rodolphe le Fainéant, dernier souverain de ce royaume qu'il avait gouverné trente-neuf ans, mourut en 1032.

Sa succession, qui comprenait la Provence, le Dauphiné, la Savoie, le Vivarais, le Lyonnais, la Suisse, la Franche-Comté, qui atteignait Lyon en France et s'avançait jusqu'à Suze en Italie, était, de son vivant même, convoitée par l'empereur Conrad le Salique, mari de Gisèle, sa nièce, et par Eudes de Blois, comte de Champagne, fils de Berthe, sa sœur aînée.

Rodolphe se prononça en faveur de Conrad, qu'il institua son héritier; mais à peine eut-il rendu le dernier soupir qu'Eudes de Blois envahit

le territoire contesté. Pendant cinq ans il fit à l'empereur une guerre sans trêve, remporta des succès, porta ses armes jusque dans le Valais, et sa mort seule, arrivée le 15 novembre 1037 à la bataille de Bar, délivra Conrad de ce redoutable compétiteur.

Les seigneurs du royaume de Bourgogne avaient pris parti pour l'un et l'autre des concurrents, suivant leurs alliances et leur intérêt; il semble que les seigneurs laïques aient été surtout favorables à Conrad, tandis que les ecclésiastiques avaient embrassé la cause d'Eudes. Les évêques de Maurienne, de Genève et de Lyon étaient avec le comte de Champagne; les comtes de Savoie et les comtes d'Albon (qui prirent plus tard le titre de dauphins de Viennois) étaient avec l'empereur.

Après la mort tragique d'Eudes de Blois, Conrad le Salique, maître désormais de tout le royaume de Bourgogne, put récompenser ses amis et exercer sa vengeance contre ses ennemis. L'évêque de Genève fut chargé de chaînes et confiné dans une étroite prison. Celui de Maurienne, chassé de son diocèse, fut exilé à Vienne avec défense d'en sortir. Au contraire, le comte de Savoie reçut en récompense de sa fidélité à l'empire le val d'Aoste et le marquisat d'Ivrée, et cette dynastie, que nous avons vue il y a trente ans se saisir de l'Italie tout entière, mit alors pour la première fois les pieds au delà des monts. Les

comtes d'Albon, futurs dauphins de Viennois, reçurent en fief le Briançonnais, où nous les voyons commander en souverains dès 1050 [1].

La cause de ces libéralités, c'est que l'empereur voulait confier les Marches d'Italie à des hommes dévoués et capables de les défendre. A partir de cette époque, les comtes de Savoie prirent le titre de marquis en Italie et les comtes d'Albon de marquis de Cezanne.

En même temps qu'il constitua de petites souverainetés pour ses amis, l'empereur confisqua les biens de ses adversaires. Il paraît que l'évêque de Maurienne avait été l'un des plus ardents et des plus en vue; aussi fut-il plus durement traité que les autres.

La ville de Saint-Jean-de-Maurienne fut détruite de fond en comble, l'évêché purement et simplement supprimé et ses paroisses données à l'évêque de Turin, auquel elles furent confirmées en 1038 [2].

Mais un évêché ne se supprime pas plus qu'il ne se crée par un acte de l'autorité civile et sans l'intervention du pape. Le pape fit entendre ses réclamations et Conrad n'avait nul intérêt à le pousser à bout, de sorte qu'après les premiers éclats de sa colère il consentit à une transaction.

L'évêché de Maurienne fut reconstitué, mais non tel qu'il avait existé. On le divisa en trois

1. *Cartulaire d'Oulx,* charte 152, p. 135.
2. Hauréau (*Vienna,* p. 613 et suiv.).

parts : la vallée de Maurienne, qui devint l'évêché de Maurienne tout entier; le marquisat de Suze et tout ce qui était en Italie jusqu'à la crête des montagnes, qui fut annexé à l'évêché de Turin; enfin la vallée de la Haute-Durance ou Briançonnais, qui fut donnée à l'évêché d'Embrun.

On ne peut dire exactement en quelle année fut fait ce partage de l'évêché de Maurienne, mais en 1065 il était consommé.

Il est un fait anormal sur lequel il est bon d'attirer l'attention, c'est que les divisions politiques et les divisions ecclésiastiques ne concordaient pas dans les remaniements faits en 1037 ou les années suivantes.

Les comtes d'Albon reçurent en don de l'empereur non seulement le Briançonnais proprement dit ou vallée de la Haute-Durance, mais une marche le long des Alpes italiennes, c'est-à-dire Oulx, Cezanne, Exilles, Château-Dauphin[1]. La frontière de leurs possessions ne se confondait donc pas avec la crête des montagnes qui séparent la France de l'Italie.

Cette barrière montagneuse servait au contraire de limites entre les deux évêchés de Turin et d'Embrun, de telle sorte que les comtes d'Albon possédaient une fraction de ce dernier et que leur principauté alpestre put se diviser en deux par-

1. C'est la bande de terrain cédée au duc de Savoie en 1713 par le traité d'Utrecht.

ties : le Briançonnais français, sur le versant occidental des Alpes, appartenant à l'évêché d'Embrun, et le Briançonnais italien, sur le versant oriental des montagnes appartenant à l'évêché de Turin.

Alors seulement, c'est-à-dire après 1037, naquit le Briançonnais, en ce sens que de cette époque date sa constitution en circonscription territoriale particulière, sa vie propre. Jusque-là il avait reconnu Suze pour capitale et avait porté le nom de vallée ou de province Cottienne.

LA CONTROVERSE

DES

CHRÉTIENS ET DES JUIFS

AUX PREMIERS SIÈCLES DE L'ÉGLISE.

Par M. Edmond LE BLANT, membre honoraire[1].

Lu dans la séance du 8 décembre 1897.

Les premiers temps chrétiens furent, on le sait, un âge de combat : lutte héroïque contre les païens trop souvent prêts à frapper ceux que leurs arguties, leurs adjurations et leurs menaces ne pouvaient ramener au culte des dieux; controverses sans fin avec les Juifs opposant leurs traditions séculaires aux enseignements de la foi nouvelle.

Ce que furent les attaques de la polémique païenne, j'ai tenté de l'indiquer ailleurs d'après

1. Ce mémoire, rédigé par notre regretté confrère M. Le Blant, était destiné par lui à la Société des Antiquaires. Pour remplir ses dernières volontés, dont il avait fait part à M. Prou, celui-ci s'est empressé d'en donner communication.

de nombreux témoignages[1]. Les termes mêmes en sont parfois venus jusqu'à nous, transcrits par les auteurs qui les ont réfutées, Origène, Grégoire de Nazianze, adversaires de Celse et de l'empereur Julien. Rien de comparable ne nous est connu pour l'histoire antique d'une controverse non moins intéressante à étudier, celle des Juifs atteints dans leurs croyances. Avec eux, cependant, la lutte dont s'égayait le scepticisme des païens[2] devait se prolonger et demeurer au moyen âge aussi aiguë qu'elle l'avait été dès le temps du Christ[3].

Pour ne pas se trouver, que je sache, dans des écrits sortis de leurs mains, les arguments des enfants d'Israël ne nous en sont pas moins connus en grande part; Tertullien, saint Cyprien, Origène, saint Augustin et d'autres encore les relèvent pour y répondre. Nous en saurions plus encore, sans doute, si un texte antique, le Colloque de Jason et de Papiscus, l'un juif converti,

1. *Le Christianisme aux yeux des païens* (*Mélanges de l'École française de Rome,* t. VII, p. 208 et suiv.).

2. Origen. *Contra Celsum,* l. III, c. 1.

3. Voy. entre autres, à ce sujet, Wagenseilus, *Tela ignea Satanae* (Altorf Noricorum, 1681, in-4o) où se trouve la discussion soutenue, en présence de saint Louis et de la reine, par Iehiel contre un juif converti (t. II, p. 1 de la 2e pièce); Zadog Kahn, *Étude sur le livre de Joseph le Zélateur* (*Revue des Études juives,* 1882); Loeb, *La controverse religieuse entre les chrétiens et les juifs au moyen âge* (*Revue de l'histoire des religions,* t. XVII et XVIII).

l'autre gardant la religion de ses pères, nous avait été conservé[1]. C'était une de ces pièces composées à plaisir pour mettre en scène un fidèle soutenant valeureusement l'assaut d'un ennemi de la foi. Ainsi en est-il du charmant dialogue d'Octavius avec un païen; de même forme sont le colloque de saint Justin discutant contre le juif Tryphon, puis quelques pages curieuses, bien que demeurées presque inaperçues et qui remontent au temps des premiers empereurs chrétiens, le *Dialogus de altercatione Ecclesiae et Synagogae*[2].

Un autre document concourt à nous faire connaître les principaux d'entre les points sur lesquels portait la controverse. Je veux parler de deux petits recueils composés par saint Cyprien pour l'instruction des fidèles et qui, par le vague de leur titre, ne semblent pas tout d'abord être des écrits de polémique. Tel, cependant, à mon

1. Voy., pour cet écrit, l'*Epistola ad Vigilium episcopum,* attribuée à saint Cyprien (éd. Baluze, p. 400); Origen. *Contra Celsum,* l. IV, § 52; S. Hieron. *Lib. II Comment. in Epist. ad Galatas,* c. III, v. 14.

2. Après un passage de ce texte, attribué à saint Augustin, où l'on parle du signe du Christ inscrit sur les étendards des légions romaines, il est noté que le juif est exclu de toutes les dignités ainsi que de l'armée « Judaeum esse comitem non licet; senatum tibi introire prohibetur; praefecturam nescis; ad militiam non admitteris » (Saint Augustin, éd. Migne, t. VIII, p. 1132). Rapprocher de ce texte la Constitution de l'an 418, inscrite au Code Théodosien (l. XVI, tit. VIII, c. 24).

avis, a dû être le caractère des *Testimonia contra Judaeos*.

Chez les Romains comme ailleurs, et, en d'autres temps, dans les pays de religion mixte, l'occasion était fréquente de discuter sur les croyances[1]. Afin d'armer ceux qui pouvaient demeurer sans réponse devant l'argumentation d'un adversaire, saint Cyprien écrivit ses deux livres. Les *testimonia* qu'il allègue, sans presque y joindre un commentaire, sont les textes bibliques dans lesquels les fidèles voyaient les bases de la foi du Christ, ceux que chacun devait avoir à la pensée quand viendrait l'heure d'une controverse. Tous ces passages, on le verra par les relevés qui vont suivre, se retrouvent dans les écrits de pure polémique, ceux de saint Justin, de Tertullien, d'Origène, de Commodien, de saint Augustin, dans l'*Altercatio* qu'on lui attribue, dans la discussion supposée entre Jason et Papiscus.

Si j'ai surtout rencontré chez les chrétiens l'indication des textes, des arguments opposés par leurs adversaires, ce n'est pas à dire que des paroles sorties d'une bouche juive nous fassent absolument défaut.

A la dernière des époques dont j'aurai à m'oc-

1. C'est après une discussion de ce genre, longue, tumultueuse et à laquelle plusieurs s'étaient mêlés, que Tertullien a écrit son livre contre les juifs, pour dégager, dit-il, la vérité des voiles dont on l'avait obscurcie (*Adversus judaeos*, c. 1).

cuper ici, c'est-à-dire au VIe siècle, Grégoire de Tours met en scène un juif exposant ses raisons de repousser la foi nouvelle. C'était un personnage dissimulant, comme l'ont fait souvent ses coreligionnaires, son nom de sémite sous un autre vocable, équivalent sans doute, en langue latine. Attaché au service de Chilpéric pour l'acquisition de certains objets, Priscus se trouvait un jour auprès de lui, en présence du grand évêque. Le roi, le prenant familièrement par la chevelure, l'attira vers lui et dit à Grégoire : « Viens ici et impose-lui les mains. » Comme Priscus résistait, il s'écria : « O l'esprit dur, ô la race incrédule qui ne saurait comprendre le Fils de Dieu, souvent promis par les prophètes, et les mystères de l'Église figurés par ses sacrifices ! » A ces mots, le juif répliqua : « Dieu n'a pas besoin de se marier, il ne s'enrichit point d'une postérité. Il ne saurait souffrir d'associé à sa toute-puissance, celui qui a dit par la bouche de Moïse : « Voyez, voyez que je suis le Seigneur ; il n'est « d'autre Dieu que moi. C'est moi qui tuerai et « qui ferai vivre, qui frapperai et qui guérirai. » Le roi répondit : « Dieu a engendré dans son sein, mais par l'esprit, son fils éternel, égal en âge et en pouvoir, dont il a dit lui-même : « Je « l'ai engendré dans mon sein avant l'étoile du « jour. » Ce fils, né avant les siècles, il l'a envoyé pour guérir le monde, ainsi que l'a dit ton prophète : « Il a envoyé son Verbe et il les a guéris. »

Tu affirmes qu'il n'engendre pas; mais ton prophète lui prête ces paroles : « Moi, qui fais enfan-« ter les autres, n'enfanterais-je pas moi-même? » Or, cela est dit du peuple, qui renaît par la foi. » Le juif répondit : « Dieu a-t-il pu devenir homme, être chargé de coups et condamné à mort? » Comme le roi gardait le silence, Grégoire prit à son tour la parole, rappelant que les prophéties avaient prédit la naissance du Christ enfanté par une vierge, les outrages qu'il devait subir, sa mort sur la croix, sa royauté se manifestant par ce supplice même[1].

La brève discussion dont parle ainsi l'évêque de Tours n'avait été, si je puis dire ainsi, qu'une sorte d'engagement d'avant-garde. Elle visait, toutefois, les points essentiels de l'argumentation des Juifs; la négation du Fils égal au Père, s'incarnant dans le sein de Marie, souffrant la mort pour sauver les hommes.

De deux sortes étaient les arguments produits par eux au cours de la controverse élevée entre les deux croyances, controverse sans terme, sans entente possible, au sentiment des deux adversaires.

D'après ce qui m'en est connu, les Juifs invoquaient tout d'abord, pour nier la Trinité, les paroles alléguées par Priscus (*Deuteron.*, XXXII, 39) : *Videte quod ego sim solus et non sit alius*

1. *Hist. Franc.*, l, VI, c. 5.

Deus praeter me; et contre Jésus crucifié cet autre passage : ***Maledictus a Deo qui pendet in ligno*** (*Ibid.*, XXI, 23). Le reste de leurs dires reposait principalement sur des dénégations de ce qu'affirmait l'Église.

Tenant les livres saints pour la véritable base de leur religion, les chrétiens suivaient une autre voie : « En discutant avec les gentils, je montre par ces textes, écrit saint Augustin, l'accomplissement des prophéties. Mais, ajoute-t-il, le païen doute, craignant qu'ils n'aient été supposés par moi-même. Or, celui-là qui les conserve, c'est notre ennemi, auquel les ont transmis ses pères. Ainsi, je prouve en même temps au juif que je connais les prophéties et leur accomplissement, au païen que je ne les ai pas inventées[1]. » Ce sont ces textes mêmes que, presque sans exception, les chrétiens opposent à leurs adversaires, voulant, selon le mot de Grégoire de Tours, les frapper de leur propre glaive, comme fit David avec Goliath[2].

Jésus, disaient les Juifs, n'était pas né d'une vierge, mais d'une femme adultère honteusement chassée par son mari et dont on nommait l'amant[3]. Il ne pouvait être le Christ dont l'avè-

1. *Sermo CCCLXXIV*, § 2.
2. *Hist. Franc.*, l. VI, c. 5; *De altercatione ecclesiae et synagogae, loc. cit.*, p. 1140.
3. Origen. *Contra Celsum*, l. I, c. 32 et 38.

nement avait été prédit[1]. Puis, s'attaquant aux actes de sa vie, on le chargeait d'accusations sans nombre. Imposteur[2] venu au monde pour semer l'incrédulité[3], il était apparu comme un fléau[4]; il avait enseigné des dogmes impies et détestables[5]; il avait abusé la foule en multipliant ses miracles tenus pour des œuvres de magie par les païens comme par les Juifs, s'associant là, ainsi que souvent ailleurs, dans leurs imputations malignes[6]. Il s'était entouré de gens grossiers et de misérables publicains[7]. S'il avait été Dieu, aurait-on dû l'emporter en Égypte pour le soustraire aux massacreurs d'enfants[8]? Aurait-il pu être chargé de coups et mis à mort[9]? N'aurait-il pas disparu subitement de la croix[10]? Sa passion n'avait pas été prédite[11] et son supplice même en faisait un

1. S. Justin. *Dialogus cum Tryphone judaeo,* § 49; cf. § 36.
2. S. Chrysost. *Advers. judaeos,* VI, 3.
3. Origen. *Contra Celsum,* l. II, c. 78. Ce sont ces deux accusations que vise saint Augustin dans le § 15 de son discours sur le Psaume CII.
4. *Ibid.,* c. 29.
5. S. Justin. *Dialog. cum Tryphone,* c. 108.
6. Origen. *Contra Celsum,* l. III, c. 1; S. Justin. *Dialog.,* c. 69. Cf. pour les dires des païens, mon volume intitulé : *Les persécuteurs et les martyrs,* p. 73.
7. Origen. *Contra Celsum,* l. II, c. 46.
8. *Ibid.,* l. I, c. 66.
9. Greg. Turon. *Hist. Franc.,* l. VI, c. 5. Cf. pour les païens, *Les persécuteurs et les martyrs,* p. 197.
10. Origen., *Ibid.,* l. II, c. 68.
11. Tertull. *Contra judaeos,* §§ 10 et 13.

maudit[1]. On riait du tremblement de terre et des ténèbres qui avaient marqué sa dernière heure[2]. Ses disciples l'avaient enlevé du tombeau, s'il n'en était pas sorti lui-même par quelque secret de sorcellerie[3]. Ceux que l'on nomme ses apôtres étaient des fourbes[4]. Les chrétiens, que l'on voulait bien ne pas accuser d'anthropophagie, comme le faisaient les idolâtres[5], les chrétiens avaient falsifié les évangiles[6]. Ils disaient sans raison le Christ Dieu, roi éternel et juge[7], époux de son Église[8], et celle-là pourquoi la proclamer supérieure à la Synagogue humiliée[9]? Puis, faisant allusion aux formes primitives du culte de ces gentils qui devaient plus tard peupler l'Église, on s'efforçait de l'avilir en montrant ses futurs enfants vivant autrefois de la vie rustique, au profond des cavernes, adorant des idoles dans les forêts, sur les montagnes, alors que la Synagogue était une reine puissante et redoutée[10].

1. Cf. ci-dessus.
2. Origen. *Contra Celsum*, l. II, § 59.
3. S. Justin. *Dialog.*, § 108. Cf. pour les païens, *Les persécuteurs et les martyrs*, p. 74.
4. Origen., *Ibid.*, l. II, § 26.
5. *Ibid.*, § 27; cf. Minucius Felix, *Octavius*, VIII; Tertull. *Ad nation.*, VII, 8; Euseb. *Hist. eccles.*, V, 1.
6. Origen., *Ibid.*, II, § 27.
7. S. Cypr. *Testimonia*, II, 28, 29, 30; *De altercatione Ecclesiae et synagogae, loc. cit.*, p. 1138.
8. S. Cypr., *Ibid.*, II, 19; *De altercatione*, p. 1135.
9. *De altercatione*, p. 1135, 1136.
10. *Ibid.*, p. 1131 et 1135. Aux attaques des juifs, on répon-

Aux reproches, aux accusations des Juifs, les chrétiens en opposaient d'autres. Mis au défi par eux de prouver qu'ils avaient, selon le mot du Christ (*Matth.*, XXIII, 37), et comme on devait le répéter longtemps[1], tué des prophètes, on leur citait le témoignage d'Élie (*I Reg.*, XIX, 14) et celui d'Esdras (*II*, IX, 26)[2]. Alors que, désigné pour le martyre, Pionius harangua le peuple, il s'efforça de ramener ceux de ses frères que les Juifs voulaient entraîner à la Synagogue. « Ne soyez pas avec eux, » leur dit-il, « de ces princes de Gomorrhe, de ces juges de Sodome dont les mains sont trempées du sang des justes. Nous n'avons pas, nous, tué les prophètes. Fuyez ceux qui ont trahi et crucifié le Seigneur[3]. » Ceux-là étaient, répétait-on, plus coupables que ne l'avait été Pilate[4]. On rappelait l'ingratitude de leurs pères se fabriquant des idoles au moment où Dieu les avait tirés de la captivité, on disait leur châ-

dait par ces mots prêtés à l'Église : « Audi, Synagoga, audi, vidua, audi derelicta : ego sum regina quae te de regno deposui; ego sum sponsa quae derelictis idolis de sylva et de monte descendi, ut ait Patriarcha tuus (*Genes.*, XXVII, 27) : Ecce odor filii mei sicut odor agri pleni quem benedixit Dominus » (*De altercatione*, p. 1136).

1. Greg. Turon. *Hist. Franc.*, l. VI, c. 5.

2. S. Justin. *Dialog.*, § 73; S. Chrysost. *De prophetiarum obscuritate, Hom. I*, § 3; *De altercatione*, p. 1139, 1140.

3. *Passio s. Pionii*, § 13 (*Acta sincera*, p. 146).

4. S. August. *Enarr. in Ps. LXIII*, § 4.

timent, leur ruine qu'avaient prédite les livres saints[1].

Puis, s'attaquant aux coutumes traditionnelles de leur race, on proclamait tout d'abord l'inanité des sacrifices sanglants que devait remplacer le *sacrificium laudis*[2], celle de la circoncision, signe prétendu de salut, applicable seulement à l'homme et qui semblait, dès lors, exclure de la vie éternelle les vierges des Israélites, leurs femmes, leurs enfants et jusqu'aux mères de leurs synagogues. Toutes celles-là, disaient les fidèles, ne sont dès lors ni juives ni chrétiennes; nous les tenons pour des païennes[3]. Inconnue à Adam, au juste Abel, à Hénoch, à Lot, à Noé, la circoncision charnelle, que, sur l'ordre de Dieu, Josué fit pratiquer avec le couteau de pierre (*Josué*, V, 2), devait céder la place à la circoncision du cœur[4];

1. *Acta Apost.*, VII, 41, 42; Tertull. *Advers. judaeos,* § 1; S. Justin. *Dialog.*, §§ 18, 19, 22; *De altercatione,* p. 1133; S. Maxim. Taurin. *Tract. V, Contra judaeos* (éd. de Migne, p. 802).

2. Tertull. *Contra judaeos,* § 5; S. Cypr. *Testimonia,* I, 6; S. August. *Advers. judaeos,* §§ 6 et 9.

3. *De altercatione,* p. 1134 : « Quid facient virgines tuae, quid facient viduae, quid matres etiam Synagogae, si circumcisionis signum populo ad aeternam vitam profecisse testaris? Ergo salvae esse non possunt, si circumcisione salvamini. Vides ergote viros, hoc est circumcissos, habere posse judaeos, mulieres autem, quae circumcidi non possunt nec judaeas, nec christianas, sed paganas esse profiteor. »

4. *Rom.* II, 29; S. Justin., *Dialog.* §§ 18, 19; Tertull. *Contra judaeos,* §§ 2 et 3; S. Cypr. *Testimonia,* I, 8; *De*

le Christ, que figurent à la fois et la pierre et Josué, l'opérait par la sainteté de ses préceptes[1].

Quant au « sabbatum temporale, » qu'avaient également ignoré les premiers patriarches[2], c'était, comme l'avait dit Ézéchiel, c'était en le profanant que l'observaient les Juifs[3]. Les hommes se livraient à la débauche, aux excès de l'intempérance. Mieux vaudrait pour eux travailler alors dans leurs champs que d'aller exciter des troubles au théâtre; leurs femmes feraient mieux ce jour-là de filer la laine que de le passer sur leurs terrasses en danses impudiques[4].

La Synagogue, autrefois parée de la pourpre, enrichie des trésors de l'Orient, n'était plus qu'une veuve, une délaissée[5], à cette heure où l'Église, honorée par son époux de la pourpre et de la

altercatione, p. 1134; S. Maxim. Taurin. *Tractat. V contra judaeos*, p. 741.

1. *I. Cor.*, X, 4; S. Justin. *Dialog.* § 113; Tertull. *Contra judaeos*, §§ 9, 10, et *In Marcion.*, l. III, § 16; S. Chrysost. *Hom. II in Matth.*, § 3; S. Aug., *Contra Faust.*, l. XII, § 31.

2. Tertull. *Adversus judaeos*, § 4; S. Justin. *Dialog.*, § 43.

3. XXII, 8.

4. S. August. *Tract. III in Joh.*, § 19 : « Judaei enim serviliter observant diem sabbati, ad luxuriam, ad ebrietatem. Quanto melius feminae eorum lanam facerent quam illo die in menianis saltarent. » *Sermo IX*, § 3 : « Melius enim faceret judaeus in agro suo aliquid utile, quam in theatro seditiosus existeret; et melius feminae eorum die sabbati lanam facerent, quam toto die in menianis suis impudice saltarent. »

5. *De altercatione*, p. 1135, 1136.

mitre[1], revêtue d'une robe d'or, d'un manteau aux couleurs éclatantes[2], voyait le nom du Christ inscrit sur les étendards des légions et les Juifs exclus de tous les grades et de tous les honneurs[3].

Qu'il dût en être ainsi, que la Synagogue, fille d'Abraham, mais par une mère servante[4], eût à s'effacer devant l'Église, les livres saints en contenaient la claire annonce. La jeunesse, en plus d'un passage, y apparaissait victorieuse. Dieu n'avait-il pas préféré Abel à Caïn, Jacob à Ésaü? N'avait-il pas dit que des deux fils attendus par Rébecca l'aîné serait soumis à l'autre? Plus que Lia, la fille aux yeux malades, Jacob avait aimé sa jeune sœur Rachel, figure de l'Église dont il est dit : *Speciosi oculi tui sicut columbae*[5].

A ces hommes, qui refusaient de reconnaître dans Jésus le Christ dont ils attendaient la venue[6],

1. *Ibid.*, p. 1135 : « Sponsus meus, speciosus prae filiis hominum, Rex regum, qui caput meum mitra composuit ac me protinus purpuravit. »

2. S. August. *Advers. judaeos*, § 4 : « De Ecclesia dicitur : adstitit Regina a dexteris tuis in vestitu deaurato, circumamicta varietate (Ps. XIV, 12). » C'est ainsi que l'Église est dépeinte dans l'épitaphe d'Abercius : Εἰς Ῥώμην ὅς (ὁ ποιμὴν) ἔπεμψεν ἐμὲν βασιληαν αθρῆσαι καὶ βασίλισσαν ἰδεῖν χρυσόστολον χρυσοπέδιλον (De Rossi, *Inscript. christ. urbis Romae*, t. II, p. XVII).

3. *De altercatione*, p. 1132. Cf. ci-dessus.

4. S. Maxim. Taurin., *Ibid.*, p. 735 et 741. Cf. S. August. *Epist. 196*, ad Asellicum, § 13.

5. Paul. *Rom.*, I, 10.

6. Paul. *Rom.*, IX, 10-13; Tertull. *Advers. judaeos*, § 1; S. Cypr. *Testimonia*, I, 19; *De montibus Sina et Sion*, § 3

on opposait le célèbre passage d'Isaïe (VII, 13, 14) proclamant ce signe donné par Dieu lui-même, la naissance d'un fils enfanté par une vierge et qui vaincrait avant qu'il pût encore nommer son père et sa mère (VIII, 4)[1]. Ce fils, ajoutait-on avec le livre des Proverbes, c'est la Sagesse de Dieu engendrée avant la création de la terre[2]. Plus ancien que les siècles[3], il s'était fait voir à Abraham près du chêne de Mambré[4]; aux enfants d'Israël par la colonne de feu[5]; les avait introduits dans la terre promise[6]; il avait parlé à Moïse dans le buisson ardent[7]; protégé les trois jeunes Hébreux contre les flammes de la fournaise[8].

L'un des textes dont la production avait le plus

(à la suite des œuvres de saint Cyprien); Commodianus, *Instr.*, l. I, c. 39; S. August. *Epist. 196,* ad Asellicum, § 13; *Advers. judaeos,* § 7; S. Maxim. Taurin. *Contra judaeos,* p. 793 et 799; *De altercatione,* p. 1132, 1133.

1. S. Justin. *Dialog.*, c. 36 et 49; Tertull., *Advers. judaeos,* § 7 et 9.

2. Tertull., *Ibid.*, pour l'interprétation du texte d'Isaïe.

3. S. Cypr. *Testimonia,* l. II, §§ 1 et 2.

4. S. Justin. *Dialog.*, § 48.

5. *Ibid.*, § 56.

6. S. Cypr. *Testimonia,* l. II, § 5; S. Maxim. Taurin. *Contra judaeos,* p. 805.

7. S. Chrysost. *Hom. II in Matth.*, § 3; S. August. *Contra Faust.*, l. XII, § 31, etc.

8. S. Justin. *Dialog.*, § 127; S. Maxim. Taurin., p. 806; *Sermo contra judaeos, paganos et arianos* (S. August., éd. Migne, t. VIII, p. 1126). Cf. *Daniel,* III, 91.

de portée était la parole de la Genèse (I, 26), impliquant une coopération alors que fut créé l'homme : *Faciamus hominem*, avait dit le Seigneur. Contre ce qu'en concluaient les fidèles[1], les objections se pressaient nombreuses. C'était à lui-même, répondait-on, aux anges ou bien encore aux éléments qu'avait ainsi parlé le Très-Haut[2]. « Sur ce point, » écrit saint Justin, « voici « la vérité : c'est que le Fils était avec le Père « avant la création et que le Père conversait avec « lui[3]. »

J'ai dit de quelles injures était chargé le Christ par ceux qui en avaient voulu la mort. A leurs yeux, son supplice même en faisait un maudit, car on lisait au Deutéronome : *Maledictus a Deo qui pendet in ligno* (XXI, 23). C'était là, selon toute apparence, un argument souvent reproduit, car nous en trouvons la mention chez saint Justin, chez Tertullien, qui le combattent[4], et aussi

1. S. Justin. *Dialog.*, § 62; Origen. *Contra Celsum,* II, 9; Euseb. *Hist. eccles.*, I, 2; S. August. *Civ. Dei,* XVI, 6; Maxim. Taurin. *Tract. V, Contra judaeos,* p. 794; S. Hilar. *De Trinitate,* IV, 20, etc.

2. Philo., *De opificio mundi* (éd. Mangey, t. I, p. 17); Tertull., *Advers. Praxeam,* XII; S. August., *Civ. Dei,* XVI, 6; Maxim. Taurin., *loc. cit.;* S. Basil. *Hexaem. Hom. IX;* S. Ambros. *Hexaem.*, V, 7. Un hérétique, Saturnilus, prétendait que le mot *Faciamus* avait été dit par les anges conversant entre eux, alors qu'ils créaient l'homme (*Philosophumena,* l. VII, § 2).

3. S. Justin. *Dialog.*, § 62.

4. *Ibid.*, §§ 32, 90, 94, 96; Tertull. *Contra judaeos,* X.

dans le dialogue supposé de Jason et de Papiscus[1]. Longtemps auparavant, saint Paul, peut-être pour y répondre, avait écrit qu'en acceptant de mourir sur la croix, Jésus en avait effacé l'ignominie[2]. Pour Tertullien, rapprochant du verset allégué celui qui le précède, il répondait que le texte saint visait non les victimes innocentes, comme l'avait été le Seigneur, mais seulement les misérables mis à mort pour leurs crimes[3]. Puis, rappelant une parole qui, de son temps, se lisait dans quelques manuscrits des Psaumes, il est écrit, disait-il, *Dominus regnavit a ligno*[4]. Ce « lignum, » que le supplice du Christ avait rendu sacré, les chrétiens en voyaient l'annonce et le symbole dans le bois sauveur de

1. S. Hieron. *l. II Comment. in Epist. ad Galatas,* c. III, v. 14. Ce verset, d'après saint Augustin, prouvait, contre certains hérétiques, que le Christ avait revêtu une chair véritable et que sa mise en croix n'avait pas été qu'une apparence (*Enarratio in Psalm., XXXVII,* § 26).

2. *Galat.,* III, 14.

3. *Contra judaeos,* c. X.

4. Ces mots, tirés d'une interpolation de la version des Septante, ne figurent pas dans l'original du Psaume XCV mutilé, dit saint Justin, par les juifs (*Dialog.,* § 73). Je les retrouve chez les chrétiens depuis les premiers siècles jusqu'à la fin du sixième (Tertull. *loc. cit., Advers. Marcion.,* III, 19; S. August. *Enarratio in Ps. XCV,* § 2; *De altercatione Ecclesiae et Synagogae,* vol. CV, p. 1135; Leo Papa, *Sermo V, De passione Domini,* § 2; Cassiodor. *Expos. in Ps. XCV;* Gregor. Turon. *Hist. Franc.,* VI, 5; Fortunat. *Miscell.,* l. II, c. VII, v. 16).

l'arche[1]; dans la verge miraculeuse dont Moïse frappa le rocher[2], verge de bois et non de fer, parce que la croix du Calvaire nous a ouvert les sources de la grâce[3]; dans la baguette d'Aaron, qui se couvrit de fleurs et de fruits; dans le bâton de David, vainqueur de Goliath[4]. Comme le Christ triomphant sur l'instrument de mort, Moïse, disait-on, avait étendu les bras lorsque les Juifs luttaient contre Amalec (*Exod.*, XVII), et cette attitude leur avait donné la victoire[5].

Aux ardentes négations des Juifs en ce qui touchait le Seigneur, des réponses se présentaient nombreuses. Que sa passion ait été prédite par les livres saints[6], comme les ténèbres à l'heure de sa mort[7], qu'il soit ressuscité[8], que cette résurrection ait dû se produire au troisième jour[9], qu'il soit Dieu, roi, juge et l'époux de l'Église[10], les chrétiens l'affirmaient en invoquant les prophéties.

1. S. Justin. *Dialog.*, § 138; S. Cyrill. Hieros. *Catechesis XIII*, § 10; S. Ambros. *De mysteriis*, c. III, § 11; Isid. Hispal. *In Genesi*, c. VII, § 2; Petrus Damian., *Sermo XLVIII*.
2. S. Justin. *Dialog.*, § 86.
3. S. August. *Sermo CCCLI*, § 3.
4. S. Justin. *Dialog.*, § 86.
5. *Ibid.*, § 90.
6. Tertull. *Contra judaeos*, X et XIII.
7. Tertull. *Ibid.*, X; *De montibus Sina et Sion*, *loc. cit.*, § 8.
8. S. Justin. *Dialog.*, § 102.
9. *De altercatione*, *loc. cit.*, p. 1136.
10. S. Cypr. *Testimonia*, II, 19. *De altercatione*, p. 1135.

Ce n'était pas seulement par la parole, par des écrits que nos pères proclamaient leurs croyances. De nombreuses œuvres de l'art antique, peintures et bas-reliefs, rappelaient aux illettrés eux-mêmes la divinité du Christ égale à celle du Père, sa préexistence à l'incarnation, les prédictions, les figures mystérieuses qui l'avaient annoncé. On représentait la Trinité créant l'homme et la femme[1]; Jésus soutenant de trois doigts, comme il est dit du Très-Haut, le globe du monde[2], bannissant du paradis terrestre Adam et Ève, leur présentant la gerbe et le mouton, symboles du travail, auquel leur faute les avait condamnés[3]; puis sauvant de la mort les jeunes Hébreux jetés dans la fournaise[4]. Ailleurs, c'était Isaïe prédisant

1. De Rossi, *Bullettino,* 1864, p. 69.

2. Garrucci, *Vetri,* 2e éd., pl. I, n° 1; cf. *Isaias,* XL, 1-2: « Appendit tribus digitis molem terrae. »

3. Bottari, pl. LI, LXXXIV, LXXXVIII; De Rossi, *Bullettino,* 1864, p. 69; Garrucci, *Storia,* pl. CCCLXXXI, n° 5; *Étude sur les sarcophages d'Arles,* pl. XX. Le jeune homme aux cheveux longs et bouclés, représenté sur les monuments auxquels je renvoie, peut être un ange aussi bien que le Christ (cf., pour les figures d'anges, *Sarcophages chrétiens de la Gaule,* pl. XVII, n° 4). Que le Seigneur ait pu être figuré de la sorte, il est toutefois permis de le penser, car nous lisons chez les Pères qu'il s'est aux temps bibliques manifesté sous cette forme. Voy. au l. II des *Testimonia* de saint Cyprien, le chap. v intitulé : « Quod idem angelus et Deus Christus; » saint Maxime de Turin, *Tractatus contra judaeos,* p. 806 : « Angelus Domini qui est Christus. » Cf. S. Justin. *Dialog.,* §§ 42 et 127.

4. Garrucci, *Vetri, loc. cit.*



sa naissance en ce monde[1], les prophètes, les patriarches l'acclamant, l'annonçant aux siècles à venir[2]; un artifice du ciseau montrait dans le chevreau, vu par Abraham prêt à sacrifier son fils, une image de Jésus crucifié[3]. Échappées aux chrétiens, dans un temps où les adversaires n'avaient pas coutume de s'épargner, certaines paroles de triomphe devaient de même inspirer les artistes. L'Afrique, cette terre même où Tertullien, saint Cyprien, Commodien, saint Augustin, multipliaient leurs attaques contre les croyances juives, nous en fournit une preuve singulière. Au cours d'un dialogue que j'ai souvent cité, l'Église dit à la Synagogue : « Ecce sub pedibus meis purpurata quondam regina versaris[4]. » Sur une lampe de terre cuite découverte à Carthage par le R. P. Delattre se détache en relief un sujet qui rappelle ces mots : le Christ foulant aux pieds, en même temps que le serpent maudit, l'image renversée du candélabre à sept branches, symbole bien connu du culte judaïque[5].

1. *Ibid.*

2. De Rossi, *Imagini della beata Vergine Maria tratte dalle catacombe romane*, p. 8.

3. *Études sur les sarcophages d'Arles*, p. 21; *Ibid.*, p. xi et pl. XXI.

4. *De altercatione*, p. 1132.

5. On sait combien ce signe, que ne porte aucun monument chrétien, est fréquent sur les épitaphes juives (*Corp. inscript. graec.*, t. IV, p. 587 et suiv.; *Corp. inscript. lat.*, t. IX, nos 6199, 6204, 6212, 6219, 6221, 6224, 6225, 6236;

Jusqu'où conduisirent les colères nées d'une polémique incessante; quelles violences, quels malheurs elles entraînèrent après le temps où s'arrête mon étude, je n'ai à le rechercher ni à le dire. Ce que j'ai tenté de retrouver dans les textes antiques, ce sont les thèmes épars des controverses qu'aux premiers siècles l'Église eut à soutenir contre la Synagogue avant que d'enfanter cette postérité sans nombre dont le livre d'Isaïe lui donnait l'assurance[1].

Inscriptions chrétiennes de la Gaule, nº 621; *Nouveau recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule,* nºs 284 A, 292, etc.)

1. LIV, 2, 3.

AVTV MNVS

ST AS

MOSAÏQUE DE CARTHAGE.

UNE

MOSAÏQUE DE CARTHAGE

REPRÉSENTANT

LES MOIS ET LES SAISONS.

Par M. René Cagnat, membre résidant.

Lu dans la séance du 8 octobre 1897.

Les représentations des saisons sont fréquentes sur les mosaïques antiques; M. Héron de Villefosse a dressé, il y a près de vingt ans, la liste des monuments de cette nature alors connus[1]; elle pourrait aisément être augmentée aujourd'hui. L'image des mois se rencontre plus rarement; elle a donné lieu à une étude récente de M. Strygowski[2]. Par un hasard singulier, la plupart des mosaïques où figurent les différents mois de l'année nous ont été fournies par les ruines de Carthage; on peut en conclure que le sujet était cher aux Africains; nous le retrouverons, je n'en doute pas, quelque jour dans d'autres villes de l'Afrique du Nord.

1. *Gazette archéol.*, 1879, p. 148 et suiv.
2. *Die Calenderbilder des Chronographen vom Jahre* 354, p. 44 et suiv.

Deux pavements de cette sorte ont été découverts presque à la même époque par Davis et par Beulé. Le premier est décrit dans l'*Archeologia*, en un article assez développé que l'auteur a accompagné d'excellentes reproductions[1]. Il provient d'un endroit assez rapproché, nous dit-on, du point 86 de la carte de Falbe, c'est-à-dire de la colline de l'Odéon ou des environs immédiats. Les ouvriers le rencontrèrent à dix pieds de profondeur, et après avoir percé trois étages de décombres superposés : il avait été endommagé par les constructions élevées postérieurement à cet endroit. On en retrouva heureusement des fragments assez nombreux et assez importants pour qu'on puisse se rendre compte de la composition générale du dessin. Autour d'un médaillon central qui a disparu, les douze mois étaient dessinés, divisés sur deux registres concentriques. Les quatre angles du panneau central étaient occupés par les bustes des saisons. Je rappelle cette disposition à cause de sa ressemblance avec celle que je remarque sur la mosaïque, objet de cet article.

La seconde mosaïque de Carthage, celle de Beulé, occupait l'extrémité sud-ouest de la colline de Byrsa[2]. Elle semble avoir été détruite au moment même où elle fut rendue au jour. Nous

1. *Archeologia,* XXXVIII, 1860, p. 224 et suiv.; pl. IX à XII.

2. Beulé, *Fouilles à Carthage,* p. 37.

n'en avons pas de dessin; nous savons seulement que les mois de l'année y figuraient « en costume byzantin avec leurs noms écrits en lettres latines, les personnages étant un peu plus petits que nature. »

Mais quelques compartiments avaient été enlevés par le gardien de la chapelle Saint-Louis. Davis put les voir. Le mois de Mai, dit-il[1], se présentait sous les traits d'un jeune garçon en tunique courte, portant un panier de fleurs, et Juin sous ceux d'une jeune fille chargée d'un panier de fruits. Ces particularités suffisent, tout incomplètes qu'elles soient, à nous montrer dans quel esprit étaient conçues ces représentations; il est probable qu'elles se rapprochaient beaucoup de celles que nous fait connaître une troisième mosaïque de Carthage encore inédite.

Au moment de l'exposition universelle de 1889, La Blanchère, voulant offrir au public parisien la vue d'une mosaïque antique, fit pratiquer des fouilles au nord des grandes citernes (point n° CVIII de notre carte de Carthage)[2]. Il y trouva un pavement large de 7^{m}35 et long de 8^{m}40 qu'il envoya en France et qui put être mis en place dans le patio même du palais tunisien; c'est là que je l'ai vu et que j'en ai pris un croquis schématique sommaire inséré au supplément des volumes du

1. Davis, *Carthage and her remains*, p. 200.
2. *Atlas archéologique de la Tunisie*. Cf. la carte qui termine le guide de M. Babelon.

Corpus relatifs aux inscriptions d'Afrique[1]. A la fin de l'exposition, la mosaïque fut enlevée par morceaux et déposée en réserve dans un magasin où elle est encore aujourd'hui en attendant, j'espère, qu'elle parvienne au Musée du Louvre. Mais, comme il se pourrait que le jour où elle y sera exposée ne soit pas très proche et que nous ignorons dans quel état de conservation on la retrouvera, j'ai cru utile d'en publier dès maintenant un croquis recueilli dans les papiers de La Blanchère (voir la planche) ; il a été pris sur place, à Carthage, avant le premier enlèvement. J'ai eu également entre les mains un lavis exécuté à la même époque par M. Pradère, conservateur du Musée du Bardo. Sauf pour certains détails, les deux images sont très semblables, le lavis étant à plus grande échelle et plus soigné.

La description que je donnerai sera brève, et je ne l'accompagnerai que de commentaires succincts. M. Strygowski a étudié dans le travail auquel j'ai fait allusion plus haut toutes les questions générales que soulève la représentation des mois sur les monuments figurés de l'antiquité gréco-romaine ; je n'ai point à y revenir après lui.

La mosaïque se compose de deux cercles concentriques : le premier orné de dessins en S, le

1. *C. I. L.*, VIII, *Suppl.* 12588. Cf. *Cosmos*, 7 déc. 1889, p. 21, où le P. Delattre donne une description très sommaire de la mosaïque.

second de guirlandes de feuillages et de fruits. Celui-ci est à peu près inscrit dans un rectangle. Une bordure, large de $0^{m}85$ à droite et à gauche, de $0^{m}83$ en bas, de $1^{m}15$ en haut, complète l'ensemble. Un simple coup d'œil suffit pour s'apercevoir que ce pavement nous offre l'image des mois et des saisons, entourée de feuillages et d'animaux de toute sorte. L'artiste s'est même donné la peine d'écrire au-dessus de chacun des personnages le nom du mois ou de la saison qu'il représente, et ce n'est pas un des moindres intérêts, pour nous, que cette précision du document. Seul le sujet central est anépigraphe et peut prêter à équivoque. Il se compose de deux personnages : l'un assis sur une banquette, l'autre couché à ses pieds et la main droite levée vers son compagnon ; tous deux sont vêtus de tuniques à larges ramures ; rien ne permet d'en reconnaître certainement le sexe. Il semble pourtant, à la coiffure, d'après le lavis de M. Pradère, que le personnage assis soit plutôt un homme. A cette place, dans les mosaïques analogues, on trouve Apollon[1] environné des signes du Zodiaque, assez souvent Bacchus[2] ou bien Mercure avec l'Abondance[3] ou encore l'Année tenant en main le soleil

1. *Annali*, 1864, p. 384.
2. Artaud, *Hist. abrégée de la peinture en mosaïque*, p. 118, pl. LVII.
3. *Bullett.*, 1870, p. 167.

et la lune[1]. D'autre part, il semble bien que l'artiste ait voulu figurer ici quelqu'une de ces abstractions, si nombreuses sous l'empire, dont la Corne d'abondance était l'attribut[2] : Abondance, Fortune, Félicité, Génie tutélaire ou toute autre conception de même sorte. Rien n'empêche, d'ailleurs, que l'*Annus*, dont la place au centre d'une telle composition est si naturelle, n'ait eu ici comme attribut une Corne d'abondance. Le geste de la main droite, par lequel le personnage semble soutenir la série des différents mois, me paraît, à cet égard, digne de remarque. Je n'ose rien avancer au sujet du second personnage, dépourvu de tout attribut caractéristique. Il faut attendre, pour se prononcer, que l'original nous soit rendu.

La zone circulaire qui entoure le médaillon central contient la suite des douze mois divisés en deux groupes, les cinq derniers mois de l'année marchant, ainsi que Janvier, de gauche à droite, les six autres de droite à gauche. Cet ensemble doit être rapproché, si l'on veut se rendre compte de la valeur de chacun des attributs, des représentations analogues déjà connues et surtout de certaines illustrations qui accompagnaient le manuscrit du Chronographe de l'an 354 et qui nous

1. Weerth, *Der Mosaikboden in S. Gereon zu Cöln*, taf. IX.
2. Cf. le *Dictionnaire des antiquités grecques et romaines* au mot *Cornucopia*, et Sieveking, *Das Füllhorn bei der Römern*, Munich, 1895.

sont parvenues par des copies de Peiresc[1]. Ces illustrations, plusieurs fois publiées déjà, sont accompagnées de distiques explicatifs, attribués par quelques-uns à Ausone, sans raison suffisante, semble-t-il. Ce n'est pas que les deux séries soient la copie l'une de l'autre : si elles offrent des points de ressemblance, elles présentent de nombreuses différences. Ainsi, et pour n'en citer qu'une seule, le mosaïste de Carthage, au lieu de varier l'allure de ses douze figures, leur a donné à toutes un mouvement uniforme : bras tendus en avant, à la hauteur des épaules, pour soutenir ou embrasser un objet. Il y a là un effet voulu, en harmonie avec les lignes générales de la composition circulaire ; mais, par cela même, il a été obligé de placer entre les mains de ses personnages des objets ou des attributs que le miniaturiste du Chronographe a disposés ailleurs. Dissemblance, au reste, purement secondaire ; d'autres sont plus importantes, ainsi que nous le verrons au cours de la description.

Le mois de Janvier est dessiné sous les traits d'un homme vêtu d'une longue tunique et d'un ample manteau, comme il convient à la saison. De la main gauche il porte une corbeille plate, contenant des pains plutôt que des fruits ; de l'autre, il élève un objet terminé par une fourche. J'y

1. Cf. sur ce sujet Strygowski, *loc. cit.;* Mommsen, *Monumenta Germaniae,* IX, p. 15 et suiv.

reconnais une branche d'arbre dépouillée de ses feuilles. Nous ne retrouvons pas l'attribut sur les images déjà connues du mois de Janvier, mais il figure communément entre les mains ou au côté de l'Hiver[1]; il appartient aussi bien à l'un qu'à l'autre et les caractérise pareillement. Un rameau coupé, qui ressemble à de l'olivier ou à du laurier, sépare Janvier de Décembre; c'est là une méthode que le mosaïste a employée d'une façon constante dans cette composition pour limiter le champ de ses différentes scènes. Une seule fois il a omis de le faire, regardant sans doute comme inadmissible de placer une branche feuillue entre Janvier et Février. Au-dessous du rameau se voit un coq. Ce serait, d'après M. Strygowski, le symbole du début de l'année : le coq, par sa présence, en indique le commencement, comme, par son chant, il annonce la venue du jour.

Février est figuré par une femme couverte, elle aussi, d'un grand manteau, qui enveloppe la tête. Elle élève dans ses bras deux oiseaux; je les avais pris autrefois pour des paons; ce sont, comme le P. Delattre l'a reconnu, en présence de la mosaïque elle-même, des canards[2]. Février est

1. Artaud, *op. cit.*, pl. XVIII; Lysons, *Reliquiae Britannicoromanae*, pl. XV et XXII; Martigny, *Dict. des Antiquités chrétiennes*, p. 708, col. 2.

2. Cf. des représentations analogues pour l'Hiver; Delaborde, *Pavé en mosaïque découvert à Italica*, pl. XIV; Doublet, *Musée d'Alger*, pl. XV.

le mois de la chasse aux oiseaux d'eau. Le distique qui accompagne la vignette du Chronographe, reproduite ci-contre (fig. 1), le dit très nettement :

> ... Quem caeruleus nodo constringit amictus
> Quique paludicolam prendere gaudet avem.



Fig. 1.

Au pied de la figure, à gauche, on voit un poisson ; on en voit un aussi sur la vignette du Chronographe, accompagné de poulpes, de sèches, de

coquillages. Leur présence s'explique tout naturellement, le mois étant consacré à Neptune.

A droite, l'artiste a placé un hoyau qui paraît plutôt appartenir à cette figure qu'à la suivante. Par là, il a voulu indiquer, je suppose, que les travaux de la terre recommencent en ce mois. *Vinearum superficium colitur*, lit-on dans les *Menologia rustica*[1].

Le mois de Mars est vêtu d'une peau de louve, comme il convient au père de Romulus et de Rémus. C'est son costume habituel.

Cinctum pelle lupae promptum est cognoscere mensem;
  Mars olli nomen, Mars dedit exuvias;
Tempus vernum, aedus petulans et garrula hirundo
  Indicat et sinus lactis et herba virens.

Les divers détails que contiennent ces vers et l'image du Chronographe qu'ils illustrent (fig. 2) se retrouvent pour la plupart sur notre mosaïque. Le personnage tient entre les bras un animal cornu dont j'ai fait à tort au *Corpus* une gazelle et qui doit être un chevreau (*hoedus petulans*)[2]; à ses pieds est un vase (*sinus lactis*); l'hirondelle manque; nous la retrouverons accompagnant l'image du printemps. A partir de cet endroit, les branches séparatives des différents panneaux, au

1. *C. I. L.*, I, 2e édit., p. 280 et 281.

2. Cf. le même attribut entre les mains du Printemps sur les monnaies (Cohen, *Monnaies impériales*, III, p. 169 et 325) et sur les monuments chrétiens (Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 768, col. 1).

lieu d'être semées dans le champ du dessin, sont figurées sortant de terre; la végétation renaît (*herba virens*).

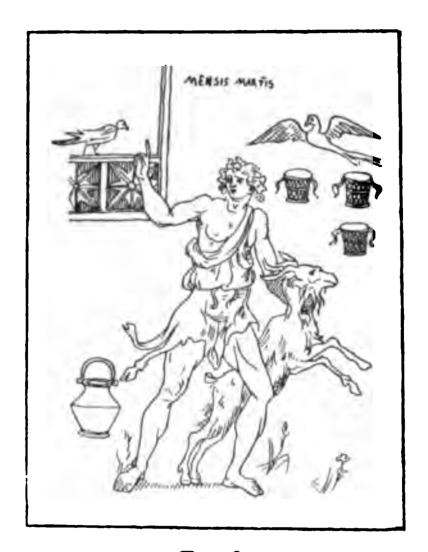


Fig. 2.

La figure d'Avril est assez détériorée et dans les parties les plus intéressantes. C'est un homme vêtu d'une tunique courte, serrée à la taille. On ne peut savoir ce qu'il portait devant lui. La vignette du Chronographe montre, pour ce mois, un homme, les crotales en main, dansant devant une image de Vénus, et la même conception se retrouve sur le pavement de Carthage, découvert par Davis; elle était certainement étrangère à la présente mosaïque. Ailleurs, ainsi que le remarque

M. Strygowski[1], Avril se présente sous les traits d'un jeune berger criophore. Il se pourrait que notre mosaïste eût placé un agneau entre les bras d'Avril, comme il a mis un chevreau dans ceux de Mars, pour indiquer, cette fois, le renouveau des êtres et la fécondité du printemps.

Mai paraît être une femme ; elle tient un grand panier rempli d'objets arrondis. Je les avais pris autrefois pour des fruits, et le P. Delattre a été de mon avis. Le lavis de M. Pradère fait aussi penser à des fruits. Et pourtant il ne me paraît pas douteux qu'il faille y voir des roses :

> Cunctas veris opes et picta rosaria gemmis
> Liniger in calathis, aspice, Maius habet,

dit le distique du Chronographe. La corbeille de roses se retrouve comme attribut du mois de Mai, non seulement sur la vignette qu'accompagne le distique, mais aussi sur une mosaïque du Musée du Capitole reproduite par M. Strygowski[2] et sur la mosaïque de Carthage déblayée par Beulé. Sur des monuments chrétiens, représentant les saisons, le printemps se reconnaît à ce qu'il cueille des roses[3]. Il n'y a donc aucun doute possible sur la nature des objets qui remplissent la corbeille du mois de Mai.

C'est sous les traits d'un homme que se pré-

1. *Op. cit.*, p. 55.
2. *Op. cit.*, p. 68.
3. Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 788, col. 2.

sente le mois de Juin, mais d'un homme court vêtu et les jambes nues jusqu'au genou. Il a en mains plusieurs objets qui, sur le dessin que j'ai fait graver, ressembleraient assez à des cous d'oiseaux; le lavis de M. Pradère les présente, au contraire, comme des corps allongés qu'il est bien difficile de définir. Et c'est évidemment là la vérité; car les mêmes objets se retrouvent dans l'écoinçon du haut, à droite, à côté de l'image de l'été, dont ils constituent un des attributs. En présence de l'original, j'avais cru y reconnaître des fruits; le P. Delattre un aigle. La vignette du Chronographe ne peut pas nous être d'un grand secours, car elle montre un personnage regardant un cadran solaire; il a derrière lui une corbeille pleine de fruits. Dans la mosaïque de Beulé, Juin était figuré, assure Davis, par « a little girl bearing a basket of fruits. » Il semble donc que des fruits aient trouvé place dans les attributs ordinaires du mois de Juin. Si nous sommes ici en présence de fruits, ce sont des fruits à gousse, mais le fait me paraît loin d'être certain. Il faut attendre, avant de se prononcer, que nous puissions étudier l'original lui-même.

La nudité qui caractérise sur les vignettes du Chronographe les mois d'été se retrouve sur notre mosaïque pour Juillet. Il n'a qu'un manteau flottant, le reste du corps étant entièrement découvert; il tient en mains une gerbe d'épis. L'attribut convient à merveille au mois des moissons

et lui est donné sur plus d'un monument figuré[1]; ce n'est pourtant pas celui que le miniaturiste du Chronographe a choisi; mais il est inutile d'insister sur cette dissemblance. Aux pieds du personnage on voit une cage renfermant une perdrix, du moins en ai-je jugé ainsi en présence de l'original. C'est une allusion à la chasse de la saison. L'usage d'employer des appeaux pour attirer les oiseaux d'espèce semblable dans des filets ou dans des pièges est trop connu pour qu'il soit utile d'y insister. A côté de la cage, des épis de blé sortent de terre, séparant le panneau réservé au mois de Juillet de celui qui le précède.

Le mois d'Août est vêtu comme est Juin. Il élève de ses deux mains un plat ou une corbeille sur laquelle se détachent de petits objets ronds, fleurs ou fruits. Là encore nous ne trouvons d'analogies ni dans les vignettes du Chronographe ni ailleurs. Août, d'habitude[2], se montre sous l'apparence d'un homme avec un verre plein d'eau où il se désaltère et un éventail; à côté de lui sont une amphore et des melons rafraîchissants, symboles de la chaleur accablante qui caractérise cette saison. S'il faut chercher, pour notre mosaïque, dans le même ordre d'idées, on devra reconnaître dans les objets présentés par le personnage des fruits rafraîchissants, melons, pastèques ou autres.

1. Cf. Strygowski, *op. cit.*, p. 72.
2. Strygowski, *op. cit.*, p. 74.

Septembre est un peu plus chaudement vêtu; il soulève une corbeille de fruits, ou, suivant le P. Delattre, de fleurs, ce qui paraît beaucoup moins vraisemblable, ce mois étant essentiellement celui où l'on récolte. *Poma leguntur*, disent à propos de Septembre les Ménologes rustiques. Dans la miniature correspondante du Chronographe, la figure ne tient pas de fruits; mais il y a dans le coin de la vignette des raisins et dans un autre des figues. Le distique explicatif insiste sur ce détail :

Turgentes acinos, varias et praesecat uvas
September sub quo mitia poma jacent.

Dans toutes les autres représentations connues, la caractéristique du mois est le raisin, qui est, en effet, le fruit de la saison par excellence, comme il est la caractéristique de l'Automne, époque des vendanges.

Octobre est représenté sous un aspect qui ne s'éloigne pas des types connus : un homme, couvert d'une tunique bouffante, tient de la main droite un lièvre; au-dessous de l'animal se voit un vase posé à terre. Les distiques du Chronographe et sa miniature (fig. 3) donnent l'explication de ces détails.

Dat prensum leporem cumque ipso palmite fetus
October; pinguis dat tibi ruris aves.
Jam Bromios spumare lacus et musta sonare
Apparet; vino vas calet ecce novo.

Le lièvre est une allusion aux chasses de l'arrière-saison[1]. Le vase rappelle la fabrication du vin qui suit la récolte.



FIG. 3.

La figure du mois de Novembre est celle d'un homme tenant une corbeille pleine de fruits; elle rappelle beaucoup pour la pose générale, mais

1. C'est pour cela qu'il figure parfois entre les mains de l'Hiver. Cf. Cohen, *Monnaies impériales*, III, p. 169; Martigny, *Dict. des Ant. chrét.*, p. 708, col. 1, avec référence à Virgile (*Georg.*, I, 308) et à Horace (*Sat.*, I, 2, 105).

non pour le costume, — du moins d'après le lavis de M. Pradère, — celle du mois de Septembre. A ses pieds est un oiseau, à long cou, dont j'ai fait un cygne au *Corpus*. C'est bien plutôt une oie, comme le prouve la vignette du Chronographe. On y remarque, en effet, un prêtre d'Isis, célébrant les mystères de la déesse, le sistre en main,

> Memphidos antiquae sacra deamque colit,

et, à côté du prêtre, une oie,

> A quo vix avidus sistro compescitur anser.

Novembre commençait par des fêtes en l'honneur d'Isis[1]; certains artistes crurent donc pouvoir caractériser ce mois par l'image du prêtre officiant, tel celui qui conçut la mosaïque de Carthage trouvée par Davis. Ici le même souvenir est rappelé, mais plus discrètement, par la présence de l'oie.

Enfin, Décembre nous apparaît sous les traits d'un chasseur en tunique, les jambes serrées dans des jambières, comme Octobre; c'est une particularité qui se retrouve assez fréquemment dans les représentations de l'Hiver, notamment dans la vignette du Chronographe. Là est d'ailleurs la seule ressemblance sérieuse que celle-ci offre avec notre mosaïque; car, ce qui n'est qu'un détail dans la vignette devient ici le principal. La miniature montre un personnage jouant aux dés,

1. *C. I. L.*, 2e édit., p. 333 et 334.

allusion aux Saturnales, comme l'indique le distique; à côté pendent à un clou des oiseaux qui, suivant M. Strygowski[1], seraient une allusion aux provisions d'hiver. Il n'en est rien : c'est une allusion à la chasse du moment. Horace a dit[2] :

At quum tonantis annus hibernus Jovis
Imbres nivesque comparat,
. . . .
Aut amite levi rara tendit retia
Turdis edacibus dolos.

Ces vers sont le commentaire de notre image. Décembre, un panier sur le dos, pour mettre ses engins de chasse, porte sur l'épaule les bâtons enduits de glu qui lui ont servi à capturer le gibier; de la main droite il tient un chapelet de grives. Le même détail se retrouve dans les illustrations du Chronographe, mais en Octobre (voir la fig. 3), sous la forme d'un oiseau perché sur un paquet de baguettes et d'une cage pour l'appeau, le tout disposé dans un coin de la vignette. Pour notre mosaïste, Décembre est donc essentiellement un mois de chasse; et il est d'accord avec les *Menologia rustica*, qui déclarent, à propos de ce mois : *Item venantur*. Ces attributs sont donnés aussi, dans différentes représentations, à l'Hiver, en particulier sur des monnaies de Commode et d'Annius Verus[3].

1. *Op. cit.*, p. 80.
2. *Epod.*, II, 29 et suiv.
3. Cohen, *Monnaies impériales*, III, p. 169 et 325.

On le voit, ces différentes figures n'offrent pas la variété que l'on rencontre sur les vignettes du Chronographe ou sur la mosaïque de Davis. Toutes sont conçues dans une même donnée ; leurs attributs sont empruntés aux phénomènes des saisons, aux occupations de la campagne ou à ses plaisirs ; les allusions religieuses et mythologiques, sans être entièrement absentes, n'y tiennent que fort peu de place ; elles sont toujours reléguées au second plan.

Aux quatre angles du rectangle où est inscrit le cercle dont je viens de décrire les figures, dans les écoinçons, l'artiste a placé les quatre saisons assises, comme le personnage central, sur une banquette et soulevant dans leurs bras, par un mouvement analogue à celui qui caractérise les mois, des paniers ou des plats. A gauche, en bas, l'Hiver, les jambes enfermées dans des guêtres, embrasse une corbeille d'où sortent des fruits et des feuillages allongés, sans doute des oranges. Le Printemps, qui lui fait face, porte des roses ; une hirondelle vole à son côté. L'Été, en haut et à droite, présente des fruits analogues à ceux qui caractérisaient le mois d'Août ; à sa gauche sont des épis et, de l'autre côté, ces objets allongés dont j'ai parlé à propos du mois de Juin. En pendant, l'Automne tient une corbeille pleine de fruits et de raisins : d'un côté de la figure, on a dessiné une table à pied qui semble chargée aussi de fruits, de l'autre, un cercle, où le lavis de M. Pradère

montre deux grappes de raisin et un oiseau à long cou picorant, sans doute l'oie, emblème du mois de Novembre. Les intervalles qui restent vides entre les personnages et les bords intérieurs du cadre sont occupés par des oiseaux et des feuillages divers appropriés aux saisons qu'ils avoisinent.

Quant à la bordure, elle est remplie par toute une suite de quadrupèdes, affrontés à la partie inférieure, présentés de face sur les trois autres côtés et séparés par des feuillages ou des arbrisseaux. On trouve là toute la série des gros animaux : lions, ours, tigres, panthères, sangliers, bœufs, cerfs, ânes, chèvres de grande taille. Leur groupement, en aussi grande abondance autour des sujets principaux, produit le plus heureux effet décoratif; mais elle n'est pas destinée seulement à enrichir l'encadrement du pavement central, elle semble se rattacher à l'idée générale qui a inspiré la composition de la mosaïque. Cet amas de quadrupèdes prouve, lui aussi, à sa manière, la fécondité de la nature et la variété de sa puissance productrice :

Per te quoniam genus omne animantum
Concipitur, visitque exortum lumina solis[1] !

1. Lucret., I, 4.

LE

TERRITOIRE DES MUSULAMII

Par M. J. Toutain, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 29 décembre 1897.

Sous la domination romaine, les populations de l'Afrique du Nord n'étaient pas toutes groupées en cités. Hors des villes, de vastes espaces étaient occupés par des tribus plus ou moins sédentaires, *gentes*, *nationes*. Parmi ces tribus, l'une des plus importantes semble avoir été celle des *Musulamii*, mentionnée par les historiens et les géographes et nommée dans plusieurs inscriptions. Cette tribu joua un rôle important au début de l'empire; elle prit part au soulèvement de l'année 6 ap. J.-C., que dompta Cornelius Cossus, et à la révolte de Tacfarinas. Sous Claude, elle se révolta de nouveau. Plus tard, elle fournit à la légion d'Afrique au moins une cohorte d'auxiliaires; son territoire fut officiellement délimité, et le souvenir de cette opération nous a été conservé par quelques documents épigraphiques.

Quelle région précise de l'Afrique habitaient les *Musulamii?* Cette question, déjà souvent étudiée,

a été diversement résolue. Parmi les savants qui s'en sont occupés, les uns ont pensé que les *Musulamii* habitaient l'extrémité occidentale de l'Aurès, soit au nord, dans la région où s'est créée de nos jours la ville de Batna, soit au sud, près du désert[1]; d'autres, en particulier M. Gsell, ont admis au contraire que cette tribu résidait à l'ouest de Cirta, dans le voisinage des frontières de la Maurétanie césarienne[2]; d'autres ont affirmé que les *Musulamii* avaient été fractionnés en deux groupes distincts, cantonnés, l'un entre Ammaedara (Haïdra) et Sufes (Sbiba), l'autre entre Cuicul (Djemila) et Mileu (Mila)[3]; d'autres enfin ont cru que les *Musulamii* avaient été transportés en masse par les Romains de leur territoire primitif dans une autre partie de la province[4]. Cette diversité des solutions proposées s'explique par les différences et les contradictions, au moins apparentes, que présentent les documents entre eux. Les hypothèses du fractionnement et de la transportation en masse des *Musulamii* ont été précisément suggérées à leurs auteurs par le désir de concilier tous les renseignements que l'antiquité

1. R. Cagnat, *L'armée romaine d'Afrique*, p. 3 et 4.

2. *Mélanges de l'École française de Rome*, année 1896 (*Chronique archéologique africaine*, p. 459, note 1, *in fine*).

3. R. Cagnat, *op. cit.*, p. 303. Cf. Willmans, dans l'*Ephemeris Epigraphica*, II, p. 278.

4. Mommsen, *Römische Geschichte*, V, p. 634. (Trad. française, t. XI, p. 270.)

nous a laissés sur l'emplacement géographique de cette tribu africaine.

Nous ne pensons pas que ces hypothèses soient nécessaires, et nous voudrions le montrer ici après un examen approfondi de tous les textes où les *Musulamii* sont cités.

Ces textes sont les suivants :

Historiens : Tacite, *Annales*, II, 52; IV, 24; cf. III, 21 et 74; IV, 23; — Florus, IV, 12, 40; — Aurelius Victor, *Epitome*, Claudius; — Orosius, VI, 21.

Géographes ou documents géographiques : Pline, *H. N.*, V, 4; — Ptolémée, XIV, 3, 24; — *Table de Peutinger* (éd. Desjardins), Segm. I, C2; Segm. II, A2.

Inscriptions : *C. I. L.*, VIII, 4676, 4879, 5351, 9288, 10667, 11451; — *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1895, p. 317; année 1896, p. 243, nº 74; p. 275-276, nº 213.

Tacite, Aurelius Victor et la Table de Peutinger reproduisent exactement le nom *Musulamii*, gravé sur les inscriptions. Ce nom est légèrement modifié dans les autres documents : Pline écrit *Misulani*, Florus *Musulanii*, Ptolémée Μισούλαμοι, Orose *Musolani*. Ces différences sont insignifiantes et c'est bien de la même tribu qu'il s'agit[1].

1. Tel n'est pas, il est vrai, l'avis de Tissot, qui hésite, par exemple, à considérer les *Misulani* de Pline comme

Presque tous ces textes, d'autre part, renferment au point de vue géographique des données intéressantes. Étudions ces données en suivant autant que possible l'ordre chronologique.

Le premier événement à propos duquel il est question des *Musulamii* est le soulèvement des Gétules de l'année 6 ap. J.-C. Florus et Orose seuls nomment les *Musulamii ;* Dion Cassius et Velleius Paterculus ne mentionnent que les Gétules. Florus s'exprime ainsi : « *Sub meridiano tumultuatum magis quam bellatum est. Musulanios atque Getulos accolas Syrtium, Cosso duce, compescuit : unde illi Getulici nomen.* » Orose rapporte le même fait en termes analogues : « *Tunc etiam in Africa Musolanos et Getulos latius vagantes, Cossus, dux Caesaris, arctatis finibus coercuit, atque Romanis limitibus abstinere metu compulit.* » Les indications géographiques sont, dans ces deux textes, beaucoup trop générales pour que nous puissions en tirer un renseignement précis. Nous y voyons seulement que les *Musulamii*, comme les

identiques aux *Musulamii* des inscriptions. Les formes intermédiaires *Musulanii* et Μισούλαμοι indiquent cependant comment l'on a pu passer de *Musulamii* à *Misulani*. De telles transformations sont d'ailleurs fréquentes dans la nomenclature géographique de l'Afrique romaine : ainsi les mots *Simittus, Simittu, Sunitu, Semitum,* Σιμίσθου (R. Cagnat, *Explorations épigraphiques et archéologiques en Tunisie,* fasc. II, p. 101) ne sont que des variantes d'un seul et même nom de ville. Il ne serait pas malaisé de multiplier les exemples.

Gétules, étaient des nomades pillards, *latius vagantes*, dont les territoires de parcours se trouvaient au sud des régions occupées par les Romains, *sub meridiano*. Quant à l'épithète *accolas Syrtium*, il est difficile de dire si elle s'applique aux seuls Gétules ou aux *Musulamii* et aux Gétules réunis; quoi qu'il en soit, c'est là un terme fort vague. N'oublions pas d'ailleurs que Florus et surtout Orose ont vécu longtemps après les événements dont nous nous occupons ici et qu'ils ne se recommandent ni l'un ni l'autre par l'esprit critique ou par l'exactitude du détail.

Les pages consacrées par Tacite au récit de la révolte de Tacfarinas ont beaucoup plus d'importance. Les *Musulamii* n'y sont expressément nommés que deux fois[1]; mais il résulte des expressions mêmes de l'auteur que leur pays fut le principal foyer et le centre de l'insurrection; c'est à la tête des *Musulamii* que Tacfarinas commet ses déprédations, attaque des postes romains, assiège des villes et bat des détachements de légionnaires. Il serait donc imprudent, à notre avis, d'étudier isolément les deux passages signalés plus haut sans les rattacher à l'ensemble du récit. C'est pourtant ce qu'ont fait plusieurs érudits, et c'est pourquoi nous pensons que leurs conclusions ne sont pas solidement établies. Ils ont détaché du texte de Tacite cette phrase : « *Valida ea gens et solitudi-*

1. *Annales*, II, 52; IV, 24.

nibus Africae propinqua, nullo etiam tum urbium cultu, cepit arma Maurosque accolas in bellum traxit. » Dans cette phrase, ils ont été surtout frappés des deux détails suivants : *solitudinibus Africae propinqua, — Maurosque accolas*..., et ils ont interprété ces deux détails avec une précision géographique qui nous paraît excessive si nous considérons l'époque à laquelle se passèrent les événements en question. Ils ont traduit *solitudines Africae* par *le grand désert africain, le Sahara*, et *Mauros* par *les habitants de la Maurétanie*. Ils ont donc conclu que les *Musulamii* habitaient un territoire situé dans le voisinage à la fois du Sahara et de la future province de Maurétanie césarienne, c'est-à-dire vers l'extrémité occidentale de l'Aurès[1]. Nous ne pouvons pas nous rallier à cette conclusion. Le terme *solitudines Africae* ne saurait avoir dans Tacite la signification à la fois générale et précise qu'a en français l'expression : *le désert d'Afrique*, par laquelle on désigne d'habitude le Sahara. *Solitudines Africae* doit être ici traduit, à notre avis, par : *les parties inhabitées de l'Africa, de la province romaine d'Afrique*. Or, que faut-il entendre, au début du Ier siècle ap. J.-C., par « les parties inhabitées de l'Africa » ? Il nous paraît certain que ces parties inhabitées étaient alors plus vastes et s'étendaient plus au nord que cent ans ou deux cents ans plus tard.

1. Willmans, dans l'*Ephemeris Epigraphica*, II, p. 278.

Salluste, en racontant la pointe audacieuse de Marius contre Capsa, dit formellement que les pays traversés par les troupes romaines au sud de Lares (Hr Lorbeuss) étaient des *solitudines*[1]. Plus tard, Strabon affirme qu'au-dessus de la côte l'intérieur de la Libye jusqu'aux Syrtes est montagneux et désert, tandis que les régions voisines de la mer sont au contraire bien peuplées et fertiles[2]. Pomponius Mela ne cite comme villes dans la même région que les ports du littoral[3]. Pline l'Ancien, qui paraît s'être servi dans sa description de l'Afrique des documents officiels réunis par Agrippa, ne cite aucune ville au sud de Cirta, de Sicca Veneria, d'Assuras[4]. Et, en effet, les cités qui, dans le centre et le sud de la province, atteignirent une si haute prospérité, Sufetula, Cillium, Thelepte, Ammaedara, Thamugadi, Lambaesis, Diana, etc., furent presque toutes des colonies fondées par Rome à la fin du Ier siècle ou au commencement du IIe. Tacite a donc pu très justement appeler *solitudines Africae* les vastes espaces situés, suivant l'expression de Strabon, ἐν βάθει τῆς χώρας, dans l'intérieur du pays. Ces *solitudi-*

1. Salluste, *Jugurth.*, 89 : « *Erat inter ingentes solitudines oppidum magnum atque valens, nomine Capsa...; praeter oppido propinqua, alia omnia vasta, inculta, egentia aquae.* »
2. Strabon, XVII, 3, § 9.
3. Pomponius Mela, I, 7.
4. Pline, *H. N.*, V, 3 et 4.

nes n'étaient guère plus habitées alors qu'à l'époque de Jugurtha.

De même convient-il d'établir une synonymie géographique exacte entre le terme *Mauros accolas* et les pays qui furent compris plus tard dans les limites de la province de Maurétanie césarienne? Est-il vraisemblable que, dès le règne de Tibère, une frontière précise, officielle, continue ait été tracée entre l'Africa proprement dite et le royaume de Maurétanie, depuis la mer jusqu'au Sahara, et que le nom de *Mauri* ait été exclusivement réservé aux tribus dont les territoires se trouvaient à l'ouest de cette frontière? Le nom de *Mauri*, comme ceux de *Gaetuli*, *Garamantes*, *Numidae*, fut un terme très général, très vague et dont la compréhension varia suivant les époques. Pendant le dernier siècle de la république romaine, le pays des Maures, la Maurétanie, ne dépassait pas vers l'est la Mulucha ou Moulouïa, c'est-à-dire à peu près la frontière occidentale de notre Algérie. Au temps de l'empire, ce même nom de Maurétanie désignait en outre tout le pays situé entre la Mulucha et l'Ampsaga; enfin, sous les Byzantins, tous les indigènes africains, même les pillards de la Tripolitaine, étaient indistinctement appelés Maures. Il serait donc téméraire, croyons-nous, d'attribuer à l'expression de Tacite *Mauros accolas* une précision absolue et d'en conclure que les *Musulamii* habitaient exactement la région de

l'Afrique romaine, près de laquelle devait passer plus tard la limite des deux provinces d'Afrique et de Maurétanie césarienne.

La phrase si souvent invoquée de Tacite ne nous donne qu'un renseignement très général : à savoir que le territoire des *Musulamii* se trouvait dans une des parties de l'Africa où la colonisation romaine n'avait pas encore pénétré et qu'il s'étendait vers l'ouest, dans la direction du pays des Maures.

Mais ce ne sont pas là les seuls détails géographiques que contient le récit de Tacite. Il en est d'autres beaucoup plus précis et qui semblent, on ne sait pourquoi, avoir été négligés par les savants.

1° Tacfarinas, chef des *Musulamii*, attaque un poste romain, le *praesidium Thala*. L'emplacement de ce poste est aujourd'hui connu ; c'est le bourg moderne de Thala, où l'on a précisément découvert des épitaphes de soldats qui datent des premiers temps de l'empire[1]. Or, Thala se trouve fort loin de l'extrémité occidentale de l'Aurès ; il est situé en Tunisie, au sud du Kef, à l'est de Tebessa et presque sous la même latitude.

2° Le proconsul Blaesus, pour mieux combattre les rebelles et pour les atteindre de plusieurs côtés à la fois, divise ses forces en trois corps : l'aile gauche, commandée par le légat Cornelius Scipio,

1. *C. I. L.*, VIII, 502 et suiv. — Il n'y a point lieu de discuter ici la question de savoir si ce *praesidium Thala* est ou n'est pas la même chose que la Thala citée par Salluste.

doit protéger Leptis Magna contre les razzias et couper autant que possible aux ennemis les routes du pays des Garamantes, c'est-à-dire du Fezzan; l'aile droite, dont Blaesus confie la direction à son propre fils, est chargée de défendre les campagnes voisines de Cirta (Constantine) contre les incursions des bandes pillardes, sans doute de ces Maures soulevés par Tacfarinas; enfin, Blaesus, avec l'élite de ses troupes, constitue l'armée du centre, à la tête de laquelle il se met. Si l'aile droite opère autour de Cirta et l'aile gauche vers la Tripolitaine, il faut bien admettre que le noyau des forces romaines se trouve à peu près au milieu de la ligne qui joint ces deux extrémités, c'est-à-dire au sud-ouest et au sud de la Tunisie, sans doute dans la région où s'élevèrent plus tard Ammaedara, Sufetula, Thelepte, Cillium. La tactique de Blaesus fut couronnée de succès.

3° Mais l'année suivante, une partie du corps d'occupation ayant dû quitter l'Afrique, Tacfarinas rentra en campagne et vint assiéger un oppidum, que Tacite appelle *Thubuscum*. Les critiques sont d'accord pour admettre que ce nom de *Thubuscum* est légèrement dénaturé; ils ne le sont plus quand il s'agit de déterminer le véritable nom de la ville assiégée par Tacfarinas. Les uns, en particulier M. R. Cagnat, veulent remplacer *Thubuscum* par *Tubusuptu* ou *Tubusuctu;* les autres, dont Nipperdey et M. E. Jacob, par *Thubursicum*. Il est d'abord certain

que la forme *Thubursicum* est moins éloignée de *Thubuscum* que la forme *Tubusuptu* ou *Tupusuctu*. Ce n'est pas la seule raison pour laquelle *Thubursicum* nous semble préférable. Reprenons en détail le passage de Tacite : Tacfarinas assiège la place ; immédiatement le proconsul Dolabella, qui a succédé à Blaesus, rassemble tous les soldats qu'il a sous la main et accourt pour délivrer les assiégés ; il y réussit sans coup férir parce que le nom romain inspire aux Africains une grande terreur et parce que les Numides sont incapables de tenir tête aux fantassins des légions ; puis, sans plus tarder, Dolabella fortifie complètement toutes les positions favorables d'alentour et fait mettre à mort les chefs des *Musulamii*, qui se préparaient à trahir la cause de Rome[1]. Dolabella ne peut agir de la sorte qu'en territoire romain, que dans les limites d'une province romaine. Or, Tupusuctu était en Maurétanie, et à cette époque la Maurétanie n'était pas encore réduite en province romaine ; d'autre part, d'après Tacite lui-même, c'est seulement à la suite de cette première opération que Dolabella exige le concours du roi de Maurétanie, Ptolémée[2]. Il résulte de tout ce passage que la place de *Thubuscum* n'était pas en Maurétanie et qu'on ne saurait la retrouver dans

1. Tacite, *Annales,* IV, 24.
2. Tacite, *Ibid.*

Tupusuctu. Il faut lire Thubursicum. Toutefois, une difficulté subsiste encore : sous l'empire, deux cités africaines portaient ce nom, l'une, Thubursicum Bure, aujourd'hui Teboursouk, voisine de la route qui reliait Carthage à Theveste et distante de Carthage d'environ 80 milles (117 kilomètres); l'autre, Thubursicum Numidarum, aujourd'hui Khemissa, située plus à l'ouest, près des sources de la Medjerda, et dont les ruines encore importantes se voient à 30 kilomètres environ au sud-ouest de Souk-Ahras. Laquelle de ces deux places Tacfarinas assaillit-il ? Il nous paraît difficile d'admettre qu'il ait pu pénétrer, dès le début d'une campagne, jusqu'à Thubursicum Bure, au cœur même de la province, au delà de cités comme Sicca Veneria, Assuras, Thugga. Les expressions de Tacite : *auget vires positisque castris Thubuscum oppidum circumsidet*, indiquent qu'il ne s'agit pas ici d'une pointe hardie poussée par des cavaliers numides, mais d'une entreprise plus considérable, d'un véritable blocus. Tacfarinas, repoussé l'année précédente par Blaesus, ne put tenter une expédition de ce genre que contre une ville placée sur la lisière du pays alors vraiment occupé et colonisé par les Romains. Tel était le cas, au commencement du Ier siècle ap. J.-C., pour Thubursicum Numidarum, situé au sud du Tell et à l'entrée, pour ainsi dire, des hauts plateaux. Nous pensons que l'*oppidum Thubuscum* de Tacite doit

être retrouvé à Thubursicum Numidarum (Khemissa)[1].

Il résulte, à notre avis, des observations précédentes que sous le règne de Tibère les *Musulamii*, encore nomades, parcouraient les contrées, alors presque vides d'habitants sédentaires, où prennent naissance la Medjerda, l'O. Mellègue et leurs affluents, contrées officiellement annexées à l'empire, mais qui ne devaient être vraiment colonisées que plus tard, et sur la lisière desquelles n'existaient à cette époque que des *castella* comme Sufes et Thala ou des *oppida* comme Thubursicum Numidarum. C'est là que passait cette limite entre la Numidie et la Gétulie, dont Apulée, originaire de ce pays, parlait encore un siècle et demi après la révolte de Tacfarinas[2].

1. Deux autres indications géographiques sont fournies par Tacite, *Annales*, III, 20 : *haud procul Pagyda flumine cohortem Romanam circumsedit;* et IV, 25 : *nec multo post adfertur Numidas apud castellum semirutum, ab ipsis quondam incensum, cui nomen Auzia, positis mapalibus consedisse...* Le *flumen Pagyda* est inconnu. Quant au *castellum Auzia*, on l'identifie d'habitude avec la colonie d'Auzia, fondée plus tard. Cette identification repose uniquement sur la similitude des noms. Tenons-la cependant pour vraie. Nous en conclurons que Tacfarinas, obligé de lever le siège de Thubursicum, poursuivi, harcelé par les troupes de Dolabella, s'enfonça dans l'ouest, à travers les cantons accidentés que couvrent les ramifications méridionales des Babor et des Biban. Mais il ne s'ensuit de là nullement que les *Musulamii* aient habité un territoire plus ou moins voisin de cette région.

2. Apulée, *Apologie*.

Sous Claude, les *Musulamii* se révoltèrent de nouveau. « *Caesa Musulamiorum manus*, » dit sèchement Aurelius Victor. Aucun renseignement géographique ne nous est ici donné.

Les *Musulamii* ne reparaissent ensuite dans les documents qu'au IIe siècle. Leur nom figure dans plusieurs inscriptions trouvées en des lieux différents, à Kasr Gouraï, près de Tebessa, aux environs de Mdaourouch, à Khemissa, à Guelma, enfin à l'henchir Begar, au sud-est de Thala. Presque tous ces textes peuvent être datés avec précision.

L'inscription de Kasr Gouraï, sur laquelle Trajan porte le surnom de *Dacicus* et qui mentionne le légat Munatius Gallus, est de l'année 103[1]. Elle est malheureusement mutilée; il y est fait allusion à quelque privilège très ancien que le gouvernement romain avait sans doute laissé subsister en faveur des *Musulamii* et que le légat impérial abroge. Peut-être faut-il rapprocher de ce texte incomplet le document plus précis qui a été découvert aux environs de Mdaourouch et qui n'est postérieur que d'un an, de deux au plus.

Ex auctoritate Imp. Nervae Trajani Caes. Aug. Germanici Dacici, D. Minicius Natalis leg. Aug. pr. pr. inter Madaurenses et [Mu]sulamios.

[Ex auctoritate] Imp. Nervae Trajani Caes. Aug. Ger(manici) Dacici cos. p. p., L. Acilius

1. *C. I. L.*, VIII, 10667; Pallu de Lessert, *Fastes de la Numidie*, p. 45.

Stra[bo G]ellius Numm....? leg. Aug. pr. pr. inter Musul(amios) et Madaurenses[1].

Sur l'ordre de Trajan, les légats L. Minicius Natalis et L. Acilius Strabo délimitent officiellement le territoire des *Musulamii;* le rocher sur lequel est gravée cette double inscription marquait jadis la frontière entre ce territoire et celui de la cité de Madaura. Il est permis de supposer que l'inscription de Kasr Gouraï se rapporte à quelque opération du même genre accomplie au nord-est de Theveste, opération dont le résultat principal était de faire disparaître un ancien privilège des *Musulamii* jusque-là toléré par l'administration romaine.

Le texte qui provient de Guelma est une dédicace en l'honneur d'un certain T. Flavius Macer; ce personnage, après avoir été duumvir et flamine perpétuel à Ammaedara, devint gouverneur de la tribu des *Musulamii;* Trajan le chargea des achats de blé nécessaires à l'approvisionnement de la ville de Rome; puis il administra les domaines impériaux des districts d'Hippone et de Theveste; il fut enfin nommé procurateur impérial en Sicile. Il paraît avoir passé à Calama (Guelma) les dernières années de sa vie. Il n'y a point là de donnée géographique au sens strict du mot; remar-

1. *C. I. L.*, VIII, 4676; *Bulletin archéologique du Comité*, année 1896, p. 275-276, n° 213.

quons toutefois que la carrière de Flavius Macer, tant qu'il reste en Afrique, se poursuit dans une seule et même partie de la province, entre Hippone au nord, Calama à l'ouest, Theveste au sud, Ammaedara à l'est. Avant comme après son gouvernement des *Musulamii*, c'est dans ce pays qu'il réside. Isolé, ce document ne prouverait rien; rapproché des autres inscriptions, il les confirme et il en tire lui-même une plus grande valeur. C'est également le cas pour deux épitaphes, récemment découvertes, l'une à Khemissa, l'autre près de Madaourouch, épitaphes qui sont les seuls documents où le nom *Musulamus* soit employé comme *cognomen*. N'est-il pas digne de remarque que ces documents aient été trouvés dans les ruines mêmes, l'autre à peu de distance de Thubursicum Numidarum, c'est-à-dire de l'oppidum Thubuscum de Tacite? Ce n'est pas là certainement une simple coïncidence.

Enfin, en l'année 138, le *territorium Musulamiorum* est nommément cité dans un sénatus-consulte bien connu de tous les savants qui ont étudié l'histoire de l'Afrique romaine[1]. Ce sénatus-consulte autorisait un grand propriétaire, Lucilius Africanus, à tenir deux fois par mois, le quatrième jour avant les nones et le douzième jour avant les calendes, un marché sur son domaine, situé *in*

1. *C. I. L.*, VIII, 270, 11451.

provincia Africa, regione Beguensi, territorio Musulamiorum, ad Casas. Deux copies de ce sénatus-consulte avaient été gravées sur pierre ; on les a retrouvées toutes les deux à Hr Begar, au sud-est de Thala. Il est donc certain que le territoire des *Musulamii* s'étendait au moins jusqu'à ce point.

Les inscriptions précédemment étudiées ne sont pas les seules qui mentionnent les *Musulamii;* deux autres les nomment ; l'une, trouvée à Thubursicum Numidarum, est l'épitaphe d'un certain C. Cornelius Flaccus, ancien préfet de la *cohors I Musulamiorum in Mauretania;* l'autre, incomplète, provient de Tipasa de Maurétanie ; mais le nom des *Musulamii* y est à demi effacé[1]. M. Gsell se fonde sur ce dernier document pour croire que les *Musulamii* habitaient près des frontières de la Maurétanie. Nous pensons, au contraire, que les *Musulamii* dont il semble être ici question appartiennent à cette *cohors I Musulamiorum* dont l'inscription de Thubursicum a révélé à la fois l'existence et l'emplacement. Ce n'est pas là un fait inaccoutumé dans l'histoire militaire de l'Afrique romaine ; d'autres tribus indigènes fournirent, elles aussi, des contingents, soit d'infanterie, soit de cavalerie, au corps d'occupation romain. Puisqu'il y avait une *cohors I Musulamiorum*, nous devons en conclure que le contingent des *Musu-*

1. *C. I. L.*, VIII, 4879, 9288.

lamii était assez nombreux pour former plusieurs cohortes ; par conséquent, cette tribu était très importante, et il ne faudra pas nous étonner si elle occupe un territoire assez vaste.

Les documents épigraphiques corroborent donc, bien loin de les infirmer, et même précisent les conclusions que nous avons cru pouvoir tirer du texte de Tacite. Ils nous indiquent que les *Musulamii* habitaient au nord-est de Theveste, à l'est de Madaura, et que leur territoire s'étendait depuis les environs de Thubursicum Numidarum jusqu'au delà de Thala. Ils nous montrent en même temps quelle erreur on commet en confondant la tribu des *Musulamii* (*gens Musulamiorum*) avec la cohorte des *Musulamii* (*cohors I Musulamiorum*), cantonnée sous l'empire en Maurétanie.

Mais ces conclusions, nous objectera-t-on, sont en désaccord avec deux autres documents importants : la Table de Peutinger et Ptolémée.

En effet, sur la Table de Peutinger, les *Musulamii* sont placés au sud d'Igilgili (Djidjelli), au nord de Diana (Aïn Zana), à l'est de Cuicul (Djemila) et à l'ouest de Mileu (Mila), c'est-à-dire à l'extrémité orientale de la petite Kabylie. Toute la question est de savoir quelle valeur cartographique il convient d'attribuer à la Table. Pour nous, nous n'hésitons pas à déclarer que cette valeur est à peu près nulle. La Table de Peutinger est une carte routière ; elle donne des noms de

stations et des chiffres qui expriment les distances de ces stations entre elles; mais ses auteurs ne se sont souciés ni de représenter la direction réelle des routes ni de placer les villes dans des positions relatives exactes. Ainsi, pour ne prendre nos exemples qu'en Afrique, Saldae (Bougie), Rusicade (Philippeville), Hippo Regius (Bône), Hippo Diarrhytus (Bizerte), Utique, Carthage, Hadrumetum (Sousse), Tacape (Gabès) et Leptis Magna (Lebda) se trouvent à peu près sur la même ligne horizontale. Sitifis est placé à l'ouest-sud-ouest de Saldae, tandis qu'en réalité il est au sud-est; Rusicade est placé à l'ouest-nord-ouest de Cirta, tandis qu'en réalité il est au nord-est; Thusuros est placé sur la même ligne verticale que Carthage; Calceus Herculis (El-Kantara) est placé au sud-est de Lambaesis et de Thamugadi, tandis qu'en réalité il est au sud-ouest. Les échelles des distances varient pour deux routes voisines dans des proportions considérables : la route de Cuicul à Mileu, que séparent 45 milles romains, est représentée comme aussi longue que celle de Saldae à Rusicade, entre lesquels sont inscrits 226 milles romains. Un pareil document ne mérite guère de confiance en ce qui concerne les places qu'y occupent respectivement les divers noms. Il nous semble au moins téméraire d'en tirer un argument pour affirmer, soit contrairement à plusieurs autres sources qu'au IIe siècle de

l'empire les *Musulamii* habitaient au sud d'Igilgili, soit même simplement qu'une partie de cette tribu avait été à cette époque transportée dans ce canton.

Ptolémée est certainement digne de plus de créance; mais est-il vrai qu'il donne aux *Musulamii* une place aussi différente qu'on le prétend de celle que leur assignent les documents épigraphiques? Après avoir énuméré, en indiquant leurs positions astronomiques, les principales villes situées sur le littoral, puis les montagnes les plus importantes de toute la région, Ptolémée énumère ensuite les principaux peuples, groupes d'indigènes, tribus, qui occupent l'intérieur du pays; il les place sur plusieurs lignes parallèles à la côte, la première voisine du rivage, les autres de plus en plus éloignées de la mer. Il commence par l'ouest et dans la première ligne cite les Κιρτήσιοι ou *Cirtenses*, les Ναβάθραι ou *Nabathrae;* à l'est de ceux-ci, les Ιόντιοι κατὰ τὴν Νουμιδίαν τὴν κὰι νέαν ἐπαρχίαν μεχρὶ Θαβράκης, c'est-à-dire les *Iontii*, qui habitent cette partie de la Numidie appelée aussi la Nouvelle-Province, jusqu'à Thabraca; plus loin, les Μιδῆνοι ou Mideni, puis les habitants des environs de Carthage, οἱ κατὰ τὴν Καρχηδονίαν, etc., etc. Quand il a fini cette première énumération, il revient à son point de départ, et la description de la seconde ligne de peuples commence ainsi : « Παλιν δὲ τῶν μέν Κιρτησίων κὰι τῆς Νου-

μιδίας μεσημβρινώτεροι ὑπὸ τὸ Αὔδον ὄρος Μισούλαμοι, ὑφ'οὓς Ναττάβουται, εἶτα Νίσιβες, τῶν δὲ Μιδήνων Μίαιδοι, ὑφ'οὓς Μουσούνοι,...[1]. » Au sud des *Cirtenses* et de la Numidie sont les ***Misulami***, vers le pied du mont Audos; au-dessous d'eux sont les *Nattabutes*, ensuite les *Nisibes;* au sud des ***Mideni*** sont les ***Miaidi***, au-dessous desquels se trouvent les ***Musuni***. Ce serait, à notre avis, un contre-sens de traduire : « Les ***Misulami*** sont les plus méridionaux des Numides. » Le sens est ici, sans aucun doute possible : « Plus au sud que les *Cirtenses* et que la Numidie sont les ***Misulami***. » Or, dans la première énumération, Ptolémée a nettement placé le mot Numidie entre le pays des Cirtésiens et la Καρχηδόνια; si donc les ***Misulami*** sont à la fois au sud de Cirta et au sud d'un pays qui, d'après Ptolémée, s'étend sur la côte au moins jusqu'à Thabraca, il est impossible de s'appuyer sur ce passage pour affirmer que le géographe alexandrin les a placés vers l'extrémité occidentale de l'Aurès. Il n'est pas démontré, d'autre part, que l'Αὔδον ὄρος de Ptolémée soit l'Aurès. En effet, Ptolémée suit, dans son énumération des montagnes de l'Africa, la même méthode que dans l'énumération des tribus. Il commence par l'ouest et se dirige vers l'est; il place les montagnes, semble-t-il, sur trois lignes parallèles allant de

1. Ptolémée, IV, 3, § 24.

l'ouest à l'est : de la première ligne descendent le *Rubricatus* (aujourd'hui la Seybouse) et les eaux qui alimentent les deux lacs *Sisara* et *Hipponitis* (lacs Echkel et de Bizerte); la seconde ligne donne naissance au *Bagradas* (la Medjerda) et au fleuve *Triton;* enfin, de la troisième ligne sort, à l'extrémité orientale, le fleuve Cinyps, qui coule en Tripolitaine[1]. Or, l'Αὖδον ὄρος fait partie de la première ligne de montagnes; il est voisin du Θάμμης ὄρος, où se trouve la source du *Rubricatus*. D'après ce passage de Ptolémée, il nous semble très probable que l'Αὖδον ὄρος n'est pas l'Aurès, mais l'un des massifs telliens qui se dressent à l'est et au sud-est de Constantine, vers Guelma et Souk-Ahras. Notre conclusion est donc que Ptolémée place exactement les *Musulamii* au sud du pays des Cirtésiens et de la région qui s'étend entre Cirta et Thabraca, au pied d'un des massifs qui forment en cette contrée la lisière septentrionale des hauts plateaux. Notons encore un détail : Ptolémée nous dit que les *Nattabutes* sont voisins des *Misulami*. Or, la *civitas Nattabutum* a été retrouvée au sud de Guelma, non loin des ruines de Thubursicum Numidarum et de Madaura[2], à une

1. Ptolémée, IV, 3, § 16-20.

2. *C. I. L.,* VIII, 4826. Plus récemment M. le capitaine Toussaint a découvert en un même lieu, voisin de Madaourouch (Madaura), deux épitaphes dont l'une porte : *Aemil. Uilo Musavis Musulamus,* et l'autre *Zelma Fausti f(ilius)*

grande distance, au contraire, de Batna, d'El-Kantara et de Biskra.

Si donc nous laissons de côté l'indication, peu digne de foi, de la Table de Peutinger, nous constatons que tous les autres documents ci-dessus étudiés sont d'accord pour nous permettre de placer le territoire des *Musulamii* sur les hauts plateaux qui s'étendent au nord de Tébessa, depuis les environs de Guelma et de Khemissa jusqu'au delà de Thala. Toutes les données géographiques précises nous conduisent là, et les renseignements d'un caractère plus général ne s'opposent pas à cette conclusion. Il n'est plus dès lors nécessaire d'imaginer une transportation en masse ou un fractionnement de la tribu des *Musulamii*. Les *Musulamii* sont restés, au moins jusqu'à la fin du second siècle de l'empire, là où nous les trouvons déjà sous Tibère. Mais des colonies romaines, Ammaedara, Thelepte, Madaura, ont été fondées tout autour, sinon même à l'intérieur de leur territoire de parcours; les postes militaires, comme Thala et Sufes, créés pour les surveiller et les contenir, ont vu naître sous leurs remparts des cités prospères; les terres laissées aux *Musulamii* ont été délimitées; de vastes domaines, comme le *saltus Beguensis*, le *saltus*

Natabut. (*Bull. archéologique du Comité,* année 1896, p. 243, nos 74 et 77). Ce rapprochement n'est vraisemblablement pas dû au seul hasard.

Massipianus, y ont été constitués[1]; des marchés bi-mensuels y ont été établis. Les *Musulamii*, jadis nomades, turbulents et pillards, sont devenus sédentaires et laborieux. Il nous semble que, dans cette série de faits dont chacun nous est révélé par des documents authentiques, on peut saisir comme les diverses étapes de la colonisation romaine dans cette région de l'Afrique.

1. *C. I. L.*, VIII, 270, 11451, 587 et suiv.; cf. *Ibid.*, id., 11735, 11736.

HISTOIRE D'UN MÉDAILLON DISPARU

JUSTINIEN ET BÉLISAIRE

Par M. E. Babelon, membre résidant.

Lu dans la séance du 16 mars 1898.

I.

L'année 1831 fut une époque de deuil pour le Cabinet des médailles et pour la science numismatique tout entière. Personne n'a oublié que, dans la nuit du 5 au 6 novembre de cette année, des voleurs s'introduisirent avec escalade et effraction dans la Bibliothèque royale, où ils dérobèrent une énorme quantité de monnaies et médailles, ainsi que plusieurs autres objets précieux[1]. Je rappellerai sommairement que les criminels firent main basse sur la Patère de Rennes, la coupe de Chosroès, les bijoux du tombeau de Childéric, le cou-

1. Voyez, sur ce vol, le *Moniteur* du 7 novembre 1831 et Marion du Mersan, *Histoire du Cabinet des médailles,* édition de 1838, p. 187.

vercle de coffret en or, improprement appelé Sceau de Louis XII[1]; ils emportèrent, en outre, une soixantaine de monnaies grecques en or, principalement des pièces de Philippe, d'Alexandre, de Pyrrhus et de Syracuse, 95 médaillons d'or romains, 3,192 autres pièces d'or romaines, 37 médailles d'or des rois de France, depuis Charles VII jusqu'à Louis XIII, 580 médailles d'or des règnes de Louis XIV et de Louis XV, 75 médailles d'or du règne de Napoléon, 65 médailles d'or des papes, enfin une trentaine d'autres médailles d'or appartenant à diverses séries modernes. Dans ces dernières se trouvait, en particulier, un exemplaire en or de la grande et si curieuse médaille d'Héraclius qui, en plein XIVe siècle, avait fait partie des collections de Jean, duc de Berry, frère du roi Charles V, et à laquelle M. J. Guiffrey a consacré naguère une intéressante notice que plusieurs autres auteurs ont ensuite prise pour base de nouvelles recherches[2].

1. Chabouillet, *Catalogue des Camées*, etc., nº 2913. Ce remarquable et précieux monument, acquis en 1803, vient de la collection des ducs de Valentinois, princes de Monaco; on a pris l'amorce de la charnière du couvercle pour la marque du passage des cordons qui auraient suspendu ce prétendu sceau à une bulle de parchemin : d'où la fausse dénomination sous laquelle il est connu.

2. Cette médaille d'or unique, et probablement creuse, pesait *six onces moins six grains*, poids qui nous est fourni par le *Catalogue* (manuscrit) *des médailles modernes d'or et d'argent du Cabinet du Roy*, rédigé sous Louis XV. On en

Les voleurs furent arrêtés peu de jours après cet audacieux attentat, qui n'a peut-être pas son pendant dans les annales d'aucun autre musée. Malheureusement, le frère de l'un d'eux était, de son métier, horloger-bijoutier : c'est chez lui que furent déposés les sacs de médailles, aussitôt le vol accompli, et, dans le but de dépister les recherches de la police, le bijoutier s'était mis tout de suite à faire fondre et à convertir en lingots les pièces dérobées. Quand on découvrit les criminels, on reprit bien les coupes et les autres objets précieux qu'on peut admirer encore aujourd'hui sous nos vitrines, mais une partie des bijoux du tombeau de Childéric et plus de deux mille pièces d'or avaient déjà été mises au creuset. De plus, par une étrange fatalité, il se trouva que dans le nombre des médailles ainsi anéanties figuraient beaucoup de pièces uniques, parfois inédites, ou d'une importance archéologique et artistique tout à fait exceptionnelle.

La suite romaine, que nous avons particulièrement en vue dans le présent travail, a perdu, entre autres, un grand médaillon, unique, de Domitien (*quaternio*), daté du 14e consulat de cet empe-

connaît des exemplaires en argent. Voyez le mémoire de M. J. Guiffrey, tant sur ce précieux monument que sur d'autres médailles décrites dans les Inventaires de Jean, duc de Berry : *Revue numismatique,* 1890 (3e série, t. VIII), p. 87 et suiv.; le même, *Inventaires de Jean, duc de Berry,* t. I, p. 72, no 200; p. 71, note, et p. 338.

reur (88 de notre ère), au type de Pallas Promachos debout sur le chapiteau d'une colonne rostrale, la chouette à ses pieds; nous reproduisons l'image de cette pièce (fig. 1), dont on comprendra



Fig. 1.

tout l'intérêt, si l'on se rappelle qu'on n'a jamais signalé, jusqu'ici, pour le premier siècle de l'empire, que deux médaillons d'or : celui-ci, et un autre, à l'effigie d'Auguste, trouvé à Herculanum en 1759, aujourd'hui au Musée de Naples[1].

Le médaillon de Domitien est signalé comme un des principaux ornements du Cabinet du roi,

1. Le médaillon de Naples, frappé en l'an VI de notre ère, a 34 millimètres de diamètre et pèse 33 gr. 41; c'est un *quaternio* ou quadruple *aureus* de 8 gr. 37. Voyez à son sujet : Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, Proleg., p. L; t. VI, p. 116; Mommsen, *Hist. de la monnaie romaine,* trad. Blacas, t. III, p. 19; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité,* t. I, p. 9; H. Cohen, *Médailles impériales,* 2e édit., t. I, p. 87, nº 177, avec fig. (l'auteur dit à tort que le médaillon a été trouvé à Pompéi); Fr. Kenner, dans la *Numismatische Zeitschrift* de Vienne, t. XIX, 1887, p. 14.

par Beauvais, dès 1767[1]. Sa perte est d'autant plus regrettable que la description et le dessin du revers, tels que Mionnet les a donnés antérieurement à l'année 1831, ne paraissent pas d'une correction à l'abri de toute incertitude[2].

1. Beauvais, *Histoire abrégée des empereurs romains et grecs*, t. I, p. 181; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, Proleg., p. L.

2. C'est le dessin de Mionnet que nous reproduisons ici, mais on se rend compte aisément que les rostres de la base ont été mal compris par l'artiste aussi bien que par Mionnet; voyez T. Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines* (2e édit., 1828), t. I, p. 165 et planche hors texte. Cf. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 9; H. Cohen, *Médailles impériales*, t. I, p. 491-492, no 237; Fr. Kenner, *loc. cit.* Cohen décrit ainsi le revers de notre médaillon: « IMP·XIIII·COS·XIIII·CENS·P·P·P. Pallas debout, à droite sur une double proue de navire, lançant un javelot et tenant un bouclier; à ses pieds, une chouette; sur la carène, EA ou un ornement indéterminé. » Bien que le dessin de Mionnet ne porte que PP à la fin de la légende, la comparaison avec les pièces contemporaines paraît justifier la restitution complémentaire de Cohen : PPP (censor *perpetuus, pater patriæ*). Les deux éperons (*rostra*), de chaque côté de la base circulaire que Cohen appelle une carène avec double proue, font peut-être allusion à une victoire navale comme ceux de la colonne rostrale de C. Duilius, au Capitole. Il nous paraît pourtant préférable d'y voir de simples ornements, sans allusion historique, de la base d'une des nombreuses statues élevées par Domitien à Minerve, sa divinité favorite (Steph. Gsell, *Essai sur le règne de Domitien*, p. 102 à 104, 111 et 125). Quant aux lettres EA, sur le soubassement de la statue de cette Minerve Promachos, Cohen dit : « Telle est la version de Mionnet; mais par analogie avec ce type sur les deniers, je suis persuadé qu'au lieu de lettres, il faut y voir la figure assise et la figure debout, qu'on peut toujours

Deux autres médaillons d'or du Haut-Empire ont été également fondus en 1831 : c'étaient des *terniones* ou triples *aurei*, à l'effigie de Commode, frappés en l'an 189, l'un au type de la Fortune debout sur une proue de navire[1], l'autre au type de la Paix assise tenant un sceptre et une branche d'olivier[2]. En 1739, le P. Jobert, qui les avait remarqués dans le Cabinet du roi, s'exprime ainsi à l'endroit de ces pièces uniques :

« J'ai vu autrefois, dit-il, au Cabinet du roi, lorsqu'il était à Paris, — chez Monsieur Carcavi, qui gardait lors les médailles, — deux médaillons d'or de Commode, parfaitement beaux, placés parmi d'autres médaillons hors de la suite de leur métal. Ils sont aujourd'hui dans le cabinet de Versailles[3]... »

C'est seulement à partir du règne de Caracalla, au IIIe siècle, que les médaillons d'or romains

reconnaître sur ceux-ci, quand ils sont à fleur de coin et surtout de belle fabrique. » L'état de conservation des deniers d'argent conservés au Cabinet des médailles ne me permet pas de sortir de cette incertitude et je n'ose me prononcer entre *des lettres* (avec Mionnet) ou *un petit bas-relief* (avec Cohen).

1. Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines*, t. I, p. 248; Cohen, *Médailles impériales*, t. III, p. 246, n° 155; Fr. Kenner, dans la *Numism. Zeitschrift*, t. XIX, 1887, p. 14.

2. Mionnet, *op. cit.*, t. I, p. 248 et fig. hors texte; Cohen, *op. cit.*, t. III, p. 280, n° 394; Fr. Kenner, *loc. cit.*

3. Le P. Jobert, *La science des médailles*, nouv. édit., 1739, t. I, p. 77-78; Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, Proleg., p. L.

deviennent relativement nombreux ; ceux que nous venons d'énumérer sont les seuls qui soient antérieurs à cette époque. On voit, par là, que la suite des médaillons d'or romains a été décapitée par le vol de 1831. Le même désastre fit disparaître le médaillon d'or unique qui forme l'objet principal de cette notice et que représente notre planche (à la page 313). Heureusement, ce monument avait été publié, dès l'année 1759, par Gros de Boze, garde du Cabinet du roi[1] : c'est le dessin qui accompagne la dissertation de ce savant que nous reproduisons[2], pensant qu'on nous saura gré

1. Dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions et belles-lettres,* t. XXVI, 1759, p. 523 à 531.

2. Le dessin de Gros de Boze a été déjà reproduit dans l'opuscule de Pinder et Friedlaender, *Die Münzen Justinians* (Berlin, 1843, in-8°); d'autres auteurs signalent notre médaillon, mais sans le décrire ou en donner l'image. Voyez Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, Proleg., p. LI; Mionnet, *De la rareté et du prix des médailles romaines,* t. II, p. 406; F. de Saulcy, *Essai de classification des suites byzantines,* p. 12; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité,* t. I, p. 13. Dans l'*Histoire abrégée du Cabinet des médailles et antiques,* publiée par Cointreau en l'an IX, on lit (p. 13-14) la mention suivante : « En 1782, on acheta par échange, à Mme Swinburne, un médaillon d'or de Justinien, qu'on estima 3000 fr. » Il y a là, de la part de Cointreau, une confusion qu'il importe de rectifier; la pièce d'or acquise par voie d'échange en 1782 avec Mme Swinburne est un simple sou d'or de l'empereur Basilisque, contre lequel le Cabinet céda un *aureus* de l'impératrice Sabine. Cointreau avait en vue évidemment notre grand médaillon de Justinien dont il igno-

de perpétuer et vulgariser ainsi le souvenir de ce joyau de la numismatique byzantine.

L'image donne la grandeur exacte de l'original, et, en tenant compte des habitudes des graveurs du milieu du XVIIIe siècle, ainsi que du style des monnaies de Justinien, on peut assez bien se rendre compte de l'aspect que devait avoir cette pièce exceptionnelle par ses dimensions, qui ne sont égalées ou surpassées que par quelques-uns des plus grands médaillons du Cabinet impérial de Vienne[1]. D'après son poids, le médaillon de Justinien égalait 36 *solidi*, c'est-à-dire une demi-livre romaine. Ceux que le roi Chilpéric montra un jour à Grégoire de Tours pesaient 72 *solidi*, c'est-à-dire environ 327 grammes ou une livre[2]; à Vienne, il en est à l'effigie de Constance II et de Valens qui pèsent 90, 56, 48 et 40 *solidi;* toutes les autres pièces en or de ce genre, que l'on connaît, sont d'un poids inférieur au médaillon de Justinien.

J'ai pensé qu'il n'était pas sans intérêt de publier

rait la véritable provenance, et qui fut estimé seulement 2000 francs par Mionnet en 1827 (voyez Mionnet, *loc. cit.*).

1. J. Arneth, *Gold und Silbermonumente der K. K. Münz und Antiken Cabinetten in Wien,* pl. XIV, XV, XVI et XVII; H. Cohen, *Médailles impériales,* t. VII, p. 452, et t. VIII, p. 104; Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité,* t. I, p. 13; Fr. Kenner, dans la *Numism. Zeitschrift,* t. XIX, 1887, p. 15 et suiv.

2. Greg. Tur., *Hist. Franc.,* VI, 2; F. Lenormant, *op. cit.,* t. I, p. 13.

les documents manuscrits, conservés au Cabinet des médailles, qui se rattachent à la découverte et à l'acquisition de cet important monument. On y constatera, à tout le moins, — et ceci pourrait être d'un bon exemple, — avec quel zèle patriotique les agents diplomatiques et consulaires français dans le Levant, au milieu du XVIIIe siècle comme au temps de Louis XIV, recherchaient les monuments dignes de figurer dans le Cabinet du roi et d'en compléter les diverses séries ; on verra avec quel désintéressement ils s'efforçaient de se conformer aux instructions qui leur étaient données dans ce but scientifique, et il m'est avis que notre temps, qui pourtant croit faire mieux, pourrait peut-être trouver, dans l'histoire de l'archéologie aux XVIIe et XVIIIe siècles, quelques nobles exemples à imiter.

II.

Après de vaines conjectures sur l'événement historique dont le médaillon de Justinien était destiné à perpétuer le souvenir, Gros de Boze nous informe qu'il fut trouvé en 1751, auprès de Césarée de Cappadoce, dans les ruines d'une vieille forteresse ; acquis par le comte Dessalleurs, alors ambassadeur de France à Constantinople[1], il fut

1. Le comte Dessalleurs, ou des Alleurs, succéda comme ministre du Roi en Turquie au comte de Castellane, en 1747 ; il fut remplacé par le chevalier de Vergennes en 1756.

envoyé par ce dernier à Rouillé, ministre et secrétaire d'État[1], pour être présenté au roi. « Sa Majesté, ajoute Gros de Boze, chargea M. Rouillé de me le remettre pour le placer dans son Cabinet et m'ordonna d'en faire une description raisonnée que l'on rendrait publique, si elle était utile au progrès des connaissances littéraires. » C'est pour se conformer au désir du Roi que le garde du Cabinet des médailles rédigea sa notice pour l'Académie des inscriptions et belles-lettres[2]; nous y recueillons les renseignements suivants : « Le médaillon que j'entreprends de décrire et que j'ai commencé par faire graver exactement est, par son étendue, par son poids et par le relief de ses figures, le plus considérable de tous ceux qui nous restent des débris de l'empire romain. Il a plus de trois pouces de diamètre; il pèse cinq onces, deux à trois gros, et le relief des figures peut être évalué à près de trois lignes dans leur plus grande élévation. » Nous allons, sans plus tarder, reproduire *in extenso* le texte des docu-

1. Antoine-Louis Rouillé, comte de Jouy, né le 7 juin 1689, conseiller d'État en 1744, remplaça le comte de Maurepas au département de la Marine en 1749; il quitta ce portefeuille pour celui des Affaires étrangères en 1754 et mourut le 26 septembre 1761.

2. Gros de Boze, dans les *Mémoires de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, t. XXVI, 1759, p. 523 à 531; cf. Le Prince, *Essai historique sur la bibliothèque du Roi*, édit. Louis Paris, p. 328-330 et 391.

ments manuscrits sur lesquels s'appuie la dissertation de Gros de Boze et qui la complètent.

Lettre écrite à M. Rouillé par M. le comte Desalleurs, le 18 juin 1751[1] :

Monsieur,

J'ay l'honneur de vous adresser un magnifique médaillon d'or, d'une grandeur extraordinaire, qui vient de me tomber heureusement entre les mains, et je n'ay pas laissé échaper une pièce rare, curieuse, unique et digne par là d'entrer dans le Cabinet du Roy. J'ose me flatter que vous voudrez bien la présenter à Sa Majesté.

Ce monument de la magnificence de Justinien a été trouvé dans le voisinage de Césarée de Capadoce, en creusant sous des voûtes, à plus de vingt pieds sous terre. C'est tout ce qu'on a pu aprendre des Turcs qui me l'ont aporté en arrivant icy, et cet éclaircissement sufit pour indiquer le reste.

Il y avoit anciennement dans une plaine voisine de Césarée un château apelé le fort de Morese, sans doute du nom de son fondateur (Procope, *des Edif.*, L. Ve)[2]; ce fort ayant été négligé et tombant en ruines, l'empereur Justinien le fit raser entièrement et fit élever une muraille du côté de l'Occident, sur une colline fort roide; dans l'étendue de son enceinte, il fit bâtir des églises, des hôpitaux, des bains et d'autres édifices publics qui distinguoient et illustroient les villes anciennes. Celle-cy conserva le nom du château sur les ruines duquel elle fut bâtie, devint métropole et le siège d'un archevêché.

1. D'après la copie conservée au Cabinet des médailles.
2. L'original devait porter *Mocèse* et non *Morese;* Procope dit, en effet : Ἦν δέ τι φρούριον ἐν Καππαδόκαις Μωχησὸς ὄνομα... (Procope, *De Aedificiis,* V, 4, p. 317 de l'édit. de Bonn).

Il me paroît vraisemblable que ce beau médaillon a été trouvé dans les ruines d'un des principaux édifices. Il a été frapé à Constantinople *in officina secunda*[1], par ordre de Justinien, qui l'envoya sans doute à ceux qu'il avoit chargé de la direction des ouvrages, pour le placer dans les fondemens du plus remarquable.

Le revers indique le tems. Les mots de *salus et gloria Romanorum* ne pouvant convenir à Justinien qu'après qu'il eut détruit entièrement l'empire des Goths en Italie par la défaite et la mort de Teïas, le dernier de leurs roys, en l'année 553 de l'ère chrétienne.

Ce médaillon, dont la valeur intrinsèque garantit l'antiquité, est unique en or pour sa grandeur, son épaisseur et son relief. On ne saurait lui comparer celuy de Jean Paléologue, pénultième empereur de Constantinople, que l'on voit dans le Cabinet des Grands-Ducs de Toscane, puisqu'il n'a pas été frapé par l'ordre de ce prince, ni dans ses États, la singularité de voir dans le xv[e] siècle un empereur de Constantinople en Italie ayant engagé le Pisan à en graver le coin[2].

J'ai cru, Monsieur, ne pouvoir pas me dispenser de vous adresser encore ce petit détail historique; il ne me

1. Il est à peine besoin de faire remarquer ici que cette interprétation de la lettre B, dans le mot CONOB, est erronée.

2. Le comte Dessalleurs fait allusion à un exemplaire unique, en or, de la médaille de Jean VII Paléologue, œuvre de Pisanello, qui fut exécutée pendant le séjour de Jean Paléologue en Italie, de février 1438 à octobre 1439. Cette médaille italienne célèbre, dont il existe plusieurs exemplaires en argent et en bronze, est décrite notamment dans A. Armand, *Les médailleurs italiens*, t. I, p. 7, n° 20, et dans Aloïss Heiss, *Les médailleurs de la Renaissance*, *Vittore Pisano*, p. 10.

convient pas, et le peu de temps que j'ay ne sçauroit me permettre de pousser mes conjectures plus loin. Les savans en jugeront beaucoup mieux, et je seray charmé seulement d'avoir enlevé icy aux antiquaires anglois et autres une pièce digne de faire nombre dans le Cabinet de Sa Majesté.

Comme il y a des fonds destinés pour cette dépense, je ne sçaurois passer cette partie dans la notte de celles que j'avance pour le service, et je vous prie d'en faire tenir compte à la Chambre du Commerce, pour que je puisse m'en rembourser sur les fonds que les députés ont à elle.

La valeur de l'or du médaillon est de plus de 540 livres; il m'a coûté 758 liv. 5 s. Je ne crois pas que M. de Boze et les savans trouvent que je l'ay surpayé. J'aurois pris la liberté de l'offrire si elle n'eut pas été d'or.

J'ai l'honneur d'être, etc.

Même pour cette époque, le prix de 758 livres et 5 sols, payé aux Turcs par le comte Dessalleurs, était des plus minimes. Lorsque le ministre Rouillé eut transmis le médaillon au Cabinet du roi, Gros de Boze en accusa réception par la lettre suivante :

Lettre écrite à M. Rouillé par M. de Boze, le 5e septembre 1751[1] :

Monseigneur,

Le médaillon d'or de Justinien que vous m'avez remis est déjà placé dans le Cabinet du Roi, où il tiendra toujours un rang distingué; mais comme l'explication que vous m'en demandez excéderoit de beaucoup les bornes

1. D'après la copie conservée au Cabinet des médailles.

d'une lettre, je l'ai réservée pour un mémoire particulier que vous trouverez sous cette même enveloppe.

Je me borne donc à vous observer ici qu'on ne sçauroit trop louer l'attention de M. le comte Desalleurs, qui me rappelle celle qu'ont eue autrefois, dans le cours de la même ambassade, M. de Nointel et M. de Villeneuve. L'un fit passer en France un grand nombre d'inscriptions singulières, et on est redevable à l'autre de quantité de manuscrits précieux. Louis XIV a longtemps entretenu au Levant des antiquaires pour la recherche des médailles, et c'est de là que sont venus les plus rares monumens de ce genre que l'on conserve au Cabinet du Roi et que les sçavans de tous païs ne cessent d'y venir consulter; nous n'y avons plus cette correspondance utile, mais toutes les fois que quelqu'un de ma connoissance passe au Levant, je ne manque pas de lui donner des notes instructives qui ont souvent procuré de bonnes choses. M. Desalleurs, homme d'esprit et de bonne volonté, seroit plus à portée que personne de mettre sur cela en mouvement des gens propres à continuer cette recherche, et si vous souhaitiez, je donnerois à ce sujet une petite instruction que vous auriez la bonté de lui faire tenir.

En plaçant au Cabinet du Roi le médaillon de Justinien, je suis tombé sur une note que j'avois mise dans la même tablette, en 1735 ou 36. Elle porte que M. Bon, alors premier Président de la Chambre des comptes de Montpellier, avoit donné à Sa Majesté un médaillon d'or de l'empereur Arcadius, qui a cela de singulier qu'on y a ajouté une croisière d'or et d'émail, pour le faire servir, selon toutes les apparences, à une épaulette ou agrafe de manteau. Or, si, comme je n'en doute pas, le Roi a conservé ce médaillon, je prends la liberté de lui représenter qu'il seroit placé très convenablement à côté de celui de Justinien, dans le Cabinet des Antiques de Sa Majesté.

Je suis, avec un profond respect, etc.

Le médaillon d'or d'Arcadius auquel Gros de Boze fait allusion à la fin de la lettre précédente et qu'il réclame pour le Cabinet du roi n'a laissé aucune trace de son existence ni sur nos vieux inventaires ni dans la littérature numismatique. Aucune des pièces d'or d'Arcadius que possède actuellement le Cabinet des médailles ne dépasse le module du sou d'or, et le nom de médaillon n'a pu leur être attribué.

A la vérité, le vol de 1831 a fait disparaître de notre série byzantine deux médaillons d'or d'Arcadius, les n°s 1 et 2 du recueil de Sabatier[1]. Mais, d'après la description, qui est le seul souvenir qu'on possède de ces grandes pièces, elles ne paraissent pas avoir été munies d'une armature quelconque. Nous sommes donc autorisés à croire que le médaillon d'Arcadius, serti dans une monture d'or émaillé, dont parle Gros de Boze dans sa lettre, s'il est entré dans le Cabinet du roi, l'a quitté dès le XVIIIe siècle pour une destination inconnue.

Quant aux deux médaillons d'Arcadius que le vol de 1831 nous a enlevés, une circonstance fortuite et toute récente est venue atténuer, au point de vue scientifique, la douloureuse impression causée par leur perte.

Dans le courant de 1895, un marchand arménien de Constantinople me communiqua, en m'au-

1. J. Sabatier, *Monnaies byzantines*, t. I, p. 100.

torisant à le publier, le médaillon d'or suivant (fig. 2) qui n'est qu'une variété de l'un de ceux qui se trouvaient au Cabinet des médailles avant 1831 (le n° 2 de Sabatier) :



Fig. 2.

D N ARCADIVS P F AVG. Buste d'Arcadius, à droite, la tête ceinte du diadème impérial, la poitrine couverte du paludamentum agrafé sur l'épaule.

R/. GLORIA ROMANORVM. La déesse Rome ou Constantinople casquée, assise à gauche sur un trône à dossier; elle est vêtue d'une longue robe serrée à la taille par une ceinture et d'un manteau rejeté sur les bras; de la main gauche, elle tient sa lance; de la main droite avancée, elle porte le globe surmonté d'une Victoire qui lui présente une couronne ; à ses pieds, une proue de navire terminée en tête d'aigle; dans le champ, le monogramme du Christ ☧ ; à l'exergue, CONOB.

Or ; diam. 0m36.

Ce beau médaillon est encore aujourd'hui dans le commerce.

Je reviens, sans prolonger la digression, à l'histoire du médaillon de Justinien. Voici le mémoire particulier rédigé par Gros de Boze et qui se trouvait annexé à sa lettre au ministre :

Description historique du médaillon d'or de l'empereur Justinien, envoyé par M. le comte Desalleurs.

Ce médaillon, qui a trois pouces de diamètre et qui pèse cinq onces deux gros, est véritablement antique et digne d'entrer dans le Cabinet de Sa Majesté; il est unique pour son étendue, son relief et son poids, non que les empereurs précédens n'en ayent fait frapper de plus grands encore, mais parce que le seul prix de la matière les a fait insensiblement disparoître, au préjudice d'une louable curiosité et des avantages que la conservation de ces sortes de monumens nous donneroit pour la connoissance de l'histoire ancienne. La première chose, par exemple, que nous voyons dans celui-ci, c'est que, quoique les arts fussent extrêmement déchus et négligez dans le VI[e] siècle de l'ère chrétienne, qui est le temps auquel Justinien parvint à l'empire, ce prince n'oublia rien pour les rappeller à leur première splendeur : ce qu'il a fait pour la perfection de la jurisprudence est un témoignage de ses sentimens sur tout le reste.

Dans ce médaillon, échapé à l'injure et à la barbarie des tems, Justinien est représenté de face et à mi-corps; il tient un javelot à la main, sa tête est ceinte d'un diadème formé de plusieurs rangs de perles et couverte d'un casque chargé de plumes et enrichi de pierres précieuses. L'inscription qu'on lit autour est disposé de la manière suivante :

D N IVSTINIANVS $\overline{PP}$ AVG

et il faut la lire ainsi :

D*ominus* N*oster* IVSTINIANVS P*er*P*etuus* AVG*ustus*

On voit, au revers, le prince à cheval et en habit militaire, comme revenant de quelque expédition lointaine; la Victoire qui marche devant lui, portant un trophée sur l'épaule, indique le succès de cette expédition, de même que l'étoile placée au-dessus du trophée; et la légende mise autour de ce type dit qu'elle fut *le salut et la gloire des Romains* :

SALVS ET GLORIA ROMANORVM

La plus simple datte nous auroit appris à quelle année et à quel évènement du règne de Justinien on devoit raporter ce superbe éloge, car, quoiqu'il en ait mérité en plus d'une occasion, il est probable que celui-ci a eu un objet particulier et que cet objet étoit quelque victoire éclatante.

Il vainquit trois fois les Perses, et ce fut par les avantages qu'il remporta sur eux qu'il signala le commencement de son règne; il extermina les Vandales et fit prisonnier leur roi Gilimer; il reconquit l'Afrique, il chassa les Goths de l'Italie, prit leur roi Vitigès et défit, en bataille rangée, Telas son successeur, qui étoit rentré sur les terres des Romains et qui périt dans la bataille qu'il étoit lui-même venu leur présenter.

Tant de succès réunis et accumulez nous laisseroient dans l'incertitude sur celui pour lequel le médaillon dont il s'agit a été frapé, si l'âge du prince qui est représenté ne décidoit la question; on ne sçauroit lui donner plus de 45 à 50 ans, et il en avoit 44 quand il parvint à l'Empire

Médaillon d'Or du Cabinet du Roy

DNIVSTINIANVSPPAVC

SALVSETCLORIA ROMANORVM

CONOB

par la mort de son oncle Justin Ier, sous qui les Romains avoient fait de grandes pertes. C'est donc à ses premières victoires sur les Perses qu'il faut reporter ce monument, et, loin de faire en cela quelque violence à l'histoire, elle nous apprend qu'on fut extrêmement sensible à ces premiers avantages et que l'on conçut les plus grandes espérances d'un règne qui commençoit si heureusement; c'est peut-être pour cette raison-là même qu'on a placé un astre brillant entre l'empereur revenant de son expédition et la Victoire qui marche devant lui; c'estoit véritablement un retour marqué de la bonne fortune de l'Empire et un effet de l'heureuse étoile du Prince qui le gouvernoit. Enfin, les armes dont est composé le trophée ne sont point des armes des Goths, ni des Vandales, ni des Africains : ce sont des armes des Perses, d'autant plus reconnoissables qu'on les trouve sur plusieurs médailles d'autres empereurs, à commencer depuis Auguste, parce que, de tous les peuples jaloux de la puissance romaine, c'étoit celui avec lequel les Romains avoient eu de plus fréquentes et de plus longues guerres.

Au reste, il y a toute apparence, comme l'a fort bien remarqué M. le comte Desalleurs, que ce médaillon avoit été mis dans les fondations de quelqu'édifice considérable élevé par ordre de Justinien à Mocèze ou à Césarée. C'est ce qui nous l'a conservé, et on en trouveroit ainsi beaucoup plus que l'on n'en trouve, si l'avidité des entrepreneurs ne les avoit souvent soustraits après la cérémonie ou supprimez d'avance quand on s'en raportoit à eux. Mais les empereurs romains ne bornoient pas à ce seul usage les médaillons d'or et d'argent qu'ils faisoient fraper de tems à autre, surtout on en distribuoit dans la plupart des festes et réjouissances publiques aux principaux officiers et autres personnes de la cour à qui le prince vouloit donner des marques de sa bienveillance; on en envoyoit

aux généraux d'armée, aux gouverneurs des grandes provinces et surtout aux rois alliez. Grégoire de Tours dit que Chilpéric, roi de France, qui commença à régner l'an 561, tems auquel Justinien vivoit encore, lui montra des médaillons d'or du poids d'une livre qu'il venoit de recevoir de l'empereur Tibère Constantin, et qui, portant d'un côté la tête de ce prince avec cette inscription :

TIBERII CONSTANTINI PERPETVI AVGVSTI

avoient au revers un quadrige ou char de triomphe à quatre chevaux, et cette légende :

GLORIA ROMANORVM

On ne sauroit trouver d'exemple plus semblable, ni d'autorité plus précise.

Il est à peine besoin de faire remarquer que, si les réflexions de Gros de Boze et du comte Dessalleurs témoignent d'une réelle sagacité numismatique, leurs conjectures au sujet des événements auxquels peut se rapporter le médaillon de Justinien ne reposent sur aucune base solide. Je ne vois point, en particulier, que le trophée que porte la Victoire guidant la marche triomphale de Justinien soit composé d'armes parthes ; bien au contraire, car, pendant toute la durée de l'empire romain, chaque fois que, sur les médailles, camées, bas-reliefs et autres monuments, il est fait allusion à un événement qui s'est accompli en Orient, on remarque, parmi les caractères distinctifs de la scène, des personnages coiffés de la *mitra* persique

ou bonnet phrygien. Des centaines de médailles nous montrent cette coiffure nationale sur la tête des soldats, des prisonniers parthes ou arméniens et même au-dessus des trophées d'armes orientales. Or, nous reconnaissons ici, non pas un bonnet phrygien, mais un casque métallique hémisphérique et sans ornements, comme en portaient les Barbares qui avaient envahi l'Occident et l'Afrique ; l'absence du bonnet symbolique des populations orientales nous est un indice suffisant pour répudier l'opinion suivant laquelle notre médaillon aurait été frappé pour célébrer le triomphe de Justinien sur les Parthes.

III.

Il existe deux pièces d'argent qui, par leurs types et leur légende, *Gloria Romanorum*, se rattachent au médaillon d'or qui nous occupe. Ce sont les suivantes :

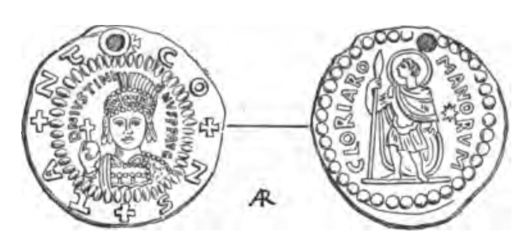


FIG. 3.

D · N · IVSTINIANVS · PP · AVG. Buste de face et casqué de Justinien, tenant d'une main le bou-

clier, et de l'autre, le globe crucigère. Au pourtour, un cercle de gros grènetis et à l'extérieur du grènetis la légende circulaire suivante : +CO+NS+TA+NT.

R/. GLORIA ROMANORVM. L'empereur nimbé, debout à gauche, vêtu du costume militaire et du paludamentum, tenant sa lance de la main droite et s'appuyant de la gauche sur son bouclier posé à terre; dans le champ, une étoile. Gros grènetis au pourtour. Petit médaillon percé d'un trou. Arg., 4 gr. 16; diam., 26 millim. Cabinet des médailles; pièce unique[1] (fig. 3).

La légende extérieure au grènetis, et qui ne peut guère être, comme l'a reconnu J. Sabatier, que l'abréviation du mot *Constantinopolis*, donne à cette pièce un caractère insolite qui autorise à penser qu'elle a été frappée dans des circonstances exceptionnelles comme le médaillon d'or lui-même.

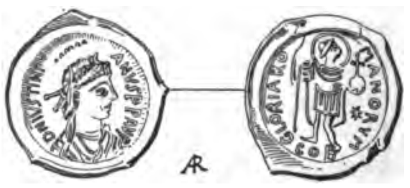


FIG. 4.

D · N · IVSTINIANVS · PP · AVG. Buste diadémé de Justinien, à droite. Grènetis.

1. J. Sabatier, *Description générale des monnaies byzantines*, t. I, p. 178, nº 7.

R/. GLORIA ROMANORVM. L'empereur, nimbé et debout, à droite, vêtu du costume militaire et du paludamentum; de la main droite, il s'appuie sur sa lance et il tient un globe crucigère sur la main gauche. Dans le champ, une étoile. Grènetis[1]. Argent, petit médaillon.

Bien que la légende GLORIA ROMANORVM soit l'une des plus fréquentes sur les monnaies romaines à partir de Constantin, il faut remarquer néanmoins, avec Fr. Lenormant, qu'elle est le plus souvent celle du revers des grands médaillons d'or de cette époque, qui paraissent avoir été, la plupart du temps, offerts par les empereurs aux chefs barbares[2]; c'est celle, notamment, des médaillons que Grégoire de Tours vit entre les mains du roi Chilpéric.

Il est hors de doute, ainsi que le pensaient déjà les antiquaires du XVIIIe siècle, que les médaillons d'or et d'argent de Justinien ont été frappés, eux aussi, à l'occasion d'événements militaires importants, dont ils devaient perpétuer le souvenir et qu'il s'agit pour nous de déterminer.

Quand on passe en revue les annales politiques du règne de Justinien, on songe tout de suite à rapprocher ces médaillons des éclatantes

1. M. Pinder et J. Friedlaender, *Die Münzen Justinians*, p. 18 et pl. II, fig. 6; J. Sabatier, *op. cit.*, p. 178, nº 8. L'exemplaire de cette rare pièce que nous reproduisons a été récemment acquis par le Cabinet des médailles.

2. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 14.

victoires de Bélisaire et surtout de ses succès en Afrique contre les Vandales; on sait que Bélisaire entra dans Carthage, en conquérant, le 15 septembre 534, et, qu'après avoir vaincu une dernière fois Gélimer à la bataille de Tricaméron, il obligea le roi des Vandales à se constituer prisonnier. En mars 535, lorsque le général victorieux revint à Constantinople, traînant Gélimer à sa suite, Justinien lui fit décerner les honneurs du triomphe et le combla de ses bienfaits[1].

Serait-ce ces événements extraordinaires dont nos médaillons auraient été destinés à perpétuer le souvenir? Pinder et Friedlaender ont recueilli divers passages d'auteurs byzantins des XI[e] et XII[e] siècles qui s'accordent à dire que Justinien fit frapper en l'honneur de Bélisaire, et à l'occasion de son triomphe sur les Vandales, des monnaies d'or et d'argent qui représentaient, d'un côté, l'empereur Justinien et, de l'autre, Bélisaire lui-même, couvert de son armure et entouré d'une légende en son honneur. Il importe d'examiner de près cette tradition.

Georges Cedrenus, qui écrivit sa Σύνοψις ἱστοριῶν au milieu du XI[e] siècle, en compilant Georges le Syncelle, Georges Namartole, Nicéphore et surtout Jean Scylitzès qu'il copia presque en entier,

1. Voyez l'excellent résumé de M. C. Bayet, art. *Bélisaire*, dans la *Grande encyclopédie*, t. VI, p. 31; cf. E. Babelon, *Carthage*, p. 111, et Ch. Diehl, *L'Afrique byzantine*, p. 17 et suiv.

raconte la brillante réception que Justinien fit à Bélisaire à Constantinople, le triomphe dont le général victorieux fut l'objet dans le cirque, son élévation au consulat, puis il ajoute : ὥστε Ἰουστινιανὸν ἀποδεξάμενον ἐν μὲν τῷ ἑνὶ μέρει τοῦ νομίσματος ἑαυτὸν ἐγχαράξαι, ἐν δὲ τῷ ἑτέρῳ βελισάριον ἔνοπλον, καὶ ἐπιγράψαι « βελισάριος ἡ δόξα τῶν Ῥωμαίων[1]. » « ... Justinien fit frapper une monnaie sur une face de laquelle l'empereur était lui-même représenté, tandis que sur l'autre face on voyait Bélisaire armé et l'inscription : *Bélisaire, la gloire des Romains.* »

Ce passage de Cédrénus est reproduit presque identiquement dans l'Anonyme, *De antiquitatibus Constantinopolitanis*[2].

Michel Glycas, avant le milieu du XIIe siècle, écrit ce qui suit : ἔνθεν τοι καὶ ἀξίως αὐτὸν ἀμειβόμενος ὁ βασιλεὺς ἰδίοις ἐν νομίσμασι χρυσέοις ἀργυρέοις, ὁπλίτην ἐνεχάραξε ῥομφαίαν ἐσπασμενον[3]. « L'empereur le combla d'honneurs, à tel point que, sur ses propres monnaies d'or et d'argent, il le fit représenter couvert de son armure, le glaive hors du fourreau. »

Constantin Manassès, qui vivait vers le milieu

1. Cedrenus, *Hist. comp.*, édit. de Bonn, t. I, p. 649.

2. Lib. IV, dans Banduri, *Imperium Orientale*, t. I, p. 80 de l'édit. de 1711.

3. Michel Glycas, *Annales*, p. 494-495 de l'édit. de Bonn. Les annales de Glycas s'arrêtent à l'année 1118.

du XII[e] siècle, sous le règne de Manuel Comnène, s'inspire dans sa chronique rimée du passage de Michel Glycas que nous venons de citer : ὃν ἀμειϐόμενος καλῶς Αὐσονοκράτωρ κράτωρ ἰδίοις ἐν νομίσμασι χρυσέοις ἀργυρέοις ὁπλίτην ἐνεχάραξε ῥομφαίαν ἐσπασμένον, καὶ θρίαμϐον ἡτοίμασε τῷ τρισαριστεργάτῃ ἐν ᾧ προπορευόμενος ἦν αὐτοῦ καὶ Γελίμερ[1]. « L'empereur le combla d'honneurs, à tel point que, sur ses propres monnaies d'or et d'argent, il le fit représenter couvert de son armure, le glaive hors du fourreau, et il lui fit décerner un triomphe dans lequel Gélimer lui-même marchait devant lui. »

Il résulte de tous ces textes, qui procèdent peut-être, d'ailleurs, d'une source commune, que chez les Byzantins des XI[e] et XII[e] siècles, on croyait que Justinien avait fait frapper des médailles commémoratives des succès de Bélisaire en Afrique, et que, sur ces médailles, on voyait, au droit, l'effigie impériale, et, au revers, Bélisaire, en costume de général, entouré d'une légende en son honneur.

Bien qu'on ne puisse pas toujours ajouter foi au récit des chroniqueurs byzantins quand ils racontent ce qu'ils n'ont pas vu et ce qu'ils tiennent seulement de la tradition; bien que

1. Constantin Manassès, *Compend. Chronicum,* p. 137 de l'édit. de Bonn, vers 3188 et suiv.

Cédrénus, par exemple, prétende que les Romains se servaient primitivement de monnaies de bois[1], il n'est pas possible de rejeter d'une manière absolue et sans examen les témoignages formels que nous venons de rapporter.

Qu'y a-t-il de vrai dans cette tradition? Pinder et Friedlaender remarquent judicieusement que Procope ne parle point de ces médailles si extraordinaires; cependant il est l'historiographe oculaire des succès de Bélisaire, et la pensée de faire allusion à ces pièces d'or et d'argent aurait dû lui être inspirée tout naturellement, car il raconte que Bélisaire, lors de son entrée à Syracuse, dans les derniers jours de son consulat, fit distribuer des monnaies d'or à la foule : νόμισμα χρυσοῦ ῥίπτων ἅπασιν[2]. Et, en outre, les détails dans lesquels il entre au sujet du triomphe de Bélisaire à Constantinople ne permettent guère de supposer qu'il ait pu omettre une nouveauté aussi insolite que l'eussent été des monnaies d'or et d'argent portant au revers le nom et l'effigie de Bélisaire.

Des monnaies ou médailles d'or et d'argent, telles que les décrivent les auteurs byzantins, sont inadmissibles, pour de nombreuses raisons. D'abord, il faudrait au moins, en admettant leur

1. Eckhel, *Doctr. num. vet.*, t. I, Introd., p. xx; F. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité*, t. I, p. 215.

2. Procope, *De bell. Gothico*, I, 5, t. II, p. 28 de l'édit. de Bonn; Pinder et Friedlaender, *op. cit.*, p. 20, note.

existence, supposer que la légende reproduite par Cédrénus : βελισάριος, ἡ δόξα τῶν Ῥωμαίων, n'est que la traduction grecque de la véritable légende, car aucune monnaie de Justinien ni des empereurs byzantins ses prédécesseurs ou ses successeurs immédiats n'a une légende grecque; le latin continua quelque temps encore, par tradition, à être exclusivement la langue monétaire dans l'empire byzantin[1].

D'autre part, je n'ai pas à m'appesantir longuement sur la loi absolue de tout l'empire romain ou byzantin, de n'admettre sur la monnaie que la représentation des figures impériales, l'empereur et l'impératrice, exceptionnellement des membres de leur famille. Il n'y a de dérogation à cette loi à aucune époque de l'histoire de Rome et de Constantinople, comme en font foi tous les médailliers, et l'on cite des faits nombreux qui montrent jusqu'à quel point les empereurs étaient jaloux de cette prérogative et de ce droit régaliens[2].

Sur les monnaies mêmes qui portent la légende GLORIA ROMANORVM, depuis Constantin, c'est toujours l'empereur qui est représenté en triomphateur, en chef des armées, au droit comme au revers, et nos médaillons de Justinien, en parti-

1. L. Blancard, *La première légende grecque des monnaies byzantines date de Justin II* (Marseille, 1891, in-8°).

2. Fr. Lenormant, *La monnaie dans l'antiquité,* t. II, p. 373 et suiv.

culier, nous en fournissent la preuve, car il suffit de comparer la grande effigie impériale du droit avec la figure à cheval ou debout, qui est le type du revers, pour qu'on acquière l'absolue conviction que, sur les deux faces de ces médailles, il ne s'agit pas d'un autre personnage que de Justinien.

Toutefois, et ici nous nous séparerons de MM. Pinder et Friedlaender, je considère comme extrêmement probable que les auteurs byzantins précédemment cités ont recueilli, en l'interprétant mal, une tradition vraie se rapportant aux grandes pièces en or et en argent que nous étudions ici. En dépit de ce qu'a d'erroné le témoignage de ces auteurs relativement à la figure de Bélisaire et à son nom placés au revers des pièces, tout le reste est parfaitement exact.

Nous sommes en présence de pièces exceptionnelles, frappées sûrement à l'occasion d'un triomphe éclatant des armes romaines. D'un côté nous voyons, comme le disent les auteurs, le buste de Justinien, de l'autre un guerrier armé, qui n'est pas Bélisaire, mais Justinien lui-même; la légende de nos médaillons est textuellement traduite en grec par les chroniqueurs. Enfin ils portent la marque de l'atelier de Constantinople, et ce sont les seules pièces du règne de Justinien qui aient ce caractère particulier de médailles commémoratives d'un triomphe des armes romaines.

Nous conclurons donc, avec une assurance très voisine de la certitude : Les pièces d'or et d'argent que Justinien fit frapper en l'honneur de Bélisaire et de ses succès sur les Vandales en Afrique sont celles que nous avons décrites au cours de cette notice et particulièrement le grand médaillon d'or, aujourd'hui détruit, qui avait été trouvé auprès de Césarée vers 1751 ; les auteurs byzantins des XI[e] et XII[e] siècles nous ont conservé le souvenir de ces médailles commémoratives, mais, loin des événements, ils ont mal interprété la tradition en croyant que ces pièces portaient le nom et la figure de Bélisaire lui-même.

LES

FOUILLES DE VERTAULT

(CÔTE-D'OR)

EN 1895, 1896 ET 1897.

Par M. Fernand DAGUIN, associé correspondant national.

Lu dans la séance du 23 mars 1898.

La ville de Châtillon-sur-Seine (département de la Côte-d'Or) est le siège d'une Société archéologique qui, malgré la faiblesse de ses ressources, a pu, grâce à l'activité de quelques hommes intelligents et dévoués[1], et au judicieux emploi de ses fonds[2], rendre de réels services à la science de l'antiquité. Depuis quelques années, cette Société a concentré ses efforts sur l'emplacement d'une ancienne ville gallo-romaine, détruite, selon toute probabilité, dans la seconde moitié du IVe siècle de

1. Nous devons citer, en première ligne, M. H. Lorimy, président actuel de la Société et conservateur du Musée de Châtillon.

2. Le ministère de l'instruction publique et des beaux-arts est venu, à plusieurs reprises, en aide à la Société châtillonnaise; cette année encore, il lui a alloué une subvention de trois cents francs.

notre ère[1], et dont les vestiges se remarquent à peu de distance du village de Vertault, dans l'arrondissement de Châtillon. Les découvertes faites sur cet emplacement, pendant les campagnes de 1895, 1896 et 1897, sont assez importantes pour qu'il convienne d'attirer sur elles l'attention des membres de la Société nationale des Antiquaires de France.

La ville dont il s'agit a été longtemps désignée sous le nom de *Landunum*, et, peut-être, a-t-elle porté, originairement, ce nom[2]. Toujours est-il qu'on a substitué à cette dénomination celle de *Vertilium* ou mieux *Vertillum*, à partir de la découverte, faite en 1863, d'une inscription où il était question des *vikani vertilienses* ou *vertillenses*, appellation paraissant s'appliquer aux anciens habitants de la localité[3].

1. Le P. Vignier place cette destruction en l'an 269 ou 270 après J.-C. — *Chronicon lingonense* (Langres, 1865), p. 16.

2. On a accusé le P. Vignier d'avoir forgé, de toutes pièces, le nom de *Landunum* (Landunum ad Lagnim fluvium, sivè Lanssuinum; *Chronicon lingonense*, p. 16); mais il est probable qu'il n'a fait qu'ajouter une désinence gallo-romaine à une dénomination locale. L'emplacement de Vertillum est, en effet, désigné, au plan cadastral de Vertault, sous le nom de Lan-sur-Laignes et les habitants appellent, encore aujourd'hui, le chemin qui traverse le plateau, chemin de Lan-sur-Laignes, ou, par corruption, de Lanssuines (Lettre de M. Gaumet, instituteur à Vertault, du 13 juin 1898). — Cf. Flouest, *Fouilles des ruines de la colline de Vertault* (*Bulletin de la Soc. archéol. du Châtillonnais*, 1884, p. 209).

3. Voy. Lucien Coutant, *Rapport à M. Henri Baudot, pré-*

Le *Vicus vertillensis* était situé à l'extrémité d'un plateau élevé de 230 mètres environ au-dessus du niveau de la mer, sur une croupe s'avançant dans la vallée de la Laignes, affluent de la Seine, où il occupait un espace de vingt-cinq à trente hectares. Il était entouré de remparts, dont on voit encore aujourd'hui quelques restes. Il a subi, vraisemblablement, deux destructions, comme le fait supposer l'existence de bâtiments construits sur des édifices antérieurement détruits, disposition qui donne l'apparence de deux villes superposées. On est fondé à croire que la seconde destruction eut lieu vers l'an 350 de J.-C., ou un peu après, car les monnaies les plus récentes qui aient été recueillies dans les fouilles sont de Constant, fils de Constantin, dont le règne et la vie se terminèrent précisément à cette date. La ville fut détruite par un incendie, comme en témoignent les pierres calcinées et les amas de charbons et de cendres qu'on remarque partout, ainsi que les innombrables clous en fer qu'on rencontre à chaque pas, et qui sont revêtus d'un oxyde magnétique produit par l'action du feu[1].

sident de la Commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, sur les dernières fouilles exécutées au plateau dit : de Landunum, *en 1863, pour le compte de la Commission.*

1. Voy. L. Cailletet, *Notes sur l'état de conservation des clous en fer découverts dans les fouilles de Vertault* (*Bulletin de la Société archéologique du Châtillonnais,* année 1883, nº 4). — Voy. également : *Bulletin de la Soc. nat. des Antiq. de France,* 1882, p. 338.

Avant 1846, on n'avait fait que peu de recherches sur le plateau de Vertault; mais, à cette époque, un antiquaire distingué des Riceys, M. Lucien Coutant, ayant fait quelques trouvailles intéressantes, les signala à la commission départementale des antiquités de la Côte-d'Or, qui prit en mains la direction des fouilles et poursuivit celles-ci pendant sept années consécutives. Le succès couronna les efforts de la Commission, qui mit au jour, non seulement de nombreux objets du plus haut intérêt, appartenant à l'ère gallo-romaine, mais encore des parties importantes de constructions diverses, et, en particulier, des thermes dans un état remarquable de conservation. MM. Mignard et Coutant rendirent compte des opérations effectuées pendant cette période dans un rapport très étendu publié en 1856[1]. Malheureusement, aucune mesure n'ayant été prise pour soustraire ces précieux débris à l'action du temps et des hommes, les murs se sont effondrés, les blocs de pierre susceptibles d'être utilisés ont été enlevés par les gens du voisinage (*tempus edax, homo edacior*), de sorte qu'il est difficile aujourd'hui de se rendre compte de leur ancienne splendeur.

A partir de 1853, les fouilles cessèrent d'être pratiquées d'une façon régulière. Ce fut seulement en 1882 que la Société archéologique du Châtil-

1. Voy. *Mémoires de la Commission des antiquités du département de la Côte-d'Or*, t. IV (Dijon, 1856).

lonnais, persuadée que des trésors se cachaient encore dans les ruines de la vieille cité, reprit les explorations et les continua sans interruption jusqu'à ce jour. L'événement répondit pleinement aux prévisions. Des substructions de toute nature, des rues, des quartiers tout entiers de l'ancien *vicus* sortirent de terre sous la pioche de ses ouvriers. Sous les décombres amoncelés, de nombreux objets étaient restés enfouis, tels qu'instruments de travail, outils, ornements, débris de poteries, ustensiles de toute sorte, objets d'art, bijoux et pièces de monnaies[1].

De toutes les campagnes entreprises par la Société, la plus fructueuse fut, incontestablement, celle de 1894, moins peut-être à cause de l'abondance des trouvailles qu'à raison de l'importance et de la beauté des pièces découvertes ; nous en mentionnerons deux seulement : le Bacchus enfant, en bronze, qui fait maintenant le principal ornement du Musée de Châtillon[2], et un groupe en pierre représentant des déesses Kourotrophes ou déesses-mères ; ce groupe, long de $0^{m}42$ et haut de $0^{m}38$, se compose de trois femmes assises sur

1. Parmi les objets les plus curieux qui aient été recueillis, il faut citer une hipposandale en fer (Voy. Flouest, *Antiquités de Vertault*, dans le *Bulletin de la Société*, 1885, p. 308).

2. M. Antoine Héron de Villefosse a publié une notice sur ce Bacchus dans le Recueil de Piot (*Monuments et mémoires publiés par l'Académie des inscriptions et belles-lettres*, 2e fascicule de 1896).

un banc à dossier; leur vêtement consiste en une longue robe serrée à la taille par une ceinture et disposée de façon à laisser le sein droit découvert; la femme assise à l'extrémité du banc, à droite, porte sur ses genoux un enfant enveloppé d'un maillot; celle qui est placée au centre du groupe est occupée à dérouler un lange, et enfin celle de gauche tient, de la main droite, un plat, et de l'autre, une éponge[1].

Encouragée par le succès des fouilles de 1894, la Société châtillonnaise se mit de nouveau à l'œuvre en 1895, et prit pour point de départ de ses travaux l'endroit où avait été tirée du sol la statuette de Bacchus enfant.

FOUILLES DE 1895.

On a déblayé, en 1895, trente-huit chambres ou salles, dont sept en sous-sol, et huit puits; on a, en outre, mis à nu le sol de deux cours pavées et celui d'une rue se dirigeant du nord-est au sud-ouest et aboutissant à l'une des portes de la

1. On sait que le culte des déesses-mères était très répandu en Gaule. En général, elles étaient représentées tenant des corbeilles remplies de fruits, parfois des cornes d'abondance, comme dans un bas-relief trouvé précédemment à Vertillum. Les attributs du groupe que nous décrivons diffèrent donc de leurs attributs ordinaires (Voy. A. de Caumont, *Abécédaire d'archéologie; Ère gallo-romaine*, 2e édit., p. 256; — Max Ihm, *Der Mütter-oder Matronenkultus und seine Denkmäler*, dans les *Jahrbücher des Vereins von Alterthumsfreunden im Rheinlande*, fasc. 83; Bonn, 1887).

ville. Dans quelques-unes des pièces, on a trouvé plusieurs terriers placés l'un sur l'autre; partout on a remarqué des traces d'incendie.

Les principaux objets recueillis au cours de ces fouilles consistent dans une petite buire en terre vernissée, vingt-quatre vases ou fragments de vases avec noms de potiers[1], huit anses d'am-

1. Voici les marques de potiers qui ont été observées :

DMONVS *f* (*Damonus fecit*); fragment d'assiette en terre rouge (voy. Schuermans, *Sigles figulins : époque romaine*, p. 105);

V. I. R. T. V S; fond de coupe en terre rouge (*Ibid.*, p. 273);

MAXIMI (*Maximi manu*); id. (*Ibid.*, p. 171);

O. PASEN (*officina Passenii*); id. (*Ibid.*, p. 200);

OF. BASSI (*officina Bassi*); trois exemplaires, sur fond de coupe et assiette (*Ibid.*, p. 61 et 62);

ANDILLI. M (*Andilli manu*); sur fond de coupe conique;

OF. ARDACI (*officina Ardaci*); sur fond d'assiette (*Ibid.*, p. 50);

GER■■ (*Germanus*); sur umbo d'assiette (*Ibid.*, p. 128 et 129);

ACVITA (*Aquitanus ?*); deux exemplaires; coupes à gorge;

PRIM (*Primi manu*); sur fond de coupe très petite (*Ibid.*, p. 212 et 213);

LICINVS; fond de coupe à bords guillochés (*Ibid.*, p. 151);

GENTILIS (*Gentilis*); sur fond de soucoupe;

OF. RONSI (*officina Ronsii*); sur umbo d'assiette creuse;

VITA (*Vitalis ?*); sur fond de coupe à gorge (*Ibid.*, p. 273);

CVRM F (*Curmillus fecit*); sur fond d'assiette;

BORIVS FE (*Borius fecit*); sur fragment de terre rouge-clair (*Ibid.*, p. 66);

CRHSTI (*officina Chresti*); sur fond de petite coupe (*Ibid.*, p. 85);

phore, une plaque en bronze découpé formant entrée de serrure, sur laquelle nous reviendrons plus loin, une aiguière en bronze, un couperet en fer, un contrepoids de balance en bronze ayant la forme d'une tête de femme laurée (ce contrepoids est creux et rempli de plomb; il pèse un kilogramme cinq cents grammes), un bracelet en jais, composé de petits cylindres, percés chacun de deux trous dans le sens de leur diamètre (ces cylindres étaient réunis, autrefois, côte à côte au moyen d'un double fil qui les traversait tous), une fibule ajourée, garnie jadis de pierreries et d'émaux, enfin un groupe en pierre calcaire tendre, à deux personnages, ayant servi de tronc ou de tirelire (fig. 1).

Ce dernier objet mérite une mention toute particulière. Il a été trouvé dans une cave, brisé en plusieurs fragments, qui ont été habilement rapprochés. Ce morceau de sculpture, d'une facture assez grossière d'ailleurs, mesure environ 0m28 de longueur sur un peu plus de hauteur. Il est constitué par une sorte de banc avec dossier, sur lequel sont assis un homme et une femme, l'homme à gauche, la femme à droite; entre les deux a été

OF. MODE (*officina Modesti*); id. (*Ibid.*, p. 180);
OF. CALVI (*officina Calvi*); sur fond de soucoupe (*Ibid.*, p. 92);
IVLIOS (*Julios*); sur fond de coupe de terre grise, à couverte noire.

pratiquée une fente, dont l'une des faces intérieures a été taillée en plan incliné; cette fente



Fig. 1.

Tronc (face antérieure).

communique avec une cavité ayant sensiblement la forme d'un parallélipipède rectangle creusé dans l'intérieur du bloc, sous les personnages, et mesurant $0^{m}155$ de longueur, $0^{m}075$ de hauteur et $0^{m}07$

de profondeur (fig. 2). La fente en question était évidemment destinée à l'introduction des pièces de monnaie que l'on voulait déposer dans cette espèce de tronc, et l'inclinaison de l'une de ses parois intérieures avait assurément pour objet de faciliter cette introduction. La cavité dans laquelle tombaient les offrandes était complètement ouverte par derrière, et rien n'indique qu'une fermeture quelconque, fixe ou mobile, telle qu'une plaque en pierre, en métal ou en bois, y ait été adaptée. Il faut supposer que le tronc était placé sur une tablette, une console ou un piédestal et simplement adossé à un mur qui formait le quatrième côté du récipient intérieur.

Quant aux personnages assis sur le tronc, on ne peut faire, en ce qui les concerne, que des suppositions, car les mutilations qu'ils ont subies (les têtes, notamment, ont été brisées) ne permettent pas de se rendre suffisamment compte de leur attitude et des attributs dont ils étaient porteurs. Nous sommes probablement en présence d'un dieu gaulois accompagné de sa parèdre. Le dieu est vêtu d'une tunique bouffante, tombant un peu plus bas que le genou et serrée par une ceinture; sur son épaule gauche est jeté un manteau (peut-être un *sagum*) dont les extrémités étaient rattachées sur l'épaule droite. La main gauche, fermée et appuyée sur le genou, est traversée par une ouverture disposée pour recevoir un objet quelconque muni d'un manche, tel qu'un javelot, une

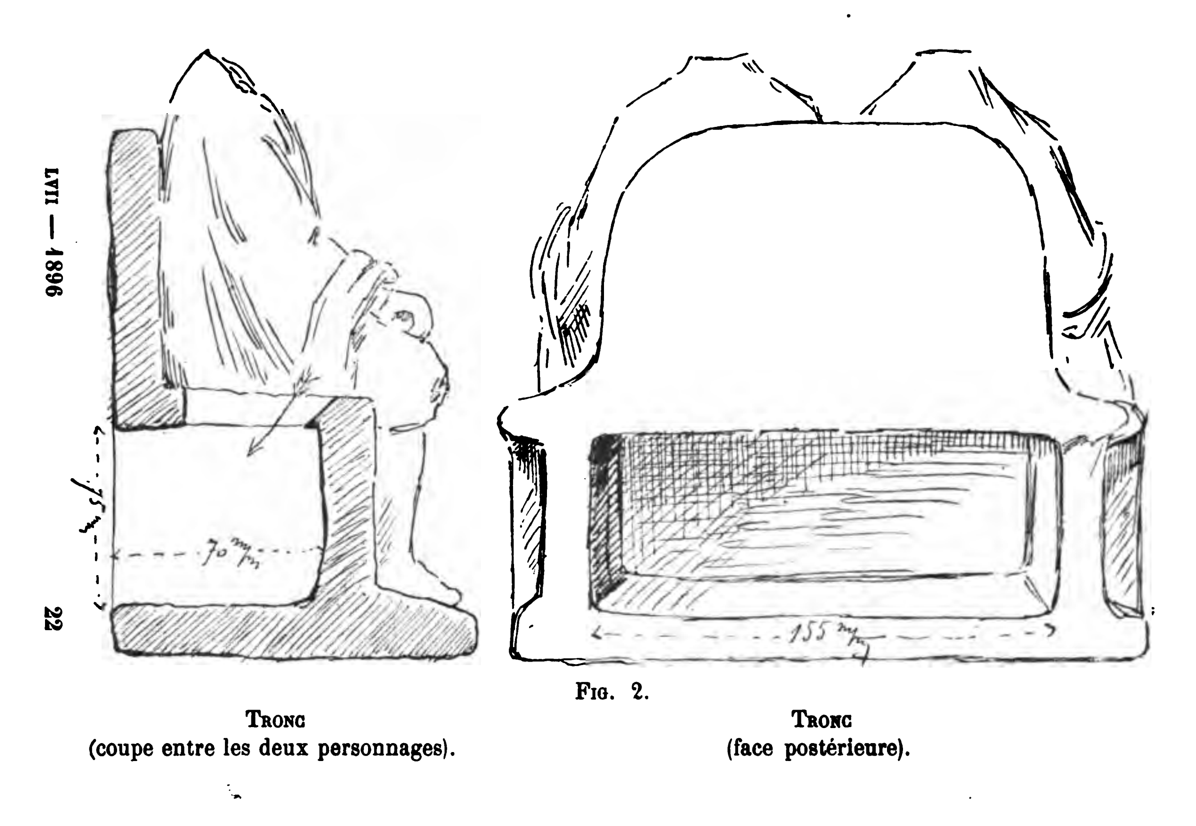


Fig. 2.

Tronc
(coupe entre les deux personnages).

Tronc
(face postérieure).

baguette, peut-être un marteau ou un maillet; la main droite, qui a disparu, reposait également sur le genou et tenait un objet dont on remarque les traces, mais qu'il est impossible de déterminer. La divinité féminine est vêtue d'une longue robe, serrée au corps sous les seins. De la main droite, elle tient une bourse, qui repose sur son genou droit; le bras et la main gauches ont été détruits; mais on observe, près de l'épaule et vers le genou, des brisures semblant indiquer que ce bras et cette main soutenaient un attribut dont il est impossible de reconnaître la nature, mais qui pouvait être une corne d'abondance[1].

L'identification des personnages avec des divinités déterminées est difficile; cependant, s'il nous était permis de faire une conjecture, nous dirions que le groupe représente le Dispater gaulois ayant à son côté Ærecura ou Æracura. Ces deux divinités sont souvent associées sur les monuments que la Gaule romaine nous a laissés[2]. La bourse que tient la femme conviendrait assez

1. On peut voir dans l'ouvrage de E. Tudot, *Collection de figurines en argile, œuvres premières de l'art gaulois*, p. 15, un groupe de deux personnages assis, ayant une grande ressemblance avec le nôtre.

2. Voy. S. Reinach, *Description raisonnée du Musée de Saint-Germain-en-Laye; bronzes figurés de la Gaule romaine*, p. 164 et 165; A. de Barthélemy, *La divinité gauloise assimilée à Dis Pater, à l'époque gallo-romaine* (*Revue celtique*, t. Ier, 1871-72, p. 1); L. Preller, *Römische Mythologie* (3e éd.), t. II, p. 65, note 2.

bien, il faut l'avouer, à Ærecura, considérée, ainsi que son nom semble l'indiquer, comme la gardienne de l'argent monnayé[1].

On a déjà signalé l'usage des troncs ou des tirelires dans l'antiquité; mais le nombre des objets de ce genre parvenus jusqu'à nous est relativement peu considérable[2]; aussi la découverte de la Société châtillonnaise a-t-elle une réelle importance.

Notre tronc était-il placé dans une demeure privée ou dans un édifice consacré au culte? Il est impossible de le dire, car il a été trouvé sous un amas de décombres dans une cave, où incontestablement il avait été apporté ou jeté.

Fouilles de 1896.

L'emplacement fouillé en 1896 est contigu au terrain exploré l'année précédente. Cinquante-six pièces, dont cinq en sous-sol, et cinq puits ont été déblayés. Deux des habitations débarrassées des gravois qui les encombraient possédaient des hypocaustes; l'un d'eux était établi sur piliers de

1. Voy. S. Reinach, *op. cit.*, p. 165, note 3.

2. M. Henri de Longpérier mentionne plusieurs troncs antiques dans un article sur les récipients monétaires publié dans la *Revue archéologique*, 1869, I, p. 163; M. Blanchet, dans une remarquable étude sur les figurines en terre cuite de la Gaule romaine (*Mémoires de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1890, p. 195), donne la description d'un tronc en terre cuite découvert dans l'Allier, en 1858. — Cf. E. Tudot, *op. cit.*, p. 40 et 41.

briques[1]; l'autre chauffait les appartements au moyen de conduits en poterie.

Le feu avait laissé de nombreuses traces sur les murs et sur le sol des chambres; dans la plupart d'entre elles, on remarquait une couche de cendres et de charbons.

Quelques pièces avaient leurs parois recouvertes d'un enduit décoré d'une ornementation peinte, très simple, où dominaient le rouge et le jaune.

Au nombre des substructions mises au jour se trouve un caveau funéraire ou *columbarium*[2]. Un escalier, dont les marches sont demeurées intactes, permettait d'y descendre; on y pénétrait par une porte cintrée. Il contenait huit niches en plein cintre, établies, deux dans le mur séparatif de la cage de l'escalier et de la pièce, et les six autres, deux à deux, dans le mur de chacun des trois autres côtés de celle-ci. Une des niches est percée d'outre en outre, dans le mur de l'escalier et s'ouvre à la fois sur celui-ci et sur l'intérieur du caveau (fig. 3). De plus, un large soupirail, ouvert dans un des grands côtés du *columbarium*, en facilitait l'aération. Le fond des niches est peint sur enduit; les

1. Voy. Daremberg et Saglio, *op. cit.;* V[is] *Hypocausis, Hypocaustum,* I, 4°.

2. Les caveaux funéraires ou *Columbaria* étaient très usités chez les Romains. — Voy. J. Overbeck, *Pompeji in seinen Gebäuder, Alterthümer und Kunstwerken,* 4[e] édit., p. 397; B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée,* t. V, part. I, pl. 17; Daremberg et Saglio, *op. cit.,* v° *Columbarium,* II.



Fig. 3.

Caveau funéraire ou Columbarium.

claveaux des cintres sont décorés en arête de poisson. La maçonnerie des murs est d'un bel appareil ; les joints sont larges, peints en rouge, avec un filet noir en creux. Les niches étaient vides et ne contenaient pas d'urnes cinéraires.

On a retiré du caveau plusieurs débris de pierres avec moulures, des fûts de colonne, des pierres sciées, une table ronde en pierre, d'un mètre environ de diamètre, à bord portant une moulure, et



Autel de Mercure.

un petit autel votif dont il convient de donner la description.

Cet autel est en pierre calcaire tendre, d'une

hauteur totale de 0m67, et d'un seul bloc. Il se compose d'un cippe ou fût quadrangulaire, reposant sur un piédestal en saillie et terminé par une sorte de chapiteau orné d'une moulure et surmonté de deux volutes renversées, réunies à leur origine, de manière à former comme un petit fronton triangulaire au-dessus de chacune des faces antérieure et postérieure du monument[1]. La partie supérieure de celui-ci est creusée en forme de cuvette hémisphérique; cette cuvette, qui mesure 0m20 de diamètre, est percée, du côté opposé à la face principale de l'autel, d'un conduit cylindro-conique, dirigé obliquement de haut en bas et ayant seulement 0m02 de diamètre à sa sortie; ce conduit servait à l'écoulement du liquide employé dans les libations ou à celui du jus des victimes immolées[2].

La face principale du corps de l'autel est décorée d'un bas-relief représentant Mercure[3].

1. Les volutes ou coussins, qu'on observe fréquemment sur les autels romains, portaient le nom d'*ansæ;* on les saisissait des deux mains lorsqu'on prêtait serment ou lorsqu'on offrait un sacrifice à l'autel. — Voy. Mommsen et Marquardt, *Manuel des antiquités romaines,* vol. 12 : *Le culte chez les Romains,* par J. Marquardt (trad. de Brissaud), t. I, p. 194.

2. Voy. Rich, *Dictionnaire des antiquités romaines et grecques* (trad. par Chéruel), v° *Ara;* Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Ara,* t. I, p. 351.

3. Les peuples de la Gaule avaient une grande vénération pour cette divinité. « Deum maximè Mercurium colunt, dit César; hujus sunt plurima simulacra » (*De bello gallico,* lib. VI, § 17).

Le dieu est figuré debout, entièrement nu, coiffé du pétase ailé, et tenant, de la main droite, une bourse et, de la main gauche, un caducée sans ailettes, dont l'extrémité supérieure s'appuie à son épaule; les deux bras sont allongés le long du corps.

Ce type de Mercure est connu. La figurine de *Vertillum* présente, sous une forme plus grossière, beaucoup d'analogie, comme attributs et attitude, avec plusieurs statues reproduites par le comte de Clarac dans son *Musée de sculpture*[1]; toutefois, il lui manque la chlamyde, jetée sur l'épaule ou sur le bras gauche, que portent la plupart de celles-ci.

Indépendamment de l'autel de Mercure, trouvé, comme nous venons de le dire, dans le *columbarium* décrit précédemment, les fouilles de 1896 ont amené la découverte d'une multitude d'objets divers, notamment celle de plusieurs fûts de colonne, d'une hache en fer, bien conservée, du poids de 1 kilog. 650, de cinquante jetons ronds en os, réunis en monceau au fond d'un puits, d'où ils ont été extraits[2], et de dix-neuf vases ou

1. Voy. planches, t. III, nos 1541 et 1546; t. IV, nos 1517, 1528 et 1532; texte : t. IV, p. 171 et suiv. — Cf. B. de Montfaucon, *L'antiquité expliquée*, 1re partie, pl. 58, no 2.

2. Ces jetons, de petite dimension, étaient sans doute des *calculi*, dont on se servait pour faire des comptes ou des opérations d'arithmétique, au moyen d'abaques. — Voy. Daremberg et Saglio, *op. cit.*, vis *Abacus*, II, et *Calculus*.

fragments de vases portant des estampilles de potiers[1].

Un de ces vases, brisé en plusieurs morceaux,

1. Voici la liste de ces estampilles :

BORIVS FE (*Borius fecit*); fragment en terre rouge (cf. Schuermans, *op. cit.*, p. 66);

OF. MVRRA (*officina Murrani ?*); plat en terre rouge (*Ibid.*, p. 185 et 186);

ATTIVS; grand bol hémisphérique uni (*Ibid.*, p. 56);

■ F SILVANI (*officina Silvani*); grande coupe basse à reliefs, ornée de rinceaux et de feuillages (*Ibid.*, p. 247);

PASSIIN (*officina Passenii*); sur fond de vase cylindrique à reliefs (*Ibid.*, p. 200);

OF. LICINIAA (*officina Liciniana*); sur umbo d'un plat en terre rouge, à couverte brillante (*Ibid.*, p. 151);

OF. PRM·SC (*officina Primi et Scotii*); sur soucoupe à bords garnis de moulures;

ƆF. VSCI·M (*officina* ...); sur fond d'assiette;

OF. PRI (*officina Primi*); sur fond de petite coupe (*Ibid.*, p. 213);

OF. AQVI... I (*officina Aquitani*); sur umbo de grand plat à zone guillochée (graffito : MA) (*Ibid.*, p. 49);

RENTI (*Renti manu*) (inscription rétrograde); cartouche en relief, avec lettres incuses, à l'extérieur d'une coupe basse à reliefs (*Ibid.*, p. 223);

Λ Λ Λ Λ Λ (série de jambages en zigzags); sur assiette;

MA·TV·RI ■IT (*Maturius fecit*); estampille circulaire; rosace au centre; sur fond de coupe très évasée (*Ibid.*, p. 171);

ARILI·M (*Arilis manu*); fond de coupe conique en terre rouge jaunâtre (*Ibid.*, p. 51);

ATVLIAN (*Atulianus* ou *Atilianus*); fond de petite coupe;

LICINVS FII (*Licinus fecit*); fragment d'assiette (*Ibid.*, p. 151);

MHSSINIVS■ (*Messinius ?*); soucoupe en terre rouge-orange.

dont quelques-uns, malheureusement, n'ont pu être retrouvés, est curieux par les ornements qui le décorent. Il est de petites dimensions, en terre cuite, revêtu d'une couverte noirâtre et muni de deux anses. Sa panse, arrondie, portait en relief quatre médaillons rapportés, représentant des scènes érotiques, et disposés à égale distance les uns des autres. Les médaillons étaient semblables, deux à deux, comme sujet, et alternaient entre eux, c'est-à-dire que, sur chaque moitié de la panse, figuraient deux médaillons à sujet différent.

L'une des scènes a pour acteurs un homme et une femme nus, dans une attitude équivoque; l'autre, un groupe de cinq personnages, comprenant notamment, au premier plan, un satyre étendu et une femme nue dans une posture lascive. Ce dernier sujet, copié peut-être sur un camée, est traité avec une légèreté de main et une habileté remarquables. Il est regrettable que l'artiste ait consacré un talent réel à une œuvre aussi licencieuse.

Fouilles de 1897.

Au cours de l'automne de 1897, la Société châtillonnaise a repris les fouilles où elle les avait laissées en 1896. Cette campagne n'a pas été moins féconde que celles des années précédentes.

Une vingtaine de pièces ont été explorées, et l'on a retrouvé, sous le sol d'une rue, le conduit qui amenait l'eau aux thermes.

Au nord de la rue en question, on a constaté l'existence d'un bâtiment divisé en plusieurs cases ou logettes par de petits murs; il faut voir là, sans doute, ou une série de boutiques (*tabernæ*)[1], ou les chambres d'une hôtellerie (*hospitium*).

Une grande salle en sous-sol, de 10m de longueur sur 8 de largeur et sur 3m30 d'élévation, existait à l'angle de la même rue et d'une rue transversale dont l'axe était dirigé du sud au nord. Un plan incliné, substitué à un escalier plus ancien, y donnait accès; en haut de la rampe, une porte s'ouvrait sur la rue; elle était limitée, de chaque côté, par un fût de colonne engagé dans le cailloutage. Aux angles sud-ouest et nord-ouest on remarque des fourneaux en maçonnerie; au centre était disposé un dé en pierre sur lequel reposait, sans doute, le poteau en bois qui soutenait les poutres du plafond. La pièce devait servir d'atelier à un fabricant d'objets en os, car on y a recueilli, outre quatre-vingt-cinq épingles en os, une quantité prodigieuse de débris de cornes d'animaux et d'ossements, ces derniers, pour la plupart, sciés vers les joints,

1. Voy. Rich, *op. cit.*, v° *Taberna*.

ce qui permet de supposer qu'on les a jetés au rebut après en avoir utilisé les parties droites. On a trouvé également, dans le même local, des fragments de poterie, des pièces de monnaie, des clefs en bronze, des ferrements et un manche de couteau en os, ayant la forme d'un pied de sanglier.

Quelques-unes des habitations fouillées en 1897 possédaient des chambres chauffées au moyen d'hypocaustes; l'un de ceux-ci distribuait la chaleur dans l'appartement au moyen de conduits courant entre des blocs de béton destinés à supporter les plaques de chauffage (*suspensura*)[1].

Dans la plupart des bâtiments explorés, on a relevé, comme dans les fouilles précédentes, de nombreux indices permettant d'affirmer que la destruction de la ville a été l'œuvre du feu.

Nous avons dit qu'on avait rencontré la canalisation servant à l'alimentation des thermes; cette canalisation a été mise à nu sur une longueur de 30 ou 40m. On a constaté que le conduit destiné à l'écoulement de l'eau était formé par des blocs de pierre, de 2 à 2m50 de long, creusés d'une rigole à fond plat de 0m16 de largeur sur 0m12 de profondeur. La rigole était recouverte par des dalles de 0m10 à 0m12 d'é-

1. Voy. Daremberg et Saglio, *op. cit.*, v° *Hypocausis, Hypocaustum,* I, 5° et 7°.

paisseur. Chaque section du conduit se liait à la suivante par un cordon en pierre, en saillie, taillé à son extrémité, suivant les contours de la coupe de la rigole, et s'emboîtant dans une rainure creusée à l'extrémité de la section voisine. Les joints étaient cimentés de manière à prévenir toute déperdition du liquide. Le conduit aboutissait, en remontant vers la partie la plus élevée du plateau, à un réservoir servant à emmagasiner les eaux. Ce réservoir, de forme irrégulière, est creusé dans la roche, et les parois ne présentent aucune trace de revêtement en maçonnerie. La surface du fond de l'excavation est de 20 à 25 mètres carrés; la profondeur moyenne est de 2m50. Il est probable que le réservoir était alimenté par les eaux d'une source captée à une certaine distance. Dans tous les cas, les eaux de pluie venaient aussi augmenter, à l'occasion, la provision nécessaire aux thermes, car on a reconnu, sur un point du parcours de la conduite, une ouverture pratiquée dans le dallage supérieur, qui, vraisemblablement, permettait à l'égout des toits voisins de se déverser dans le canal d'amenée.

Parmi les objets découverts en 1897, nous signalerons, en premier lieu, un cachet d'oculiste, de forme triangulaire, trouvé sur le pavé de la rue sous laquelle passait la canalisation que nous venons de décrire. Ce cachet a été présenté

à la Société nationale des Antiquaires de France par M. Antoine Héron de Villefosse, à la séance du 3 février 1897[1].

On a également recueilli, au cours des mêmes opérations, trente-cinq épingles en os (indépendamment de celles qui étaient réunies dans l'atelier du fabricant), deux en bronze, un fléau de balance, deux sonnettes en bronze, deux burettes en fer avec reste de manches en bois, un compas, un ciseau, un couperet à douille, une lampe en terre grise, un bracelet en verre noir, un poids en plomb, de forme ovale, avec poignée mobile en fer, pesant 16 kilog., un autre poids en bronze creux, rempli de plomb, ayant la forme d'un gland et pesant 1 kilog. 450, de nombreux fragments de poteries[2], quarante-trois pièces de monnaie, dont quarante-deux en bronze et une en argent[3], un chapiteau de pilastre en

1. *Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France*, 1897, p. 120.

2. Aux estampilles suivantes :

ASIATICIM (*Asiatici manu*); sur coupe de terre rouge (Schuermans, *op. cit.*, p. 52);

MEIIZVZ (*Melissus*); fragment de tasse conique en terre rouge (*Ibid.*, p. 174);

■FCNDILLZI (*officina Candill...*); inscription rétrograde sur fond de vase en terre rouge;

IVEN (*Juvenalis ?*); fond de vase en terre rouge;

S·O·I; anse d'amphore en terre jaunâtre.

3. Parmi ces monnaies, on remarque de grands et moyens bronzes de Hadrien, Antonin le Pieux, Marc-Aurèle, Trajan, Commode, Nerva, Alexandre Sévère, des deux Faustine; de

pierre calcaire, orné d'un cheval ailé, au galop, en relief sur la face principale, enfin un fragment d'inscription sur pierre, de 0^m45 de hauteur, gravé en belles capitales, dont voici la reproduction :

P O TE N
S A N V
N I

Mais l'objet le plus curieux, sans contredit, de tous ceux qui ont été exhumés, est une entrée de serrure formée d'une plaque en bronze, découpée à jour en arabesques, de 0^m25 de hauteur sur un peu plus de 0^m05 de largeur (fig. 4). La plaque comprend, un peu au-dessous de son milieu, une partie circulaire pleine, de 0^m03 environ de rayon, percée, dans le sens de son diamètre vertical, d'une ouverture destinée à l'introduction d'une clef. Cette partie circulaire est munie d'un obturateur ou cache-entrée en bronze portant quelques traces d'argenture, également arrondi et en forme de bossette ; au centre du cache-entrée, il existe une dépression hémisphérique, au fond de laquelle est logé un bouton en bronze faisant saillie. Le cache-entrée lui-même est fixé par une charnière sur le côté droit de la plaque de métal, ce qui permettait, en le faisant pivo-

petits bronzes des trente tyrans (Tetricus en majorité), plusieurs monnaies fourrées de Lucius Verus, Macrin, Alexandre Sévère, et un denier d'argent d'Antonin le Pieux.

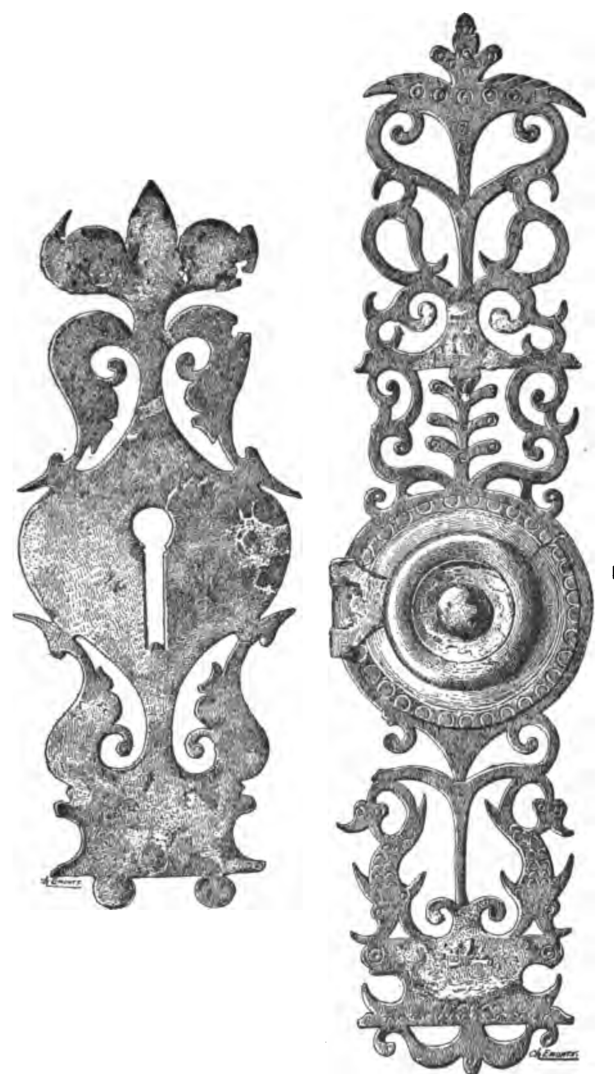


Fig. 4.

ter, de couvrir et de découvrir l'entrée de la serrure. Comme particularité de l'ornementation, il faut noter que deux dauphins, découpés dans la plaque, sont disposés, parallèlement et la tête en bas, à droite et à gauche de la ligne médiane, dans la partie inférieure de celle-ci[1].

L'authenticité de cette pièce intéressante est indéniable. Elle a été trouvée dans un milieu évidemment gallo-romain, sur le terrier d'une salle en sous-sol et sous une couche de pierres, de terre et de décombres de 3 mètres d'épaisseur; autour d'elle gisaient sur l'aire de la salle des morceaux d'amphore portant l'estampille : VRS[2], précédée d'une petite feuille de fougère, le fragment d'inscription que nous avons reproduit plus haut, de menus objets incontestablement gallo-romains et un grand nombre de pièces de monnaie au nom de différents empereurs des deux premiers siècles de notre ère. D'ailleurs, il est invraisemblable

1. Le dauphin était employé quelquefois par les Gallo-Romains comme motif d'ornementation. Il existe, au Musée de Châtillon-sur-Seine, un petit dauphin en bronze massif provenant des fouilles de Vertault. M. S. Reinach signale, dans son ouvrage sur les bronzes du Musée de Saint-Germain-en-Laye, deux anses en bronze ayant la forme d'un dauphin (nos 332 et 333) et une lampe historiée, découverte à Paris, décorée, dans sa partie supérieure, de deux dauphins dont les queues se rejoignent (no 473). — Voy. également un dauphin en bronze, reproduit par le comte de Caylus dans son *Recueil d'antiquités égyptiennes, étrusques, grecques et romaines*, t. VII, pl. 29, no 2.

2. Ursus, Ursinus ou Ursulus (voy. Schuermans, *op. cit.*, p. 277 et 278).

que cette entrée de serrure ait été enfouie en terre, à une époque postérieure à la ruine du *vicus vertillensis*, car, depuis la dernière destruction de celui-ci, le plateau a été complètement abandonné, sans que jamais aucune construction nouvelle se soit élevée sur ses ruines, et les villages qui ont été bâtis aux environs se trouvent tous à une distance assez éloignée de l'emplacement de la cité détruite pour qu'il soit impossible d'admettre qu'un de leurs habitants soit venu la déposer là[1].

Il convient de rapprocher de l'entrée de serrure que nous venons de décrire un autre objet de même nature, mais d'une ornementation beaucoup plus simple, découvert, au cours des fouilles de 1895, et que nous avons mentionné ci-dessus. Cette dernière pièce (fig. 4), en bronze découpé, est longue de $0^{m}17$ environ et large de $0^{m}05$ à $0^{m}06$. La partie médiane est pleine et affecte, comme forme, la silhouette de deux cœurs réunis par la base; elle est percée, au milieu, d'une ouverture permettant l'introduction d'une clef. Cet objet a été trouvé au fond d'un puits comblé, en compagnie de débris de poterie gallo-romaine et de monnaies impériales, sous plusieurs mètres de décombres. Quelques années aupara-

1. Les serrures romaines ou gallo-romaines sont fort rares; B. de Montfaucon en faisait déjà la remarque, au siècle dernier (*op. cit.*, t. III, 1re partie, p. 105); cependant, il en existe plusieurs, au Musée de Châtillon, qui ont été découvertes sur le plateau de Vertault.

vant, on avait recueilli une entrée de serrure, absolument semblable, mais en moins bon état de conservation, sur un point de l'emplacement de Vertillum assez distant du puits dont nous venons de parler.

Tels sont les résultats des opérations effectuées par la Société châtillonnaise pendant les trois derniers exercices. Ils sont de nature à l'encourager et à la faire persévérer dans la voie où elle s'est engagée. Le champ des découvertes n'est pas encore épuisé, sur le plateau de Vertault, et l'avenir réserve, sans doute, à la Société d'autres trouvailles heureuses. Il serait, toutefois, à souhaiter qu'elle disposât de ressources plus considérables, lui permettant d'acquérir les terrains et de laisser à découvert les constructions qu'elle fait sortir de terre. Il est, d'ailleurs, profondément regrettable que l'on n'ait pas, dès l'origine, songé à prendre les mesures nécessaires pour préserver de la destruction les ruines imposantes que les premières fouilles avaient fait apparaître. On aurait, aujourd'hui, sur ce point de la France, un spécimen des plus curieux de la disposition et de l'agencement des villes romaines ou gallo-romaines, quelque chose comme un petit Pompéi.

MONUMENTS CONTEMPORAINS

DES

DEUX PREMIÈRES DYNASTIES

RÉCEMMENT DÉCOUVERTS EN ÉGYPTE.

Par M. le vicomte J. de Rougé, membre résidant.

Lu dans la séance du 4 mai 1898.

« Quand on dirige un esprit investigateur sur « les antiquités d'un peuple et qu'on cherche à « fixer les grandes lignes de son histoire, il est « une question que la curiosité présente la pre- « mière et qu'elle ramène avec obstination, c'est « la question des origines, et cependant, c'est le « dernier problème que la science puisse aborder « avec sécurité, quand toutefois il ne reste pas « insoluble. »

Ainsi débutait en 1866 le Mémoire célèbre de mon père sur les *Monuments que l'on peut attribuer aux six premières dynasties égyptiennes.* Sommes-nous parvenus au moment psychologique qui permettra de s'attaquer avec succès à ces questions attachantes? Des découvertes récentes semblent en donner l'espoir.

Il y a peu de temps encore, lorsqu'on étudiait les monuments contemporains des grandes pyramides, on pensait être arrivé à la limite tangible de l'histoire égyptienne. Toutefois, la stèle, que les travaux de déblaiement du grand sphinx de Gizeh avaient mise au jour, nous apprit qu'il était antérieur aux grandes pyramides elles-mêmes, puisque le roi Chéops avait dû y faire des réparations. Puis, successivement, on put attribuer au roi Sozir, de la IIIe dynastie, la pyramide à degrés de Saqqarah, et M. Benédite retrouvait un bas-relief de ce même pharaon aux mines de cuivre du Sinaï. Enfin, des statues, des bas-reliefs[1], sortis des fouilles, purent également être déclarés contemporains de cette IIIe dynastie. On devait donc espérer monter plus haut encore dans l'histoire monumentale de l'Égypte.

Mais, en attendant les découvertes qui pouvaient nous faire toucher du doigt les premières manifestations de la civilisation égyptienne, la question de l'origine même du peuple égyptien sollicita l'attention. Ce peuple était-il autochtone? Était-il au contraire venu du centre de l'Afrique ou des plaines de l'Asie? Et dans cette dernière hypothèse une population primitive avait-elle précédé dans la vallée du Nil la nouvelle race

1. Les statues de *Rahotpou* et de *Nofrit,* les panneaux de bois de *Hosi,* au Musée du Caire. Cf. *Origine de la race égyptienne,* vicomte J. de Rougé, *Mémoires de la Société des Antiquaires,* t. LIV.

égyptienne ? Telles étaient les questions posées et leur solution pouvait être d'une grande importance dans la direction à donner aux recherches à entreprendre.

Vous vous souvenez peut-être des considérations que je vous ai soumises, il y a bientôt trois ans, sur cette question d'origine de la race égyptienne, spécifiant que les civilisations égyptiennes et chaldéennes avaient dû dériver d'une origine commune. Depuis, j'ai vu ces conclusions attaquées par quelques auteurs, mais défendues par le plus grand nombre, et dernièrement elles ont été fortifiées par MM. Wiedemann, Jéquier et de Morgan dans un ouvrage dont vous me permettrez de vous entretenir quelques instants.

M. de Morgan, l'ancien directeur général des antiquités de l'Égypte, vient, en effet, de faire paraître le second volume de ses *Recherches sur les origines de l'Égypte* [1], et cet ouvrage renferme les renseignements les plus nouveaux et les plus intéressants sur le sujet qui nous occupe. M. de Morgan a confié à MM. Wiedemann et Jéquier le soin de traiter le côté purement égyptologique et au Dr Fouquet l'étude plus particulière des données anthropologiques.

1. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte. Ethnographie préhistorique et tombeau royal de Négadah,* avec la collaboration de MM. le professeur Wiedemann, G. Jequier et le Dr Fouquet. E. Leroux, 1897.

Dans son premier volume[1], après avoir exposé la formation géologique de la vallée du Nil, M. de Morgan s'était demandé si l'immigration égyptienne avait, à son arrivée d'Asie, trouvé une population autochtone déjà établie dans le pays, et il répondait par l'affirmative.

Depuis longtemps déjà, l'existence de silex travaillés de main d'homme avait été signalée en Égypte; mais, il faut l'avouer, en général les égyptologues furent assez sceptiques au sujet de leur ancienneté. On savait, en effet, que tout au moins pour certains usages religieux, l'emploi des couteaux de silex avait été constaté dans les temps les plus récents de l'histoire de l'Égypte. Mais aujourd'hui, en présence des nombreuses recherches opérées par M. de Morgan et des résultats qu'il a enregistrés avec un soin méticuleux dans ses deux volumes, il serait difficile, je crois, de nier qu'une population, différente de la race égyptienne, a occupé une partie de la vallée du Nil et qu'elle employait ces instruments de silex, qui furent partout les outils et les armes des premiers habitants de la terre. M. de Morgan est même allé plus loin dans la recherche de ses preuves, puisqu'il croit avoir retrouvé les sépultures de ces premiers habitants de l'Égypte, sépultures qui se caractérisent, en dehors de la

1. J. de Morgan, *Recherches sur les origines de l'Égypte. L'âge de pierre et les métaux.* Paris, E. Leroux, 1896.

présence des instruments de silex, par un mode d'ensevelissement tout particulier, sur lequel nous reviendrons plus loin.

Parallèlement aux recherches préhistoriques de M. de Morgan, des fouilles étaient entreprises par M. Amélineau à Abydos et par M. Flinders Petrie sur divers points du territoire égyptien. Les découvertes opérées dans ces divers chantiers ont été résumées et étudiées dans l'ouvrage de M. de Morgan.

On a pu ainsi constater que tout le long des collines qui bordent la vallée, il existe une série de sépultures d'un caractère tout spécial, se distinguant très nettement des usages égyptiens. Là, pas de traces d'embaumement : le squelette est couché sur le côté gauche, les genoux ramenés vers les coudes et les mains remontées à la hauteur du visage. Souvent la tête elle-même a été séparée du tronc et les membres disloqués gisent pêle-mêle sur le sol de la tombe. Dans toutes ces sépultures se rencontrent des silex travaillés et des poteries spéciales faites à la main. Il y aura certainement des classifications à établir entre les nombreuses sépultures déjà découvertes, mais je me borne ici à en indiquer les caractères généraux.

A quelle population fallait-il rapporter ce mode d'ensevelissement? Lors de leur découverte, MM. Maspéro et Flinders Petrie pensaient y reconnaître les vestiges de populations libyennes

de race berbère venues en Égypte après la IVe dynastie. Le premier supposait que ces tribus avaient dû vivre aux dépens de l'Égypte, comme l'ont fait de tout temps les Arabes du désert, qui occupent plus ou moins de territoires dans la vallée, selon que les temps sont plus ou moins troublés[1]. M. Flinders Petrie voulait y voir « une véritable « invasion de ces populations blanches, venues « probablement d'Europe, qui ont occupé tout le « nord de l'Afrique dès une antiquité très recu- « lée, et dont les monuments et les sépultures « subsistent encore aujourd'hui dans le Magreb « entier[2]. » L'envahissement aurait coïncidé avec les troubles intérieurs qui ont affaibli l'Égypte entre la VIe et la XIe dynastie.

Dès le début, M. de Morgan déclara y reconnaître les restes des populations primitives de l'Égypte, que l'invasion asiatique trouva déjà établies dans la vallée du Nil. Le second volume, qui vient de paraître, est destiné, en partie, à confirmer cette première hypothèse, à laquelle les documents qui y sont réunis pourraient bien donner raison. Il nous faudra cependant attendre d'autres constatations pour arriver à une solution définitive : toutefois la question est posée et sera certainement résolue par la discussion qu'elle appelle.

1. Maspéro, *Revue critique*, 15 février 1897.

2. *Nagada and Ballas*, W. Flinders Petrie and T. E. Quibell. Londres, 1896.

Mais les fouilles n'ont pas seulement amené au jour les vestiges de ces populations primitives ou étrangères : à Abydos, M. Amélineau avait aussi trouvé des monuments écrits, et, depuis, M. de Morgan a déblayé, à Négadah, une tombe royale d'un style inconnu.

Une discussion s'était élevée, l'année dernière, au sujet des conséquences historiques que M. Amélineau prétendait tirer des monuments si curieux qu'il avait découverts. Il pensait, en effet, que les stèles à inscriptions royales portant des noms inconnus devaient être rapportées à ces dynasties dites divines, antérieures à l'histoire; celles que Manéthon intitulait les *Mânes*, Νέκυες : dynasties qui, au dire de M. Amélineau, auraient réellement existé, puisqu'il en retrouvait les tombeaux[1]. Sans revenir sur les termes de cette discussion, je me contenterai de remettre sous vos yeux les conclusions de M. Maspéro :

« L'aspect des objets, disait-il, semble indi-
« quer que les personnages auxquels ils avaient
« appartenu vivaient à des époques différentes :
« avant de remonter aux temps primitifs, il était
« nécessaire de rechercher si l'on ne pouvait les
« classer dans les dynasties historiques, et le
« résultat serait déjà des plus importants si quel-
« ques-uns d'entre eux prenaient place parmi les
« Thinites, successeurs du fabuleux Menès. »

1. Amélineau, *Les nouvelles fouilles d'Abydos*. Angers, 1896. — Cf. Maspéro, *Revue critique*, 8 février 1897.

M. Maspéro n'avait pas vu, je crois, les monuments eux-mêmes, et, en tout cas, il ne pouvait alors connaître ceux qui ont été découverts l'année dernière. Aujourd'hui que certains d'entre eux sont publiés, on peut se rendre compte combien les suppositions de M. Maspéro étaient prudentes, car les monuments eux-mêmes sont venus lui donner pleinement raison.

M. G. Jéquier, qui a eu communication des dernières découvertes de M. Amélineau à Abydos et qui a assisté aux fouilles de Négadah, consacre tout un chapitre, dans le nouveau volume de M. de Morgan, aux conséquences historiques que l'on doit en tirer[1].

Dans les tombeaux découverts par M. Amélineau à Abydos, des noms royaux se sont rencontrés soit sur des stèles, soit en empreintes sur de grandes jarres en terre cuite, déposées dans les chambres mortuaires; il faut noter avec soin en passant que ces empreintes avaient été obtenues au moyen de cylindres gravés. La difficulté d'identification de ces noms divers provient de ce que la plupart de ces rois ne sont ici désignés que par ce qu'on appelle le nom de bannière, devenu plus tard un des nombreux titres du protocole égyptien : or, nous ne connaissons pas encore

1. MM. Kurt Sethe, Spiegelberg et Ermann, dans un numéro récent de la *Zeitschrift für Ægyptische Sprache* (vol. XXXV, 1897), ont également étudié diverses inscriptions sorties de ces fouilles.

ces différents noms pour les souverains des deux ou trois premières dynasties ; il en est de même pour nombre de pharaons que l'on peut placer entre la VIe et la XIe dynastie.

Plusieurs d'entre eux avaient heureusement leur second nom tracé à côté du nom de bannière, ce qui a permis de reconnaître, malgré le mauvais tracé des signes et l'archaïsme de certaines formes, les noms de quelques rois connus par les listes égyptiennes. C'est ainsi qu'on a pu identifier les rois *Ousaphaïs*, *Miébis*, *Semempsès*, *Bienechis*, les quatre derniers rois de la première dynastie dans les listes de Manethon, et *Boethos* et peut-être *Binethris*, le premier roi et le troisième de la seconde dynastie. Il restera à trouver un certain nombre d'autres pharaons, qui ne sont représentés, jusqu'à présent, sur les monuments d'Abydos, que par leurs noms de bannière; mais il n'est pas douteux que les découvertes postérieures nous donneront les indications nécessaires [1].

Parmi ces noms de bannière inconnus, il faut citer en particulier un pharaon dont M. de Morgan a retrouvé le tombeau à Négadah ; la lecture de son nom de bannière est même encore incertaine et se lit provisoirement *Aha*. La construction de ce tombeau présente un intérêt particulier

1. Cf. vicomte E. de Rougé, *Recherches sur les monuments, etc.*, p. 17.

par son architecture. « La face extérieure se « composait de sortes de chapelles, formées de « saillants et de rentrants et présentant de « grandes analogies avec les stèles de l'ancien « empire[1]. » Tout le massif était en briques crues et constitue un vaste rectangle de 54 mètres sur 27. Les coupes montrent un fruit assez important tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. M. Jéquier fait remarquer judicieusement[2] combien « le mode « de construction du tombeau de Négadah rap- « pelle celui des édifices antiques de la Mésopo- « tamie. De tout temps, en effet, nous retrouvons « en Chaldée et en Assyrie, tant à Tello qu'à « Mougheir et ailleurs, ce genre de décorations « faisant partie du monument lui-même et qui « consiste en une série de piliers encastrés dans « le mur, de rentrants plus ou moins accusés qui « rompent la monotonie d'une muraille de briques « toute nue. »

Il faut remarquer que, tandis que ce genre de décoration a persisté en Asie, nous le voyons se perdre assez vite en Égypte : elle n'avait plus sa raison d'être avec les constructions en pierre.

Un autre fait, sur lequel j'ai déjà plus haut appelé votre attention, c'est « l'usage constant du « cylindre pour imprimer le nom du roi sur les « objets lui appartenant. Le cylindre est, on le

1. De Morgan, *Recherches, etc.*, p. 155 et 157.
2. Id., *id.*, p. 255.

« sait, exclusivement chaldéen ou assyrien; en « Égypte, son usage a disparu très vite devant « celui du sceau en forme de scarabée dont nous « ne trouvons ici aucune trace et qui est univer- « sellement répandu dès la IVe et la Ve dynastie[1]. » Il y a lieu d'observer que M. Amélineau a retrouvé à Abydos des objets qui portaient le sceau du roi de Négadah.

Malgré un violent incendie, dont les traces sont très visibles, le tombeau de Négadah renfermait encore les objets les plus divers. À côté de grandes jarres à provisions sur lesquelles le nom du roi Aha (?) a été imprimé, on trouve nombre de poteries aux formes les plus variées; puis de tous côtés des débris de vases en matières dures : albâtre, porphyre, granit de Syène, diorite, quartz, obsidienne, etc.; des objets d'ameublement en ivoire et en ébène; des figurines en cristal de roche et enfin des instruments de silex d'une perfection rare.

Il serait trop long d'énumérer ici toutes les conséquences que l'on peut tirer de ces découvertes; qu'il me suffise de signaler les nouveaux indices apportés à l'origine asiatique des Égyptiens, indices qui se retrouvent tant dans l'analogie de l'architecture extérieure des monuments que dans l'emploi caractéristique des cylindres. Le dessin lui-même de ces cylindres, particulière-

1. De Morgan, *Recherches, etc.* G. Jéquier, p. 251.

ment dans la façon d'indiquer les muscles des animaux, rappelle d'une manière étonnante le faire des bas-reliefs dans les vallées de l'Euphrate et du Tigre. M. Jéquier, d'ailleurs, n'a pas manqué de faire ressortir tous ces points de contact entre les deux civilisations.

Voici donc que les deux premières dynasties, regardées presque comme légendaires, prennent pied tout à coup dans l'histoire avec des monuments contemporains, assez nombreux déjà pour que l'on puisse apprécier leur degré de civilisation, leur art et leur écriture à l'état de formation[1]. De plus, comme M. Jéquier l'a si bien indiqué, la connaissance du style des objets trouvés à Abydos et à Négadah va permettre de faire remonter à cette époque si reculée certains monuments disséminés dans les Musées ou les collections particulières; ils viendront, à leur tour, apporter une nouvelle assise au travail de reconstruction historique qui commence. Je citerai, en particulier, la plaque de schiste du Musée du Louvre, dont M. Heuzey a parlé en 1890 dans la *Revue archéologique*[2]; il n'est pas inutile, d'ailleurs, de faire remarquer que dès cette époque on indiquait Abydos comme lieu de provenance de cette curieuse représentation. Nous pouvons

1. C'est ainsi que l'on voit apparaître timidement, vers la IIe dynastie, le cartouche qui entourera désormais les noms des pharaons jusqu'à la fin de l'histoire égyptienne.

2. *Revue archéologique*, 1890, p. 145 et 336.

dire aujourd'hui que nous possédons là presque le portrait des premiers Égyptiens, tels qu'ils durent apparaître aux autochtones effrayés, car ils ont encore conservé sur ce petit monument une saveur toute chaldéenne. De la même époque, sans doute, la plaque de schiste du Musée de Gizeh[1], avec ses bandes d'animaux et de plantes, puis un couteau de silex avec une gaine en or ornée de dessins et une statue de personnage du même Musée[2]. Enfin il ne faut pas oublier la plaque d'ivoire de la collection Mac-Grégor, que M. Spiegelberg a étudiée dans la *Revue égyptologique* allemande[3]. Cette plaque représente un roi terrassant un sémite; l'allure de la composition rappelle d'une manière saisissante le bas-relief du roi Snéfrou de la IIIe dynastie, dans la presqu'île de Sinaï; or, la plaque d'ivoire porte précisément le nom de bannière de ce roi Den (?), dont M. Amélineau a retrouvé le tombeau à Abydos.

Vous voyez, Messieurs, à quelle antiquité vertigineuse nous reportent ces nouvelles découvertes, qui ne sont certainement que le prélude de bien d'autres : elles éclairent d'un jour plus vif la question des origines de la civilisation égyptienne. Si l'on admet avec M. de Morgan l'existence d'une population autochtone préhistorique,

1. De Morgan, *Recherches, etc.*, p. 264.
2. De Morgan, *Recherches, etc.*, p. 266.
3. *Zeitschrift, etc.*, vol. XXXV, p. 7.

on comprendra qu'elle ne dut pas résister longtemps avec ses armes de silex à l'envahisseur, déjà plus civilisé, qui l'attaquait avec ses armes de métal.

Nous sommes arrivés ainsi jusqu'aux confins de l'histoire égyptienne. Voudra-t-on remonter plus haut encore et chercher à esquisser les traits des populations primitives et préhistoriques? En tout cas, cette recherche ne nous procurera pas l'émotion qui nous a saisi en voyant paraître au jour ces premières manifestations de la civilisation égyptienne.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS CE VOLUME.

AVIS AU RELIEUR

Pour le placement des planches des Mémoires.

Planche I, au regard de la page 1
Planches II et III, au regard de la page. 20
Planche IV, au regard de la page 251

Nogent-le-Rotrou, impr. Daupeley-Gouverneur.

C

PUBLICATIONS

DE L'ACADÉMIE CELTIQUE ET DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE DES ANTIQUAIRES DE FRANCE

En vente à la Librairie *C. Klincksieck*, 11, rue de Lille, *à Paris*.

MÉMOIRES DE L'ACADÉMIE CELTIQUE.

5 vol. in-8° avec planches. Paris, 1807-1812. (Pour qu'un exemplaire soit complet, il faut joindre les 128 pages du VI° volume, seules publiées, à la suite du tome V.) *Épuisés*.

MÉMOIRES ET DISSERTATIONS

SUR LES ANTIQUITÉS NATIONALES ET ÉTRANGÈRES

publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

1re série, 10 vol. in-8°. Paris, 1817-1834, — ou tomes I à X.
2° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1835-1850, — ou tomes XI à XX.
3° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1852-1868, — ou tomes XXI à XXX.
4° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1869-1879, — ou tomes XXXI à XL.
5° série, 10 vol. in-8°. Paris, 1880-1889, — ou tomes XLI à L.
6° série, vol. 1 à 7 in-8°. Paris, 1890-96, — ou tomes LI à LVII.

Les tomes I à XXI, XXVI, XXVII, *épuisés*. Chaque exemplaire des tomes XXII à XXV, XXVIII à XL, à 4 francs; XLI à XLV, à 12 francs; XLVI à LVII, à 8 francs.

BULLETINS.

De 1857 à 1884, 3 francs chaque année. Les années 1863, 1865, 1866, 1869, 1870, 1872 et 1882 ne se vendent qu'avec les volumes correspondants des *Mémoires* de la Société. — Les *Bulletins* peuvent être réunis aux *Mémoires;* ceux de 1868 et de 1871 doivent être reliés à part. — 1885 à 1898, 8 francs chaque année.

Prix d'abonnement : Paris, *8 fr.* — Départements, *9 fr.*
Union Postale, *10 fr.*

ANNUAIRES.

1848 à 1855, 8 volumes in-12; à 1 fr. 50 chaque année, sauf 1848 et 1850 qui sont *épuisées*.

CARTE DE LA GAULE ANTIQUE.

Réduction aux 2/3 de la partie de la Carte de Peutinger qui concerne la Gaule, feuille de 45 c. sur 55 c. Prix : 1 franc.

LE COSTUME DE GUERRE ET D'APPARAT

d'après les sceaux du moyen âge, par G. DEMAY.

Volume in-8° de 56 pages et 26 planches, gravées à l'eau-forte; papier ordinaire, 5 fr.; papier de Chine, 10 fr.

METTENSIA

Mémoires et Documents publiés par la Société nationale des Antiquaires de France.

Fondation Auguste PROST.

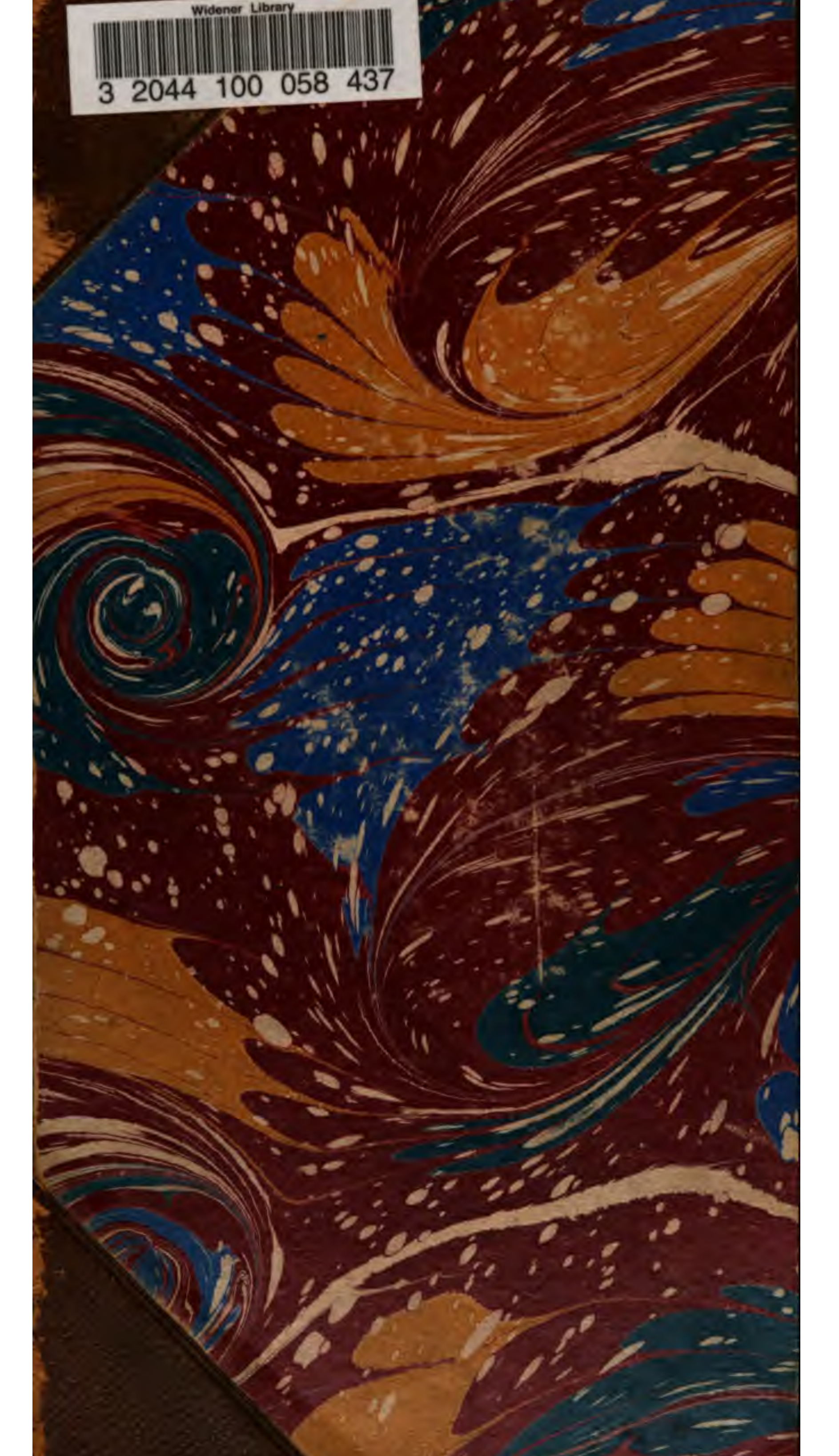
Volume I (1897), in-8°. Prix : **5** fr.

TABLE ALPHABÉTIQUE

Des publications de l'Académie Celtique et de la Société des Antiquaires de France
(1807 à 1889)

Rédigée sous la direction de M. R. DE LASTEYRIE par M. PROU.
Volume in-8° de **XXXII**, 676 pages, **20** fr.

Nogent-le-Rotrou, imprimerie DAUPELEY-GOUVERNEUR.


Widener Library
3 2044 100 058 437